02.10.2012

N°6500

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

P R O J E T D E L O I

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

* * *

(Dépôt : le 02.10.2012)

SOMMAIRE:

1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (1.10.2012)
2) Volume I

Arrêté grand-ducal du 1er octobre 2012 autorisant le dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre des Finances est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013.

Palais de Luxembourg, le 1er octobre 2012

HENRI

Le Ministre des Finances,
Luc FRIEDEN

Composition: Service informatique de l'Inspection générale des finances
Impression: Imprimerie Faber

VOLUME I

Projet de budget 2013

Exposé introductif

Table des matières

Introduction

Exposé introductif 13*

Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques 15*

Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire
1) La politique budgétaire pluriannuelle 21*
2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique 22*
3) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne 24*
4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2013 ..... 25*
5) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2013 ..... 26*
6) L'évolution prévisible des recettes de l'Administration centrale 30*
7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2011 ..... 33*
8) Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2012 ..... 38*
9) L'évolution structurelle de la dette publique 39*

Chapitre C. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) 41*

Chapitre D. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) 73*

Projet de loi budgétaire 91*

Budget des recettes

Chapitre Ier — Recettes courantes

64 — Ministère des Finances 3
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)
Section 64.0 — Impôts directs 3
64.1 — Impôts indirects 4
64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances 4
64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat 4
64.4 — Remboursements de dépenses 5

Administration des douanes et des accises
Section 64.5 — Douanes et accises 5

Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes 6
64.7 — Recettes domaniales 7
64.8 — Recettes d'exploitation et autres 8
64.9 — Remboursements 9

65 — Ministère des Finances: Trésor 12
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes 12
65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale 12
65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics 13

65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières 14
65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires 14
65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé 16
65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux 17
65.7 — Recettes d'exploitation 18
65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat 19

Chapitre II — Recettes en capital

94 — Ministère des Finances 23
Section 94.1 — Autres recettes en capital 23

95 — Ministère des Finances: Trésor 25
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)
Section 95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie 25
95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat 25

Budget des dépenses

Chapitre III — Dépenses courantes

00 — Ministère d'Etat 35
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc 35
00.1 — Chambre des Députés 35
00.2 — Cour des Comptes 36
00.3 — Conseil d'Etat 36
00.4 — Gouvernement 37
00.5 — Conseil économique et social 42
00.6 — Centre de Communications du Gouvernement 43
00.7 — Cultes 45
00.8 — Médias et Communications 47
00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg 49

01 — Ministère des Affaires étrangères 51
Section 01.0 — Dépenses générales 51
01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger 53
01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux 56
01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions 58
01.4 — Immigration 59
01.5 — Direction de la Défense 61
01.6 — Défense nationale 63
01.7 — Coopération au développement et action humanitaire 69
01.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne 73

02 — Ministère de la Culture 75
Section 02.0 — Culture: dépenses générales 75
02.1 — Service des sites et monuments nationaux 80
02.2 — Musée national d'histoire et d'art 82
02.3 — Bibliothèque nationale 83
02.4 — Archives nationales 84
02.5 — Centre national de l'audiovisuel 85
02.6 — Musée national d'histoire naturelle 86
02.7 — Centre national de littérature 87
02.8 — Commissariat à l'enseignement musical 88

03 — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche 91
Section 03.0 — Enseignement supérieur.- Dépenses générales 91

03.1 — Université du Luxembourg 94
03.2 — Recherche et innovation 95

04 — Ministère des Finances 100
Section 04.0 — Dépenses générales 100
04.1 — Inspection générale des finances 102
04.2 — Trésorerie de l'Etat 104
04.3 — Direction du contrôle financier 105
04.4 — Contributions directes 106
04.5 — Enregistrement et domaines 109
04.6 — Douanes et accises 113
04.7 — Cadastre et topographie 117
04.8 — Dette publique 120

05 — Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur 122
Section 05.0 — Economie 122
05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques 126
05.4 — Conseil de la concurrence 130
05.5 — Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences 131
05.6 — Commissariat aux affaires maritimes 132
05.7 — Inspection de la concurrence 133
05.8 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) 133
05.9 — Economie solidaire 137

06 — Ministère des Classes moyennes et du tourisme 140
Section 06.0 — Classes moyennes 140
06.1 — Tourisme 142

07 — Ministère de la Justice 147
Section 07.0 — Justice 147
07.1 — Services judiciaires 148
07.2 — Etablissements pénitentiaires 153
07.3 — Juridictions administratives 159

08 — Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative 163
Section 08.0 — Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses 163
08.1 — Pensions 169
08.2 — Administration du personnel de l'Etat 169
08.3 — Institut national d'Administration Publique 171
08.4 — Sécurité dans la fonction publique 172
08.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat 174
08.6 — Service central des imprimés 177
08.8 — Service médical - Dépenses diverses 179

09 — Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région 186
Section 09.0 — Dépenses générales 186
09.1 — Finances communales 187
09.2 — Commissariats de district 184
09.3 — Caisse de prévoyance 186
09.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes 187
09.5 — Police grand-ducale 188
09.6 — Administration des services de secours 193
09.7 — Grande Région 198
09.8 — Aménagement communal 199
09.9 — Administration de la gestion de l'eau 200

10 et 11 — Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle 208
Section 10.0 — Dépenses générales 208
10.1 — Centre de technologie de l'éducation 211
10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques 211
10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire 214
10.4 — Sports scolaires et périscolaires 216
10.5 — Etablissements privés d'enseignement 217
10.6 — Service des restaurants scolaires 217
10.7 — Education différenciée 218
10.8 — Service de la formation des adultes 224
10.9 — Inspectorat 226
11.0 — Enseignement fondamental 228
11.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique 231
11.2 — Institut national des langues 236
11.3 — Service de la formation professionnelle 237
11.4 — Sports.- Dépenses générales 239
11.5 — Institut national des sports 245
11.6 — Centre national sportif et culturel 247
11.7 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports 248

12 et 13 — Ministère de la Famille et de l'Intégration 252
Section 12.0 — Famille 252
12.1 — Service d'action socio-familiale.Enfants et adultes 254
12.2 — Solidarité 259
12.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration 261
12.4 — Fonds national de solidarité 264
12.5 — Caisse nationale des prestations familiales 267
12.6 — Maisons d'enfants de l'Etat 269
12.7 — Service d'action socio-familiale.Personnes âgées 271
12.8 — Centre socio-éducatif de l'Etat 273
12.9 — Service national d'action sociale 275
13.0 — Office national de l'enfance 277
13.1 — Service national de la jeunesse 279

14 — Ministère de la Santé 282
Section 14.0 — Ministère de la santé 282
14.1 — Direction de la santé 289
14.2 — Laboratoire national de santé 300
14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf 303

15 — Ministère du Logement 306
Section 15.0 — Logement 306

16 — Ministère du Travail et de l'Emploi 311
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales 311
16.1 — Agence pour le développement de l'emploi 315
16.2 — Inspection du travail et des mines 318
16.3 — Ecole supérieure du travail 321
16.4 — Fonds pour l'emploi 323
16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées 323

17 et 18 — Ministère de la Sécurité sociale 327
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales 327
17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale 328
17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale 332
17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale 334
17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale 336

17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé ... 338
17.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation ... 339
17.7 — Mutualités: conseil supérieur de la mutualité ... 342
17.8 — Mutualité des employeurs ... 342
18.0 — Assurance pension contributive ... 343
18.1 — Assurance accidents ... 343
18.2 — Dommages de guerre corporels ... 345

19 — Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural ... 348
Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales ... 348
19.1 — Viticulture ... 353
19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture ... 357
19.3 — Sylviculture ... 361
19.4 — Service d'économie rurale ... 362
19.5 — Administration des services vétérinaires ... 364

20 et 21 — Ministère du Développement durable et des infrastructures ... 370
Section 20.0 — Dépenses générales ... 370
20.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer) ... 371
20.2 — Environnement: Dépenses générales ... 375
20.3 — Administration de l'environnement ... 379
20.4 — Administration de la nature et des forêts ... 382
20.5 — Transports.- Dépenses générales ... 388
20.6 — Circulation et sécurité routières ... 389
20.7 — Transports publics et ferroviaires ... 390
20.8 — Administration des enquêtes techniques ... 392
20.9 — Navigation et transports fluviaux ... 394
21.0 — Direction de l'aviation civile ... 398
21.1 — Administration de la navigation aérienne ... 401
21.2 — Garage du Gouvernement ... 402
21.3 — Aéroports et transports aériens ... 403
21.4 — Administration des chemins de fer ... 404
21.5 — Travaux publics.- Dépenses générales ... 406
21.6 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales ... 408
21.7 — Ponts et chaussées.- Travaux propres ... 412
21.8 — Bâtiments publics.- Dépenses générales ... 414
21.9 — Bâtiments publics.- Compétences propres ... 417

22 — Ministère de l'Egalité des chances ... 420
Section 22.0 — Egalité des chances ... 420

Chapitre IV — Dépenses en capital

30 — Ministère d'Etat ... 427
Section 30.3 — Conseil d'Etat ... 427
30.4 — Gouvernement ... 427
30.5 — Conseil économique et social ... 428
30.6 — Centre de communications du Gouvernement ... 428
30.7 — Cultes ... 429
30.8 — Médias et Communications ... 429
30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg ... 429

31 — Ministère des Affaires étrangères ... 431
Section 31.0 — Dépenses générales ... 431
31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger ... 431
31.4 — Immigration ... 432
31.5 — Direction de la défense ... 432
31.6 — Défense nationale ... 433

31.7 — Coopération au développement et action humanitaire ... 434
31.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne ... 434

32 — Ministère de la Culture ... 436
Section 32.0 — Culture: dépenses générales ... 436
32.1 — Service des sites et monuments nationaux ... 437
32.2 — Musée national d'histoire et d'art ... 437
32.5 — Centre national de l'audiovisuel ... 437
32.6 — Musée national d'histoire naturelle ... 438

33 — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ... 440
Section 33.0 — Enseignement supérieur.- Dépenses générales ... 440
33.2 — Recherche et innovation ... 440

34 — Ministère des Finances ... 442
Section 34.0 — Dépenses générales ... 442
34.1 — Inspection générale des finances ... 442
34.2 — Trésorerie de l'Etat ... 442
34.3 — Direction du contrôle financier ... 442
34.4 — Contributions directes ... 442
34.5 — Enregistrement et domaines ... 445
34.6 — Douanes et accises ... 445
34.7 — Cadastre et topographie ... 446
34.8 — Dette publique ... 447

35 — Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ... 450
Section 35.0 — Economie ... 450
35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques ... 451
35.4 — Conseil de la concurrence ... 451
35.5 — Promotion du commerce extérieur.Commission et Office des Licences ... 452
35.8 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) ... 452

36 — Ministère des Classes moyennes et du tourisme ... 454
Section 36.0 — Classes moyennes ... 454
36.1 — Tourisme ... 454

37 — Ministère de la Justice ... 457
Section 37.0 — Justice ... 457
37.1 — Services judiciaires ... 457
37.2 — Etablissements pénitentiaires ... 457
37.3 — Juridictions administratives ... 458

38 — Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative ... 460
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique ... 460
38.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat ... 460
38.6 — Service central des imprimés ... 461
38.8 — Service médical - Dépenses diverses ... 461

39 — Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ... 463
Section 39.0 — Dépenses générales ... 463
39.1 — Finances communales ... 463
39.2 — Commissariats de district ... 465
39.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes ... 465
39.5 — Police grand-ducale ... 465
39.6 — Administration des services de secours ... 466
39.8 — Aménagement communal ... 467

39.9 — Administration de la gestion de l'eau ... 467

40 et 41 — Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle ... 471
Section 40.0 — Dépenses générales ... 471
40.1 — Centre de technologie de l'éducation ... 471
40.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ... 471
40.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire ... 471
40.5 — Etablissements privés d'enseignement ... 472
40.7 — Education différenciée ... 472
40.8 — Service de la formation des adultes ... 472
40.9 — Inspectorat ... 472
41.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique ... 473
41.4 — Sports.- Dépenses générales ... 473
41.5 — Institut national des sports ... 474
41.7 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports ... 474

42 et 43 — Ministère de la Famille et de l'Intégration ... 476
Section 42.0 — Famille ... 476
42.2 — Solidarité ... 476
42.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration ... 476
42.4 — Fonds national de solidarité ... 477
42.5 — Caisse nationale des prestations familiales ... 477
42.6 — Maisons d'enfants de l'Etat ... 478
42.8 — Centre socio-éducatif de l'Etat ... 478
42.9 — Service national d'action sociale ... 478
43.0 — Office national de l'enfance ... 479

44 — Ministère de la Santé ... 481
Section 44.0 — Ministère de la Santé ... 481
44.1 — Direction de la santé ... 481
44.2 — Laboratoire national de santé ... 482
44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf ... 483
44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques ... 483

45 — Ministère du Logement ... 486
Section 45.0 — Logement ... 486

46 — Ministère du Travail et de l'Emploi ... 491
Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales ... 491
46.1 — Agence pour le développement de l'emploi ... 491
46.2 — Inspection du travail et des mines ... 491
46.5 — Emploi des accidentés et des handicapés ... 492

47 — Ministère de la Sécurité sociale ... 494
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale ... 494
47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale ... 494
47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale ... 494
47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale ... 495
47.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation ... 495

49 — Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural ... 497
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales ... 497
49.1 — Viticulture ... 497
49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture ... 498
49.3 — Sylviculture ... 498
49.4 — Service d'économie rurale ... 499
49.5 — Administration des services vétérinaires ... 499

50 et 51 — Ministère du Développement durable et des infrastructures 501
Section 50.0 — Dépenses générales 501
50.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer) 501
50.2 — Protection de l'Environnement 501
50.3 — Administration de l'Environnement 502
50.4 — Administration de la nature et des forêts 503
50.5 — Transports.- Dépenses générales 504
50.6 — Circulation et sécurité routières 504
50.7 — Transports publics et ferroviaires 505
50.8 — Administration des enquêtes techniques 505
50.9 — Navigation et transports fluviaux 505
51.0 — Direction de l'aviation civile 505
51.2 — Garage du Gouvernement 506
51.3 — Aéroports et transports aériens 506
51.4 — Administration des chemins de fer 507
51.5 — Travaux publics.- Dépenses générales 507
51.6 — Ponts et chaussées 508
51.7 — Fonds d'investissements publics 513
51.8 — Bâtiments publics 514
51.9 — Bâtiments publics.- Compétences communes 515

52 — Ministère de l'Egalité des chances 528
Section 52.0 — Egalité des chances 528

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

Chapitre V — Recettes pour ordre 529

Chapitre VI — Dépenses pour ordre 535

Annexes

I. La situation financière des Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement 543
Fonds d'équipement militaire 545
Fonds pour les monuments historiques 546
Fonds de crise 547
Fonds de la dette publique 548
Fonds des pensions 549
Fonds pour la réforme communale 550
Fonds communal de dotation financière 551
Fonds spécial de la pêche 552
Fonds cynégétique 553
Fonds pour la gestion de l'eau 554
Fonds spécial des eaux frontalières 557
Fonds d'équipement sportif national 558
Fonds pour les investissements socio-familiaux 559
Fonds d'assainissement en matière de surendettement 560
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux 561
Fonds des investissements hospitaliers 563
Fonds spécial de la chasse 565
Fonds pour la protection de l'environnement 566
Fonds climat et énergie 567
Fonds pour l'emploi 569
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture 573
Fonds d'investissements publics administratifs 574
Fonds d'investissements publics scolaires 577
Fonds des routes 579
Fonds du rail 583
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux 585
Fonds pour la loi de garantie 586
Fonds pour la promotion touristique 588
Fonds pour l’entretien et la rénovation des propriétés immobilières de l’Etat 589
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé (Fonds de l'innovation) 592
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier 594

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat 595

Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en cinq chapitres:

Chapitre A. -	La situation et les perspectives économiques
Chapitre B. -	Les principales orientations de la politique budgétaire 1) La politique budgétaire pluriannuelle 2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique 3) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne 4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2013 5) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2013 6) L'évolution prévisible des recettes de l'Administration centrale 7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2011 8) Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2012 9) L'évolution structurelle de la dette publique
Chapitre C.-	Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)
Chapitre D.-	Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

* * *

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.

A. La situation et les perspectives économiques

1. Evolution conjoncturelle récente

1.1. Environnement international

A l'issue de l'été 2012, la situation économique internationale reste marquée par les difficultés de la zone euro. Celle-ci s'installe dans la récession: après une stabilisation au 1er trimestre 2012, le PIB de la zone euro s'est en effet contracté au cours du 2ème trimestre (-0.2% T/T-1) et les indicateurs de conjoncture disponibles sur le 3ème trimestre évoquent encore clairement une contraction.

Plusieurs pays de la zone euro sont déjà techniquement en situation de récession, notamment l'Espagne, l'Italie et le Portugal qui sont, avec la Grèce, au cœur de la crise de l'endettement public qui pèse sur les performances conjoncturelles depuis 2011. Si la zone euro – considérée dans son ensemble – a pour l'instant évité la récession technique, elle le doit surtout à la résistance de la France (3 trimestres consécutifs de stagnation de 2011 T4 à 2012 T2) et encore davantage au dynamisme de l'Allemagne (+0.5% en 2012 T1 et +0.3 en 2012 T2). Néanmoins, l'Allemagne a enregistré une très nette dégradation des perspectives émanant des enquêtes de conjoncture au cours des derniers mois et ne sera vraisemblablement pas à même de constituer de nouveau un pilier de croissance au 3ème trimestre. En France, les résultats des enquêtes de conjoncture, malgré une légère remontée au mois d'août, se situent également à des niveaux très faibles indiquant une contraction de l'activité. Le marché automobile français est par ailleurs touché par une très nette chute des immatriculations en juillet et août. A côté des perspectives maussades émanant des chefs d'entreprises, les opinions des consommateurs témoignent aussi d'une chute de moral très nette en juillet et août (notamment en France et en Allemagne): l'indicateur de confiance des consommateurs de la zone euro retrouve ainsi en août, à -25 points, un niveau très faible qui n'avait plus été atteint depuis la mi-2009.

En dehors de la zone euro, les récents développements conjoncturels sont dans l'ensemble négatifs. Les Etats-Unis sont dans une phase de ralentissement et les enquêtes de conjoncture estivales n'indiquent pas de redressement à court terme. L'emploi US, après un bon chiffre en juillet, n'a que faiblement progressé en août et le taux de chômage, à quelque 8%, demeure historiquement élevé. Le ralentissement est également confirmé par les statistiques les plus récentes des deux premières économies asiatiques (Chine et Japon).

Dans l'ensemble, les données économiques disponibles à la mi-septembre 2012 sont décevantes. Pourtant, les marchés financiers ont traversé l'été plutôt sereinement, contrairement à l'année précédente où un krach boursier s'était produit au début du mois d'août. Les annonces du sommet européen du 29 juillet – avec notamment un projet d'union bancaire pour la zone euro et un changement de ton concernant la mutualisation de la dette – ont, semble-t-il, permis de rassurer partiellement les investisseurs. Un nouveau pas est franchi le 6 septembre avec l'annonce par la BCE d'opérations de rachat de titres de dette souveraine (Outright Monetary Transactions). Ce changement d'orientation semble lui aussi avoir recueilli un bon accueil de la part des marchés: les taux des obligations d'Etat des pays membres de l'Europe du Sud ont enregistré un recul significatif et les indices des marchés d'actions ont profité d'un net redressement des valeurs bancaires. La question reste de savoir si cette éclaircie sur les marchés va perdurer et dans quelle mesure elle va se répercuter sur l'économie réelle.

1.2. Situation conjoncturelle au Luxembourg

1.2.1. Evolution récente de l'activité

Le PIB luxembourgeois a enregistré un recul très prononcé au cours du 1er trimestre 2012, de 1.5% par rapport au 4ème trimestre 2011 (et une stagnation par rapport au 1er trimestre 2011).

L'évolution de la valeur ajoutée selon les différentes branches montre une contribution majeure des activités financières au repli du PIB sur le début de l'année. Cette dégradation est essentiellement liée au domaine de l'intermédiation financière – dont les banques représentent les trois quarts en termes de valeur ajoutée – tandis que les autres composantes (assurances et auxiliaires) ont plutôt joué dans un sens positif. Ce recul de la valeur ajoutée du secteur financier s'explique en grande partie par l'orientation négative relevée au niveau de la distribution de crédit, que celle-ci soit destinée à d'autres banques, à des entreprises ou à des ménages.

On note également au début de 2012 une contribution négative relativement importante – toutefois moindre que pour le secteur financier – de la part des activités de la branche "Commerce, Horeca, Transports et communications". Certaines composantes de cette branche sont en effet affectées par des phénomènes négatifs, à la fois conjoncturels et non conjoncturels. Le PIB continue en revanche à être soutenu par le dynamisme des services aux entreprises ainsi que par les services qui ne sont pas – ou peu – exposés à la conjoncture (administration, éducation, santé, action sociale, services personnels, etc.).

Les chiffres du PIB pour le 2ème trimestre 2012, ainsi que des données révisées pour les trimestres précédents, ne seront disponibles qu'au début du mois d'octobre. Les enquêtes de conjoncture, qui, à l'instar de ce que l'on observe pour l'ensemble de la zone euro, se sont largement dégradées au cours du 2ème trimestre, laissent entrevoir une nouvelle contraction de l'activité. Il faut cependant rester prudent sur ce point, car les mêmes enquêtes n'indiquaient pas spécialement que la baisse du 1er trimestre serait aussi importante. On peut par ailleurs noter que la très nette détérioration des opinions des industriels au 2ème trimestre ne transparaît pas vraiment au niveau du résultat de production, qui enregistre une quasi-stagnation par rapport au trimestre précédent. Par contre, la production dans la construction a nettement reculé en 2012 T2 (-5% environ par rapport à T1).

Les enquêtes de conjoncture de juillet et août montrent des évolutions très divergentes: stabilisation des opinions (à un faible niveau) dans l'industrie, poursuite de la dégradation dans la construction et les entreprises du commerce de détail, amélioration dans les autres services non-financiers.

Du côté des services financiers, les données du 2ème trimestre proposent également des tendances contrastées. Les résultats bancaires ne notent pas d'amélioration ni de dégradation substantielle sur les principaux postes de revenu, les encaissements des assurances confirment les bons chiffres du 1er trimestre et les actifs nets d'OPC restent stables par rapport à 2012 T1 (ils devraient par contre bénéficier de l'éclaircie estivale des marchés financiers, c'est déjà le cas en juillet).

Principaux agrégats du PIB sous l'optique dépenses (prix constants)

Libellé	1er trim	2e trim	3e trim	2011 4e trim	2012 1er trim
				Variation annuelle en %	
Dépense de consommation finale	**1.6**	**2.3**	**1.9**	**2.4**	**1.1**
Dépense de consommation finale des ménages	1.4	2.1	1.5	1.7	0.9
Dépense de consommation finale des ISBLSM[1]	5.5	3.6	3.0	5.2	2.9
Dépense de consommation finale des Admin. Publiques	1.8	2.7	2.5	3.0	1.2
Formation brute de capital	**4.6**	**-16.5**	**44.1**	**20.7**	**18.3**
Exportations de biens et de services	**2.9**	**1.5**	**4.2**	**-1.5**	**-1.5**
Exportations de biens	6.1	-3.4	4.0	-1.0	-10.5
Exportations de services	1.8	2.9	4.0	-1.4	0.7
Importations de biens et de services	**3.6**	**-1.1**	**9.3**	**1.5**	**1.6**
Importations de biens	8.0	-9.8	20.8	10.5	0.4
Importations de services	1.7	3.8	4.2	-2.5	1.7
Produit Intérieur Brut au prix du marché	**2.1**	**0.7**	**2.5**	**1.0**	**0.0**

Source: STATEC

[1] Institutions sans but lucratif, au service des ménages

Valeur ajoutée brute aux prix de base par branche (prix constants)

Libellé	1er trim	2e trim	3e trim	2011 4e trim	2012 1er trim
				Variation annuelle en %	
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	3.8	0.0	-7.7	-3.8	-7.4
Industrie, y compris énergie	15.7	6.1	5.5	-1.1	-3.0
Construction	7.8	2.0	0.9	3.5	-1.5
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	2.2	4.7	6.3	5.3	3.9
Activités financières	-4.6	-5.8	-4.5	-6.4	-11.5
Immobilier, location et services aux entreprises	6.1	4.0	7.5	2.6	6.0
Autres activités de services	1.9	2.2	1.5	1.9	3.4
Total valeur ajoutée brute aux prix de base	**2.4**	**1.0**	**2.5**	**0.2**	**0.0**
Impôts sur les produits - Subventions sur les produits	-0.8	-1.5	3.3	8.0	0.8
Produit intérieur brut aux prix du marché	**2.1**	**0.7**	**2.5**	**1.0**	**0.0**

Source: STATEC

Chiffres clés de la conjoncture luxembourgeoise

	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
									Variations annuelles en %, sauf mention contraire	
Activité										
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	-11.1	-10.0	-0.2	-7.4	-8.0	-1.5	...	...	-5.7	-4.5
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	-5.4	-21.4	-3.2	-9.9	-13.4	6.4	...		-6.2	-1.0
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail hors vente par correspondance et carburants	-0.9	3.5	3.1	-3.9	-1.7	...	...	...	-0.9	3.3
Prix, salaires										
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2.9	3.0	2.7	2.7	2.5	2.5	2.5	2.6	2.5	3.2
Inflation sous-jacente	2.1	2.3	2.1	2.1	2.0	2.2	2.2	2.0	2.2	2.1
Indice des produits pétroliers	12.7	12.4	8.9	9.0	7.9	5.2	5.5	8.8	6.2	16.3
Indice des prix à la production industrielle	6.0	5.3	3.7	2.5	3.1	4.3	...	...	3.3	7.8
Indice des prix à la construction[1]	3.0	3.0	3.0	2.9	2.9	2.9	...	...	2.9	2.7
Coût salarial moyen par personne (CNT)	1.4	1.4	1.4	...	...	...	...	...	1.4	4.0
Commerce extérieur										
Exportations de biens en volume	-8.8	-7.8	-11.4	-11.3	-14.5	...	...	...	-12.4	9.1
Importations de biens en volume	-2.7	-0.1	6.9	-3.1	5.9	...	...	...	3.4	-4.4
Emploi, chômage										
Emploi salarié intérieur	2.9	2.8	2.6	2.0	2.3	2.2	1.9	...	2.1	3.0
Emploi national	2.5	2.5	2.5	2.1	2.4	2.4	2.1	...	2.3	2.5
Taux de chômage (en % de la population active, cvs, ADEM)	5.9	5.9	6.0	6.0	6.1	6.1	6.2	...	6.1	5.7

Source: STATEC
Les données sur fond gris sont des estimations, cvs- corrigé des variations saisonnières, CNT - Comptes nationaux trimestriels
[1]Estimations sur base de données semestrielles

1.2.2. Inflation et salaires

Après une progression relativement forte en 2011 (+3.4%), les prix à la consommation connaissent une évolution plus modérée en 2012: sur les 8 premiers mois de l'année en cours, le taux d'inflation s'élève en moyenne à 2.7% et tend à se rapprocher de 2.5% sur la fin de cette période. Derrière ce reflux de l'inflation se trouvent plusieurs facteurs. Tout d'abord, une contribution moins forte des prix pétroliers: en effet, bien que le pétrole atteigne un niveau historiquement élevé en 2012 (85 EUR pour le baril de Brent en moyenne de janvier à août), il n'a que peu progressé par rapport à 2011 (où il cotait en moyenne 80 EUR). Du côté de l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire grosso modo hors produits pétroliers, on note une contribution bien moins forte en 2012 des hausses de tarifs administrés et des hausses de prix plus faibles sur l'alimentation. Ce dernier élément est un effet décalé de la baisse des prix des matières premières alimentaires au cours du second semestre de 2011. Il est difficile de parler d'une tendance claire concernant les prix des matières premières en 2012, car de janvier à septembre, ils ont déjà changé deux fois de direction: orientés à la hausse au 1er trimestre, ils ont ensuite nettement reflué jusqu'en juin avant de repartir fermement à la hausse en juillet et août. Ce dernier mouvement de hausse concerne principalement les matières premières énergétiques (notamment le pétrole) et alimentaires. Ces changements de tendance très soudains perturbent considérablement les prévisions d'inflation, où la composante énergétique a une influence déterminante: la prise en compte des statistiques les plus récentes (i.e. de l'été 2012) induit ainsi des perspectives révisées à la hausse en matière d'inflation (cf. partie prévisions).

Les salaires sont pour leur part dans une phase de ralentissement. La progression du coût salarial moyen (par tête) était passée de 2.5% en 2010 à 2.2% en 2011. Au 1er trimestre 2012, elle est encore plus modérée à seulement 1.4% sur un an. Cette faible croissance des salaires nominaux étant inférieure à celle des prix à la consommation, il en résulte une baisse des salaires réels. Une telle baisse avait déjà été observée en 2008, mais à l'époque elle

s'expliquait surtout par une inflation élevée, alors qu'en 2012 elle reflète davantage un freinage des salaires nominaux.

Sur les dernières années, c'est dans le domaine des services financiers que la modération salariale s'est le plus fait ressentir: le coût salarial y avait progressé de 5% en moyenne au cours des années 2005 à 2007, mais depuis la crise de 2008, le rythme n'y est plus que de 1% par an en moyenne. Après une année 2011 morose, avec une hausse de 0.3%, le 1er trimestre 2012 ne s'annonce guère mieux, avec +0.5% sur un an. Les coûts salariaux dans l'industrie et la construction ont encore profité d'un certain répit au 1er trimestre 2012, mais ils sont amenés à pâtir de l'orientation défavorable de l'activité constatée dans ces branches. La branche "Immobilier, location et services aux entreprises" présente en matière de progression des salaires, comme en matière d'emploi, le profil le plus favorable sur le début de 2012.

1.2.3. Emploi et Chômage

Le marché du travail, national et européen, subit pleinement les conséquences de la dégradation économique entamée en 2011. L'emploi est orienté à la baisse dans la zone euro depuis le second trimestre de 2011 et il ralentit fortement au Luxembourg (passant d'un rythme de progression trimestrielle de +0.9% en 2011 T2 à +0.4% en 2012 T1). Le chômage quant à lui s'est remis à augmenter, atteignant des niveaux record: 11.3% dans la zone euro et 6.2% au Luxembourg en juillet 2012. La dégradation du marché de l'emploi en Europe est généralisée mais elle est plus sévère dans les pays du Sud, touchés profondément par la crise de la dette. De ce fait, la crise actuelle anime fortement la mobilité du travail en Europe ce qui ne reste pas sans conséquences pour le Grand-Duché, en plein cœur de l'Europe et avec un marché de travail qui est resté encore relativement attractif.

Au Luxembourg, l'emploi se dégrade particulièrement dans l'industrie et la construction ainsi que dans les services reliés à ces branches, comme par exemple le travail intérimaire ou les transports. Ces branches marquent un fort ralentissement de l'emploi sur le début de l'année et tous les indicateurs précurseurs (chômage partiel, durée de travail, perspectives d'embauche, etc.) évoluent dans une direction défavorable, annonçant une aggravation de la situation sur les trimestres à venir. Les services, davantage confrontés à des problèmes de recrutement de main-d'œuvre qualifiée et par conséquent moins enclins à ajuster rapidement leurs effectifs, restent quant à eux encore épargnés par cette tendance négative sur le début de 2012.

En ce qui concerne le chômage, l'année 2011 s'est caractérisée par des évolutions relativement erratiques, liées principalement aux aléas de l'activité dans la construction. La tendance de fond du chômage est cependant clairement orientée à la hausse depuis la fin de 2011. Le nombre de personnes inscrits dans des mesures pour l'emploi (emplois aidés) augmente continuellement depuis 2009 mais – comparé à l'afflux de nouveaux chômeurs sur la même période – il est relativement faible par rapport au début des années 2000, et permet donc d'absorber proportionnellement moins de demandeurs d'emplois.

2. Prévisions 2010-2012

2.1. Remarques préliminaires

Les prévisions macro-économiques commentées ci-après correspondent à celles figurant dans la dernière Note de Conjoncture (NDC) du STATEC, publiée à la mi-juillet 2012, exception faite pour l'inflation (dont les prévisions ont été mises à jour). En effet, à ce stade, ni la base statistique nationale ni la situation conjoncturelle internationale ne rendent nécessaire une révision générale des prévisions. Dans la mesure où les dernières données mensuelles internationales sont franchement mauvaises, il importe de mettre en avant que l'hypothèse de (dé)croissance pour 2012 pour le PIB de la zone euro (-0.6%), que le STATEC avait retenue dans la NDC de juillet, figure toujours parmi les plus pessimistes et anticipait en quelque sorte déjà la dégradation supplémentaire.

A l'heure actuelle, les incertitudes restent exceptionnellement élevées, se traduisant par des marges d'erreur plus importantes que d'habitude. Aussi, pour en tenir compte, le STATEC s'empresse-t-il de renvoyer à l'analyse de sensibilité publiée dans la NDC 1-2012, qui permet de quantifier, pour l'économie luxembourgeoise, l'impact d'une conjoncture encore plus faible encore dans la zone euro. Cette remarque vaut surtout pour 2013, où les prévisions sont en train d'être révisées à la baisse. Le STATEC maintient quant à lui sa prévision de croissance de +1% pour la zone euro pour 2013, du fait que les organisations internationales, sur lesquelles il a coutume de se baser pour établir les hypothèses exogènes sous-tendant ses projections, n'ont pas encore publié – à ce stade, c'est-à-dire à la mi-septembre 2012 – des mises à jour de leurs propres prévisions.

Qui plus est, au niveau national, de nouvelles informations statistiques (comptes nationaux annuels révisés, première estimation du deuxième trimestre 2012, Projet de Budget 2013) deviendront disponibles au courant des prochaines semaines et rendront éventuellement nécessaire une adaptation des prévisions.

2.2. Environnement international

La croissance mondiale est entrée dans une phase de ralentissement, non seulement du fait du recul de l'activité dans la zone euro et au Royaume-Uni, mais aussi suite à une activité aux Etats-Unis qui manque d'entrain et d'une modération générale dans les économies émergentes.

A ce stade, peu de données statistiques quantitatives relatives au troisième trimestre sont connues. Qui plus est, aucune des grandes institutions internationales (FMI, OCDE, Commission européenne) ne s'est exprimée avec précision quant aux perspectives conjoncturelles relatives à 2013. Il semble toutefois qu'en Europe, à la lecture des indicateurs qualitatifs, la reprise attendue pourrait être moins forte qu'encore escompté au cours des mois de printemps et d'été. Nonobstant, le STATEC maintient les hypothèses figurant dans la NDC 2-12, c'est-à-dire une baisse du PIB en volume de la zone euro de 0.6% en 2012 et une hausse de 1% en 2013.

En revanche, au niveau des marchés financiers, l'hypothèse (pour 2012) de décroissance (-14%) de l'indice boursier européen, qui influence fortement les exportations de services financiers du Luxembourg, pourrait être trop pessimiste au vu de la récente remontée estivale. En raison de la volatilité inhérente de cet indicateur, le STATEC s'abstient également de le réviser, en attendant que la tendance positive se confirme.

2.3. Prévisions pour le Luxembourg

Les résultats du 1er semestre 2012 et les perspectives pour la suite de l'année ainsi que pour 2013 vont dans le sens d'une croissance de l'activité économique très faible. Le ralentissement semble par ailleurs en train de se propager à des nouveaux secteurs, comme la construction ou plus récemment le commerce de détail. Aussi, le scenario (pour le PIB en vol.) décrit dans la dernière Note de conjoncture reste-t-il d'actualité: une année 2012 de stagnation (+0.1%) et une reprise molle en 2013 (+1.7%).

La situation sur le marché du travail continue à se détériorer. Etant donné le décalage entre l'activité et l'emploi et vu la faiblesse de l'activité depuis la fin de 2011, la situation ne devrait pas s'améliorer avant 2014. En 2012, surtout en début d'année, le ralentissement de l'emploi a été encore peu marqué, mais l'ajustement est en cours, comme en témoignent les derniers chiffres mensuels des créations d'emplois (+2.2% en mai 2012 contre +3.0% en décembre 2011). Sous l'effet de cette dynamique de l'emploi faiblissant, le chômage devrait augmenter tout au long de 2013 et atteindre un record historique à 6.8% (moyenne annuelle).

Le rythme de l'inflation est en grande partie influencé par l'évolution des prix pétroliers. Depuis la fin du mois de juin, ceux-ci sont nettement repartis à la hausse pour se stabiliser sur les dernières semaines à un niveau moyen de quelque 110 USD par baril. Sur l'horizon de prévision, le STATEC prolonge mécaniquement ces tendances. Le même principe est appliqué pour ce qui concerne le taux de change USD/EUR.

Ainsi, les prévisions d'inflation du STATEC ont été établies avec un baril à quelque 112 USD en moyenne pour 2012 et 113 USD pour toute l'année 2013. Le taux de change USD/EUR est quant à lui fixé à 1.28 respectivement 1.26. Il en résulte un taux d'inflation moyen (IPCN) de 2.7% en 2012 et de 2.0% en 2013. Vu le faible rythme d'expansion de l'activité, se traduisant notamment par une hausse du chômage et un écart de production très négatif, le STATEC anticipe un léger ralentissement de l'inflation sous-jacente: cette dernière devrait tomber à 1.9% en 2013 (après 2.1% en 2012). L'échelle mobile des salaires, augmentera de 2.5% en 2012 et en 2013, trajectoire qui tient compte des récentes modulations de l'indexation automatique.

Projections macro-économiques 2012-2013

	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Principales hypothèses			*Niveaux*		*Evolution en %*	
PIB zone Euro (mia EUR constants aux prix de 2000)	8606.9	8559.5	8645.1	1.5	-0.6	1.0
Indice boursier européen (indice 2001=100)	81.9	70.4	72.7	-5.5	-14.0	3.2
Prix pétroliers (USD)	111.3	112.5	113.3	39.9	1.1	0.7
Taux de change (USD/EUR)	1.40	1.28	1.26	5.7	-8.6	-1.4
Taux d'int. court terme Euro	1.3	0.8	0.8	.	.	.
Taux d'int. long terme Euro	4.6	4.6	4.9	.	.	.
Principaux résultats			*Niveaux*		*Evolution en %*	
PIB vol. (mia EUR - année de référence = 2005)	29.27	29.31	29.80	1.7	0.1	1.7
PIB valeur (mia EUR)	42.60	43.71	45.37	6.8	2.6	3.8
RNB (mia EUR)	30.75	31.34	32.32	12.7	1.9	3.1
PIB potentiel (mia EUR)	29.82	30.30	30.77	1.8	1.6	1.5
Population totale (1000 pers.[1])	522.0	530.7	538.6	2.0	1.7	1.5
Emploi total intérieur (1000 pers.)	368.5	375.3	378.9	2.8	1.8	0.9
dont: frontaliers (1000 pers.)	155.0	158.2	159.5	3.5	2.1	0.8
emploi résident (1000 pers.)	225.1	228.9	231.4	2.3	1.7	1.1
Taux de chômage (ADEM, % de la pop. act.)	5.7	6.2	6.8	-	-	-
Prix à la consommation - IPCN (1996=100)	137.76	141.52	144.39	3.4	2.7	2.0
Coût salarial moyen (1000 EUR/an)	56.1	57.7	59.5	2.1	2.8	3.1
Echelle mobile des salaires (1948=100)	724.3	742.4	761.0	1.9	2.5	2.5
Masse salariale (mia EUR courants)	19.47	20.39	21.24	4.8	4.7	4.1

Source: STATEC (24 sept. 2012) - 2011: observations, 2012-13: prévisions.
[1] au 31 décembre

B. Les principales orientations de la politique budgétaire

1) La politique budgétaire pluriannuelle

Au cours des dernières années, la crise économique et financière a conduit à une détérioration de la situation des finances publiques dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Malgré cette détérioration, le Luxembourg a pu maintenir sa dette publique à un niveau relativement bas et son déficit public à un niveau qui est inférieur à la valeur de référence de 3% du PIB.

La crise économique et financière a cependant fragilisé la situation de nos finances publiques et le Luxembourg se trouve actuellement confronté à une série de défis à caractère structurel.

C'est ainsi tout d'abord que la diminution de la croissance économique qui s'est produite dans le sillage de la crise économique et financière a entraîné une réduction structurelle du taux de croissance des recettes publiques.

Dans ce même contexte, il convient de noter que la crise économique et financière a accentué la forte volatilité des recettes publiques qui résulte du degré d'ouverture élevé de l'économie luxembourgeoise et de sa spécialisation dans le domaine des services financiers. La dégradation de la situation économique a également renforcé le poids de la rigidité à la baisse des dépenses publiques et le fait qu'une part importante des dépenses publiques est caractérisée par une croissance "autonome" et indépendante de l'évolution du cycle économique.

Au cours des dernières années les répercussions de la crise économique ont a dès lors conduit progressivement à une érosion graduelle des conditions d'équilibre de nos finances publiques.

Afin de répondre à ces défis, le Gouvernement a arrêté en avril 2012 ses orientations au sujet de la stratégie budgétaire à moyen terme qui ont comme objectif de mettre en œuvre une série de mesures de consolidation budgétaire supplémentaires afin de réduire le déficit public et de dégager ainsi une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour absorber d'éventuels chocs négatifs, tout en essayant de limiter les effets négatifs de cette politique sur la reprise économique.

Il importe de relever également qu'en 2013 et 2014, la dynamique des dépenses publiques sera infléchie par les effets de la modulation du mécanisme de l'indexation automatique des salaires qui a limité son application au paiement d'une seule tranche indiciaire en 2013 et 2014.

Dans la dernière actualisation du programme de stabilité et de croissance qui a été transmis à la Commission européenne le 27 avril 2012, le Gouvernement avait par ailleurs indiqué que ces mesures de consolidation budgétaire et de réduction des déficits publics ne permettraient pas, à elles seules, d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (0,5%/PIB) avant la fin de la période couverte par ce programme.

L'évolution des finances publiques est en effet très sensible à l'évolution du contexte économique et financier et la réalisation du scénario macroéconomique qui constitue la toile de fond de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme est sujette à d'importants effets positifs et négatifs.

En cas de matérialisation des effets positifs, la convergence vers l'objectif budgétaire à moyen terme d'un solde équilibré ou en surplus se fera plus rapidement.

Toutefois, en cas de matérialisation de risques négatifs, le Luxembourg s'écartera davantage de sa trajectoire d'ajustement. Dans un tel cas de figure, le Gouvernement a annoncé dans son programme de stabilité et de croissance que des mesures de consolidation budgétaire supplémentaires seront prises si elles devaient s'avérer nécessaires pour replacer le Luxembourg sur la trajectoire d'ajustement vers son objectif budgétaire à moyen terme.

En réponse à ces incertitudes et à ces défis, le Gouvernement luxembourgeois a poursuivi dans le cadre des travaux budgétaires pour 2013 son action en faveur du rétablissement à moyen terme de l'équilibre des finances publiques.

Tant au niveau du budget des dépenses de fonctionnement que du budget d'investissement et du côté des recettes, le Gouvernement a pris au total des mesures de consolidation budgétaires de près de 2%/PIB.

* * *

2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique

Les tableaux ci-après résument l'évolution prévisionnelle du solde consolidé des 3 secteurs de l'Administration publique entre 2008 et 2013 en comparant les prévisions pour l'exercice 2013 avec celles du compte prévisionnel de l'exercice en cours.

(en % du PIB)

En % du PIB	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique.....	**3,0%**	**-0,8%**	**-0,8%**	**-0,3%**	**-2,0%**	**-1,5%**
Administration centrale.....	-0,2%	-2,6%	-2,5%	-2,3%	-3,8%	-2,8%
Administration locale.....	0,4%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Sécurité sociale	2,7%	1,9%	1,6%	1,9%	1,7%	1,3%

Note: * Compte prévisionnel

(en millions)

En millions	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique.....	**1 182,6**	**-307,2**	**-331,4**	**-140,4**	**-865,9**	**-684,5**
Administration centrale.....	-68,9	-989,0	-1 015,1	-997,2	-1 648,1	-1 292,9
Administration locale.....	169,8	-49,0	56,5	31,0	23,2	11,2
Sécurité sociale	1 081,8	730,9	627,2	825,9	759,0	597,2

Note: * Compte prévisionnel

Au vu de ces chiffres, il s'impose de rappeler que les états financiers de l'Administration centrale comprennent les recettes et les dépenses du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat, ainsi que les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, des services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics qui font partie du périmètre de l'Etat.

Ce cadre de référence, qui est plus large que celui du budget de l'Etat, est clairement défini par le Pacte européen de stabilité et de croissance. Ce cadre est constitué par le Système Européen de Comptes Nationaux (SEC95).

Il ressort notamment des tableaux ci-avant qu'**entre 2008 et 2009**, le solde de l'Administration publique s'est très fortement dégradé en passant de +3,0% à -0,8% (-3,8%). Cette dégradation, qui est surtout imputable à l'évolution du secteur de l'Administration centrale (-2,4%), s'explique pour l'essentiel par les conséquences de la crise économique qui se sont traduites non seulement par des moins-values au niveau des recettes de l'Etat mais également par des plus-values au niveau du budget de dépenses.

A cela, il convient d'ajouter que le plan de relance qui a été mis en œuvre au Luxembourg dans le cadre du Plan de relance européen s'est également traduit par un accroissement des dépenses de l'Administration centrale.

Il ressort également de ce tableau qu'**en 2010**, le solde de l'Administration publique a pu être stabilisé au niveau atteint en 2009 et ce malgré les importantes répercussions de la crise économique et du plan de relance.

Au vu de ces évolutions il s'impose d'insister sur le fait que le volet préventif du pacte de stabilité vient d'être renforcé par l'introduction de **règles** supplémentaires portant sur l'**évolution des dépenses publiques**, à côté de l'obligation pour chaque Etat membre d'atteindre son objectif budgétaire à moyen terme (O.M.T.).

Aux termes de ces règles, les Etats membres concernés doivent procéder à une amélioration annuelle appropriée de leur solde budgétaire "corrigé des variations conjoncturelles, déduction faite des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires" de 0,5 % du PIB.

D’après ces mêmes règles, l’augmentation annuelle des dépenses ne doit pas dépasser "un taux inférieur au taux de référence pour la croissance potentielle du PIB à moyen terme, sauf si ce dépassement est compensé par des mesures discrétionnaires en matière de recettes".

Le texte de la réglementation précise encore que les États membres peuvent être autorisés à s’écarter temporairement de la trajectoire d’ajustement en vue de la réalisation de l’O.M.T. lors d’une circonstance inhabituelle indépendante de la volonté de l’État membre concerné ayant des effets sensibles sur la situation financière des administrations publiques ou en période de grave récession économique affectant la zone euro ou l’ensemble de l’Union.

Pour le Luxembourg, l’objectif à moyen terme a été fixé à 0,5% du PIB.

Pour l’exercice 2011, la Commission européenne considère que le Luxembourg atteint cet objectif avec un solde structurel de +0,4% du PIB. (solde effectif : -0,3%/PIB)

Pour ce qui est maintenant du respect de la **règle** précitée **relative à la croissance des dépenses de l’Administration publique**, il convient de noter que d’après la règlementation en vigueur, le taux d’accroissement maximum des dépenses de l’Administration publique entre 2012 et 2013 s’élève à 3,65%.

D’après les prévisions actuelles au sujet de l’évolution de la situation financière de l’Administration publique au Luxembourg, **le total des dépenses** de ces 3 secteurs **ne progresse cependant que de 2,7% entre 2012 et 2013, soit à un taux inférieur au taux maximum précité de 3,65%**.

Ceci étant, il ressort également des chiffres des tableaux ci-avant que par rapport aux prévisions actualisées de l'Administration publique pour l'exercice 2012, **le solde de l'Administration publique s'améliore de 0,5% du PIB** en passant prévisiblement de -2,0%/PIB à -1,5%/PIB. Dès lors cette règle peut également être considérée comme étant respectée.

Pour ce qui est cependant des **résultats prévisibles de l'Administration publique en 2012**, il s'impose de faire remarquer que par rapport aux prévisions qui ont été arrêtées dans le cadre de la dernière actualisation du programme de stabilité et de croissance qui a été transmis à la Commission et au Conseil européen le 27 avril 2012, le solde prévisible des 3 secteurs concernés se dégrade de quelque 0,5% par rapport au PIB, en passant de -1,5%/PIB à -2,0%/PIB.

Pour les raisons plus amplement développées au chapitre A du présent projet de loi qui traite de la situation et des perspectives économiques, cette détérioration du solde prévisionnel de l'Administration publique en 2012 s’explique pour l’essentiel par les répercussions de par la dégradation de la situation économique.

C’est ainsi que par rapport aux prévisions du programme de stabilité du 27 avril 2012, les prévisions au sujet de l'évolution des recettes de l'Administration centrale ont dû être adaptées tant pour l'exercice 2012 que 2013 aux nouvelles perspectives macroéconomiques, avec comme résultat, une réduction du total des prévisions des recettes de ces deux exercices d'un montant total de quelque 150 millions.

L’évolution de la situation financière de l’Administration publique comparée aux Etats voisins

Les prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique au cours de la période 2008 à 2013 qui sont renseignées dans les tableaux ci-avant se comparent comme suit aux **évolutions de nos pays voisins**.

* * *

3) <u>Les recommandations du Conseil de l'Union européenne</u>

Le programme national de réforme du Luxembourg pour 2012 et la 13e actualisation du programme de stabilité et de croissance pour la période 2012-2015 ont été transmis à la Commission européenne le 27 avril 2012.

Dans ses analyses et recommandations du 10 juillet 2012, le Conseil de l'Union européenne retient tout d'abord que le scénario macroéconomique sur lequel se fondent les projections budgétaires du programme de stabilité du Luxembourg est « plausible » et que le scénario du programme de stabilité pour 2012 et 2013 est très proche des prévisions établies par les services de la commission au printemps 2012.

Le Conseil relève également que l'objectif de la stratégie budgétaire définie dans le programme de stabilité est de ramener le déficit de 1,5 % en 2012 à 0,9 % en 2014 grâce à un ensemble de mesures d'assainissement d'environ 1,2 % du PIB et de fournir une plus grande marge de manœuvre en cas de chocs négatifs. Le Conseil ajoute que le programme de stabilité confirme l'objectif budgétaire à moyen terme (O.M.T.) précédent d'un excédent structurel de 0,5 %. Cet OMT ne saurait toutefois, aux yeux du Conseil, être considéré comme satisfaisant au regard des dispositions du pacte de stabilité et de croissance dans la mesure où, sur la base des politiques et projections actuelles, il ne semble pas tenir suffisamment compte des passifs implicites liés au vieillissement, bien que la dette soit inférieure à la valeur de référence fixée dans le traité.

Dans ces recommandations, le Conseil de l'Union européenne retient par ailleurs que, selon les prévisions établies par les services de la Commission au printemps 2012 et sur la base du solde budgétaire structurel recalculé dans le programme de stabilité, le Luxembourg devrait s'écarter de manière significative de son propre OMT dès 2012 et que le taux de croissance des dépenses publiques, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, devrait largement dépasser le critère des dépenses défini dans le pacte de stabilité et de croissance.

Dans le domaine des finances publiques, le Conseil de l'Union européenne recommande finalement que le Luxembourg s'attache, au cours de la période 2012-2013, à préserver une situation budgétaire saine en corrigeant tout écart par rapport à l'OMT qui garantit la viabilité à long terme des finances publiques, en tenant compte, en particulier, des passifs implicites liés au vieillissement.

4) <u>Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2013</u>

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2013, tel qu'il est établi d'après les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2012 et par rapport au compte de l'exercice 2011:

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet	Variations en millions	Variations en %
Budget courant					
Recettes	10.266,4	10.632,5	10.964,5	+332,0	+3,1%
Dépenses	9.493,1	10.175,1	10.769,8	+594,7	+5,9%
Excédents	+773,3	+457,4	+194,7	-	-
Budget en capital					
Recettes	100,9	59,8	57,4	-2,5	-4,1%
Dépenses	1.235,4	913,1	972,7	+59,6	+6,5%
Excédents	-1.134,5	-853,2	-915,3	-	-
Budget total					
Recettes	10.367,3	10.692,4	11.021,9	+329,5	+3,1%
Dépenses	10.728,6	11.088,2	11.742,5	+654,3	+5,9%
Excédents	-361,2	-395,8	-720,6	-	-

<u>Note</u>: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros et ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts

Au vu de la progression de 5,9% du total des dépenses de l'Etat entre 2012 et 2013, il s'impose de noter que les crédits qui figurent au projet de budget pour l'exercice 2013 tiennent compte du relèvement des impôts de solidarité à partir du 1er janvier 2013. Les recettes supplémentaires qui résultent de cette adaptation figurent tant en recettes qu'en dépenses (versement au profit du fonds pour l'emploi) au projet de budget pour 2013 avec un montant de 111,6 millions.

Dans ce contexte, il y a également lieu de noter que le projet de budget pour 2013 renseigne un crédit de 80.128.000 euros pour le financement de notre participation au capital du mécanisme européen de stabilité. La participation du Luxembourg a été fixée par l'article 1er de la loi du 3 juillet 2012 instituant ce mécanisme européen aux montants de 200.320.000 euros à titre de parts à libérer et de 1.552.480.000 euros a titre de parts sujettes à appel. La participation à verser au titre de l'exercice 2013 s'élève à 80.128.000 euros.

Si l'on ne tient pas compte de ces deux dépenses de nature exceptionnelle, le total des dépenses de l'Etat progresse de 4,2 % entre 2012 et 2013.

Les prévisions pour 2012 et 2013 qui sont renseignées dans le tableau ci-avant tiennent également compte, ainsi qu'il est précisé plus amplement ci-avant, de l'incidence budgétaire des mesures de consolidation budgétaire qui ont été retenues en avril 2012 par le Gouvernement dans le cadre du programme de stabilité et de croissance pour la période 2012-2015.

Ceci étant, l'accroissement des dépenses entre 2012 et 2013 résulte essentiellement des facteurs de hausse ci-après:

- Versement au Fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité ..... +102,3 millions
- Alimentation du fonds de la dette publique (intérêts) ..... +88,8 millions
- Participation dans le capital social de sociétés et d'organismes divers..... +80,2 millions
- Participation de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs (loi du 13.5.2008 relative au statut unique) ..... +69,5 millions
- Dotation du Fonds pour la gestion de l'eau..... +69,2 millions
- Frais de garde d'enfants, notamment incidence chèques services ..... +66,3 millions

- Rémunérations des agents de l'Etat	+64,8	millions
- Assurance dépendance	+47,3	millions
- Participation dans le financement de l'assurance pension	+40,1	millions
- Pensions des fonctionnaires et autres agents	+30,0	millions
- Participation dans le financement de l'assurance maladie-maternité	+28,8	millions
- Dépenses du Fonds communal de dotation financière	+25,7	millions
- Versements au Fonds audiovisuel	+20,0	millions
- Services publics (autobus RGTR et trains)	+16,9	millions
- Participation au financement de l'enseignement fondamental	+15,3	millions
- Fonds pour la coopération au développement	+13,5	millions
- Contribution totale pour l'Université	+11,9	millions

* * *

5) <u>Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2013</u>

Dans le cadre des travaux de préparation du projet de budget pour 2013, le Gouvernement a privilégié les dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact positif sur la croissance potentielle, en conformité notamment avec les objectifs fixés dans les programmes nationaux de réforme.

Certaines de ces priorités sont commentées plus amplement ci-après.

a) <u>Le soutien au secteur des classes moyennes et de l'économie nationale</u>

Conformément à ses engagements, le Gouvernement poursuivra en 2013 ses actions en faveur du développement du secteur des classes moyennes et de l'économie nationale à l'aide des instruments traditionnels (lois-cadres économique et classes moyennes, plan quinquennal touristique, etc.). Ces actions visent à favoriser la création et la transmission d'entreprises et à renforcer la compétitivité des entreprises existantes. D'autres actions sont plus spécifiquement ciblées sur la promotion du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région et sur le renforcement du dynamisme et de la compétitivité du commerce urbain et de proximité.

En considération de l'importance du secteur touristique dans l'économie nationale, un crédit exceptionnel de 1,4 million a par ailleurs été inscrit au budget pour 2013 au profit du renforcement des moyens de l'Office national du Tourisme.

A cette même fin, le projet de budget pour 2013 prévoit au titre de la participation de l'Etat au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue, un crédit de 56,0 millions.

b) <u>Les efforts en faveur de l'innovation et de la recherche</u>

Au cours des années 2007-2010, le pilotage du système national de la recherche a pu être amélioré sensiblement grâce à la mise en place des contrats de performance pluriannuels et grâce à la concentration de l'effort financier sur un nombre limité de domaines d'importance stratégique pour le développement futur de la recherche publique au Grand-duché. En 2013, le Gouvernement poursuivra activement sa politique de soutien de la recherche publique dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a établi, en concertation avec les acteurs concernés, les conventions de mise en œuvre des activités de recherche publiques pour les années 2011-2013. Les crédits qui figurent au projet de budget pour l'exercice 2013 sont à voir dans ce cadre. Tout en s'inscrivant dans la démarche visant le redressement de la situation financière et budgétaire de l'Etat, l'action du Gouvernement en matière de recherche continuera à être marquée par sa volonté de poursuivre la politique du développement progressif des activités nationales de R&D.

L'augmentation des crédits budgétaires en faveur du Fonds national de la Recherche (+7.000.000 euros/2013 ; +15,56%) souligne le rôle renforcé de cet acteur en matière de gouvernance du dispositif de la

recherche publique au Luxembourg, tel que mis en exergue par le projet de loi 6420 portant réforme du Fonds national de la Recherche.

Par ailleurs, la disponibilité en nombre suffisant de ressources humaines scientifiques continue de constituer un facteur déterminant pour les perspectives de développement du système national de la R&D. En vue de contribuer au développement des ressources humaines de provenance intérieure et afin d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la R&D au Luxembourg, l'accent sera mis sur le développement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique.

Finalement, il importe de souligner que la dotation globale de l'Etat au profit de l'Université du Luxembourg progresse de 11,9 millions, soit de 10,2% par rapport à 2012 et s'établira à 128,78 millions d'euros en 2013.

c) <u>Le développement des infrastructures familiales et sociales</u>

Les secteurs qui connaissent une évolution particulièrement forte au niveau des budgets leur alloués sont les services d'éducation et d'accueil pour enfants (maisons relais et crèches), ainsi que les services d'aide aux enfants en détresse.

Ainsi, en ce qui concerne les premiers, la participation de l'Etat par le biais du « chèque service accueil» atteint désormais 267 millions d'euros, soit 66 millions ou 33% de plus que ce qui était prévu au budget de 2012. S'y ajoute une participation de 22 millions d'euros aux frais d'infrastructure programmée à charge du fonds des investissements socio-familiaux.

Cet accroissement très important résulte d'une part de l'extension de l'offre, toujours en expansion tant en ce qui concerne le nombre de structures, leurs heures d'ouverture que le nombre d'enfants accueillis, ainsi que, d'autre part, des décisions prises par le Gouvernement en ce qui concerne la garantie qualité dans les structures en question (ratio de personnel, niveau de qualification, heures de préparation et de concertation…).

Dans le domaine de l'aide aux enfants en détresse et à leurs familles, les moyens budgétaires augmentent de 11,8 millions d'euros par rapport à 2012 (+16,6%) pour atteindre en 2013 le montant de quelque 82 millions d'euros. Les crédits en question servent essentiellement au paiement des forfaits mensuels, journaliers et horaires revenant aux prestataires sur base de tarifs fixés par règlement grand-ducal et dans la limite des prestations avalisées par l'Office National de l'Enfance (ONE), conformément au dispositif prévu dans la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées connaissent un développement certes moins important mais toujours à un rythme soutenu. Ainsi la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des structures et services pour personnes handicapées augmente de quelque 2,2 millions d'euros (+5%), permettant notamment la mise en service d'une trentaine de places d'accueil supplémentaires. Les dépenses programmées à charge du fonds des investissements socio-familiaux augmentent à ce titre de quelque 10 millions.

Le processus de modernisation des infrastructures pour personnes âgées (centres intégrés, maisons de soins) sera poursuivi avec des dépenses prévues à ce titre à charge du fonds des investissements socio-familiaux de quelque 42 millions d'euros en 2013. Ce montant correspond, par rapport à 2012, à une diminution des dépenses en raison de l'achèvement en 2011/12 de plusieurs grands projets.

En ce qui concerne les infrastructures hospitalières, le fonds des investissements hospitaliers prévoit des dépenses de l'ordre de 34 millions pour financer de manière conséquente la poursuite de l'effort de remise à niveau du paysage hospitalier du pays.

d) <u>Les transferts de l'Etat à la Sécurité sociale</u>

Les contributions de l'Etat au profit des différents régimes de la Sécurité sociale (assurances pension, maladie-maternité, dépendance et accidents, mais y non compris les prestations familiales) augmentent au total de 151 millions d'euros ou de 6,1 % par rapport au budget voté 2012.

Le facteur de progression récurrent principal des crédits de ce département est l'évolution de la masse cotisable. Entre 2012 et 2013, la mise en compte de ce facteur d'évolution aboutit à un taux de progression de 3,2 %. Ce taux modéré reflète notamment le ralentissement de l'évolution de l'emploi, découlant des projections actuelles pour 2013 et pour 2012.

L'augmentation plus rapide du total de ces contributions découle tout d'abord du fait que la loi budgétaire pour l'exercice 2012 a relevé la participation de l'Etat à l'assurance dépendance du montant forfaitaire de 140 millions fixé par la loi budgétaire pour 2007, à une participation proportionnelle par rapport au total des dépenses, de respectivement 35 % et 40 % pour 2012 et 2013. Le passage de 35 % à 40 % augmente la participation de l'Etat de 28 millions d'euros. A cet accroissement s'ajoute en outre l'effet de la progression sensible des dépenses de l'assurance dépendance.

Cette augmentation plus rapide du total des contributions s'explique également par l'article 14 alinéa (2) des dispositions transitoires de la loi du 13 mai 2008 portant introduction du statut unique qui prévoit qu'en 2012 et 2013 l'Etat participe aux frais de la Mutualité des employeurs moyennant une contribution à fixer par la loi budgétaire.

Il s'y ajoute que, dans le cadre des mesures qui ont été prises à la suite des réunions du Comité de Coordination tripartite en 2011, le Gouvernement a décidé la suppression de la surprime de 0,5 % de la part salariale, dont résulte un besoin de financement additionnel de 20 millions d'euros.

Sur ces bases un crédit nouveau supplémentaire de 69,5 millions a été inscrit au profit de la Mutualité des employeurs.

Au projet de budget pour 2013, cette intervention est toutefois atténuée par la disparition de la contribution unique et exceptionnelle à l'assurance accidents inscrite à l'article 18.1.42.002, libellé « Contribution forfaitaire compensatoire et exceptionnelle de l'Etat au titre de la réduction en 2011 et 2012 du taux de cotisation de 0,1% de l'assurance accident ».

L'évolution ralentie de l'emploi impacte également négativement le **solde de financement de la sécurité sociale.** Toutefois cette évolution est compensée en 2012 par le versement par l'Etat d'un montant de 30 millions à titre de règlement forfaitaire du litige relatif à la contribution dépendance sur les revenus de capitaux faisant l'objet d'un prélèvement libératoire prélevés au cours des années écoulées, ainsi que de l'évolution estimée moins rapide des dépenses de l'assurance maladie. A ces facteurs s'ajoutent des produits financiers réalisés du Fonds de compensation de la Sécurité sociale, estimés suivant les données actuelles, être particulièrement élevés en 2012.

e) <u>L'engagement en faveur de l'aide publique au développement</u>

La déclaration gouvernementale prévoit que le Gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de l'Aide publique au développement (APD) en pourcentage du revenu national brut (1 % du RNB dans les années à venir) et en volume, ce par référence au niveau atteint en 2009.

En conformité avec cet engagement le projet de budget pour 2013 prévoit une enveloppe totale de 323,2 millions pour l'Aide publique au développement ce qui correspond à 1 % du Revenu national brut (RNB) estimé pour 2013.

f) <u>Les efforts dans l'intérêt du logement</u>

Au total les crédits du Ministère du logement s'élèvent au projet de budget à environ 120 millions. Ces crédits permettront de financer notamment la création de quelque 855 logements supplémentaires sur la période 2013 - 2018.

Ces crédits tiennent compte des modifications qui seront mises en vigueur à partir du 1er janvier prochain dans le domaine des aides au logement afin de cibler encore davantage les subventions de l'Etat sur les besoins réels de la population.

Les aides individuelles au logement représentent en 2013 près de 35% du budget du Ministère du Logement.

Dans le cadre du projet de budget pour 2013, les aides aux promoteurs publics augmentent d'environ 20 % par rapport au budget voté en 2012 pour stimuler encore davantage l'offre de logements par la construction d'ensembles. Dans ce contexte, il est important de souligner que dans le cadre du Pacte logement, 98 conventions ont été signées avec des partenaires communaux en vue de la création de 48.000 logements nouveaux.

Conformément aux engagements du Gouvernement, le projet de budget prévoit pour 2013 un premier crédit pour la mise en place d'une subvention de loyer permettant de soutenir financièrement les locataires du marché locatif privé disposant d'un revenu modeste et devant assumer un effort élevé.

g) Une politique d'investissement ambitieuse

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses d'investissements directs et indirects de l'Administration centrale au cours de la période 2009 à 2013:

(en millions)

	2009	2010	2011	2012	2013
Investissements directs (Formation de capital).....	749,5	1.018,6	953,8	1.074,9	976,5
Investissements indirects (transferts en capital)	667,1	673,9	625,2	807,8	761,9
Total.....	1 416,6	1 692,5	1 579,0	1 882,8	1 738,4
En % du PIB	3,7%	4,2%	3,7%	4,3%	3,8%

Ce tableau renseigne tout d'abord sur l'évolution des investissements qui sont directement exécutés par l'Administration centrale (budget proprement dit, Fonds spéciaux, Etablissements publics) pour son propre compte.

Ce tableau renseigne également les multiples interventions qui sont appuyées par l'Etat par le biais du versement de subventions en capital en vue de favoriser la réalisation de projets d'investissements par d'autres collectivités publiques ou par le secteur privé.

Pour l'essentiel, les investissements sont réalisés directement par l'Etat via l'intermédiaire des fonds spéciaux (Fonds des routes, fonds du rail, fonds d'investissements administratifs et scolaires, fonds pour la protection de l'environnement, etc.).

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation financière de l'Administration publique, le Gouvernement a procédé dans le cadre de ses travaux budgétaires pour 2013 à un réexamen de l'ensemble des projets d'investissements qui sont financés directement et indirectement à charge du budget de l'Etat. Cette analyse a conduit le Gouvernement à réduire le volume des dépenses d'investissements qui étaient programmées pour l'exercice 2013 d'un montant total de quelque 250 millions par rapport au programme pluriannuel des dépenses en capital de l'année dernière.

Au cours des prochaines années, le Gouvernement poursuivra néanmoins très activement ses efforts en vue essentiellement du développement des investissements productifs et du renforcement de nos structures essentielles.

h) Les efforts en faveur des transports publics

Le projet de budget pour l'exercice 2013 traduit la volonté très ferme du Gouvernement de poursuivre le développement de nos infrastructures de transport ainsi que l'amélioration de la qualité et de la sécurité des transports.

Les crédits qui figurent au projet de budget pour 2013 permettent également au Ministère du Développement durable de développer la télématique comme vecteur de la chaîne de mobilité. Des crédits supplémentaires de 9 millions permettent dans ce contexte de poursuivre activement la mise en place d'outils de communication performants au service de la clientèle.

Au niveau des investissements, le Gouvernement maintient ses efforts d'optimisation du réseau ferré par le biais notamment de la réalisation d'importants travaux d'adaptation des points d'entrée/sortie de la Gare de Luxembourg. Ainsi tant la tête Nord que les têtes Sud et Ouest de la principale gare du pays vont

être considérablement renforcées et il est actuellement prévu d'investir en 2013 quelques 31 millions d'euros dans ces travaux.

Par ailleurs, le projet Eurocaprail va définitivement passer à une cadence supérieure, étant donné que le Gouvernement entend investir quelques 34 millions d'euros en 2013.

Dans le cadre des différents travaux d'infrastructure ferroviaire, priorité est aussi accordée à la Ligne du Nord qui va être renforcée et les travaux dans la Gare d'Ettelbruck vont être entamés au cours de 2013 pour quelques 5,8 millions d'euros.

Finalement, l'initiative du Gouvernement de renforcer tout le secteur de la logistique se reflète également dans les investissements ferroviaires, étant donné qu'il est prévu d'investir en 2013 quelques 10 millions d'euros dans la plateforme multimodale de Bettembourg.

(en mio d'euros)

Objet	Compte 2011	Budget 2012	Projet 2013
- Dépenses d'exploitation			
Transport public par rail	146,2	152,2	158,4
Transport public par bus	231,1	239,9	245,2
Sous-total :	*377,3*	*392,1*	*403,6*
- Dépenses d'investissement			
Transport public par rail (fonds du rail)			
- Entretien du réseau	124,4	130,1	133,2
- Nouveaux investissements (modernisation + lignes existantes)	187,3	181,6	186,3
- Etudes	13,9	9,4	13,2
Sous-total :	*325,6*	*321,1*	*332,7*
Dépenses totales :	702,9	713,2	736,3

* * *

6) <u>L'évolution prévisible des recettes de l'Administration centrale</u>

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible du total des recettes de l'Administration centrale entre 2011 et 2013:

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Prévisions	Variation 2013/2012
Recettes totales	**11 735,7**	**12 596,3**	**12 929,2**	**+2,6%**
Production marchande	129,4	117,8	121,6	+3,2%
Production non-marchande	229,7	211,3	207,5	-1,8%
Impôts sur la production et les importations	5 006,2	5 477,0	5 650,1	+3,2%
Revenus de la propriété	335,0	254,8	305,8	+20,0%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc	5 287,9	5 735,3	5 816,1	+1,4%
Cotisations sociales	481,1	502,2	517,7	+3,1%
Autres transferts courants	205,4	232,2	246,7	+6,2%
Transferts en capital à recevoir	61,0	65,6	63,7	-2,9%

<u>Note</u>: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu des chiffres il importe de noter que la catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les recettes suivantes:

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'Administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA - atteindra le montant total de 5.650,1 millions d'euros ce qui correspond à une augmentation de +3,2% par rapport au budget de 2012.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent pour atteindre prévisiblement le montant de 5.816,1 millions d'euros en 2013 contre 5.735,3 millions d'euros par rapport au budget de 2012. Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, la retenue libératoire sur les intérêts (résidents), l'impôt sur la fortune, etc.

Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause au sujet du taux de progression de 2,6% du total des recettes de l'Administration centrale entre 2012 et 2013, il y a lieu de faire remarquer que le total des recettes qui sera prévisiblement encaissé au titre de l'exercice 2012 n'atteindra pas le montant qui figure au budget voté de cet exercice.

	2012 Budget	2012 Prévisions	Variation
Recettes totales	**12 596,3**	**12 327,2**	-2,1%
Production marchande	117,8	137,1	+16,4%
Production non-marchande	211,3	186,9	-11,6%
Impôts sur la production et les importations	5 477,0	5 432,7	-0,8%
Revenus de la propriété	254,8	263,9	+3,6%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	5 735,3	5 511,8	-3,9%
Cotisations sociales	502,2	511,8	+1,9%
Autres transferts courants	232,2	217,8	-6,2%
Transferts en capital à recevoir	65,6	65,1	-0,7%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

En se basant sur les recettes prévisibles de l'exercice 2012, l'évolution des recettes de l'Administration centrale entre 2012 et 2013 se présente comme suit:

	2011 Compte	2012 Prévisions	2013 Prévisions	Variation 2013/2012
Recettes totales	**11 735,7**	**12 327,2**	**12 929,2**	**+4,9%**
Production marchande	129,4	137,1	121,6	-11,3%
Production non-marchande	229,7	186,9	207,5	+11,0%
Impôts sur la production et les importations	5 006,2	5 432,7	5 650,1	+4,0%
Revenus de la propriété	335,0	263,9	305,8	+15,9%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	5 287,9	5 511,8	5 816,1	+5,5%
Cotisations sociales	481,1	511,8	517,7	+1,2%
Autres transferts courants	205,4	217,8	246,7	+13,3%
Transferts en capital à recevoir	61,0	65,1	63,7	-2,2%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau que, comparée aux résultats prévisibles de l'exercice 2012, la progression des différentes catégories d'impôt entre 2012 et 2013 est sensiblement moins élevée. Ce taux de progression est globalement en phase avec les prévisions macroéconomiques qui sont plus amplement décrites dans la partie A du présent exposé introductif.

L'évolution des recettes du budget de l'Etat au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat

Ainsi qu'il ressort de l'article 1 du projet de loi ci-après, le projet de budget des recettes pour l'exercice 2013 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2011 et au budget définitif pour 2012.

	2011 Compte provisoire	2012 Budget définitif	2013 Projet de budget	Variation	
				en millions	en %
Recettes courantes	10 266,4	10 632,5	10 964,5	+332,0	+3,1%
Recettes en capital	100,9	59,8	57,4	-2,5	-4,1%
Recettes totales	10 367,3	10 692,4	11 021,9	+329,5	+3,1%

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.
Les recettes d'emprunts ne sont pas comprises dans les recettes en capital des exercices 2011 à 2013

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2013 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget et elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

La progression de 3,1% du total des recettes de l'Etat entre 2012 et 2013 doit être analysée à la lumière du fait que les prévisions de recettes pour l'exercice 2013 tiennent compte du relèvement des impôts de solidarité à partir du 1er janvier 2013. Les recettes supplémentaires qui résultent de ce relèvement sont estimées à un montant de 111,6 millions. Le détail de ces mesures fera l'objet d'un projet de loi séparé.

Le projet de budget pour 2013 comprend également des recettes additionnelles d'un montant de quelque 60 millions en provenance de l'adaptation de certains abattements et d'autres mesures ponctuelles.

Le tableau ci-après résume l'évolution des principales recettes fiscales entre 2011 et 2013 en comparant les prévisions du projet de budget pour 2013 d'une part avec les montants figurant au budget voté de l'exercice 2012 et d'autre part, avec les prévisions actuelles pour l'exercice en cours:

	2011 Compte	2012 Budget	2012 Prévis.	2013 Projet
1) Contributions directes				
Assiette	577,4	620,0	660,0	690,0
Collectivités	1 573,8	1 550,0	1 550,0	1 510,0
Salaires	2 314,2	2 650,0	2 400,0	2 595,0
Non-résidents	1,2	1,0	1,0	1,5
Capitaux	303,9	280,0	230,0	230,0
Impôt de solidarité	209,6	228,5	215,7	330,8
Impôt sur la fortune	256,0	230,0	270,0	275,0
Autres	232,3	158,8	168,8	165,5
Recettes totales	5 468,5	5 718,3	5 495,6	5 797,7
2) Douanes et Accises				
Part dans les recettes communes de l'UEBL	977,9	1 009,0	997,5	965,0
Taxe sur les véhicules automoteurs	25,2	27,0	26,0	28,0
Droits d'accises autonomes sur les cigarettes	74,6	85,0	85,0	87,0
Droits d'accises autonomes sur certaines huiles minérales	173,6	190,0	190,0	210,0
Autres	25,4	22,9	35,4	31,8
Recettes totales	1 276,8	1 333,9	1 333,9	1 321,8
3) Enregistrement et Domaines				
Droits d'enregistrement	134,6	140,0	146,3	158,0
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	2 233,4	2 400,7	2 453,2	2 624,7
Taxe sur les assurances	38,5	38,0	41,0	38,0
Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés	617,9	630,0	606,0	600,0
Droits de succession	47,9	47,0	52,0	47,0
Autres	133,1	128,1	130,7	141,3
Recettes totales	3 205,3	3 383,8	3 429,1	3 609,0

	2011 Compte	2012 Budget	2012 Prévis.	2013 Projet
4) Trésorerie de l'Etat	416,8	256,3	812,6	293,4
Recettes totales	10 367,3	10 692,4	11 071,2	11 021,9

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* * *

7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2011

a) Le compte général suivant la législation sur la comptabilité de l'Etat

Le compte général de l'exercice 2011 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat se présente comme suit par rapport au budget définitif de ce même exercice :

	Budget 2011	Compte 2011	Variations en millions	Variations en %
Budget courant				
Recettes	9.547,2	10.266,4	+719,2	+7,5%
Dépenses	9.402,4	9.493,1	+90,7	+1,0%
Excédents	+144,8	+773,3	-	-
Budget en capital				
Recettes	78,9	100,9	+22,0	+27,9%
Dépenses.....	932,8	1.235,4	+302,6	+32,4%
Excédents	-853,9	-853,2	-	-
Budget total				
Recettes	9.626,2	10.367,3	+741,1	+7,7%
Dépenses	10.335,2	10.728,5	+393,3	+3,8%
Excédents.....	-709,0	-361,2	-	-

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu de ce tableau, il importe de rappeler que le budget de l'exercice 2011 a été modifié par l'article 36 de la loi budgétaire pour l'exercice 2012. Cet article a été inscrit au budget de l'Etat en exécution de l'accord bipartite du 15 décembre 2012 entre le Gouvernement et l'UEL en vue de permettre le versement d'un montant de 25 millions en faveur de la Mutualité des employeurs (article 17.8.32.000).

Ceci étant, il ressort du tableau ci-avant que le compte de l'exercice 2011 a été clôturé avec un excédent net de dépenses d'un montant de 361,2 millions, alors que le budget de ce même exercice renseignait un excédent de dépenses de 709 millions. Le solde de l'exercice budgétaire 2011 s'est donc amélioré d'un montant de 347,8 millions.

Cette amélioration s'explique tout d'abord par le contexte macroéconomique qui constitue la toile de fond des évolutions dans le domaine des finances publiques.

Le tableau ci-après compare les principales hypothèses macro-économiques qui avaient été arrêtées par le STATEC en vue de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2011 avec les dernières estimations du Statec de septembre 2012 :

	Octobre 2010 [1)]	Septembre 2012 [2)]
PIB volume	+3,0%	+1,7%
PIB valeur	+4,3%	+6,8%
Emploi total intérieur	+1,1%	+2,8%
Chômage (% de la pop. active)	6,3%	5,7%
Prix à la consommation (1996=100)	+1,9%	+3,4%
Echelle mobile des salaires	+2,1%	+1,9%

Notes: 1) Projet de budget pour 2011
2) Dernières estimations du Statec de septembre 2012

Il ressort notamment de ce tableau que la croissance économique, en volume, est finalement restée inférieure aux prévisions de septembre 2011 qui avaient servi de base pour les prévisions du budget de l'Etat pour l'exercice 2012 et pour les prévisions de l'Administration publique pour ce même exercice. D'après les dernières estimations du STATEC, la croissance, en volume du PIB, n'a toutefois été que de 1,7%.

Or, pour analyser l'incidence de la conjoncture économique sur l'évolution des finances publiques, il importe de prendre en considération la dynamique des prix.

Aux termes du tableau ci-avant, l'inflation a ainsi été sensiblement plus élevée que prévue initialement (3,4% au lieu de 1,9%). La croissance nominale du PIB a dès lors, par voie de conséquence, dépassé en 2012, les prévisions de septembre 2011 de 2,0 points de pour cent.

Pour la comparaison des chiffres du compte général de l'exercice 2011 avec les prévisions budgétaires pour ce même exercice, il est important de noter également que l'emploi total intérieur a progressé de 2,8% entre 2010 et 2011 et non pas seulement de 1,1%, comme prévu au moment de l'élaboration du projet de budget pour 2011.

Avant de présenter sommairement les principales plus-et moins-values de recettes de l'exercice 2011, il est important de noter que si l'on ne tient pas compte des dotations au profit de fonds spéciaux de l'Etat (+285 millions), le total des dépenses supplémentaires à charge de l'exercice 2011 ne s'élève qu'à 108 millions ou à 1,0% du total des dépenses du budget de l'exercice 2011.

Le budget des recettes

Le tableau ci-après résume les principales plus- et moins-values de recettes de l'exercice 2011:

Article	Libellé	Budget 2011	Compte 2011	Variations
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités	1.450,0	1.573,8	+123,8
64.0.37.001	Impôt de solidarité prélevé sur l'impôt sur le revenu des collectivités	76,3	82,8	+6,5
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	530,0	577,4	+47,4
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires.....	2.260,0	2.314,2	+54,2
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	220,0	303,9	+83,9
64.0.37.021	Impôt sur la fortune	180,0	256,0	+76,0
64.0.37.027	Contribution de crise.....	73,0	90,6	+17,6
64.5.36.011	Droits d'accise sur certaines huiles minérales	160,0	173,6	+13,6
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée	2.100,3	2.233,4	+133,1
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société	630,0	617,9	-12,1
64.6.36.050	Droits d'enregistrement	160,0	134,6	-25,4
65.5.28.020	Participation dans le bénéfice de sociétés privées.....	58,1	205,0	+147,0
65.7.38.000	Recettes diverses de la gestion de la trésorerie	0,0	8,2	+8,2
65.7.26.010	Intérêts de fonds en dépôt.....	50,0	26,2	-23,8
	Autres recettes.....	1.678,5	1.769,7	+91,2
	Total	9.626,2	10.367,3	+741,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, le compte général affiche des plus-values de recettes d'un montant total de 741,2 millions ou de +7,7% par rapport au budget voté pour cet exercice.

L'Administration de l'Enregistrement a encaissé au cours de l'exercice 2011 des recettes supplémentaires en provenance de la **TVA** qui se chiffrent au total à 133,1 millions. Cette recette additionnelle est quasi exclusivement due à la croissance des recettes provenant du commerce électronique.

Le surplus de recettes au titre de **l'impôt sur le revenu des collectivités** (+124 millions) provient essentiellement de l'accélération des impositions de la période 2005 à 2008 suite à l'introduction de l'imposition suivant déclaration (art.100a).

La recette en provenance de **l'impôt retenu sur les revenus de capitaux** (+84 millions) qui a atteint en 2011 son niveau le plus élevé se caractérise par une faible élasticité par rapport au PIB luxembourgeois. Elle obéit en effet essentiellement à des considérations de planification fiscale internationale et de politique de rapatriement des bénéfices vers les maisons mères.

Pour ce qui est de **l'impôt sur la fortune** qui affiche une plus-value de 76 millions, il convient de relever que quelque 75% de cette recette proviennent du secteur financier, dont 80% plus particulièrement des sociétés de participations financières. Le phénomène du rattrapage de soldes d'impôts permet également d'expliquer une partie importante de cette plus-value.

La plus-value de l'exercice 2011 au niveau de la **retenue sur traitements et salaires** (+54millions) provient essentiellement de l'évolution très prononcée de l'emploi total intérieur qui a progressé de 2,8% entre 2010 et 2011. Les prévisions du projet de budget pour ce même exercice tablaient sur une progression de 1,1%.

Le budget des dépenses

Le tableau ci-après présente les principales plus- et moins-values de dépenses qui ont été comptabilisées au titre du budget de l'Etat de l'exercice 2011:

Article	Libellé	Budget 2011	Compte 2011	Variations
34.0.81.040	SNCI: majoration de la dotation	0,0	+91,5	91,5
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	48,5	+87,0	135,5
51.7.93.001	Alimentation du fonds d'investissements administratifs	55,8	+57,1	112,9
34.0.71.050	Acquisition d'immeubles	13,0	+56,9	69,9
16.4.93.001	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	110,0	+50,0	160,0
49.1.93.000	Alimentation du fonds agraire	57,0	+40,0	97,0
09.1.93.000	Alimentation du fonds communal de dotation financière	362,7	+34,9	397,7
03.0.34.063	Aide pour études supérieures: bourses	55,3	+27,3	82,5
12.1.31.040	Chèque-service accueil: Structures privées	28,0	+21,1	49,1
19.1.31.056	Diminution du coût de la production de l'agriculture	1,3	+13,2	14,5
Divers	Participation au financement de l'assurance pension	1.252,0	+12,8	1.264,8
11.0.43.000	Personnel de l'enseignement fondamental	0,0	+12,2	12,2
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale	1,5	+10,0	11,5
45.0.63.007	Aide aux communes pour l'augmentation des habitants	25,9	+8,8	34,7
45.0.81.030	Fonds du logement: majoration de la dotation	5,0	+6,5	11,5
39.9.93.000	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	25,8	+6,0	31,9
Divers	Participation à l'assurance maladie-maternité	871,4	-10,3	861,1
Divers	Allocations familiales	1.075,7	-43,5	1.032,2
	Autres dépenses	6.346,3	-88,3	6.258,0
	Total	10.335,2	+393,3	10.728,5

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Les commentaires ci-après ont pour objet de fournir des explications au sujet des principales plus-values de dépenses de l'exercice 2011.

C'est ainsi que la dotation additionnelle au profit de la **SNCI** (+91,5 millions) était motivée par la volonté de renforcer les moyens d'action de la SNCI, et ce par le biais du réinvestissement dans la SNCI du produit de la vente de la participation de l'Etat et de la SNCI dans la société d'électricité Enovos dont la recette a été comptabilisée au budget de l'Etat à l'article 95.1.86.030 de l'exercice 2011 et d'une partie du produit des dividendes en provenance de BNP-Paribas et de BGL-Paribas.

La dotation additionnelle au profit du **Fonds pour la loi de garantie** (+ 87 millions) visait d'une part, à assurer le financement du programme pluriannuel des dépenses arrêté le Gouvernement, ceci conformément aux décisions prises par le Gouvernement dans le cadre des travaux budgétaires pour 2012. (voir volume I du projet de budget pour 2012) et d'autre part (47,7 millions) à procéder au remboursement de la part TVA préfinancée dans le cadre de la 4ème extension du Palais de la Cour de Justice de l'Union Européenne à Luxembourg-Kirchberg.

- La partie essentielle de la dotation additionnelle (50 millions) dans l'intérêt du **Fonds d'investissements administratifs** (+ 57 millions) a été décidée par le Gouvernement dans le cadre des travaux budgétaires pour 2012 afin de pouvoir assurer le financement du programme d'investissements pluriannuel arrêté par le Gouvernement (voir volume II du projet de budget pour 2012).

- Au vu de l'évolution plus rapide que prévue de certaines dépenses du **Fonds pour l'emploi**, une dotation supplémentaire de 50 millions a été décidée par le Gouvernement dans le cadre des travaux budgétaires pour l'exercice 2012 afin de garantir l'équilibre du Fonds jusqu'à la clôture de l'exercice 2012. (voir Volume I du projet de budget pour 2012).

- La dotation additionnelle dans l'intérêt du **Fonds agraire** (+ 40 millions) a été liquidée au profit du fonds spécial suite à l'évolution plus rapide que prévue de certaines dépenses du Fonds agraire au cours des dernières années.

- Les dépenses additionnelles au titre de **l'aide financière pour études supérieures** (+ 27,3 millions) résultent de la loi du 26 juillet 2010 modifiant l'aide financière pour études supérieures qui est entrée en vigueur à partir de l'année académique 2010-2011 et dont les répercussions financières ont été plus importantes que prévu.

- Les dépenses pour le financement du chèque-service accueil ont augmenté plus rapidement que prévu (+ 21 millions) en raison du fait que depuis l'introduction du système "chèque service accueil" le nombre de places dans les crèches privées s'est accru très significativement.

Au courant de l'exercice 2011, un montant supplémentaire de 13 millions ou de 1,0% du total des dépenses budgétaires a été versé aux caisses de pensions suite à l'évolution plus rapide que prévue de l'emploi en 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, la dépense additionnelle d'un montant total de 12,2 millions a permis de liquider la part de l'Etat dans les frais du personnel communal en service dans l'enseignement fondamental au 15.09.2009.

- La dotation additionnelle au profit du Fonds pour la réforme communale (+ 10 millions) s'est avérée nécessaire pour assurer la liquidation des aides résultant des lois portant fusion de communes et relatives à des projets d'investissement en voie de réalisation.

- Le versement de la dotation au **Fonds du logement (+ 7 millions)** qui est destinée au financement de la participation de l'Etat à la réalisation de logements locatifs se fait parallèlement à l'exécution du programme de construction du Fonds du logement.

- Le versement de la dotation au **Fonds pour la gestion de l'eau (+ 6 millions)** a permis de liquider au profit du fonds le montant en provenance du FEDER qui a été comptabilisé, dans une première étape, à l'article 95.1.59.000 du budget des recettes en capital de la Trésorerie.

- Au budget de l'exercice 2011, le total des crédits destinés au versement des **allocations familiales** était basé sur une diminution des dépenses pour tenir compte de la suppression, à partir de septembre 2010, des allocations familiales pour les bénéficiaires âgés de plus de 18 ans. En fin de compte, il s'est toutefois avéré que la diminution des dépenses a sensiblement dépassé les prévisions initiales. D'un autre côté, il s'impose de relever que la masse salariale, et donc les cotisations à la CNPF ont évolué en 2011 plus favorablement que prévu, entraînant des dépassements de 19 millions au total.

En résumé les différentes adaptations ont abouti à une amélioration de la situation financière de la CNPF de 73 millions en 2011. Le déficit de la CNPF à prendre en charge par l'Etat par le biais de l'article 12.5.42.007 a dès lors diminué de ce même montant. Comme des avances ont été liquidés en cours d'année à la CNPF sur la base du budget voté, un montant excédentaire de 24 millions a été reversé à l'Etat et comptabilisées au budget des recettes (article 65.1.42.002, libellé « Organisme de la sécurité sociale : restitution sur la contribution versée par l'Etat ».

b) <u>Le compte de l'exercice 2011 de l'Administration centrale</u>

Le tableau ci-après compare les recettes et les dépenses de l'Administration centrale de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions budgétaires pour ce même exercice.

(en millions)

		Budget voté	Compte	Variation
	Dépenses	**12.740,0**	**12 732,9**	**-7,1**
1.	Consommation intermédiaire	885,1	929,1	44,0
2.	Formation de capital	944,0	953,8	9,8
3.	Rémunération des salariés	2.560,4	2 571,7	11,3
4.	Subventions	621,6	621,0	-0,6
5.	Intérêts de la dette publique	263,1	202,3	-60,8
6.	Prestations sociales en espèce	1.067,1	1 082,2	15,1
7.	Prestations sociales en nature	85,8	55,1	-30,7
8.	Autres transferts courants	5.558,9	5 682,4	123,5
9.	Transferts en capital	744,6	625,2	-119,4
	Autres	9,4	10,1	0,7
	Recettes	**11.338,8**	**11 735,7**	**396,9**
1.	Impôts sur la production et les importations	4.950,7	5 006,2	55,5
2.	Revenus de la propriété	203,5	335,0	131,5
3.	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	5.067,0	5 287,9	220,9
4.	Cotisations sociales	486,5	481,1	-5,4
	Autres recettes	631,2	625,5	-5,7
	Capacité/besoin de financement			
	- En millions	**-1.401,2**	**-997,2**	**403,9**
	- En % du PIB	-3,4%	-2,3%	-

Il ressort de ce tableau que le solde de l'Administration centrale a pu être réduit d'un montant de 403,9 millions au courant de l'année 2011, passant de -3,4% par rapport au PIB a -2,3% par rapport au PIB.

Il ressort également de ce tableau que le total de dépenses de l'Administration centrale est légèrement inférieur au montant global qui a été retenu en septembre 2010 au moment de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'exercice 2011. La moins-value globale s'élève à 7 millions et même à 30 millions si l'on ne tient pas compte d'une opération fictive – appelée "Comptabilisation des Services d'Intermédiation financière" – qui est imposée par la codification SEC95 et qui amène le Luxembourg a devoir comptabiliser tant en recettes ("Revenus de la propriété" ou "intérêts créditeurs" : +22,4 mio) qu'en dépenses ("Consommation intermédiaire": +57,8 mio et Intérêts de la dette": -35,3 mio) un montant global de 22,4 millions. L'équilibre des comptes n'est pas affecté par cette opération.

8) <u>Les prévisions au sujet de l'évolution des finances publiques au cours de l'exercice 2012</u>

Le tableau ci-après compare les prévisions actualisées des recettes de l'Administration centrale pour l'exercice 2012 avec les prévisions budgétaires initiales :

	2011	2012		Variation*	
	Compte	Budget	Prévisions	en mio.	en %
Dépenses totales.	**12 732,9**	**13 739,5**	**13 975,3**	**+235,8**	**+1,7%**
1. Consommation Intermédiaire.	929,1	1 002,2	1 057,2	+55,0	+5,5%
2. Formation de capital.	953,8	1 048,9	1 074,9	+26,0	+2,5%
3. Rémunération des salariés.	2 571,7	2 736,3	2 746,3	+10,1	+0,4%
4. Subventions.	621,0	698,5	726,3	+27,8	+4,0%
5. Revenus de la propriété.	202,3	225,8	234,1	8,3	+3,7%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1 082,2	1 132,5	1 208,5	+76,0	+6,7%
7. Prestations sociales en nature.	55,1	52,3	58,3	+6,0	+11,5%
8. Autres transferts courants.	5 682,4	6 025,2	6 085,0	+59,8	+1,0%
9. Transferts en capital.	625,2	808,5	807,8	-0,7	-0,1%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	10,1	9,4	-23,3	-32,6	-348,0%
Recettes totales.	**11 735,7**	**12 596,3**	**12 327,2**	**-269,0**	**-2,1%**
11. Impôts sur la production.	5 006,2	5 477,0	5 432,7	-44,2	-0,8%
12. Impôts courants sur le revenu.	5 287,9	5 735,3	5 511,8	-223,5	-3,9%
13. Autres recettes.	1 441,6	1 384,0	1 382,7	-1,3	-0,1%
Besoin de financement.	**-997,2**	**-1 143,2**	**-1 648,1**	**-504,8**	**-**

<u>Notes</u>: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.
*Variation par rapport au budget de 2012 des prévisions de 2012.

Il ressort des chiffres de ce tableau que d'après les prévisions actuelles, le total des dépenses de l'Administration centrale dépassera de quelque 1,7% ou de 235,8 millions le montant des prévisions budgétaires pour cet exercice.

Ce montant est pour l'essentiel attribuable aux charges supplémentaires énumérées ci-dessus.

Au niveau de la consommation intermédiaire, des dépenses supplémentaires de +55,0 millions sont imputables en premier lieu aux dépenses pour la «location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat» (+17,6 mio). D'un autre côté il y a lieu de signaler que les commissions bancaires ont été dépassées de +4,3 millions en raison de l'émission d'un emprunt de 1 milliard en 2012.

L'opération fictive – appelée "Comptabilisation des Services d'Intermédiation financière" – qui est imposée par la codification SEC95 enregistrera prévisiblement des dépenses supplémentaires de 8 millions en 2012.

Les investissements directs de l'administration centrale (formation de capital) seront prévisiblement dépassés d'un montant net de 26,0 millions. Ce dépassement à pour origine en premier lieu l'acquisition du bâtiment tour par le fonds d'investissements publics administratifs qui augmente globalement de 66 millions et par l'assainissement énergétique de l'Athenée de 30 millions à travers le fonds climat et énergie et la conclusion des payements en relation avec le PPP Mersch de 17 millions. Il faut aussi signaler que des moins values de dépenses doivent être considérées notamment au niveau du fonds du rail (-22 millions) du fonds des investissements publics scolaires (-18 millions) du fonds des routes (-11 millions) et du fonds d'équipement militaires (-11 millions).

Les prestations sociales de l'administration centrale en espèce seront prévisiblement dépassées de 76 millions. L'origine principale de ce dépassement se trouve au niveau du fonds pour l'emploi à savoir 50,6 millions. Les dépenses du fonds pour l'emploi en cause sont notamment le chômage complet, le chômage partiel, le chômage pour intempéries/ accidentel et technique, la préretraite.

Les 22 millions restants s'expliquent par une ré-estimation de nature technique des dépenses du fonds des pensions. En effet les dépenses de pensions du mois de décembre 2012 ont été initialement affectées à l'exercice 2013 alors que du point de vue de la comptabilisation suivant les règles du SEC95, ces dépenses doivent encore être comptabilisées sur l'exercice 2012. Tout en ayant une influence sur le solde de l'administration centrale de 2012, cette opération est neutre sur un plan pluriannuel.

Les autres transferts courants de l'administration centrale augmentent prévisiblement de 60 millions. Cette augmentation est imputable principalement aux règles techniques de comptabilisation du SEC95. En effet, les recettes en matière de droits d'accises communes UEBL sont comptabilisées sous leur forme brute c'est-à-dire en incluant la partie que le Luxembourg doit transmettre à la Belgique ce qui représente suivant les indications de l'administration des douanes et accises 57 millions. Comme ce montant est ajouté au niveau recettes, ce même montant est comptabilisé en tant que autres transferts courants à la Belgique côté dépenses.

Pour ce qui est de l'évolution des **recettes de l'Administration centrale**, il convient de signaler que la moins-value nette de 269 millions résulte pour l'essentiel de moins-values de recettes au niveau de l'impôt sur les traitements et salaires (-250,0 millions) et de la taxe d'abonnement (-24,0 millions) :

Pour ce qui est de l'origine de ces recettes moindres, il y a lieu de noter que ce déficit de recettes provient essentiellement du ralentissement de l'économie.

* * *

9) L'évolution structurelle de la dette publique

D'après l'article 104.2 du Traité sur l'Union européenne et le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs qui est annexé au Traité, le rapport entre la dette publique des administrations publiques luxembourgeoise et le PIB doit se situer en dessous de la valeur de référence de 60%.

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au nouveau volume III du présent exposé introductif, la dette de l'Administration publique, au sens de Maastricht, désigne la dette consolidée de l'Etat central, tel que défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat central ainsi que la dette des administrations communales et des organismes de sécurité sociale.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la dette publique, au cours de la période 2006 à 2012 :

- En millions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Administration publique ...	**2.256,9**	**2.502,0**	**5 394,9**	**5 527,2**	**7 672,5**	**7 804,1**	**9 366,4**
Administration centrale.....	1.432,5	1.675,1	4 535,5	4 658,8	6 712,5	6 829,6	8 273,3
Administrations locales	833,4	827,0	859,4	868,4	960,1	974,6	1 093
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Administration publique ...	**6,7%**	**6,7%**	**13,7%**	**14,5%**	**19,2%**	**18,3%**	**21,4%**
Administration centrale.....	4,2%	4,5%	11,5%	12,2%	16,8%	16,0%	18,9%
Administrations locales.....	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%	2,5%
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-

Il ressort de ce tableau que la dette publique du Luxembourg se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB et est la plus faible de l'Union européenne.

Si l'on ne tient pas compte des emprunts qui ont été émis en vue de la stabilisation du secteur financier, l'évolution prévisible de la dette de l'Administration publique se présente comme suit:

- En millions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Administration publique ...	**2 256,9**	**2 502,0**	**3 394,9**	**3 527,2**	**5 672,5**	**5 804,1**	**7 366,4**
Administration centrale.....	1 432,5	1 675,1	2 535,5	2 658,8	4 712,4	4 829,6	6 273,3
Administrations locales	833,4	827,0	859,4	868,4	960,1	974,6	1 093,0
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Administration publique ...	**6,7%**	**6,7%**	**8,6%**	**9,3%**	**14,2%**	**13,6%**	**16,9%**
Administration centrale.....	4,2%	4,5%	6,4%	7,0%	11,8%	11,3%	14,4%
Administrations locales	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%	2,5%
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2013, une autorisation d’emprunts pour un montant maximum de 4.500 millions est prévue au projet de loi budgétaire pour 2013. Comme un montant de 2.000 millions est prévu pour financer le remboursement de l’emprunt obligataire contracté en 2008 dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire, l’endettement net nouveau s’élève à 2,5 millions en cas de recours à l’autorisation de 4,5 milliards.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'Administration publique.

La dette de l'Administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat. Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BAsD, FAsD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

La dette du secteur communal luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible, ni économique, et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

C. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 00.0 -	*Maison du Grand-Duc*	*8.766.928*	*9.200.086*	*9.376.091*
Section 00.1-	*Chambre des députés*	*29.981.899*	*32.456.166*	*33.457.421*
Section 00.2 -	*Cour des comptes*	*3.851.054*	*3.930.552*	*3.993.682*
Section 00.3 -	*Conseil d'Etat*	*2.682.701*	*3.342.992*	*3.359.856*
Section 00.4 -	*Gouvernement*	*32.216.853*	*30.772.213*	*31.979.315*
Section 00.5 -	*Conseil économique et social*	*979.907*	*1.012.444*	*962.227*
Section 00.6 -	*Centre de Communications du Gouvernement*	*4.095.562*	*6.033.740*	*6.122.612*
Section 00.7 -	*Cultes*	*23.434.924*	*25.024.030*	*24.596.587*
Section 00.8 -	*Médias et communications*	*17.683.524*	*31.684.619*	*50.974.200*
Section 00.9 -	*Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg*	*174.709*	*199.155*	*199.210*
	Total des dépenses courantes	*123.868.061*	*143.655.997*	*165.021.201*
Section 30.3	*Conseil d'Etat*	*41.237*	-	-
Section 30.4	*Gouvernement*	*102.034*	*281.300*	*259.200*
Section 30.5	*Conseil économique et social*	*2.518*	*4.000*	*52.650*
Section 30.6	*Centre de Communications du Gouvernement*	*1.400.975*	*1.368.500*	*1.827.500*
Section 30.7	*Cultes*	*36.500*	*36.500*	*62.000*
Section 30.8	*Médias et communications*	*20.243*	*21.700*	*21.700*
Section 30.9	*Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg*	*1.440*	*1.500*	*1.500*
	Total des dépenses en capital	*1.604.947*	*1.713.500*	*2.224.550*
	Total général	*125.473.008*	*145.369.497*	*167.245.751*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Au niveau de la section "Gouvernement", le renouvellement du Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics (article 00.4.12.380) sera poursuivi. À cette fin, d'importants travaux d'analyse préparatoires sont nécessaires.

La mise en œuvre du nouveau service Computer Emergency Response Team (CERT) sera poursuivie (article 00.4.12.385). Dans le contexte de la protection de certains intérêts vitaux du pays contre les cyber-attaques, cette structure publique sera capable de prendre en charge la prévention et la réponse à des incidents au niveau des systèmes d'information publics. Elle sera moins coûteuse que prévu ce qui s'explique par l'installation d'un certain nombre de systèmes par les propres soins du service sans recours à des services de consultance externe. Le projet « Portail Cyber Security » a pour objectif de créer un point d'accès unique pour informer les citoyens et le projet « Référentiel SSI » entend standardiser les implémentations sur le terrain de la sécurité des systèmes d'information et de traitement de l'information de l'État.

Au niveau de la section "Centre de Communications" du Gouvernement, la mise en place des nouveaux réseaux sécurisés LURESNET et LUSECNET nécessitera un certain nombre d'investissements. Ces réseaux permettent de véhiculer les informations correspondant au niveau de classification RESTREINT en provenance de l'Union européenne. En ce qui concerne LUSECNET, le Centre de Communications du Gouvernement remplacera le matériel vétuste par du matériel plus récent.

Au niveau de la section "Médias et Communications", la dotation du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (article 00.8.41.012) augmentera suite à l'introduction d'un système d'aides directes qui remplace le système actuel des certificats d'investissement audiovisuel. Ledit système permettra d'adapter le soutien au secteur à l'évolution nationale et internationale du marché audiovisuel et aux besoins des travailleurs du secteur au Luxembourg. A l'avenir il s'agira du seul soutien étatique dans ce domaine. Le mécanisme des aides financières sélectives (AFS) est facilement adaptable dans un contexte international, ce qui sera un grand avantage au niveau des coproductions. Il se caractérisera notamment par une augmentation des recettes fiscales de l'État, une diminution du besoin en préfinancement, l'élimination des commissions intermédiaires, l'élimination de la dépendance des producteurs vis-à-vis des instituts de financement étrangers et une simplification administrative importante.

01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 01.0 -	*Dépenses générales*	*5.287.527*	*4.633.007*	*5.527.361*
Section 01.1 -	*Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger*	*37.315.395*	*40.289.201*	*41.181.247*
Section 01.2 -	*Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux*	*13.693.452*	*11.470.702*	*12.834.285*
Section 01.3 -	*Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions*	*2.669.248*	*2.670.500*	*2.370.500*
Section 01.4-	*Immigration*	*4.029.191*	*6.049.296*	*5.859.766*
Section 01.5 -	*Direction de la Défense*	*22.233.912*	*26.780.784*	*27.932.315*
Section 01.6 -	*Défense nationale*	*71.496.417*	*75.893.216*	*76.805.310*
Section 01.7 -	*Coopération au développement et action humanitaire*	*234.618.111*	*260.192.484*	*274.342.905*
Section 01.9 -	*Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne*	-	-	*495.500*
	Total des dépenses courantes	*391.343.253*	*427.979.190*	*447.349.189*
Section 31.0 -	*Dépenses générales*	*107.769*	*94.574*	*146.603*
Section 31.1 -	*Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger*	*1.112.238*	*968.000*	*1.118.000*
Section 31.4-	*Immigration*	-	*10.000*	*10.000*
Section 31.5 -	*Direction de la Défense*	*40.746.985*	*39.807.156*	*39.824.237*
Section 31.6 -	*Défense nationale*	*2.072.745*	*1.427.030*	*1.186.970*
Section 31.7 -	*Coopération au développement et action humanitaire*	*40.253*	*93.863*	*66.273*
Section 31.9 -	*Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne*			*12.600*
	Total des dépenses en capital	*44.079.990*	*42.400.623*	*42.364.683*
	Total général	*435.423.243*	*470.379.813*	*489.713.872*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Affaires Etrangères

Alors même que l'objectif d'une « progression zéro » des dépenses de fonctionnement a été globalement et formellement atteint, il y a lieu de signaler certaines dépenses nouvelles ou exceptionnelles.

Ainsi à la section 01.0. un crédit a été inscrit pour les frais de personnel en relation avec le siège au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) pour lequel notre pays a posé sa candidature. A noter que ces crédits tomberaient en économie en grande partie si le Luxembourg n'était pas élu.

Un autre crédit a dû être inscrit pour la reconstitution du stock des passeports qui s'épuise plus rapidement que prévu.

A mentionner encore l'augmentation des crédits demandés par le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens pour le paiement des frais de nettoyage du Centre de

Conférences ainsi que pour la location de places de stationnement dans le parking de la place de l'Europe durant les réunions du Conseil des Ministres.

A la section 01.1, les articles budgétaires relatifs aux frais du personnel détaché à l'étranger connaissent une augmentation non négligeable. Celle-ci s'explique essentiellement par le nombre croissant de détachements de fonctionnaires, principalement par des ministères autres que celui des Affaires étrangères.

Pour ce qui est de l'augmentation des crédits destinés aux paiements des loyers, celle-ci est due entre autre par la location de nouvelles surfaces pour la durée des travaux de grande envergure effectués aux missions diplomatiques à La Haye, Lisbonne et Washington, mais aussi par le cours de change très défavorable de l'Euro par rapport aux principales monnaies internationales.

L'augmentation importante des crédits de la section 01.2. est liée à l'accroissement des contributions obligatoires aux missions de gestion de crises, du relèvement de certaines contributions obligatoires, comme celle à l'Union économique Benelux et l'inscription d'une contribution obligatoire pour la réfection du Siège des Nations Unies à New York. Comme la plupart des contributions internationales sont à régler dans la devise américaine, la dépréciation de l'Euro par rapport au dollar US influe aussi défavorablement sur l'évolution des crédits de toute cette section budgétaire.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2015 le Luxembourg assumera la Présidence de l'Union Européenne.

Afin de préparer cette échéance dans de bonnes conditions, les premiers engagements de personnel sont à prévoir dès l'exercice budgétaire 2013. Pour des considérations de transparence budgétaire, deux nouvelles sections seront inscrites à cette fin dans le budget du Ministère des Affaires étrangères, à savoir les sections 01.9 et 31.9.

Finalement, il y a encore lieu de mentionner dans la section 31.1., la création d'un article nouveau intitulé « Acquisitions pour missions de gestion de crise ». Les malheureux événements de 2011 au Japon ont amené le Ministère des Affaires étrangères à revoir ses procédures internes afin de mieux être préparé à des situations de crise. L'expérience vécue en 2011 a montré que les missions doivent rester joignables à tout moment et en toute circonstance. En cas d'indisponibilité générale des réseaux, le seul moyen de télécommunications complètement indépendant étant la téléphonie par satellite, le nouveau crédit inscrit devra permettre de doter de ces équipements les missions diplomatiques et consulaires les plus exposées à ces risques.

Immigration

Le budget en matière d'immigration est marqué pour l'exercice 2013, tout comme pour les exercices précédents, par la part importante réservée aux frais de fonctionnement du Centre de rétention, qui est une administration placée sous la tutelle du Ministre ayant l'Immigration dans ses attributions.

Par ailleurs, le budget tient compte de l'évolution actuelle du nombre de demandeurs de protection internationale par l'augmentation des crédits prévus pour les services d'interprétation que la Direction de l'Immigration met à disposition des demandeurs, conformément à ses obligations légales.

Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale de 2009 et aux engagements internationaux contractés par le Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à permettre au Luxembourg de soutenir les efforts de paix de la communauté internationale.

Le budget de la Défense contient les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour permettre à l'armée luxembourgeoise d'exécuter ses missions et notamment dans le cadre de sa réorganisation et du programme d'acquisition.

Il contient également les contributions luxembourgeoises aux organisations de sécurité internationales comme l'Alliance atlantique, l'Union européenne ainsi que leurs missions et programmes respectifs.

Le fonds d'équipement militaire a pour objet de financer les grands projets d'équipements de l'armée. Ces projets s'inscrivent dans la transformation de l'armée afin qu'elle soit mieux outillée pour conduire ses missions et répondre aux engagements pris par le Gouvernement luxembourgeois dans le cadre des unités d'alerte rapide de l'Union européenne et de l'OTAN.

Coopération et Action humanitaire

Conformément au programme gouvernemental 2009-2014 qui prévoit que le Gouvernement « maintiendra l'effort quantitatif de la coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1% du RNB dans les années à venir) », le projet de budget pour l'année 2013 prévoit des crédits substantiels pour la coopération au développement, y compris l'action humanitaire.

Il est prévu que l'aide publique au développement (APD) s'élèvera en 2013 à 317,920 millions d'euros. Compte tenu des estimations les plus récentes du STATEC, ce montant devrait représenter environ 1% du RNB.

Le ratio APD / RNB est utilisé par les instances internationales comme étalon de mesure de l'intensité de l'effort de coopération. Il importe au Gouvernement de maintenir cet effort à un niveau élevé, alors que la crise économique et financière mondiale et le changement climatique affectent sévèrement les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise en particulier et les pays en développement de façon plus générale. Les crédits prévus sont destinés à financer les projets et programmes mis en œuvre dans les secteurs de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les ONG, de l'action humanitaire, de l'appui aux programmes et de la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement.

Si l'essentiel des crédits APD relèvent du budget de la section « Coopération au développement et action humanitaire » du Ministère des Affaires étrangères, des moyens importants sont également prévus dans les budgets d'autres départements ministériels, notamment du Ministère des Finances.

02 et 32 – Ministère de la Culture

	2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 02.0 - Culture: dépenses générales	*52.825.181*	*57.454.386*	*57.563.830*
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux	*1.834.165*	*1.988.819*	*2.114.442*
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art	*9.804.386*	*9.036.845*	*9.029.000*
Section 02.3 - Bibliothèque nationale	*8.312.940*	*8.858.898*	*8.764.546*
Section 02.4 - Archives nationales	*2.522.972*	*2.546.686*	*2.578.172*
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel	*5.009.844*	*5.198.823*	*5.121.969*
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle	*7.240.439*	*7.271.001*	*7.402.267*
Section 02.7 - Centre national de littérature	*1.303.773*	*1.201.210*	*1.331.800*
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical	*10.486.687*	*11.361.825*	*11.755.250*
Total des dépenses courantes	*99.340.387*	*104.918.493*	*105.661.276*
Section 32.0 - Culture: dépenses générales	*10.816.998*	*14.118.430*	*14.837.700*
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux	*11.415*	*10.500*	*44.150*
Section 32.2 - Musée national d'histoire et d'art	-	*600.000*	*600.000*
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel	*85.000*	*425.000*	*75.000*
Section 32.6 - Musée national d'histoire naturelle	-	-	*540.430*
Total des dépenses en capital	*10.913.413*	*15.153.930*	*16.097.280*
Total général	*110.253.800*	*120.072.423*	*121.758.556*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les projets décrits ci-dessous sont pluriannuels; les crédits inscrits au projet de budget de l'Etat 2013 pour le Ministère de la Culture permettront:

1) le fonctionnement des *instituts culturels* (Archives nationales; Bibliothèque nationale; Centre national de l'Audiovisuel ; Centre national de Littérature; Musée national d'Histoire et d'Art; Musée national d'Histoire

naturelle; Service des Sites et Monuments nationaux) et du Commissariat à l'Enseignement musical, des *établissements publics et fondations* (Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster; Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte; Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ; Centre de Musiques Amplifiées; Radio socioculturelle 100,7) et des *partenaires associés* (Casino, Forum d'art contemporain; Agence luxembourgeoise d'Action culturelle; Institut culturel européen Pierre Werner; Institut européen des Itinéraires culturels; Institut européen de Chant choral; Espace culturel Grande Région; Carré Rotondes ; centres culturels régionaux);

2) une culture accessible à tous, une animation socio-culturelle et l'aide à la création; passeport culture pour personnes défavorisées, carte d'accès pour jeunes; manifestations culturelles dans des maisons de retraite, des foyers pour enfants, des maisons d'accueil et des maisons relais; présences d'acteurs culturels dans les écoles;

3) 1. les études pour le nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale à Luxembourg – Kirchberg;

3) 2. les mises en valeur - étalées sur plusieurs années budgétaires - de la Halle des soufflantes à Esch/Belval, du site gallo-romain de Dalheim, du site des Ardoisières de Haut-Martelange; la rénovation du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, la reconstruction partielle et la mise en valeur des annexes du château de Vianden; la mise en valeur du château de Koerich; le réaménagement du Musée national d'Histoire militaire;

4) la participation de l'Etat aux frais de construction ou d'aménagement de certains centres culturels régionaux;

5) la participation financière au développement des bibliothèques publiques;

6) les projets pluriannuels comme la mise en route du plan d'archivage numérique et du plan national de numérisation de notre patrimoine culturel; l'inventorisation du patrimoine bâti du pays avec mise en place d'une banque de données accessible à l'Etat et aux communes; la continuation des travaux sur le grand dictionnaire du Luxembourgeois en 5 langues (Luxembourgeois, Allemand, Français, Anglais, Portugais) sur internet (cf. www.lod.lu);

7) l'accueil d'artistes, d'étudiants, d'enseignants, d'experts et autres acteurs culturels dans le cadre des accords culturels bilatéraux; la participation, en tant qu'«ambassadeurs culturels» de nos artistes et acteurs culturels à des manifestations à l'étranger, notamment dans le cadre des missions économiques; le fonctionnement de l'agence professionnelle de promotion des artistes, notamment des jeunes créateurs; des commandes aux jeunes artistes; une formation améliorée des jeunes et éducation aux médias; l'élaboration de statistiques culturelles.

03 et 33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

	2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales	*87.563.675*	*96.978.786*	*98.621.969*
Section 03.1 - Université du Luxembourg	*109.526.885*	*119.914.913*	*131.375.308*
Section 03.2 - Recherche et innovation	*133.415.895*	*155.950.436*	*146.601.606*
Total des dépenses courantes	*330.506.455*	*372.844.135*	*376.598.883*
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales	*551.756*	*185.773*	*130.200*
Section 33.2 - Recherche et innovation	*5.808*	*8.000*	*7.000*
Total des dépenses en capital	*557.564*	*193.773*	*137.200*
Total général	*331.064.019*	*373.037.908*	*376.736.083*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Enseignement supérieur

Le gouvernement continue à investir dans l'enseignement supérieur, ce qui se reflète par une progression budgétaire par rapport à 2012. Cette progression est imputable à la mise en place progressive d'un institut Max Planck dans le domaine du droit international procédural et au développement de l'Université du Luxembourg.

Par ailleurs, l'aide financière pour études supérieures constitue un élément clé pour accroître le nombre de jeunes luxembourgeois détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Recherche et Innovation

Fort des acquis des années 2007-2010 qui ont vu la mise en place d'un certain nombre d'instruments et d'outils de gouvernance recommandés en conclusion d'une étude-évaluation portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, confiée en 2005 à l'OCDE, l'action du Gouvernement continuera à viser l'essor du dispositif de recherche et de développement technologique, dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental 2009-2014.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a établi, en concertation avec les acteurs concernés, les conventions de mise en œuvre des activités de recherche publique pour les années 2011-2013. Les propositions budgétaires pour l'exercice 2013 sont à voir dans ce cadre. Tout en s'inscrivant dans la démarche visant le redressement de la situation financière et budgétaire de l'Etat, la diminution de 6 % (par rapport à l'exercice en cours) des moyens budgétaires prévus au titre de la section 03.2 pour l'exercice budgétaire 2013 ne constitue nullement une inflexion de la volonté du Gouvernement de poursuivre la politique du développement progressif des activités nationales de R&D.

L'augmentation des crédits budgétaires en faveur du Fonds national de la Recherche souligne le rôle renforcé de cet acteur en matière de gouvernance du dispositif de la recherche publique au Luxembourg, tel que mis en exergue par le projet de loi 6420 portant réforme du Fonds national de la Recherche.

Par ailleurs, la disponibilité en nombre suffisant de ressources humaines scientifiques continue de constituer un facteur déterminant pour les perspectives de développement du système national de la R&D. En vue de contribuer au développement des ressources humaines de provenance intérieure et afin d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la R&D au Luxembourg, l'accent sera mis sur le développement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique.

04 et 34 – Ministère des Finances

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 04.0 -	*Dépenses générales*	*32.555.340*	*37.280.143*	*32.145.022*
Section 04.1 -	*Inspection générale des finances*	*3.092.722*	*2.580.167*	*2.811.524*
Section 04.2 -	*Trésorerie de l'Etat*	*2.713.017*	*2.726.347*	*2.796.686*
Section 04.3 -	*Direction du contrôle financier*	*326.169*	*174.450*	*174.119*
Section 04.4 -	*Contributions directes*	*58.724.471*	*62.644.213*	*65.846.009*
Section 04.5 -	*Enregistrement et domaines*	*34.218.300*	*36.887.618*	*38.603.326*
Section 04.6 -	*Douanes et accises*	*45.092.333*	*48.287.177*	*50.409.490*
Section 04.7 -	*Cadastre et topographie*	*11.649.461*	*13.112.538*	*14.679.590*
Section 04.8 -	*Dette publique*	*129.192.852*	*130.550.300*	*224.474.925*
	Total des dépenses courantes	*317.564.665*	*334.242.953*	*431.940.691*
Section 34.0 -	*Dépenses générales*	*197.356.441*	*44.481.600*	*117.881.600*
Section 34.1 -	*Inspection générale des finances*	-	*10.000*	*10.000*
Section 34.2 -	*Trésorerie de l'Etat*	-	*1.000*	*5.000*
Section 34.3 -	*Direction du contrôle financier*	-	*2.000*	*2.000*
Section 34.4 -	*Contributions directes*	*312.298*	*343.900*	*349.900*
Section 34.5 -	*Enregistrement et domaines*	*193.307*	*160.150*	*300.650*
Section 34.6 -	*Douanes et accises*	*2.118.114*	*1.775.000*	*3.084.000*
Section 34.7 -	*Cadastre et topographie*	*539.160*	*551.700*	*623.000*
Section 34.8 -	*Dette publique*	-	*200*	*200*
	Total des dépenses en capital	*200.519.320*	*47.325.550*	*122.256.350*
	Total général	*518.083.985*	*381.568.503*	*554.197.041*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution des crédits des administrations et services du ministère témoigne d'une action visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, d'importants efforts portent sur la modernisation et la sécurisation des outils informatiques des administrations fiscales en concertation avec le CTIE et d'autre part sur le développement de nouvelles applications afin de répondre à des exigences communautaires dans les délais requis.

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat. Par ailleurs, les efforts de regroupement de services pour générer des synergies et pour l'acquisition d'immeubles requis dans le contexte des priorités du gouvernement en matière économique ou des infrastructures notamment seront poursuivis. La levée d'options d'achat d'immeubles loués permet aussi de réduire la charge annuelle de loyers.

Des efforts importants portent sur la promotion de la place financière qui joue un rôle important pour l'économie luxembourgeoise.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents aient été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la dette publique.

05 et 35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 05.0 -	*Economie*	*14.576.952*	*19.342.796*	*20.632.782*
Section 05.1 -	*Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)*	*17.954.781*	*17.923.125*	*18.761.668*
Section 05.4 -	*Conseil de la concurrence*	*141.643*	*187.393*	*324.421*
Section 05.5 -	*Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences*	*1.490.251*	*1.548.214*	*1.548.993*
Section 05.6 -	*Commissariat aux affaires maritimes*	*1.147.103*	*1.193.946*	*1.256.401*
Section 05.7 -	*Inspection de la concurrence*	*55.961*	-	-
Section 05.8 -	*Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)*	*3.498.571*	*4.153.561*	*5.478.477*
Section 05.9 -	*Economie solidaire*	*449.450*	*859.598*	*799.300*
	Total des dépenses courantes	*39.314.712*	*45.208.633*	*48.802.042*
Section 35.0 -	*Economie*	*65.885.640*	*92.417.081*	*76.974.881*
Section 35.1 -	*Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)*	*149.623*	*208.900*	*190.200*
Section 35.4 -	*Conseil de la concurrence*	-	*2.500*	*9.200*
Section 35.5 -	*Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences*	-	-	*50.000*
Section 35.8 -	*Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)*	*69.577*	*44.550*	*84.800*
	Total des dépenses en capital	*66.104.840*	*92.673.031*	*77.309.081*
	Total général	*105.419.552*	*137.881.664*	*126.111.123*

Note*:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget pour l'année 2013 du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a été élaboré suivant les orientations des instructions budgétaires et vise à limiter les frais de fonctionnement de l'Etat, et de continuer à réduire le déficit budgétaire.

La lecture du budget du ministère doit se faire également eu égard à la finalité de son action qui est de stimuler l'activité économique, de faciliter la création de valeur ajoutée et de faire face à la crise économique et financière. Les activités développées par le ministère contribuent à la croissance de l'économie nationale et dès lors aussi à la génération des recettes de l'Etat.

Outre les activités qui font partie du programme récurrent du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, plusieurs projets vont bénéficier d'une attention particulière.

GIE Smile

BEE-SECURE s'investit particulièrement dans la sensibilisation de tout public aux risques de la sécurité informatique. CIRCL permet de répondre rapidement aux menaces dans le domaine de la sécurité informatique et CASES fait un grand effort de démocratisation de la sécurité de l'information en déployant des méthodologies et outils nécessaires pour réduire le clivage numérique dans le domaine de la sécurité de l'information. Grâce aux potentiels synergétiques et grâce aux compétences des prestataires locaux, la mise en sécurité des communes, administrations et entreprises sera moins discriminatoire d'un point de vue complexité et prix. Le GIE Smile augmente par son activité l'attractivité du Luxembourg comme place pour le commerce électronique. Des ressources supplémentaires pour le GIE Smile sont prévues pour garantir cette attractivité du Luxembourg dans le domaine informatique et du commerce électronique.

InCert

Un nouveau GIE a été créé en août 2012 entre l'Etat et la Chambre de Commerce qui a comme objectifs de gérer une infrastructure à clé publique (PKI), la commercialisation des cartes à puce y liées et, dans un cadre plus large, de gérer des infrastructures informatiques nationales, de promouvoir des projets de recherche y relatifs et de faire la promotion de la société de l'information.

STATEC

Le budget du STATEC reste stable par rapport à 2012, les frais de fonctionnement sont même en légère régression par rapport aux années précédentes.

ILNAS

L'augmentation du budget de l'ILNAS est due à deux facteurs. D'abord l'ILNAS doit augmenter le budget location de l'immeuble, en raison du déménagement de l'institut à Esch Belval, le loyer ne sera plus à charge de la commission des loyers, ce qui constitue donc un simple transfert de fonds vers l'ILNAS. D'ailleurs l'ILNAS doit même prendre en charge une partie du mobilier qui est refacturé par la société bailleresse. D'autre part le projet de loi portant réorganisation de l'ILNAS doit adapter le fonctionnement de l'institut à la législation européenne. L'ILNAS reprend l'ensemble des directives « nouvelle approche » qui relevaient de la compétence de l'ITM. Dans ce même contexte, l'ILNAS reprend 8 agents de l'ITM dans le cadre de la transposition de ces directives. L'ILNAS est par ailleurs en charge de l'élaboration d'un système d'accréditation des prestataires de service de dématérialisation ou de conservation.

Commissariat aux affaires maritimes

Le Commissariat aux affaires maritimes est un service de l'Etat à gestion séparée. Au cours des dernières années, la dotation au Commissariat aux affaires maritimes a été réduite considérablement, de manière à ce que ses fonds propres ne fussent plus suffisants pour assurer le bon fonctionnement du CAM. Le nombre d'immatriculation des navires n'a pas cessé d'augmenter les dernières années, ce qui a augmenté le niveau des dépenses, alors qu'une partie des recettes est versée au Trésor de l'Etat. Pour cette raison la dotation a été relevée de 250.000€ à 300.000€.

06 et 36 - Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 06.0 -	*Classes moyennes*	*8.087.784*	*9.106.309*	*8.389.759*
Section 06.1 -	*Tourisme*	*6.568.952*	*7.126.530*	*8.455.060*
	Total des dépenses courantes	*14.656.736*	*16.232.839*	*16.844.819*
Section 36.0 -	*Classes moyennes*	*8.006.099*	*8.006.100*	*8.906.100*
Section 36.1 -	*Tourisme*	*7.611.587*	*7.179.800*	*6.142.800*
	Total des dépenses en capital	*15.617.686*	*15.185.900*	*15.048.900*
	Total général	*30.274.422*	*31.418.739*	*31.893.719*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

I. CLASSES MOYENNES

Le secteur des Classes Moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Il englobe environ 20.000 entreprises artisanales, commerciales y compris le secteur Horeca, ainsi que certaines professions libérales. Le secteur emploie environ 180.000 personnes, autrement dit quelque 50% de la force de travail globale.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre des mesures en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, la création d'entreprises et l'expansion économique ainsi que les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêts, d'assistance technique, de subvention en capital et de prime de premier établissement sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la compétitivité des entreprises existantes. Afin de faciliter l'accès au financement des entreprises, notamment en période de crise économique, le Gouvernement fournit un soutien exceptionnel aux mutualités de cautionnement, conformément à la motion proposée par la Chambre des Députés.

Le Gouvernement continue par ailleurs à soutenir des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région. Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme a élaboré un programme, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du Luxembourg le pôle du commerce de la Grande -Région. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

Dans le but d'assurer l'équilibre entre activité commerciale des centres villes et des grandes surfaces périphériques, le Gouvernement soutient des initiatives locales visant à renforcer le dynamisme et la compétitivité du commerce urbain et de proximité.

II. TOURISME

La politique touristique luxembourgeoise continue à mettre l'accent sur la promotion touristique au niveau national, sur l'implémentation des programmes de certification de la qualité pour l'industrie touristique ainsi que sur l'élaboration de produits touristiques attractifs au niveau régional.

En ce qui concerne la promotion touristique du Grand-Duché, le département du Tourisme entend soutenir la démarche de l'Office National du Tourisme visant à exploiter davantage le potentiel des marchés touristiques prometteurs.

Une enveloppe budgétaire exceptionnelle permettant le lancement de campagnes de promotion, de sensibilisation et d'information sur le marché allemand a été inscrit à cet effet au budget 2013.

Pour ce qui est du soutien au développement de projets d'infrastructures touristiques, il importe de noter que le 9ème plan quinquennal de l'infrastructure touristique entra en vigueur au cours de l'année 2013.

07 et 37 – Ministère de la Justice

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 07.0 -	*Justice*	*3.235.778*	*2.884.774*	*3.373.485*
Section 07.1 -	*Services judiciaires*	*70.727.851*	*70.332.680*	*72.840.417*
Section 07.2 -	*Etablissements pénitentiaires*	*45.481.238*	*47.395.454*	*49.198.971*
Section 07.3 -	*Juridictions administratives*	*3.121.604*	*3.404.360*	*3.623.917*
	Total des dépenses courantes	*122.566.471*	*124.017.268*	*129.036.790*
Section 37.0 -	*Justice*	*725*	*1.000*	*1.000*
Section 37.1 -	*Services judiciaires*	*71.196*	*75.500*	*205.056*
Section 37.2 -	*Etablissements pénitentiaires*	*644.529*	*590.500*	*499.900*
Section 37.3 -	*Juridictions administratives*	*737*	*10.000*	*5.000*
	Total des dépenses en capital	*717.187*	*677.000*	*710.956*
	Total général	*123.283.658*	*124.694.268*	*129.747.746*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget s'inscrit dans la continuité des réformes entreprises en 2011 et en 2012 en vue de renforcer l'indépendance de la Justice. Ainsi, la mise en application de la loi du 7 juin 2012 sur les attachés de

justice vise à offrir une meilleure formation professionnelle aux futurs magistrats, en évaluant non seulement les compétences juridiques des candidats mais aussi leurs aptitudes physiques, psychiques et personnelles. En outre, les offres de formations continues pour les magistrats continueront à être diversifiées. Des crédits budgétaires spécifiques sont prévus pour 2013 à cet effet.

A l'instar de la chaîne pénale déjà actuellement en place, des crédits importants sont prévus au projet de budget 2013 en vue de réaliser la simplification administrative par la mise en place d'un outil informatique intégrant les affaires civiles en première instance ainsi que les affaires portées en appel devant les tribunaux. Par ailleurs, dans le contexte de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des budgets élevés ont été réservés ayant pour finalité la mise en place d'une plateforme d'échange sécurisée et d'un référentiel pour la Cellule de Renseignement Financier.

Dans le cadre de mise en œuvre de la réforme pénitentiaire, il y a lieu de noter qu'un projet de loi a été déposé qui vise notamment la prise en charge des détenus, la réorganisation administrative de la gestion pénitentiaire, le recrutement du personnel de garde, leur formation de base et leur formation continue. Il prévoit notamment le renforcement de personnel indispensable pour faire fonctionner le futur centre pénitentiaire d'Uerschterhaff. Une attention particulière est portée à la formation des gardiens et autres intervenants dans le milieu carcéral. Elle constitue un pilier fondamental de la réforme entamée et des crédits élevés ont été prévus à cet effet.

En outre, le projet prévoit l'introduction d'une administration pénitentiaire comprenant une direction, les trois établissements pénitentiaires ainsi qu'un institut de formation pénitentiaire.

08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 08.0 -	*Fonction Publique et Réforme administrative – Dépenses diverses*	*160.768.011*	*196.425.844*	*177.678.919*
Section 08.1 -	*Pensions*	*395.256.666*	*419.050.538*	*449.067.600*
Section 08.2 -	*Administration du personnel de l'Etat*	*1.184.728*	*1.165.288*	*1.120.043*
Section 08.3 -	*Institut National d'Administration Publique*	*964.092*	*1.052.602*	*1.103.997*
Section 08.4 -	*Sécurité dans la Fonction publique*	*425.057*	*502.542*	*476.317*
Section 08.5 -	*Centre des technologies de l'information de l'Etat*	*54.484.571*	*72.359.122*	*83.144.468*
Section 08.6 -	*Service Central des imprimés*	*4.767.285*	-	-
Section 08.8 -	*Service médical - Dépenses diverses*	*774.580*	*991.850*	*799.299*
	Total des dépenses courantes	*618.624.990*	*691.547.786*	*713.390.643*
Section 38.3 -	*Institut National d'Administration Publique*	*1003*	*9000*	*1000*
Section 38.5 -	*Centre des technologies de l'information de l'Etat*	*8.729.006*	*10.315.500*	*2.700.000*
Section 38.6 -	*Service Central des imprimés*	*150.702*	-	-
Section 38.8 -	*Service médical - Dépenses diverses*	*3.852*	*8.000*	*12.000*
	Total des dépenses en capital	*8.884.563*	*10.332.500*	*2.713.000*
	Total général	*627.509.553*	*701.880.286*	*716.103.643*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations des agents de l'Etat figurent dans les sections budgétaires afférentes des administrations et services de l'Etat ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe sous le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits de l'Institut National d'Administration Publique tient compte des besoins en matière de formation générale des stagiaires et de formation continue des agents de l'Etat.

Le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) a été institué par loi du 20 avril 2009. La nouvelle administration résulte de la fusion du Centre informatique de l'Etat, crée en 1974, du Service eLuxembourg, constitué en 2004, ainsi que du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat, avec l'entrée en vigueur de la loi du 1er avril 2011 modifiant et complétant la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat, reprenant intégralement les activités antérieures de ces trois entités. Par conséquent, à partir de l'exercice budgétaire 2012, les crédits de l'ancien Centre Informatique de l'Etat, du Service eLuxembourg et du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat ont été regroupés dans la section 08.5 « Centre des technologies de d'information de l'Etat ».

Depuis l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical sont repris dans la section budgétaire spécifique, à savoir la section 08.8 « Service médical – Dépenses diverses ».

09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 09.0 -	*Dépenses générales*	*204.541*	*153.569*	*140.092*
Section 09.1 -	*Finances communales*	*422.210.412*	*485.554.819*	*479.332.019*
Section 09.2 -	*Commissariats de district*	*1.958.236*	*2.174.764*	*2.488.888*
Section 09.3 -	*Caisse de prévoyance*	*45.931.284*	*49.251.400*	*49.644.000*
Section 09.4 -	*Service de contrôle de la comptabilité des communes*	*912.380*	*1.060.619*	*1.130.892*
Section 09.5 -	*Police Grand-ducale*	*180.046.876*	*185.539.177*	*194.322.197*
Section 09.6 -	*Administration des services de secours*	*15.022.133*	*15.139.563*	*16.291.442*
Section 09.7 -	*Grande Région*	*272.133*	*465.558*	*460.358*
Section 09.8 -	*Aménagement communal*	*213.418*	*300.500*	*288.500*
Section 09.9 -	*Administration de la gestion de l'eau*	*11.973.264*	*13.535.076*	*13.866.121*
	Total des dépenses courantes	*678.744.677*	*753.175.045*	*757.964.509*
Section 39.0 -	*Dépenses générales*	*164.593*	*164.600*	*112.100*
Section 39.1 -	*Finances communales*	*32.950.165*	*31.464.500*	*31.950.000*
Section 39.2 -	*Commissariats de district*	*-*	*17.000*	*7.000*
Section 39.4 -	*Service de contrôle de la comptabilité des communes*	*2.423*	*5.000*	*2.500*
Section 39.5 -	*Police Grand-ducale*	*7.758.950*	*8.320.758*	*7.650.385*
Section 39.6 -	*Administration des services de secours*	*6.790.091*	*5.113.189*	*4.485.412*
Section 39.8 -	*Aménagement communal*	*6.693*	*-*	*2.000*
Section 39.9 -	*Administration de la gestion de l'eau*	*34.266.299*	*33.428.808*	*52.212.274*
	Total des dépenses en capital	*81.939.214*	*78.513.855*	*96.421.671*
	Total général	*760.683.891*	*831.688.900*	*854.386.180*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le fonds communal de dotation financière, à côté de l'impôt commercial communal la principale source de revenus non affectés des communes, et par lequel transitent les participations des communes dans le produits des trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation d'un montant forfaitaire calculé annuellement, marque une progression par rapport au budget antérieur (+25,7 millions d'euros ; + 2.9%).

Année	Budget	Compte
2004	445.673.890	476.671.606
2005	513.162.100	467.318.382
2006	531.036.400	553.003.581
2007	584.502.000	627.722.678
2008	622.970.000	691.353.092
2009	694.729.000	681.174.987
2010	698.448.000	736.330.098
2011	772.287.800	806.760.161
2012	894.454.147	
2013	920.192.000	

En ce qui concerne la section « Finances communales », les crédits destinés à l'allocation des aides en capital aux communes pour les infrastructures scolaires et pour les équipements collectifs de base ont été adaptés aux circonstances tout en garantissant aux communes les aides financières comme par le passé.

Les crédits du budget de la Police grand-ducale comportent des augmentations dues en particulier à des investissements dans le cadre de la coopération policière internationale tel le traité de Prüm ainsi que dans un cadre d'ordre public tel l'acquisition de testes de dépistage de drogues et l'acquisition et le stockage de sécurisation du nouveau Centre de Conférence de Kirchberg. Un autre facteur d'accroissement des crédits s'explique par des transferts de crédits de ou à partir d'autres départements.

Le budget de l'Administration des services de secours s'aligne au programme d'équipement pluriannuel établi pour la période de 2011-2016. Ce programme d'équipement pluriannuel essaye de tenir compte d'une part de la volonté de minimiser les dépenses et de se limiter aux investissements strictement nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des services de secours et d'autre part des obligations découlant du programme gouvernemental 2009-2014 qui stipule entre autres une réforme en profondeur des services de secours pour créer une organisation unifiée et efficace. Ainsi, le budget tient compte des récentes évolutions en matière de professionnalisation mais également en matière de la perception de la reconnaissance du volontariat en prévoyant p.ex. une indemnisation des agents bénévoles. Dans ce même contexte, le Gouvernement continuera ses efforts de recrutement pour faire face aux problèmes de disponibilité rencontrés au sein du volontariat.

Concernant la Grande Région, lors du 11e Sommet de la Grande Région, la décision de créer un Groupement Européen de Coopération Territoriale de la Grande Région (GECT Grande Région) a été prise. Le 2 septembre 2010, il a été décidé qu'il sera doté d'un budget propre à répartition financière égalitaire (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Wallonie, Communauté française et Communauté germanophone) ainsi que d'un personnel propre à engager.

Le budget de la Direction de l'aménagement communal et le développement urbain est essentiellement destiné aux frais de fonctionnement du service. Cependant, il y a lieu de noter qu'un crédit spécifique est réservé pour soutenir les communes dans leurs efforts d'élaborer des plans d'organisation spatiale d'une certaine qualité. Sont visés notamment les plans directeurs, les projets intercommunaux et les concours d'urbanisme élaborés respectivement organisés par les autorités communales ainsi que les nouveaux plans d'aménagement généraux à établir dans le cadre de la fusion des communes.

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par l'implémentation de la loi relative à l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015, ainsi que certaines directives-filles, notamment la « directive inondations » (directive 2007/60/CE). En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées en tenant compte des priorités retenues par le programme des mesures du plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg. Les efforts de la lutte contre les inondations et la prévention des crues seront poursuivis intensivement conformément aux dispositions de la « directive inondation ». La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 10.0 -	*Dépenses générales*	*12.572.122*	*16.172.855*	*15.057.180*
Section 10.1 -	*Centre de technologie de l'éducation*	*2.885.471*	*2.709.643*	*2.827.268*
Section 10.2 -	*Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*	*6.182.785*	*6.713.350*	*7.210.121*
Section 10.3 -	*Centre de psychologie et d'orientation scolaire*	*5.923.112*	*4.505.323*	*7.122.818*
Section 10.4 -	*Sports scolaires et périscolaires*	*2.032.882*	*2.182.703*	*1.460.816*
Section 10.5 -	*Etablissements privés d'enseignement*	*65.321.370*	*67.758.744*	*76.081.456*
Section 10.6 -	*Service des restaurants scolaires*	*7.095.785*	*6.766.620*	*7.041.414*
Section 10.7 -	*Education différenciée*	*44.112.819*	*44.340.714*	*48.598.275*
Section 10.8 -	*Service de la formation des adultes*	*9.084.639*	*3.109.245*	*3.281.041*
Section 10.9 -	*Inspectorat*	*4.059.619*	*4.380.559*	*4.138.539*
Section 11.0 -	*Enseignement fondamental*	*481.254.935*	*507.086.758*	*525.475.472*
Section 11.1 -	*Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique*	*496.741.465*	*524.109.779*	*545.068.395*
Section 11.2 -	*Institut national des langues*	*1.611.220*	*8.111.489*	*7.598.366*
Section 11.3 -	*Service de la formation professionnelle*	*48.019.874*	*84.691.259*	*85.733.603*
Section 11.4 -	*Sports: dépenses générales*	*7.838.741*	*8.642.036*	*9.449.970*
Section 11.5 -	*Institut national des sports*	*1.794.937*	*1.966.833*	*2.080.218*
Section 11.6 -	*Centre national sportif et culturel*	*6.740.645*	*6.925.293*	*7.308.551*
Section 11.7 -	*Ecole nationale de l'éducation physique et des sports*	*894.857*	*939.638*	*574.743*
	Total des dépenses courantes	*1.204.167.278*	*1.301.112.841*	*1.356.108.246*
Section 40.0 -	*Dépenses générales*	*1.114.704*	*2.590.000*	*2.372.765*
Section 40.1 -	*Centre de technologie de l'éducation*	*1.034.146*	*1.051.300*	*1.051.300*
Section 40.2 -	*Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*	*11.712*	*8.000*	*16.000*
Section 40.3 -	*Centre de psychologie et d'orientation scolaire*	*2.746*	*2.669*	*6.000*
Section 40.5 -	*Etablissements privés d'enseignement*	*11.996.994*	*17.000.000*	*17.000.000*
Section 40.7 -	*Education différenciée*	*315.503*	*335.000*	*318.500*
Section 40.8 -	*Service de la formation des adultes*	*6.574*	*8.000*	-
Section 40.9 -	*Inspectorat*	-	*15.000*	*15.000*
Section 41.1 -	*Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique*	*3.106.954*	*100*	*810.583*
Section 41.4 -	*Sports: dépenses générales*	*21.621.320*	*17.643.700*	*15.163.000*
Section 41.5 -	*Institut national des sports*	*16.061*	*13.000*	*43.000*
Section 41.6 -	*Centre national sportif et culturel*	-	*7.800*	-
	Total des dépenses en capital	*39.226.714*	*38.674.569*	*36.796.148*
	Total général	*1.243.393.992*	*1.339.787.410*	*1.392.904.394*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'échange sur la future réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique avec tous les partenaires est prolongé jusqu'au printemps 2013. Les conclusions de cet échange seront intégrées à l'avant-projet de loi que le ministère entend introduire dans la procédure législative en avril 2013.

Le projet d'une structure scolaire spécialisée pour élèves à graves troubles comportementaux se concrétise avec l'ouverture de classes pilotes fin 2012.

Le but est d'offrir aux élèves concernés un enseignement et un encadrement adaptés à leurs besoins qui leur permettront de réintégrer, après un séjour maximal de 2 ans, l'enseignement régulier. Tout au long du séjour, les élèves restent inscrits dans leur école d'origine avec laquelle un contact soutenu est maintenu.

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, l'offre scolaire de l'école de la deuxième chance est élargie par des classes de 3e G de l'enseignement général et des classes de 10e de la formation professionnelle.

En ce qui concerne la formation professionnelle, l'entrée en vigueur de la réforme dans les différentes formations se fait selon un calendrier échelonné. À partir de 2012-2013, toutes les formations sont organisées suivant le système modulaire.

À partir de la rentrée scolaire 2012-2013, les aides financières que le centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) alloue aux élèves de familles à revenus modestes fréquentant à plein temps un lycée ou lycée technique sont augmentées moyennant une hausse sensible du subside annuel de base et l'allocation d'un forfait de 300 € pour l'achat de livres scolaires.

En septembre 2012, la maison de l'orientation a officiellement ouvert ses portes à Luxembourg-Ville, Place de l'Étoile.

Trois nouveaux services de l'Etat à gestion séparée (SEGS) viendront s'ajouter aux 38 services qui ont bénéficié du statut de SEGS depuis 2005, en l'occurrence le Sportlycée, le service de la formation des adultes et le lycée à Junglinster.

Département ministériel des Sports

L'année 2013 sera marquée par deux événements sportifs extraordinaires. Après l'édition de 1995, les Jeux des Petits Etats d'Europe seront organisés pour la deuxième fois au Luxembourg. Une délégation luxembourgeoise, composée de sportifs et d'artistes, participera aux Jeux de la Francophonie à Nice.

Des appuis renforcés financiers et logistiques sont accordés au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des J.P.E.E. Le déplacement à Nice pour les Jeux de la Francophonie demande l'inscription de crédits particuliers pour les dépenses directes en rapport avec la participation ainsi que les cotisations à verser à l'organisateur.

Parallèlement à ces efforts particuliers, les aides directes aux fédérations pour leur fonctionnement, le recrutement de personnel administratif et technique, la promotion du sport d'élite et l'encouragement du bénévolat sont continués, voire développés.

Le Gouvernement ayant approuvé le plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen », les fonds pour la concrétisation des mesures énumérées dans les six centres d'intérêts sont majorés en conséquence. La création d'un poste de coordinateur au Département ministériel des Sports permet dès le mois d'octobre 2012 d'agencer les efforts des huit ministères concernés dans l'intérêt du développement des activités sportives et de la promotion pour une nutrition saine.

La loi portant création du "Sportlycée" ayant été votée en juillet 2012, les crédits nécessaires pour le fonctionnement optimal de la nouvelle entité sont transférés à la section 11.4 – Sports.- Dépenses générales en provenance des budgets de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports et du service médico-sportif.

Dans le cadre de la réforme de la formation des entraîneurs, les nouveaux contenus ont été arrêtés avec le concours d'experts fédéraux et de spécialistes de l'association des entraîneurs du Canada. Des crédits particuliers sont inscrits au budget de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports pour les premières formations d'entraîneurs sous le nouveau régime.

La participation annuelle aux frais de fonctionnement du Centre national sportif et culturel est légèrement adaptée. S'y ajoute en 2013, une contribution financière spéciale pour l'organisation des J.P.E.E. Comme pour les années précédentes, les ressources de la Coque lui permettent de prendre en charge les frais d'amortissement et de remplacement de matériel désuet.

Les alimentations pour le 9e et le 10e programme quinquennal ainsi que les rénovations et réaménagements des installations sportives existantes sont regroupées dès l'exercice 2013 en une seule alimentation de 15,0 millions euros.

12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 12.0 -	*Famille*	*11.667.441*	*13.424.504*	*11.052.058*
Section 12.1 -	*Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes*	*245.641.119*	*286.707.003*	*358.880.906*
Section 12.2 -	*Solidarité*	*21.638.562*	*9.546.241*	*9.494.006*
Section 12.3 -	*Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration*	*24.157.516*	*22.351.990*	*26.192.281*
Section 12.4 -	*Fonds national de solidarité*	*279.349.320*	*310.543.082*	*308.040.384*
Section 12.5 -	*Caisse nationale des prestations familiales*	*1.046.120.448*	*1.033.323.007*	*1.034.403.936*
Section 12.6 -	*Maisons d'enfants de l'Etat*	*6.331.732*	*6.266.691*	*7.186.282*
Section 12.7 -	*Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées*	*9.011.945*	*10.266.155*	*10.255.137*
Section 12.8 -	*Centres socio-éducatifs de l'Etat*	*6.478.374*	*7.157.983*	*9.122.352*
Section 12.9 -	*Service national d'actions sociales*	*3.979.280*	*4.386.515*	*4.439.409*
Section 13.0 -	*Office national de l'enfance*	*49.752.142*	*64.318.520*	*74.177.797*
Section 13.1 -	*Service national de la jeunesse*	*7.609.457*	*8.870.649*	*10.099.449*
	Total des dépenses courantes	*1.711.737.336*	*1.777.162.340*	*1.863.343.997*
Section 42.0 -	*Famille*	*66.076.959*	*67.620.000*	*80.909.000*
Section 42.2 -	*Solidarité*	*100*	*100*	*100*
Section 42.3 -	*Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration*	-	*31.300*	*76.000*
Section 42.4 -	*Fonds national de solidarité*	*8.010*	*28.227*	*93.233*
Section 42.5 -	*Caisse nationale des prestations familiales.*	*730.097*	*1.430.950*	*341.860*
Section 42.6 -	*Maisons d'enfants de l'Etat*	*33.618*	*57.541*	*31.500*
Section 42.8 -	*Centres socio-éducatifs de l'Etat*	*11.975*	*37.000*	*44.000*
Section 42.9 -	*Service national d'action sociale*	-	*1.000*	*1.000*
Section 43.0 -	*Office national de l'enfance*	*6.896*	*5.000*	*5.000*
	Total des dépenses en capital	*66.867.655*	*69.211.118*	*81.501.693*
	Total général	*1.778.604.991*	*1.846.373.458*	*1.944.845.690*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Bien que le projet de budget 2013 du département de la Famille et de l'Intégration présente une augmentation de quelques 5,33%, il y a lieu de souligner de suite que, conformément à la ligne tracée par le Gouvernement, les frais de fonctionnement ont été maintenus au niveau de l'année 2012.

Les dépenses inscrites dans les domaines de la politique pour personnes âgées, de la politique pour personnes handicapées, de la politique de la solidarité, de la politique de l'accueil et de l'intégration, ont été maintenues au niveau des années passées. Tous les crédits ont été revus; n'ont été inscrits que ceux garantissant des prestations et un encadrement au niveau élevé atteint au moyen des efforts réalisés depuis de longues années.

A noter toutefois qu'également en ce qui concerne la participation de l'Etat aux frais des services conventionnés, il a été veillé à ce que la prise en compte des frais de fonctionnement ne dépasse pas celle de l'année passée.

Relevons également que les crédits pour prestations du FNS (Fonds national de solidarité) et de la CNPF (Caisse nationale des prestations familiales) restent pratiquement constants par rapport à 2012.

Par contre, tout comme en 2012, l'accent a été mis essentiellement d'un côté, sur la mise en place définitive et surtout sur l'extension des nouvelles mesures en matière d'aide aux mineurs en détresse et de l'autre côté sur la continuation du développement des nouvelles mesures en matière d'encadrement de l'enfance et le fort déploiement des infrastructures et services « éducation et accueil pour enfants », ce qui fait évidemment évoluer les crédits en conséquence.

Ainsi la participation de l'Etat en matière de chèques service accueil augmente de 33% %, soit de 66 millions d'euros.

Le développement de l'Office national de l'Enfance et de ses instruments permet de participer au financement des prestations prévues dans la loi et les règlements portant sur l'aide à l'enfance et la famille. Sont ainsi prévus aussi bien les crédits relatifs aux forfaits mensuels et journaliers (anciennes conventions) que ceux relatifs aux forfaits horaires. Les crédits dans ce domaine évoluent de quelques 11,8 millions d'euros.

A relever enfin qu'en matière de politique en faveur de la jeunesse le service volontaire d'orientation a fait plus que ses preuves et montre des résultats très convaincants ; il va de soi que les crédits afférents seront augmentés substantiellement pour l'année à venir.

En ce qui concerne finalement le Fonds socio familial, une dotation de 75 millions au lieu des 70 millions prévues au dernier programme pluriannuel, permet de continuer à participer aux projets en cours ou planifiés, sans toutefois permettre l'engagement de l'Etat dans de nouveaux projets non encore prévus au programme.

14 et 44 – Ministère de la Santé

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 14.0 -	*Ministère de la santé*	*43.065.929*	*46.501.976*	*47.352.151*
Section 14.1 -	*Direction de la santé*	*20.262.572*	*23.158.597*	*25.711.074*
Section 14.2 -	*Laboratoire national de santé*	*19.648.426*	*21.978.744*	*20.840.462*
Section 14.3 -	*Centre thermal et de santé de Mondorf*	*2.408.979*	*2.655.609*	*2.496.397*
	Total des dépenses courantes	*85.385.906*	*94.294.926*	*96.400.084*
Section 44.0 -	*Ministère de la Santé*	*1.236*	*178.000*	*4.000*
Section 44.1 -	*Direction de la Santé*	*245.094*	*291.710*	*335.128*
Section 44.2 -	*Laboratoire national de santé*	*960.778*	*1.173.700*	*200.000*
Section 44.3 -	*Centre thermal et de santé de Mondorf*	*209.226*	*240.000*	*193.900*
Section 44.4 -	*Santé. - Travaux sanitaires et cliniques*	*39.800.580*	*41.502.200*	*29.714.200*
	Total des dépenses en capital	*41.216.914*	*43.385.610*	*30.447.228*
	Total général	*126.602.820*	*137.680.536*	*126.847.312*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget du Ministère de la santé se distingue pour l'exercice 2013 nettement des budgets antérieurs, qui avaient surtout mis l'accent sur la mise en place du programme gouvernemental et notamment les projets ainsi que les interventions pluriannuelles et intégrées visant la promotion de la santé et la prévention des maladies, par l'inscription de quelques nouveaux crédits de même que par l'augmentation de crédits existants dans des domaines spécifiques.

Suite à l'adoption de la loi du 11 juillet 2011 portant création de l'établissement public «Laboratoire national de Santé», un crédit destiné à couvrir surtout pendant la phase de démarrage du nouvel établissement ses frais de fonctionnement est inscrit au budget du Ministère de la santé.

Dans le cadre d'une stratégie nationale de prévention, au cours de l'exercice 2013 sera ajoutée aux interventions existantes un programme conjoint avec la Caisse nationale de santé d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodentie qui aura pour but d'améliorer la prise en charge nationale des soins orthodontiques mais visant aussi un meilleur cadrage de l'évolution des prix de cette prise en charge sur le terrain.

Afin d'améliorer surtout dans le secteur hospitalier en général les systèmes de documentation de l'activité médicale et en particulier la qualité de la prise en charge des cancers, le projet « registre national cancer » qui a été mis en place en étroite collaboration avec le Laboratoire national de santé, les établissements hospitaliers et les médecins sera renforcé de manière significative en 2013.

Dans le même souci d'améliorer la gestion et l'échange sécurisé de données médicales, les activités de l'Agence nationale des systèmes d'information Santé seront soutenues et financées conjointement avec la Caisse nationale de santé.

Dans le cadre des services conventionnés par le Ministère de la santé, il est à noter que des moyens supplémentaires seront alloués afin de créer un atelier thérapeutique et en vue de renforcer les efforts de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant réforme du système de soins de santé, les maints efforts entamés par le Ministère de la Santé pour mettre en œuvre les dispositions et volets y relatifs seront renforcés, à savoir entre autres :

- la planification hospitalière ;
- la documentation de l'activité médicale et l'amélioration de la qualité de la prise en charge dans les hôpitaux ;
- la création de centres de compétences et de chirurgie ambulatoire ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du concept du médecin référent pour la prise en charge intégrée du patient et du médecin coordinateur pour améliorer la coordination de l'activité médicale en milieu hospitalier ;
- la mise en place d'un système de substitution des médicaments.

Et, comme pour les exercices précédents, une grande importance sera attachée à la mise en œuvre des interventions élaborées dans le cadre de l'initiative « Vers un Plan national Santé » avec l'objectif d'élaborer et d'appliquer un Programme National Santé au Grand-Duché de Luxembourg visant à mettre en place un concept national intégré de promotion et de prévention de la santé avec le concours de la Caisse Nationale de santé.

La promotion et la mise en œuvre de mesures de prévention, de dépistage et de détection précoce de certaines maladies, comme, entre autres, les maladies cardio-et cérébrovasculaires, le cancer et le diabète seront davantage renforcées.

15 et 45 – Ministère du Logement

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 15.0 -	*Logement*.	*46.190.407*	*49.737.518*	*35.061.400*
Section 45.0 -	*Logement*.	*75.761.907*	*76.961.720*	*84.989.041*
	Total général	*121.952.314*	*126.699.238*	*120.050.441*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les moyens budgétaires qui seront mis à la disposition du Ministre du Logement en 2013 permettront la poursuite d'une politique active du logement.

Cette politique se compose d'un certain nombre de dispositifs ayant surtout pour buts d'une part la lutte contre la pénurie de logements résultant notamment de la rareté des terrains à bâtir, et d'autre part le soutien des ménages lors de l'accès à un logement décent et abordable.

Dans ce contexte, le budget de l'exercice 2013 tient compte d'une nouvelle mesure visant à soutenir les locataires ayant des revenus faibles. En effet, lors de son discours sur l'état de la Nation le 8 mai 2012, le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement allait mettre en place une subvention de loyer, qui sera une aide mensuelle versée aux ménages locataires dont les revenus sont modestes et qui doivent avoir recours à des logements locatifs du marché privé. Cette aide financière a pour but de réduire le taux d'effort trop élevé que ces ménages aux revenus modestes doivent subir. L'introduction de la subvention de loyer sera financée par une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 15 millions euros, qui sera compensée par une adaptation des conditions pour l'octroi de la bonification d'intérêt. La bonification d'intérêt sera réduite de 0,75% à 0,50% par enfant à charge, et par l'introduction d'un tableau d'amortissement prévoyant 300 mois et appliquant un taux d'amortissement de 3,45%.

Depuis de nombreuses années, les aides individuelles au logement sont un important soutien aux ménages qui souhaitent accéder à la propriété, mais qui ne peuvent pas le faire par leurs propres moyens à cause de leur situation financière et familiale. Ces aides individuelles, composées d'un éventail de mesures (dont les primes d'acquisition et de construction, les primes d'amélioration de logements anciens, et surtout la subvention d'intérêt ainsi que la bonification d'intérêt) et auquel s'ajoutera la subvention de loyer, représentent pour l'exercice budgétaire 2013 environ 35% du projet de budget total du Ministère du Logement.

En ce qui concerne les aides à la pierre, le projet de budget prévoit un montant total de quelque 44 millions euros. Les promoteurs publics disposeront ainsi d'importants moyens financiers pour stimuler l'offre de logements dans le cadre du 9ème Programme pluriannuel de construction d'ensembles, en vigueur depuis mars 2010, et adapté à deux reprises.

Une autre mesure phare de la politique de logement du Gouvernement est le « Pacte logement ». Il s'agit d'une convention passée entre l'Etat et les communes par laquelle les deux entités se partagent la responsabilité pour augmenter substantiellement l'offre de logements au Grand-Duché. L'Etat et les communes doivent unir leurs efforts afin de pallier aux carences existantes dans le domaine de l'immobilier. Les communes s'engagent à contribuer activement à la création de nouveaux logements et en contrepartie l'Etat participera aux frais liés à la création des infrastructures requises. D'autres axes du « pacte logement » sont le droit d'emphytéose et le droit de superficie, le droit de préemption sur certains terrains disponibles et certaines mesures fiscales et administratives destinées au logement des personnes qui ne sont pas occupés ou utilisés effectivement à cette fin. Le budget demandé pour le « pacte logement » s'élève à 28 millions euros.

Enfin, le Conseil de Gouvernement a approuvé les grandes lignes du « Paquet logement » composé d'un ensemble de 21 mesures s'inscrivant dans le développement durable du pays, avec des objectifs sociaux, économiques et écologiques. Cet ensemble de mesures vise notamment à créer plus de logements pour les habitants du pays, même ceux qui ne disposent que d'un revenu modeste. Il convient en outre de réduire la consommation énergétique, en assainissant par exemple des maisons anciennes et en utilisant des énergies renouvelables. Quelques mesures ont déjà été mises en vigueur (modification de la subvention d'intérêt, extension du 9ème programme de construction d'ensembles), d'autres se trouvent engagés dans la voie législative (fiscalité verte, société nationale de développement urbain) alors que toutes les autres mesures seront inscrites dans la nouvelle loi sur les aides au logement. Le projet de budget 2013 prévoit les frais d'études et d'expert indispensables à l'élaboration et surtout à la mise en place de certaines de ces mesures.

16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 16.0 -	*Travail. - Dépenses générales*	*2.526.439*	*3.855.907*	*4.008.857*
Section 16.1 -	*Agence pour le développement de l'emploi*	*19.291.015*	*19.996.161*	*20.412.922*
Section 16.2 -	*Inspection du travail et des mines*	*8.814.333*	*9.119.822*	*8.656.353*
Section 16.3 -	*Ecole supérieure du travail*	*267.669*	*285.875*	*291.046*
Section 16.4 -	*Fonds pour l'emploi*	*369.604.479*	*348.506.947*	*455.788.210*
Section 16.5 -	*Emploi des accidentés et des handicapés*	*38.487.403*	*45.073.184*	*48.098.325*
	Total des dépenses courantes	*438.991.338*	*426.837.896*	*537.255.713*
Section 46.0 -	*Travail. - Dépenses générales*	-	*18.000*	-
Section 46.1 -	*Agence pour le développement de l'emploi*	*74.750*	*148.100*	*74.085*
Section 46.2 -	*Inspection du travail et des mines*	*127.842*	*138.000*	*166.000*
Section 46.3 -	*Ecole supérieure du travail*	-	-	-
Section 46.5 -	*Emploi des accidentés et des handicapés*	*43.232*	*20.000*	*20.000*
	Total des dépenses en capital	*245.824*	*324.100*	*260.085*
	Total général	*439.237.162*	*427.161.996*	*537.515.798*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi se situe dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi avec l'objectif de promouvoir l'insertion des demandeurs et de préserver l'emploi. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financé par le biais du Fonds pour l'emploi

Vu le caractère spécifique de notre marché du travail national, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale est mise en œuvre à travers de multiples mesures et initiatives dont il est important d'évaluer l'efficacité.

Outre l'adaptation spécifique des mesures visant les travailleurs non qualifiés, problème structurel principal du marché de l'emploi luxembourgeois, le Gouvernement continue à cibler son action sur les jeunes demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte il faut signaler qu'en 2013 un certain nombre de mesures de lutte contre le chômage des jeunes telles que CIE-EP, CIE, CAE, seront adaptées.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg, une augmentation du taux de chômage est prévue par le STATEC.

Le maintien dans l'emploi se concrétise notamment à travers le chômage partiel qui est de nouveau en hausse et une amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du Fonds pour l'emploi :

Outre les mesures de lutte contre le chômage des jeunes évoquées plus haut, les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués dans l'esprit de la loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du plein emploi et complétant 1. le livre V du Code du Travail par un Titre IX nouveau et 2. l'article 631-2 du Code du Travail qui fixe le cadre légal en la matière

Ces initiatives ont comme but commun, la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

En 2013, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2012, continuera à afficher ses effets au niveau du Fonds de l'emploi par une croissance importante du coût du reclassement.

Le suivi des personnes en reclassement externe sera renforcé.

Les restructurations notamment dans le secteur sidérurgique entraînent une augmentation des dépenses au titre de la préretraite.

Les différentes mesures en faveur de l'emploi continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes sur le Fonds pour l'emploi alors que les principes de la politique d'activation des demandeurs d'emploi contenus dans la loi tripartite du 22 décembre 2006 sont maintenus voire renforcés.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :

Le Ministère du Travail et de l'Emploi participera à raison de 50% aux frais des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des salariés qui aura lieu en automne 2013.

Pour la section 16.5 la progression provient principalement de l'augmentation de la participation de l'Etat au salaire des personnes handicapées et/ou accidentées de la vie.

17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet de budget
Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales	*126.048*	*221.255*	*185.950*
Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	*4.840.310*	*5.665.964*	*5.789.177*
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	*4.726.726*	*5.756.824*	*5.744.987*
Section 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale	*2.309.038*	*2.337.792*	*2.403.354*
Section 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale	*450.318*	*462.368*	*475.889*
Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance - Caisse nationale de santé	*1.001.456.804*	*1.092.823.136*	*1.168.766.972*
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	*4.922.158*	*5.079.274*	*5.106.133*
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	*58.906*	*59.081*	*57.247*
Section 17.8- Mutualité des employeurs	*25.000.000*	*25.000.000*	*94.500.000*
Section 18.0 - Assurance pension contributive	*1.228.566.686*	*1.303.014.657*	*1.343.113.470*
Section 18.1 - Assurance accidents	*5.060.000*	*40.421.624*	*6.130.000*
Section 18.2 - Dommages de guerre corporels	*3.281.294*	*3.141.616*	*2.815.793*
Total des dépenses courantes	*2.280.798.288*	*2.483.983.591*	*2.635.088.972*
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	*175.799*	*218.000*	*54.000*
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	*15.086*	*33.749*	*17.444*
Section 47.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale	*25.442*	*48.150*	*15.900*
Section 47.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale	*1.964*	*3.000*	*3.500*
Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	*34.290*	*36.000*	*26.000*
Total des dépenses en capital	*252.581*	*338.899*	*116.844*
Total général	*2.281.050.869*	*2.484.322.490*	*2.635.205.816*

Note*:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Dans les domaines de la sécurité sociale l'intervention budgétaire de l'Etat dépend en grande partie de la progression de la masse salariale cotisable. La participation financière de l'Etat au financement de l'assurance pension concerne essentiellement la prise en charge d'un tiers des cotisations du régime. En matière d'assurance maladie, la loi du 17 décembre 2010 fixe la participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité à 40% des cotisations.

En date du 25 janvier 2012 a été déposé le projet de loi portant réforme de l'assurance pension. Ce texte qui est censé entrer en vigueur au 1er janvier 2013 prévoit, entre autres, des modifications en matière d'ajustement des pensions et rentes accident. Il admet des limitations de l'adaptation à l'évolution du niveau de vie des pensions en cours, tandis que le niveau des pensions nouvellement liquidées est strictement aligné au niveau des salaires de l'économie à la date du calcul de la pension. Ainsi, indépendamment de la situation financière du régime, les pensions nouvellement calculées seront adaptées pleinement à l'évolution réelle des salaires. Par contre, l'adaptation du stock des pensions à l'évolution du niveau de vie dépendra dorénavant de la situation économique du régime. Suite à la loi du 8 janvier 1996 modifiant et complétant, entre autres, la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, l'ajustement des pensions et rentes dont objet, s'applique également aux fonctionnaires de l'Etat.

Depuis le 1er janvier 2007 la contribution annuelle de l'Etat au financement de l'assurance dépendance était fixée à cent quarante millions d'euros. En considération des contraintes financières auxquelles l'assurance dépendance devra faire face à moyen et à long terme en raison de l'évolution démographique, il a été décidé de fixer la contribution à charge de l'Etat pour l'exercice 2012 à 35% des dépenses totales de l'assurance dépendance et pour l'exercice 2013 à 40%.

Conformément à une disposition transitoire inscrite à l'article 14 de la loi du 17 décembre 2010 susvisée, un crédit de 20 millions d'euros est inscrit à la section 17.5 Assurance maladie-maternité-dépendance-Caisse nationale de santé en vue de compenser de façon forfaitaire les charges supplémentaires incombant à la Caisse nationale de santé du fait de l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie-maternité. A partir de l'exercice 2014 cette contribution de l'Etat n'est plus due.

L'article 14, paragraphe (1) de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique avait prévu que les assurés ouvriers supportent une surprime correspondant à 2,1 pour cent de l'assiette cotisable pour les indemnités pécuniaires de maladie. Ce taux devait se réduire à 1 pour cent à partir du 1er janvier 2012, à 0,5 pour cent à partir du 1er janvier 2013 et à 0 pour cent à partir du 1er janvier 2014. La surprime est perçue au profit de la Mutualité des employeurs. Le projet de loi budgétaire avance dans le temps la diminution du différentiel ouvrier et porte la surprime déjà pour l'année 2013 à 0 pour cent. Cette suppression de la surprime en 2013 n'impactera pas les recettes de la Mutualité des employeurs, étant donné que la contribution de l'Etat à la Mutualité des employeurs pour 2013 qui s'élève à 69,5 millions d'euros a été établie en particulier de façon à compenser cette moins-value.

L'article 14, paragraphe (2) de la même loi précise que « la loi budgétaire déterminera pour les exercices 2012 et 2013 le taux de la contribution de l'Etat à la Mutualité des employeurs, compte tenu des dispositions du paragraphe (1) » (fixant la surprime des assurés ouvriers). Compte tenu de l'évolution des recettes et des dépenses de la Mutualité des employeurs dans le cadre de l'assurance maladie, la contribution de l'Etat est fixée à 69,5 millions d'euros. Comme indiqué à l'alinéa précédent, cette contribution neutralise en particulier l'effet sur les recettes de la Mutualité des employeurs de la suppression de la surprime « ouvrier ».

Au cours de la réunion bipartite du 15 décembre 2010 entre le Gouvernement et l'UEL, il a été convenu de neutraliser la hausse de 1,9% du salaire social minimum au 1er janvier 2011 moyennant le versement au cours des exercices 2011 à 2015 d'un montant estimé à 25 millions d'euros par an à la Mutualité des employeurs, à répartir entre les employeurs de façon à répondre à cet objectif.

19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 19.0 -	*Agriculture. - Dépenses générales*	*31.314.114*	*19.297.431*	*19.358.395*
Section 19.1 -	*Viticulture*	*3.559.425*	*3.878.482*	*3.764.996*
Section 19.2 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*15.739.977*	*16.289.462*	*16.819.746*
Section 19.3 -	*Sylviculture*	*3.032.972*	*3.433.600*	*3.465.400*
Section 19.4 -	*Service d'économie rurale*	*4.438.178*	*5.045.243*	*5.093.889*
Section 19.5 -	*Administration des services vétérinaires*	*6.494.468*	*6.718.696*	*6.809.609*
	Total des dépenses courantes	*64.579.134*	*54.662.914*	*55.312.035*
Section 49.0 -	*Agriculture. - Dépenses générales*	*97.029.879*	*57.097.000*	*57.048.000*
Section 49.1 -	*Viticulture*	*86.925*	*115.100*	*121.111*
Section 49.2 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*352.586*	*370.000*	*827.530*
Section 49.3 -	*Sylviculture*	*1.018.341*	*1.392.000*	*1.189.000*
Section 49.4 -	*Service d'économie rurale*	*3.110*	*26.920*	*26.920*
Section 49.5 -	*Administration des services vétérinaires*	*234.268*	*314.500*	*279.500*
	Total des dépenses en capital	*98.725.109*	*59.315.520*	*59.492.061*
	Total général	*163.304.243*	*113.978.434*	*114.804.096*

Note*:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Malgré la persistance de la crise économique et financière, le budget du département de l'agriculture peut se prévaloir d'une certaine continuité. Les aléas météorologiques de 2012, qui ont frappé notamment le secteur viticole, démontrent à nouveau le bien-fondé des mesures d'encouragement de la part du département favorisant la conclusion d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus subies par les exploitations agricoles en cas de calamités naturelles et d'épizooties.

Au cours de l'année 2013 le département de l'agriculture entend finaliser, ensemble avec les acteurs responsables du secteur, le plan de développement rural en vue de l'aval par les autorités communautaires européennes. Ce plan de développement rural constituera la base pour l'élaboration d'une nouvelle loi agraire destinée à succéder à la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural ; les travaux préparatoires pour cette loi seront également poursuivis en 2013.

Le Gouvernement fait ainsi preuve de son engagement pour le secteur agricole en soulignant son importance sur le plan économique, social, environnemental et socioculturel.

La production de produits de qualité reste le meilleur moyen pour assurer la survie de notre agriculture. Il faut donc promouvoir ces produits et en faire connaitre et apprécier ces qualités auprès des consommateurs. A cet effet le département de l'agriculture entend continuer le soutien aux organismes du secteur agricole dans leurs démarches de publicité et de promotion des produits agricoles.

Il en est de même en ce qui concerne le secteur des produits biologiques. Voilà pourquoi le département de l'agriculture continuera ses efforts prévus dans le cadre du plan d'action national pour ce secteur.

Le consommateur averti devient de plus en plus sensible vis-à-vis de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés. Devant ce constat, le département de l'Agriculture entend mettre en œuvre, en collaboration étroite avec le département de la Santé, une campagne d'information et de sensibilisation relative à la production et l'étiquetage de denrées issues d'une chaîne alimentaire sans OGM.

Sur le plan vétérinaire, le département persévèrera dans ses efforts visant à garantir la santé des cheptels animaliers et à soutenir les exploitations agricoles tant sur le plan de la prévention que sur le plan de la lutte active contre ces maladies animales et épizooties.

En vue d'une amélioration des performances du secteur viticole, le département continuera à soutenir les viticulteurs pour améliorer la qualité des vins, pour diversifier l'offre et pour intensifier la promotion de nos produits viticoles.

La valorisation du potentiel économique de nos forêts continuera à être soutenue de manière renforcée par le biais de la certification du développement durable de nos forêts et par une aide ciblée aux services de conseil de gestion des forêts privées.

Enfin, le remembrement continuera d'être un instrument précieux pour l'amélioration des structures de production, ceci notamment dans les secteurs viticoles et forestiers.

20 et 21 / 50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures

		2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet de budget
Section 20.0 -	*Dépenses générales*	*1.546.322*	*1.082.400*	*1.077.700*
Section 20.1 -	*Département de l'Aménagement du territoire (DATe*	*3.269.190*	*3.964.466*	*3.961.479*
Section 20.2 -	*Protection de l'Environnement*	*6.964.604*	*7.107.596*	*7.377.064*
Section 20.3 -	*Administration de l'Environnement*	*20.655.956*	*21.325.945*	*22.097.378*
Section 20.4 -	*Administration de la Nature et des Forêts*	*32.743.471*	*34.409.336*	*35.522.562*
Section 20.5 -	*Transports.- dépenses générales*	*1.098.344*	*1.161.992*	*2.009.068*
Section 20.6 -	*Circulation et sécurité routières*	*7.798.333*	*8.760.725*	*9.585.350*
Section 20.7 -	*Transports publics et ferroviaires*	*646.979.304*	*666.243.256*	*683.256.872*
Section 20.8 -	*Administration des enquêtes techniques*	*127.205*	*432.139*	*443.804*
Section 20.9 -	*Navigation et transports fluviaux*	*2.937.933*	*3.229.923*	*3.060.512*
Section 21.0 -	*Direction de l'Aviation civile*	*4.155.307*	*4.951.862*	*5.816.829*
Section 21.1 -	*Administration de la navigation aérienne*	*26.987.246*	*23.616.559*	*24.313.001*
Section 21.2 -	*Garage du gouvernement*	*476.832*	*512.313*	*507.313*
Section 21.3 -	*Aéroports et transports aériens*	*14.202.083*	*18.794.000*	*18.701.000*
Section 21.4 -	*Administration des chemins de fer*	*2.532.202*	*2.731.920*	*2.968.541*
Section 21.5 -	*Travaux publics. - Dépenses générales*	*6.516.050*	*21.129.095*	*21.354.800*
Section 21.6 -	*Ponts et Chaussées. - Dépenses générales*	*78.593.732*	*83.925.633*	*85.014.955*
Section 21.7 -	*Ponts et Chaussées. - Travaux propres*	*24.632.143*	*26.166.116*	*25.867.000*
Section 21.8 -	*Bâtiments publics. - Dépenses générales*	*13.950.751*	*14.820.786*	*15.281.225*
Section 21.9 -	*Bâtiments publics. - Compétences propres*	*17.771.198*	*16.529.683*	*17.295.100*
	Total des dépenses courantes	*913.938.206*	*960.895.745*	*985.511.553*
Section 50.0 -	*Dépenses générales*	*46.687*	*28.000*	*26.000*
Section 50.1 -	*Département de l'Aménagement du territoire (DATe*	*56.711*	*59.000*	*78.000*
Section 50.2 -	*Protection de l'Environnement*	*19.840.441*	*14.459.800*	*10.566.600*
Section 50.3 -	*Administration de l'Environnement*	*11.545.759*	*9.752.000*	*13.752.000*
Section 50.4 -	*Administration de la Nature et des Forêts*	*335.129*	*360.000*	*358.500*
Section 50.5 -	*Transports.- dépenses générales*	*9.577*	*18.000*	*36.000*
Section 50.6 -	*Circulation et sécurité routières*	*686.420*	*5.446.240*	*4.678.900*
Section 50.7 -	*Transports publics et ferroviaires*	*13.800.000*	*14.300.000*	*14.107.000*
Section 50.8 -	*Administration des enquêtes techniques*	*-*	*5.100*	*5.000*
Section 50.9 -	*Navigation et transports fluviaux*	*284.532*	*279.610*	*279.800*
Section 51.0 -	*Direction de l'Aviation civile*	*50.951*	*400*	*18.990*
Section 51.2 -	*Garage du gouvernement*	*206.681*	*264.315*	*250.000*
Section 51.3 -	*Aéroports et transports aériens*	*137.282*	*1.745.000*	*3.500.000*
Section 51.4 -	*Administration des chemins de fer*	*679.196*	*36.590*	*61.000*
Section 51.5 -	*Travaux publics. - Dépenses générales*	*40.637*	*232.100*	*117.100*
Section 51.6 -	*Ponts et Chaussées*	*59.393.593*	*62.318.119*	*47.381.600*
Section 51.7 -	*Fonds d'investissements publics*	*362.976.472*	*193.850.000*	*193.050.000*
Section 51.8 -	*Bâtiments publics*	*4.808.607*	*9.055.600*	*9.023.000*
Section 51.9 -	*Bâtiments publics. - Compétences propres*	*7.297.411*	*8.500.000*	*6.500.000*
	Total des dépenses en capital	*482.196.086*	*320.709.874*	*303.789.490*
	Total général	*1.396.134.292*	*1.281.605.619*	*1.289.301.043*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Département de l'Aménagement du territoire

Le Département de l'Aménagement du territoire poursuit prioritairement la mise en procédure et la phase procédurale des projets de plans directeurs sectoriels primaires « Transports », « Zones d'activités

économiques », « Logement » et « Grands ensembles paysagers » et le travail dans les aires conventionnées avec les communes (quatre conventions Etat-communes).

Les parcs naturels existants et la création d'un parc naturel Müllerthal continuent à être activement soutenus. De plus, des travaux préparatoires en vue du lancement du processus de création d'un nouveau parc naturel « Dreilännereck » seront effectués.

L'actuelle période de programmation de l'Observatoire en réseau de l'Aménagement du territoire Européen (Espon – Orate) en cours depuis 2007 est poursuivie et la nouvelle période 2014-2020 activement préparée.

Au niveau de la planification de la mobilité, la mise en œuvre de la stratégie globale pour une mobilité durable (MODU) du Gouvernement sera poursuivie et des stratégies de mobilité transfrontalière avec l'Allemagne et la Belgique seront élaborées.

Département des Travaux publics

Les crédits dont dispose le département des Travaux publics reflètent la politique du Gouvernement en matière de travaux publics.

Parmi les dépenses courantes du département des Travaux publics, il y a lieu de citer l'article concernant les frais d'accréditation de laboratoire dont l'augmentation résulte de la démarche du laboratoire de l'administration des Ponts et Chaussées de se mettre en conformité avec la norme EN 17025 « Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais », avec comme conséquence entre autres l'obligation de conclure des contrats d'entretien et de calibrage pour les appareils et machines utilisés pour réaliser des essais et analyses selon les normes en vigueur.

L'augmentation du crédit budgétaire concernant l'entretien des tunnels sur le réseau de la grande voirie s'explique par la nécessité croissante de rénover l'électro-mécanique des tunnels existants afin de garantir à l'avenir leur bon fonctionnement. Les tunnels qui doivent subir une rénovation sont les tunnels du Saint-Esprit (rénovation de l'éclairage), la pénétrante sud (rénovation complète de l'électro-mécanique) ainsi que les tunnels d'Ehlerange et d'Aessen sur la A13 entre Esch/Alzette et Pétange où sont rénovés les bâtiments techniques et les stations de pompage.

A noter aussi la réduction des dépenses liées au service d'hiver de l'administration des Ponts et Chaussées (dépenses largement tributaires des aléas de la météo et ne se prêtant guère à une quantification ex-ante), ceci afin de tenir compte de la réserve importante actuellement encore disponible dans les stocks de produits de déneigement.

Les dépenses en capital servent à mettre en œuvre la politique d'investissement du Gouvernement telle que définie dans la déclaration gouvernementale et dont le rôle moteur revient au département des Travaux publics.

Pour ce qui est des dépenses générales du budget en capital du département des Travaux publics, il convient de rappeler que la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois d'autorisation respectives. Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006 et des frais d'études du projet initial des Archives nationales en 2008, aucun remboursement n'est actuellement prévu pour 2013.

La diminution des dépenses d'investissements de l'administration des Ponts et Chaussées par le biais des crédits budgétaires des dépenses en capital doit être analysée à la lumière du fait que ces crédits ont été réduits très sensiblement suite au transfert progressif des projets de voirie normale vers le fonds des routes (articles : routes nationales (51.6.73.010), chemins repris (51.6.73.011), ouvrages d'art routiers (51.6.73.013), couloirs pour bus (51.6.73.016), pistes cyclables (51.6.73.061)). Après neutralisation de ces transferts de crédits budgétaires vers le fonds des routes, les autres crédits présentent une légère décroissance.

L'augmentation du crédit concernant les aménagements hydro-électriques de la Sûre s'explique principalement par la prise en charge par l'Etat de la consolidation des berges du lac de la Haute-Sûre dans le

cadre des travaux de construction du « Séizenter » à Insenborn et celle relative aux travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport en exécution de la loi du 22 décembre 2004 résulte du fait que pour l'année 2013 il est prévu de réaliser la mise en conformité des bassins de rétention N1 et S2.

L'augmentation du crédit budgétaire relatif à l'entretien de l'aéroport s'explique notamment par une nécessité de réfection d'une partie du parking pour avions P1. A cela s'ajoute annuellement des frais d'entretien courants pour l'entretien de la piste d'atterrissage, des taxiways, du marquage ainsi que des bassins de rétention.

Les crédits inscrits aux sections budgétaires intitulées « dépenses générales » et « compétences communes » de l'administration des Bâtiments publics sont proposés dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels non pris en charge par le fonds d'entretien et de rénovation ainsi que dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers et d'équipements spéciaux.

A noter dans ce contexte l'augmentation des crédits budgétaires relatifs aux travaux de construction, de transformation et de remise en état des bâtiments loués aux institutions internationales, qui s'explique par la poursuite du projet de mise en sécurité du bâtiment Nouvel Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg.

Côté fonds spéciaux du département des Travaux publics, l'on note que dans le domaine de la grande voirie de communication les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours dont notamment la route du Nord, la liaison Micheville, le projet CITA et l'entretien lourd de la grande voirie, et à commencer différents projets d'envergure comme le ban de Gasperich, l'échangeur de Burange ainsi que le pont provisoire dédoublant le Pont Adolphe à Luxembourg-Ville. Seront également financés par le fonds des routes les nouveaux projets du domaine de la voirie normale jadis réalisés par le biais des crédits du budget des dépenses en capital.

Les dépenses du fonds pour la loi de garantie serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

Les dépenses des fonds d'investissements publics de la période 2012-2016 serviront à terminer les projets en cours de réalisation et à transposer dans la réalité le programme fixé dans la déclaration gouvernementale dont les priorités continuent à se situer au niveau des infrastructures scolaires, notamment celles visées par le plan sectoriel lycées, et des infrastructures européennes.

Le fonds d'entretien et de rénovation créé par la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (article 40) a pour objectif d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

L'on constate que le parc immobilier de l'Etat augmente chaque année de façon substantielle. A côté de l'entretien normal, des fonds importants seront dès lors nécessaires pour assurer l'assainissement énergétique des bâtiments.

Département de l'environnement

Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le programme gouvernemental identifie les mesures principales en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs, et de la promotion des économies d'énergie. La COP-18 qui aura lieu en décembre 2012 à Doha constituera une étape importante vers un nouvel accord global en matière de lutte contre le changement climatique, accord dont la finalisation est attendue pour 2015. A Doha est notamment prévue l'adoption d'un amendement au Protocole de Kyoto concernant une deuxième période d'engagement (2013 – 2020). Les actions suivantes sont prévues pour l'année 2013 :

- Suite à la COP-18, préparation pour la deuxième période d'engagement Kyoto avec évaluation des potentiels de réduction pour 2020 et 2030. Discussions sur l'effort à fournir au niveau national, en cas de passage de l'objectif communautaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% à 30% en 2020 par rapport aux niveaux de 1990;
- Suite à la mise en œuvre des décisions et règlements communautaires afférents, développement de méthodes plus pertinentes et robustes pour, d'un côté, les projections de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 et 2030 (en collaboration avec d'autres services, dont STATEC et Direction de l'Energie), et d'un autre côté, les inventaires des émissions de gaz à effet de serre conformément aux nouvelles exigences de la CCNUCC de même que les divers rapports exigés au niveau européen et international pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique climatique ;
- Suite à la publication au Mémorial en septembre 2012 de la loi afférente, mise en œuvre du pacte climat (pacte de collaboration avec les communes) dans le cadre duquel l'Etat subventionne les communes qui s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire un programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre sanctionné par l'attribution d'une certification (« European Energy Award »;
- Poursuite et réarticulation du régime de subsides à l'acquisition de voitures à faibles émissions de gaz à effet de serre, avec limitation des subventions aux voitures électriques et aux voitures fonctionnant au gaz naturel;
- Poursuite des régimes d'aides en matière de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics avec projets-pilote;
- Diverses campagnes d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie;
- Appui financier MyEnergy, conseil en énergie;
- Acquisition de crédits d'émission pour les périodes Kyoto et post-Kyoto.

Elaboration du Plan national pour un Développement Durable

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national. Ce Plan national pour un développement durable a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 26 novembre 2010. La loi citée ci-dessus stipule dans ce même article que le plan fournisse des indicateurs sociaux, économiques et écologiques à respecter dans les diverses catégories.

L'article 14 de la loi sous rubrique retient que soit établi un rapport sur la mise en œuvre du développement durable tous les deux ans.

Mise en œuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature (PNPN)

Le premier Plan national concernant la Protection de la Nature, adopté par le Gouvernement en Conseil en mai 2007, se fixe deux objectifs stratégiques- 1. enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, 2. protection des paysages et des services et processus écosystémiques - ainsi que 7 cibles spécifiques à atteindre. La réalisation des mesures prévues par le PNPN va bon train comme en témoigne le rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel. En 2013, les données du cadastre des biotopes seront mises à disposition des acteurs concernés sous forme d'une banque de données interactive. Le traitement et l'analyse de ces données permettront de répondre aux exigences de reporting de l'UE dans le cadre de l'article 17 de la directive « Habitats » concernant les biotopes visés par ladite directive. Les données du cadastre des biotopes serviront également à l'évaluation scientifique de la Déclaration d'intention générale de 1981, telle que prévue par le PNPN.

2013 marquera également la continuation du suivi scientifique permanent de la diversité biologique des espèces, permettant notamment de répondre aux exigences de reporting prévues par les directives « Oiseaux » (article 12) et « Habitats » (article 17). Ce rapport devra être rendu à la Commission européenne en juin 2013 pour la directive « Habitat » et en décembre 2013 pour la directive « Oiseaux ». L'élaboration des plans de gestion pour les zones Natura 2000, exigée par la directive « Habitat » dans les 6 années après leur désignation, sera reprise sur base d'un cahier des charges révisé.

La révision du PNPN sera finalisée en 2013, qui devra tenir compte notamment du nouveau plan stratégique pour la biodiversité prévu par la Convention sur la diversité biologique et le nouveau Plan d'action pour la biodiversité de l'Union européenne.

Le plan sectoriel paysage sera adapté suite à l'enquête publique et finalisé en 2013.

Les moyens budgétaires mis à disposition pour des projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes dans le cadre des conventions relatives au partenariat entre l'Etat et les syndicats de communes, progresseront en 2013 selon les estimations du PNPN et en fonction des besoins réels suite à l'adhésion de nouvelles communes aux syndicats existants, ou la création de nouveaux syndicats ou parcs naturels.

Mise en place d'un régime relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'Aéroport de Luxembourg

La directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. La base légale afférente est la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit.

Le règlement précité prévoit en outre :
- l'élaboration d'une cartographie stratégique du bruit dans l'environnement selon des méthodes d'évaluation communes, permettant de déterminer l'exposition de la population au bruit dans l'environnement,
- la confection de plans d'action de lutte contre le bruit, fondés sur les résultats de la cartographie du bruit.

Dans le cadre des plans d'action précités, la création d'un régime d'aides financières pour l'isolation acoustique est envisagée pour permettre à certaines personnes exposées à un niveau de bruit élevé d'insonoriser leurs habitations contre le bruit aérien en provenance de l'Aéroport de Luxembourg. Un projet de loi et un projet de règlement grand-ducal, créant le cadre législatif et réglementaire, sont en cours de finalisation (document parlementaire 6367).

L'article budgétaire 50.3.52.010 servira à couvrir les dépenses engendrées par le régime de subvention sus-visé.

<u>Département des transports</u>

1. Considérations générales

Les crédits budgétaires pour 2013 tiennent compte des priorités du programme gouvernemental annexé à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, à savoir le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière.

Dans le cadre de l'amélioration de l'offre du service RGTR, les crédits pour frais d'experts et d'études permettent de pourvoir aux dépenses liées à la réalisation de sondages suivis d'une évaluation des objectifs de qualité fixés. Les frais engendrés par le développement des besoins du service sur demande Novabus ainsi que l'adaptation de l'organisation du transport relatif à l'éducation différenciée sont également couverts par lesdits crédits.

Sur le plan intermodal (rail, route, navigation fluviale), les pistes en matière de transports combinés seront explorées de manière systématique.

2. Circulation et sécurité routières

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière constitue une des préoccupations majeures en matière de politique des transports. Plusieurs crédits du budget des dépenses sont ainsi consacrés à l'effort de prévention des accidents de la circulation :
- les crédits pour financer les campagnes préventives contre les accidents de la circulation ;
- les crédits pour la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux ;

- les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés œuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières ;
- la participation étatique au financement des « Late Night Busses » censés jouer un rôle clef dans la prévention des accidents nocturnes pendant les fins de semaine.

L'année 2013 connaît la poursuite de la mise en pratique des mesures liées aux obligations découlant des nouveautés introduites par le législateur en matière des formations obligatoires pour les conducteurs professionnels de poids lourds, d'autocars et de bus. Le centre de formation à construire à Sanem constitue une pièce maîtresse pour la mise en pratique de ces mesures.

Conjointement avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, les efforts de sensibilisation dans l'enseignement post-primaire seront prioritairement poursuivis, avec en particulier le programme « Mobilité et Sécurité sur la Route » (MSR).

Pour l'exercice 2013, il convient de mentionner en particulier les frais découlant de la mise en application de la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire, qui comporte à partir du 19 janvier 2013 la délivrance à travers la nouvelle Société Nationale de Circulation Automobile s.àr.l. d'un nouveau modèle communautaire de permis de conduire. Ces frais englobent personnel et infrastructures, ainsi que l'adaptation des applications informatiques requise pour répondre aux exigences découlant de la directive précitée.

3. Transports routiers

Depuis des années déjà, le volume du transport de marchandises par route va croissant et il devrait selon les pronostiques encore s'intensifier davantage à l'avenir. En conséquence, afin d'assurer la sécurité sur nos routes, des contrôles également plus intensifs seront nécessaires. A cette fin, et conformément à la législation communautaire, le Département des Transports organise conjointement avec l'Administration des Douanes et Accises des séminaires de formation et d'échange pour agents de contrôle, notamment dans le cadre d'Euro Contrôle Route.

4. Transports publics

Le Gouvernement entend faire des transports publics une véritable alternative à la voiture individuelle et atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25% en faveur des transports publics. L'évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation des services de transports publics traduit ainsi la nécessité de proposer une offre accrue de ces services permettant d'atteindre cet objectif.

L'adaptation de l'offre des services de transports publics aux besoins des usagers, et ce aussi bien au niveau de la capacité du matériel roulant qu'à celui des horaires et itinéraires des différentes lignes publiques, s'attachera en particulier à analyser les réseaux et les lignes en place en vue de mettre en œuvre les chaînes de mobilité efficaces prônées dans le programme gouvernemental. Ce concept est basé sur la complémentarité entre le réseau ferré, le tram et le bus, tout en prévoyant des nœuds d'échange à la périphérie de la capitale (gares périphériques et P&R). Les mesures y identifiées se rapportent, à côté du développement des transports en commun sur le plan national, également au raccordement du pays aux réseaux ferroviaires européens et à l'amélioration des transports publics régionaux transfrontaliers.

L'investissement soutenu dans les infrastructures de la Communauté des Transports pour affûter les outils d'analyse, de planification et d'information est indispensable pour la gestion et l'adaptation d'un réseau de transports publics national. Les applications de télématique, en particulier de géo-localisation sur les réseaux de transports publics requièrent de manière incontournable la mise en place d'installations et d'équipements supplémentaires pour offrir ces services sur l'ensemble du réseau national et de répondre ainsi aux attentes accrues du public découlant des évolutions majeures des dernières années intervenues à travers la propagation des téléphones mobiles avec accès Internet.

5. Infrastructures ferroviaires

Le Gouvernement continue à réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferré national. Après la finalisation de la mise à double-voie de la ligne Pétange-Luxembourg, la construction du centre de remisage et de maintenance, la réalisation de la première phase de la gare périphérique Howald, la mise à double voie du tronçon de ligne entre Hamm (Pulvermühle) et Sandweiler, le renouvellement complet de différents tronçons de voie par amélioration de la plate-forme en vue de la mise en œuvre de traverses en béton sur la ligne du Nord, le renouvellement et la modernisation des installations fixes de la gare de Differdange, tout comme la construction du viaduc Pulvermühle, seront poursuivis respectivement entamés.

Le Gouvernement fera progresser notamment les projets suivants, qui sont en phase de planification en vue d'une réalisation rapprochée : nouveau centre logistique de Bettembourg, deuxième phase de la gare périphérique de Howald, point d'échange Hollerich, nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, réaménagement de la gare d'Ettelbrück et de la ligne du Nord sur base du concept de mobilité « Nordstad » en élaboration, et, enfin, l'arrêt Pont rouge.

Un dernier aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du projet Eurocap-Rail du côté luxembourgeois bénéficiera en 2013 d'un traitement prioritaire.

6. Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

Dans le respect des intérêts des riverains, le Gouvernement veillera à un développement durable de l'aéroport. Le déploiement de mesures en matière de sécurité, de sûreté et de gestion environnementale sera poursuivi ensemble avec le partenaire lux-Airport et les autres acteurs utiles du site de l'Aéroport de Luxembourg.

22 et 52 – Ministère de l'Egalité des Chances

		2011 Compte	**2012** Budget	**2013** Projet de budget
Section 22.0 -	*Egalité des Chances*	*10.810.389*	*12.571.002*	*13.151.558*
Section 52.0 -	*Egalité des Chances*	*4.239*	-	-
	Total général	*10.814.628*	*12.571.002*	*13.151.558*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

D'un côté, l'évolution globale 2012 -2013 des crédits du MEGA accuse une hausse de 4,6%, de l'autre côté les dépenses de fonctionnement courantes du MEGA affichent une baisse de 3,2%. Cette baisse est surtout due à la diminution substantielle des crédits pour frais de publicité et de publications. En outre le MEGA a renoncé à toute augmentation des frais d'experts et d'études.

En 2013 l'Université Libre de Bruxelles va terminer son évaluation du Plan d'Action National Egalité et présenter ses résultats au public. L'Université du Luxembourg va réaliser une étude sur la genèse des stéréotypes du sexe dans les médias et analyser plus particulièrement cette évolution auprès les adolescents.

A côté du maintien des actions positives dans les entreprises du secteur privé et des entreprises du secteur public, le MEGA va entreprendre la mise en œuvre des actions positives dans les entreprises du secteur communal.

Il va de soi que le MEGA continuera à assurer des formations sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment auprès les partenaires sociaux et les élus locaux.

Les frais de personnel des centres conventionnés, qui sont définis par la Convention Collective de Travail pour salariés du Secteur d'Aide et de Soins, constituent de loin la plus grande dépense de cet article budgétaire. Vu qu'il s'agit ici d'une dépense non compressible le département dispose de peu de moyens pour mettre en

œuvre sa politique, c'est-à-dire de renforcer les structures œuvrant dans l'intérêt des femmes ET des hommes en situation de détresse. La participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes prend presque 88,23% du budget des dépenses du MEGA.

Conformément à la circulaire budgétaire le Ministère de l'Egalité des chances a refusé toutes les demandes de renforcement de postes et de création de nouveaux centres émanant des services et centres d'accueil pour personnes en détresse, sauf une seule. En raison de l'accroissement des demandes provenant des différents services de l'a.s.b.l. Femmes en détresse, il sera procédé à l'engagement de 0,75 poste de psychologue pour les besoins du Service psychologique pour enfants et adolescents victimes de violences domestiques.

Le nouveau service Infoman, qui est un bureau d'orientation et de guidage pour tout homme en situation de détresse familiale et financière, qui a commencé ses activités en automne atteindra le rythme de croisière prévu.

Le MEGA continuera à supporter la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg pour promouvoir des initiatives commerciales et économiques par les femmes.

A côté de ces projets restent les activités usuelles comme rédaction, correction et traduction de publications, organisation de séminaires et de workshops, préparation de campagnes publicitaires, etc.

Il faut souligner que la mission principale du travail politique du Mega consiste dans la sensibilisation de la population afin d'inciter une prise de conscience et un changement d'idées vers une plus grande égalité entre femmes et hommes.

D. Le commentaire de la loi budgétaire

Chapitre A - Arrêté du budget

Art 1er. - Arrêté du budget

L'article 1er arrête le projet de budget pour l'exercice 2013 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

	Compte 2011	Budget voté 2012	Projet de budget 2013	Variation en %
Budget courant				
Recettes	10.266,4	10.632,5	10.964,5	+3,1%
Dépenses.	9.493,1	10.175,1	10.769,8	+5,9%
Excédents.	+773,3	+457,4	+194,7	-
Budget en capital				
Recettes	100,9	59,8	57,4	-4,1%
Dépenses.	1.235,4	913,1	972,7	+6,5%
Excédents.	-1.134,5	-853,2	-915,3	-
Budget total				
Recettes	10.367,3	10.692,4	11.021,9	+3,1%
Dépenses.	10728,6	11.088,2	11.742,5	+5,9%
Excédents.	-361,2	-395,8	-720,6	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts

D'après l'article 100 de la Constitution, "les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées".

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2011, sous réserve des dispositions des articles 3 à 4.

Art. 3.- Mise à la consommation d'essence ou de gasoil utilisé comme carburant

La directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables prévoit pour le Luxembourg un objectif de 11% d'énergie renouvelable de sa consommation finale d'énergie en 2020 ainsi qu'un objectif de 10% de carburants renouvelables de sa consommation finale d'énergie dans le secteur des transports en 2020.

Les critères de durabilité prévus par la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables ont été transposés par le règlement grand-ducal du 27 février 2011 fixant les critères de durabilité pour les biocarburants et bioliquides.

Afin de favoriser le développement des biocarburants de 2ème génération, la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables prévoit que les biocarburants produits à partir de déchets, de résidus, de matière cellulosiques d'origine non

alimentaire et de matière ligno-cellulosiques ont une contribution équivalent à deux fois celles des autres biocarburants, disposition qui est visée par le présent article.

Le Luxembourg a établi en 2010 un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables qui documente notamment les mesures pour garantir la réalisation de ses objectifs. D'après la directive précitée, chaque Etat membre doit également respecter la trajectoire indicative ponctuée d'objectifs intermédiaires pour les périodes 2011-2012, 2013-2014, 2015-2016 et 2017-2018.

En ce qui concerne les biocarburants, le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables prévoit pour les années 2011 à 2020 une augmentation progressive des biocarburants dans le secteur des transports afin d'atteindre les objectifs intermédiaires de même que l'objectif final de 10% de biocarburants en 2020.

Pour l'année 2012, le pourcentage des biocarburants à mélanger dans l'essence et le gasoil routier mis à la consommation est de 2%. Pour 2013 et en vue des objectifs fixés par la directive, le Gouvernement a l'intention d'augmenter la part d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie au Luxembourg en fixant le pourcentage des biocarburants à mélanger à l'essence et le gasoil routier mis à la consommation à 3,75%.

Art. 4.- Droits d'accises sur les tabacs

La directive 2011/64/UE du Conseil du 21 juin 2011 concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés, prévoyant dans son article 8 paragraphe 3 et 4 une augmentation du pourcentage minima et maxima du droit spécifique sur les cigarettes, il y a lieu de transposer cette modification en droit national.

Cette transposition n’a aucune influence sur les taux appliqués au Grand-duché, le droit d’accise spécifique représentant déjà 13%.

Vu qu’une limitation du droit spécifique autonome à un certain montant EUR, pourrait le cas échéant, freiner une adaptation du droit d’accise sur les cigarettes, qui est à calculer suivant le prix moyen pondéré arrêté au 31 décembre de chaque année, il est proposé d’abolir cette disposition.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 5.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

La disposition de cet article qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 8 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses

Art. 6.- Crédits pour rémunérations et pensions

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 9 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 7.- Nouveaux engagements de personnel

Paragraphes (1) et (2)

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (l) et (2) de l'article 10 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe (3)

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 10 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (l) et (2).

Pour 2013, le renforcement est fixé au total à 320 postes. Par rapport à l'année 2012, le renforcement maximal envisagé diminue de 100 unités à 320 unités. La répartition se fera en cours d'exercice en fonction des besoins qui se présenteront en veillant à ne retenir que les postes répondant à un besoin particulièrement urgent et déterminé.

Le texte sous b) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2012 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous d) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine, soit le contingent identique à celui arrêté pour 2012.

Le texte du point e) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2013 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficile à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes.

Quant au point f) il y a lieu de rappeler que conformément à la loi du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et lycées techniques, 84 chargés d'éducation engagés à tâche partielle ou complète et à durée déterminée ont suivi en 2011/2012 la formation prévue à l'article 6 de la loi susmentionnée. Les 59 chargés ayant réussi cette formation peuvent prétendre à un contrat de travail CDI dans la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques pour la rentrée 2012.

Pour l'année scolaire 2012/2013, 129 chargés d'éducation engagés à tâche partielle ou complète et à durée déterminée, sont inscrits pour suivre la formation. Tout en estimant que quelque 30 postes, occupés par des chargés de cours et chargés d'éducation bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, deviendront vacants suite à des départs à la retraite ou à des démissions, et en supposant qu'un certain nombre de ces chargés réussissent tout de même les examens-concours pour l'admission au stage pédagogique, l'inscription de 60 postes est à prévoir dans al loi budgétaire pour 2013. Ceci permettra d'admettre dans la réserve nationale des chargés d'enseignement sous le statut de l'employé de l'Etat à durée indéterminée et à tâche complète ceux des chargés d'éducation pouvant se prévaloir, à partir de l'année scolaire 2012/2013, du certificat de qualification prévu par la loi du 29 juin 2010 précitée.

Paragraphe (4)

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2013, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 8, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 17 décembre 2010 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du Conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

Paragraphe (5)

Le paragraphe (5) reconduit pour 2013 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2012 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

Paragraphe (6)

Le paragraphe en question a trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 8.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

Une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (1).

Selon les dispositions du point (2), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (1) de l'article sous revue, est de droit privé régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 9.- Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Cette disposition, qui réglemente certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement de certaines institutions du Ministère de la Famille reproduit le texte de l'article 12 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 10.- Indemnités pour pertes de caisse

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre des Finances à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 13 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Art. 11.- Avances: marchés à caractère militaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2013.

Art. 12.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2013, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 78 de la loi modifiée du 8 juin 1999 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

Art. 13.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Cet article renouvelle, pour l'exercice 2013, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

En considération du décalage intervenant entre les paiements dus au personnel en question et les remboursements des autorités militaires interalliées, est maintenue la disposition introduite pour l'exercice 2011 et prévoyant, à l'instar d'autres situations analogues, qu'au cours de l'exercice les dépenses peuvent excéder temporairement les recettes.

Art. 14.- Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Cet article reconduit pour l'exercice 2013 les dispositions prévues pour 2012 par l'article 18 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Art. 15.- Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée

- Cet article reconduit pour l'exercice 2013 les dispositions prévues pour 2012 par l'article 19 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

- L'article permet à l'Etat belge de verser des contributions visant à accompagner financièrement des projets de développement mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise. L'exercice est neutre du point de vue budgétaire étant donné que recettes et dépenses se situent à un même niveau. La Belgique contribuera en l'espèce à un programme que le Luxembourg met en œuvre dans le secteur de la santé au Laos et cela pour un montant de ___ millions euros selon les modalités de la coopération déléguée.

Art. 16.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du Fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce Fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 17.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution changement climatique

Cet article reconduit pour l'exercice 2013 les dispositions prévues pour 2012 par l'article 21 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Art. 18.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la taxe sur les véhicules routiers

Cet article reste inchangé par rapport aux dispositions prévues pour 2012 par l'article 22 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Art. 19.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail

A l'instar des exercices antérieurs, les frais de personnel en relation avec les agents publics repris par les établissements concernés au moment de leur création, sont imputés au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents des centres ci-dessus gardant leur statut public incombe à l'établissement et non pas à l'Etat.

Art. 20.- Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications

Cet article reconduit pour l'exercice 2013 les dispositions prévues pour 2012 par l'article 24 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 21.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 22.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2013

(1) La dotation financière pour l'année 2013 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2013 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat, à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) La participation des communes dans le produit de l’impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l’impôt retenu sur les traitements et salaires est fixée comme par le passé à 18 % de ce produit.

Il y a toutefois lieu de rappeler, respectivement de préciser dans ce contexte l’incidence de la loi du 21 décembre 2007 portant notamment introduction d'un boni pour enfant ainsi que des différentes mesures fiscales sociales supplémentaires prévues par la loi du 19 décembre 2008 portant modification de certaines dispositions en matière d'impôts directs.

Les lois précitées ont aboli, la première à partir du 1er janvier 2008, la modération pour impôt revenant aux contribuables ayant des enfants à charge en la remplaçant par le boni pour enfants bénéficiant à tous les ménages ayant des enfants à charge. La seconde a supprimé à partir du 1er janvier 2009 les abattements pour salariés, pour pensionnés et pour monoparentaux et les a remplacés par des crédits d'impôt bénéficiant à ces personnes indépendamment de leur situation de revenu.

Aussi, afin de pouvoir continuer à calculer la participation des communes au produit de l’impôt sur le revenu des personnes physiques - comme pour les années 2009 à 2012 - sur base du produit brut de cet impôt, le calcul du forfait (voir sous (1) ci-dessus) tient compte d’un abattement et d'une compensation (l'un pour le boni pour enfants, l'autre pour les crédits d'impôt), calculés par application, au produit estimé de la suppression des modération et abattements susvisés, du taux de participation des communes au produit de l'impôt perçu sur le revenu des personnes physiques.

L'abattement correspondant à la suppression de la modération pour enfants a été introduit dans le calcul du forfait complétant la dotation du FCDF en 2008 et est révisé pour 2013 suivant la méthodologie

appliquée de 2010 à 2012, c'est-à-dire en proportion à l'accroissement du coût du boni pour enfants entre 2009 et 2012. Ainsi, pour 2008, le montant de cet abattement a été fixé à 14,4 millions d'euros, soit 80,0 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le produit supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R. a été estimé à 80 millions d'euros; l'abattement prévu pour 2013 est relevé de 14,4 à 16,8 millions, soit de 17 %, taux de progression du coût du boni pour enfants (qui passe de 185 millions (montant estimé dans le cadre du budget 2008) à 216 millions d'euros en 2013.

Le remplacement en 2009 des abattements pour salariés, pensionnés et familles monoparentales par des crédits d'impôt bénéficiant à un cercle plus large de personnes ayant entraîné un déchet d'impôt, cette mesure a donné lieu en 2009 à une compensation au profit des communes augmentant le forfait complétant la dotation du FCDF.

Devant l'impossibilité d'évaluer ce déchet de façon suffisamment fiable pendant les années à venir, cette compensation est adaptée comme pour les exercices 2010 à 2012 en fonction de l'évolution du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques auquel participent les communes. Ainsi pour 2013 cette compensation est augmentée de (98 millions (déchet estimé pour 2009) x 18 % =) 17,64 millions à (17,64 x 3.285 millions/2.350 millions (produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques respectivement en 2013 et 2009) = 24,66 millions d'euros.

En conséquence, le montant forfaitaire s'établit à (15,408 millions (montant calculé comme par le passé, c'est-à-dire jusqu'en 2007) – 16,803 millions (abattement au titre du boni pour enfants) + 24,658 millions (compensation au titre des divers crédits d'impôt nouvellement introduits) =) 23,263 millions d'euros.

(3) Il y a d'autre part lieu de rappeler que l'article 76 alinéa 2. (1) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que "la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière … est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la loi en question".

L'article 76 précité prévoit en outre en son alinéa (2) ce qui suit au sujet du crédit inscrit à l'article 09.1.93.000 en vue de l'alimentation du fonds communal de dotation financière : "A la section II de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, le point 4° du paragraphe (1) est remplacé par le texte suivant:

4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses courantes du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région égal à la différence entre la dotation du fonds telle que définie à la loi budgétaire annuelle, d'une part, et, d'autre part, les alimentations du fonds prévues aux numéros 1° à 3° et le tiers du coût total des rémunérations du personnel des écoles qui est attribué aux communes dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38".

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendre pas de réduction des moyens alloués aux communes. En effet, le montant de la quote-part à charge des communes dans le payement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ainsi que de répartition de cette dernière entre les communes n'ont pas subi de changement. La loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, versée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, est déduite à partir de l'année scolaire 2009/2010 de la dotation revenant aux communes qui est à charge du fonds communal de dotation financière.

A noter en outre que la participation des communes n'est calculée que sur le contingent des leçons de base, mais non pas sur le contingent des leçons destinées à répondre aux besoins liés à la composition socio-économique et socio-culturelle de la population scolaire, contingent entièrement financé par l'Etat. Les modalités détaillées du calcul de cette participation ont été présentées au Syvicol et sont en voie de finalisation.

(4) En ce qui concerne les avances à verser aux communes à charge du fonds communal de dotation financière en 2013, cette disposition proroge la disposition inscrite dans la loi budgétaire depuis l'exercice 2010.

Sous l'ancienne législation, les communes versaient leur participation au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental au fonds des dépenses communales au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportaient les rémunérations.

Dans le même esprit, la participation des communes est déduite dans le cadre de la nouvelle législation des avances à recevoir en fin d'exercice ainsi que de la part de la dotation à recevoir au cours de l'exercice qui suit celui auquel elle se rapporte et auquel se rapportent les rémunérations, c'est-à-dire des avances à verser au titre des 3e et 4e trimestres, lesquelles constituent respectivement le 3e quart et septième huitième de la dotation totale revenant à la commune sur base du budget voté de l'Etat et parmi lesquelles le septième huitième est versé après le 1er janvier de l'exercice suivant, ainsi que du solde constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées, solde versé dès que le montant définitif de la dotation est connu, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant celui auquel se rapporte la dotation et les rémunérations faisant l'objet de la participation des communes. L'avance au titre du 3e trimestre ne sera réduite que dans la mesure où l'avance au titre du 4e trimestre et le solde prévisionnel constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées ne suffiront pas à couvrir la participation prévisionnelle des communes aux frais de rémunération en cause.

(5) L'application des dispositions du fonds communal de dotation financière permet de reconduire également pour l'exercice 2013 la suspension du règlement ministériel du 17 janvier 1962 en question.

Art. 23.- Fonds communal de péréquation conjoncturale

Cet article reconduit pour l'année 2013 les dispositions qui figurent à l'article 27 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Les années de référence 2013 et 2011 sont substituées à celles de 2012 et 2010 (paragraphes (l) et (3)).

La date du 31 décembre 2011 est remplacée par celle du 31 décembre 2012 (paragraphe (2)).

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 24.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction

Cet article reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 40,0 millions euros.

Art. 25.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de

ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Art. 26.- Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la motion de la Chambre des Députés lors de sa séance du 19 décembre 2006 et qui a été légèrement modifiée par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes au cours d'une réunion en date du 20 avril 2009.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification (études d'opportunité, études coût-utilité, études de faisabilité technique, études de trafic et études de bruit, établissement du dossier d'avant-projet sommaire, du dossier de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi) des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail.

Art. 27.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1) (c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

Suite au vote de la loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, les dépenses relatives aux projets du domaine de la voirie normale (routes nationales, chemins repris, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, pistes cyclables, couloirs bus, plates-formes intermodales, gares routières) sont désormais prises en charge par le biais des crédits du fonds des routes.

Il en résulte que le présent article devra tenir compte en plus des projets de la grande voirie également des projets du domaine de la voirie normale. S'agissant en l'occurrence d'une multitude de projets, les projets dont le coût total dépasse la somme de 2.000.000 € sont énumérés de manière exhaustive dans la loi budgétaire sous un tiret à part accompagnés de l'enveloppe budgétaire estimée.

La réalisation des autres projets dits de moindre envergure dont le coût reste en dessous de 2.000.000 € est à autoriser jusqu'à concurrence d'un montant global à refixer annuellement. Il s'agit notamment des projets suivants :

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N4 Giratoire / CR179a Z.I. Cessange
N5 Carrefour entrée de Bascharage
N6 Traversée sortie Capellen
N7A Giratoire à Colmar-Berg
N10 Réparation mur entre Ahn et Wormeldange
N12 / CR181 Traversée de Bridel
N13 Giratoire / CR101 à Garnich
N31 Giratoire Schelek / Wolser à Bettembourg
CR101 Redressement Clemency - frontière belge
CR102 rue G-D Charlotte à Mersch
CR103 Bettange - Sprinkange
CR104A entre Nospelt et Kehlen
CR105 Réaménagement "rue de Eischen" à Hobscheid

CR106 Traversée de Kleinbettingen Centre
CR110 Rue de la Résistance à Bascharage
CR110 Redressement Clemency - Grass
CR122 Traversée de Bourglinster points de repère (P.R.): 8.000 - 8.400
CR124 Transformation CR124 vers souterrain remplaçant PN18 à Heisdorf (part Etat)
CR129 Redressement Godbrange - Heffingen
CR129 Traversée de Junglinster
CR131 rue de Junglinster à Bourglinster
CR132 Z.A. Bombicht - échangeur Munsbach
CR132 Syren – Moutfort
CR132 Redressement Schlammesté - Weiler-la-Tour
CR134 Redressement Olingen - Betzdorf
CR134 Redressement à Gostingen
CR139 Manternach vers Lellig
CR143 Traversée de Gostingen points de repère (P.R.) 2.300 - 2.600
CR148 Traversée de Waldbredimus
CR148 Traversée de Welfrange vers N13
CR148 rue de Rollingen à Erpeldange
CR149 rue de Stadtbredimus à Bous
CR152 Réaménagement Centre Bech-Kleinmacher
CR152 à la sortie de Schengen
CR158 Redressement sortie Roeser
CR161 Elargissement et rond-point Krakelshaff Bettembourg
CR162 Traversée d'Elvange
CR166 "rue du Faubourg" à Kayl
CR168 Embouchure CR168 / CR170 à Schifflange
CR168/CR166 Sortie de Noertzange vers Kayl
CR169 Réaménagement CR169 "rue de l'Europe" à Pontpierre Lot 1 (Part Etat)
CR169 Réaménagement CR169 "rue de l'Europe" à Pontpierre Lot 2 (Part Etat)
CR175 Rue Pierre Gansen à Niedercorn
CR176 Rue Philippart à Rodange
CR178 rue des Celtes à Merl / Suppression PN7
CR179 Réaménagement du CR179 entre Z.A. Grasbusch et Leudelange
CR185 Rue Principale à Neuhaeusgen
CR186 Accès au parc d'activités "Luxite" à Kockelscheuer
CR188 Schuttrange - Canach (lot 2)
CR218 Rue Vauban à Luxembourg
CR226 Contern – Syren
CR232 Réaménagement partie inférieure du Fond St Martin et des infrastructures de la rue du Kirchberg
CR234 Redressement entre Moutfort et Millbech
OA69 Reconstruction OA sur l'Alzette à Bergem (CR164)
OA187 Reconstruction OA sur l'Alzette à Lintgen (CR101)
OA294 sur CR160 à Dudelange
OA441 Réhabilitation OA sur la Syre à Wecker (Traversée de Wecker CR134)
OA641 Reconstruction OA à Hobscheid
OA649 Reconstruction OA à Kahler
OA730 Reconstruction OA CFL entre Millbech et Moutfort
OA816 Réhabilitation OA sur CFL à Bertrange-Gare
Voie Bus N1 entre échangeurs Irrgarten et Senningerberg
Voie Bus N2 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N3 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N3/N13 Carrefour Frisange
Voie Bus N4 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N4 Cloche d'Or Leudelange

Voie Bus N5 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N6 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N7 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus N7 Place Dargent - rue de Beggen
Voie Bus N11 Corridor pour facilités de transports en commun
Voie Bus carrefour N13/N16 au centre d'Aspelt
Voie Bus N31 bvd de Gaulle Esch/Alzette
Voie Bus N31 approche site Belval
Voie Bus N31 facilités pour bus au Pôle européen de développement (PED) (contournement
Rodange/Pétange)
Arrêts Bus à l'extérieur des agglomérations (DVL)
Voie Bus CR109 Olm-Capellen
Voie Bus CR174 Porte du Centenaire à l'entrée de Differdange
Divers petits travaux dans l'intérêt du transport commun par la route
PC2 Dommeldange - Kirchberg
PC3 Ehnen - Wormeldange
PC5 Koedange-Godbrange-Junglinster
PC6 Crassier de Mondercange
PC6 Mondorf - Remerschen
PC6 Esch - Lallange
PC6 Esch - Ehlerange ZARE
PC14 Schoenfels - Mersch
Divers travaux d'entretien
Divers crédits de régie
Projets urgents et imprévus

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

N7 Aménagement de l'ancienne N7 entre Marnach et Dorscheiderhäuschen
N7 Croisement N7 "Buurigplaz" entre Wemperhardt et Huldange
N7 Couche de roulement et aménagements sécuritaires entre Fridhaff et Hoscheid
N7 Bassin de rétention à Lausdorn
N7/N15 Modification du giratoire à Ettelbruck lot 3
N7/CR335 carrefour à Weiswampach
N7 Réaménagement du giratoire Fridhaff
N8 Reconstruction Saeul - Brouch
N8 Renforcement Saeul - Kraïzerbuch
N10 Mur de soutènement le long de la N10 entre Echternach et Steinheim
N10 Redressement à Obereisenbach
N10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf
N11 Renouvellement du drainage le long de la N11 entre Graulinster et Echternach
N11 Aménagement dans la traversée d'Echternach lot 1
N12 Renforcement Grosbous - croisement Lehrhof - Hierheck
N12 Aménagement place des Martyrs à Wiltz
N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall lot 2
N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall lot 3
N12 Apaisement du trafic à Derenbach
N12 Apaisement du trafic à Hamiville
N12 Apaisement du trafic à Asselborn
N12 Redressement dans la traversée d'Asselborn
N14 Aménagement d'un giratoire - rue Sauerwiss - rue Merten et agrandissement gare routière rue Merten à Diekirch
N15 Heiderscheid-Heiderscheidergrund
N17/N17B Construction d'un giratoire à Fouhren
N17A Réaménagement rue Alexis Heck à Diekirch
N23 Réfection tapis Wolwelange - Martelange

N27 Reprofilage Esch-sur-Sûre - Lultzhausen
CR106 Aménagement Elvange - Kräizerbuch (traversée de Schweich)
CR116 Réaménagement traversée de Schandel
CR116 Réaménagement traversée de Folschette lot 1
CR116 Réaménagement traversée de Folschette lot 2
CR121 Redressement Vugelsmillen - Grundhof
CR129 Redressement traversée de Zittig
CR136 Redressement Altrier - Hersberg
CR137 Renforcement Consdorf - Berdorf
CR139 Redressement Lellig - Herborn
CR301 Réaménagement traversée de Elvange
CR301 Réaménagement traversée de Hostert
CR305 Aménagement croisement à Michelbuch
CR307 Aménagement traversée de Wahl et aménagement Wahl - Gréng Bänk
CR307 Aménagement à Buschrodt
CR308B Réaménagement à Rambrouch
CR309 Réaménagement Derenbach - Brachtenbach
CR309/CR310 Réaménagement à Boulaide
CR309/CR315 Réaménagement du carrefour au poteau de Harlange
CR311A Réaménagement Wolwelange - Perlé
CR312 Aménagement de la traversée de Perlé
CR315 Réaménagement traversée de Surré
CR316 Réaménagement de la traversée d'Esch-sur-Sûre (rue de Kaundorf)
CR316 Réaménagement de la rue d'Eschdorf à Esch-sur-Sûre
CR317 Aménagement Tadler - Moulin de Tadler
CR317B Réaménagement à Dirbach
CR324/CR343 Redressement Pintsch-Siebenaler
CR324 Réaménagement Kirel - Wilwerwiltz lot 2
CR324/CR325 Redressement Kirel - Wilwerwiltz lot 1
CR330 Redressement Selscheid - Knaphoscheid
CR331 Réaménagement Masseler - Dahl
CR331A Redressement Merkholtz - Merkholtz/Halte
CR332 Réaménagement Boevange - Wincrange lot 2
CR343 Redressement Siebenaler - Pintsch
CR345 Redressement Ettelbruck - Birtrange - Welsdorf
CR345 Redressement rue G.-D. Charlotte à Ettelbruck
CR349 Réaménagement Welscheid - Scheidel - Kehmen
CR351 Redressement Diekirch - Erpeldange
CR355 Réaménagement traversée de Bivels
CR356B Réaménagement Folkendange - Reisermillen
CR357 Réaménagement entrée de Beaufort
CR358 Redressement Reisdorf - Wallendorf
CR359 Accès Walebroch à Ingeldorf
CR360 Aménagement entrée de Mertzig
CR364 Aménagement traversée de Dillingen
CR370 Redressement Hinkel - Girst
CR376 Redressement à Grindhausen
CR377 Réaménagement Koeppenhaff - Brandenbourg
CR379 Réaménagement Michelau - Flébour
OA16/N10 à Obereisenbach
OA23 et OA851 sur CFL (N18) à Clervaux
OA116A/N10E Stolzembourg - Keppeshausen
OA128/N7 sur l'Alzette à Ettelbruck
OA139/CR349 à Warken
OA154/CR348 à Goebelsmuehle
OA155/CR353 Gralingen - Pont
OA303/CR303 Pont entre Oberpallen et Colpach-Bas
OA318 Reichlange
OA322/N22 à Ell

OA371 Pont entre Herborn et Lellig
OA474/CR324/CR325 Pont sur la Kirel
OA475/CR343 sur la Pintsch à Pintsch
OA487 à Niederwiltz
OA493/N12 sur la Wiltz à Weidingen
OA525 Reconstruction pont sur la Clerf pour PC21 à Lellingen
OA806/N15 Poteau de Doncols
OA1188 ligne CFL près de Hautbellain direction Gouvy
Voie Bus N7 Marnach (Bombatsch)
Voie Bus N7 sortie Schieren direction Ettelbruck
Voie Bus N10 Aire rebroussement bus entre Stolzembourg et Untereisenbach
Voie bus N11 à l'entrée d'Echternach
Voie Bus P&R N12 près de Schwebach-Pont
PC2 Echternach - Lauterborn
PC3 Wallendorf - Dillingen
PC3 Wallendorf - Bettel
PC3 Bollendorf - Grundhof et traversée de Bollendorf
PC3 Echternach - Bollendorf
PC5 Medernach - Ermsdorf
PC16 «Aal Schwemm» à Diekirch
PC16 Welscheid - Goebelsmühle / Féischterhaff
PC16 le long de l'Alzette à Ettelbruck
PC17 Arsdorf - Insenborn
PC17 Rambrouch - Koetschette
PC18 Haut-Martelange - Martelange (Rombach)
PC20 Merkholtz - Wiltz
PC20 traversée de Wiltz (CR329 rue de Noertrange - Weidingen N12)
PC21 «Vennbahn»Troisvierges - Lengeler (B) lot2: Goedange - Lengeler (B)
PC22 Groesteen - Fouhren
PC22 Putscheid - Wahlhausen
PC22 Wahlhausen
PC23 Gilsdorf - Fouhren lots 2-5 : Bleesbruck - Tandel - Tunnel
Divers travaux d'entretien
Divers crédits de régie
Projets urgents et imprévus

Division des Ouvrages d'Art:

OA39 Réhabilitation du pont frontalier portant N2 sur la Moselle à Remich (part lux.)
OA116 Stolzembourg remplacement tablier (part lux.)
OA376 Dillingen réhabilitation voûte et étanchéité (part lux.)
OA1037 Helfenterbrück réhabilitation de la précontrainte des poutres
OA1122 Viaduc Schieren joints chaussée
OA1065 Joints chaussée
Mise à disposition d'équipements d'accès pour inspections
Divers travaux d'entretien
Divers crédits de régie
Projets urgents et imprévus

Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic:

Modernisation du réseau des bornes d'appel d'urgence
Divers travaux d'entretien
Divers crédits de régie
Projets urgents et imprévus

Art. 28.- Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets destinés à être réalisés par le biais de ce fonds spécial.

Art. 29.- Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

(1) Cette disposition reconduit la disposition identique inscrite dans les lois budgétaires du 17 décembre 2010 et 16 décembre 2011.

L'article 65 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, et notamment le § d) point iii autorise le Ministre ayant la gestion de l'eau sous sa tutelle, à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 % des frais d'études y inclus l'évaluation de l'état constructif et opérationnel des infrastructures existantes nécessaires à la réalisation des mesures visées.

Cependant lorsque la participation étatique de l'Etat dépasse le montant de 40.000.000 €, conformément à l'article 80 point (1) a) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat aucune participation de l'Etat ne peut être versée avant le vote de la loi autorisant l'Etat à accorder sa participation.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des Députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis qui sont la base des différents projets d'assainissement pouvant bénéficier d'une allocation de subside à raison du taux de participation alloué sur base de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

(2) Il est ainsi proposé d'autoriser le Fonds pour la gestion de l'Eau par le biais du présent article à liquider à raison de ce taux les frais d'études nécessaires à la préparation des lois de financement reprises au point 2 de l'article.

Chapitre I - Dispositions concernant la Sécurité sociale

Art. 30.- Mesures en matière d'assurance maladie: valeur lettre-clé des laboratoires d'analyses médicale et de biologie clinique

Par dérogation à la procédure de négociation relative à la revalorisation de la lettre-clé, la présente disposition a pour objet de fixer la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyse médicale et de biologie clinique à 0,3557 et ceci pour tenir compte des gains d'efficience et des économies d'échelle que ce secteur a tiré du progrès technique considérable des quinze dernière années. Il y a lieu de préciser qu'en application de l'article 66, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale cette valeur n'est pas soumise au mécanisme de l'adaptation indiciaire automatique.

Art. 31.- Mesures en matière d'assurance maladie: coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales

Dans l'attente d'une réforme plus approfondie des nomenclatures afférentes et face à l'impossibilité d'évaluer à bref échéance avec exactitude l'impact financier des mesures d'épargnes introduites par la loi du 17 décembre 2010, le présent article a pour objet de prolonger pour l'exercice 2013 les mesures d'économies de l'article 5 de la loi du 17 décembre 2010 ayant, par voie réglementaire, opéré des réductions sur les coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales.

Art. 32.- Mutualité des employeurs

La présente modification a pour objet d'avancer dans le temps la diminution du différentiel ouvrier prévu par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique et de porter la surprime déjà pour l'année 2013 à 0. La suppression de la surprime en 2013 n'impactera pas les recettes de la Mutualité des employeurs étant donné que la contribution de l'Etat à la Mutualité des employeurs pour 2013 qui s'élève à 69,5 millions a été établie en particulier de façon à compenser cette moins-value.

Art. 33.- Mutualité des employeurs

En vertu de l'article 14, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique qui précise que « la loi budgétaire déterminera pour les exercices 2012 et 2013 le taux de la contribution de l'Etat à la Mutualité des employeurs, compte tenu des dispositions du paragraphe (1), alinéa 1 (fixant la surprime des ouvriers) », la présente disposition a pour objet de fixer pour 2013 la participation de l'Etat dans le financement de la Mutualité des employeurs. Compte tenu de l'évolution des recettes et des dépenses, de la Mutualité des employeurs dans le cadre de l'assurance maladie, la contribution de l'Etat est fixée à 69,5 millions d'euros. Cette contribution neutralise en particulier l'effet sur les recettes de la Mutualité des employeurs de la suppression de la surprime « ouvrier » visée par l'article précédent.

Art. 34.- Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins

Suite à une controverse au niveau du financement des tâches domestiques pour les pensionnaires dépendants dans les établissements d'aide et de soins causée par la réduction de la prise en charge forfaitaire desdites prestations opérée par la loi du 23 décembre 2005 modifiant différentes dispositions du Code des assurances sociales en matière d'assurance dépendance, une étude pilote sur l'instauration éventuelle d'une comptabilité analytique a été lancée et finalement exécutée dans 9 établissements pilotes.

L'objectif principal de l'étude est de rechercher un instrument de suivi et de planification applicable par les prestataires afin de déterminer de façon transparente les prix des tâches domestiques et d'optimiser le suivi interne. Cependant, le système à mettre en place exige un minimum de données sur plusieurs années consécutives pour produire des résultats fiables.

Pendant l'étude, le législateur a reconnu les engagements du secteur par une dérogation à l'article 357 du Code de la sécurité social acceptant la prise en charge des tâches domestiques au profit des personnes dépendantes séjournant dans un établissement d'aide et de soins.

Comme résultat, l'étude a confirmé l'existence de charges de tâches domestiques spécifiques par pensionnaire dépendant qui sont plus nombreuses que celles par pensionnaire non-dépendant, pour lesquelles on pourra clairement faire une distinction entre celles directement imputables et celles indirectement imputables aux personnes dépendantes.

Au cours de l'année 2012, la Caisse nationale de santé a pu récolter des données détaillées au travers des relevés d'activités prévues à l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale. L'analyse des données ainsi récoltées a permis de tirer des conclusions au niveau des charges moyennes pour tâches domestiques imputables directement aux personnes dépendantes. Or, l'analyse des activités non directement imputables aux personnes dépendantes (activités communes comme par exemple l'entretien et le nettoyage du linge commun) a conduit au constat qu'il est difficile de définir la quote-part de ces activités à retenir pour la fixation d'un forfait. Cette difficulté méthodologique nécessite des analyses plus approfondies, de sorte qu'il n'est actuellement pas possible de déterminer les modalités d'application de l'article 357, alinéa 2 du CSS.

Pour toutes ces raisons, la présente disposition a pour objet de reconduire pour 2013 le forfait pour tâches domestiques applicable au 31 décembre 2012, afin de donner une assise juridique au droit au forfait pour tâches domestiques des personnes dépendantes prises en charge en milieu stationnaire.

Art. 35.- Assurance dépendance: valeur monétaire des prestataires visés à l'article 395, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale

Afin de maîtriser l'évolution du coût global de l'assurance dépendance et d'en assurer la pérennité, la présente disposition prévoit le maintien de la valeur actuelle pour l'exercice 2013. Les économies réalisées au moyen de cette mesure devraient être appréciées par rapport au résultat des négociations entre la COPAS et la CNS qui n'ont pas encore abouti au moment de la rédaction du présent commentaire. Toutefois, en partant de l'hypothèse que les valeurs monétaires seraient adaptées selon le taux de progression maximal calculé pour la fixation les lettres clé (voir dispositions de l'article 67 du Code de la sécurité sociale), et donc sans préjudice des négociations en cours, les économies résultant du gel des valeurs monétaires peuvent être chiffrées à quelques 4,8 millions d'euros.

Chapitre J - Dispositions diverses

Art. 36.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

Art. 37.- Loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement

A la suite d'un réexamen de l'ensemble du mécanisme d'aide au logement, le Conseil de Gouvernement a approuvé la réduction respectivement l'abandon de certaines aides en matière de construction d'ensembles de logements subventionnés :

- réduction du taux maximal de participation étatique de 100% à 70% pour les charges d'intérêt d'emprunts contractés par le promoteur pour le préfinancement de l'aménagement des terrains et de la construction des logements;
- abandon de la participation étatique pour la construction d'infrastructures de garde et d'éducation réalisées dans le cadre de projets de construction d'ensembles de logements subventionnés;
- réduction du taux maximal de participation étatique de 75% à 70% du prix de construction ou d'acquisition de logements destinés à être loués par les communes à des ménages à revenu modeste, à des familles nombreuses, à des personnes âgées et à des personnes handicapées;
- réduction du taux maximal de participation étatique de 100% à 70% pour la création de logements pour travailleurs étrangers ou demandeurs d'asile et pour la création de logements destinés à l'hébergement d'étudiants, de stagiaires, d'apprentis en formation, de personnes en formation continue, de scientifiques et d'experts en mission temporaire.

Les modifications apportées à la loi du 25 février 1979 ne s'appliqueront qu'aux nouveaux projets de construction d'ensembles qui seront inscrits après l'entrée en vigueur de la loi budgétaire dans un programme pluriannuel tel que prévu à l'article 19 de ladite loi de 1979.

Le potentiel d'économie totale est estimé à environ 3 millions € par an à moyen terme.

Art. 38.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat la liste des administrations et institutions qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

La liste actualisée énumère au total 51 services de l'Etat à gestion séparée.

Art. 39.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2013

Cet article reconduit pour l'exercice 2013 les dispositions de l'article 43 de la loi budgétaire du 16 décembre 2011.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

Art. 40.- Dispositions concernant le fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg

Le Fonds de Rénovation de la Vieille Ville a été créé par la loi modifiée du 29 juillet 1993 pour une durée de dix ans à compter de l'entrée en vigueur de ladite loi.

Par la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003 {Art. 42} (Mémorial A n° 143 du 23 décembre 2002 page 3259 ; doc. parl. n° 5000 ; sess. ord. 2002-2003), la durée du fonds a été portée à quinze ans.

Par la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 {Art. 36} (Mémorial A n° 236 du 27 décembre 2007 page 4104 ; doc. parl. n° 5800 ; sess. ord. 2007-2008), la durée du fonds a été portée à vingt ans.

Afin de permettre au Fonds de Rénovation de la Vieille Ville de finaliser les projets actuellement en cours d'études, respectivement en voie d'exécution, il a y lieu de prolonger une nouvelle fois sa durée de vie.

Il s'agit notamment des projets suivant :

Le réaménagement de l'Îlot D (Côte d'Eich/rue du Nord). Le projet vise la création d'une quarantaine de logements avec commerces et parking souterrain de 120 emplacements, pour un coût total de quelque 28 millions d'euros. L'achèvement des travaux est prévu pour fin juillet 2013.

La transformation de l'ancien Palais de Justice (Îlot C) qui sera affecté aux services du ministère des Affaires étrangères, conformément à la décision du Conseil de Gouvernement d'avril 2009. Les études sont en voie de finalisation. Le coût global est estimé à 25 millions euros (hors aménagements extérieurs, aménagements spéciaux et mobilier). Les travaux préparatoires sont en cours. Les travaux de gros-œuvre proprement dits sont censés commencer au printemps 2013. La fin du chantier est programmée pour 2015.

La remise à niveau des immeubles du MNHA situés rue Wiltheim et ayant abrité précédemment la section Arts décoratifs et populaires. Le coût total est estimé à 7 millions euros. L'APD a été arrêté et la demande pour l'autorisation de construire a été introduite.

La loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création du fonds de rénovation de la Vielle Ville autorise le fonds à financer l'exécution de ses missions moyennant recours à des emprunts ou lignes de crédits garantis par l'Etat jusqu'à un plafond de 2 milliards de francs (49,6 mio €).

Ce montant se basait essentiellement sur une estimation sommaire du volume bâti des immeubles à rénover ainsi que sur un coût de construction par m3 de 12.000 Flux (298 €).

Or depuis 1993 les prix de construction en général ont substantiellement évolué, sans oublier l'effet sur les coûts de revient des projets du fonds résultant des efforts mis en œuvre par ce dernier pour conserver par une réhabilitation douce la valeur historique de la substance bâtie.

Par ailleurs, par rapport au volume à la base de l'estimation initiale, la restructuration du Musée National d'Histoire et d'Art a finalement conduit à un volume supplémentaire de quelque 12.000 m3.

A relever également l'acquisition par le fonds en 1999 de l'ancienne clinique St. Joseph au prix de 4,7 millions d'euros, dépense non considérée lors de l'établissement du plafond fixé dans la loi de 1993, ce qui a permis au fonds, seul propriétaire de l'îlot A, de revitaliser ce quartier (création de logements et de commerces entretemps cédés) tout en prévoyant une extension sur place du Conseil d'Etat.

A noter aussi que les dépenses du fonds ne peuvent être récupérées qu'en partie par la vente, alors que certains des bâtiments concernés resteront occupés par des institutions ou administrations publiques (Conseil d'Etat, Palais de Justice, MNHA…).

C'est pour ces raisons que par la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 {Art. 39} (Mémorial A n° 204 du 28 décembre 2004 page 3000 ; doc. parl. n° 5353 ; sess. ord. 2004-2005), le plafond d'emprunt ou de crédit garanti par l'Etat a été porté à 75.000.000 €.

Au vu de l'avancement des travaux, ce plafond a fait l'objet d'une nouvelle adaptation par la loi modifiée du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 {Art. 36} (Mémorial A n° 200 du 23 décembre 2008 page 2791 ; doc. parl. n° 5900 ; sess. ord. 2008-2009), qui l'a porté à 100.000.000 €.

Compte tenu des remboursements réalisés au moyen des fonds recouvrés à l'occasion des différentes ventes, le solde actuel des lignes de crédit s'élève à un montant de l'ordre de 40 millions d'euros. Afin de permettre au Fonds de terminer les projets à l'étude respectivement en cours d'exécution ci-dessus énoncés, le plafond devra une nouvelle fois être adapté.

Au vu des moyens financiers estimés nécessaires pour achever les travaux du fonds il est proposé de procéder à un ultime relèvement du plafond d'emprunt ou de crédit garanti par l'Etat d'un montant de l'ordre de 30 millions d'euros, pour le porter à un total de 130 millions d'euros.

Art. 41.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Cet article a pour objet de conférer au Gouvernement l'autorisation d'émettre des emprunts nouveaux pour un montant maximum de 4,5 milliards d'euros.

Un montant de 2,0 milliards du produit de ces emprunts sera affecté au refinancement de l'emprunt public qui a servi en 2008 au financement de la participation de l'Etat dans le capital d'un établissement bancaire.

En cas d'émission d'emprunts pour un montant total de 4,5 milliards, l'endettement net nouveau s'élèvera donc à 2,5 milliards.

Le solde de ces emprunts sera affecté principalement au financement des investissements de l'Etat ainsi qu'au financement des participations dans le capital d'organismes internationaux (p.ex. participation dans le Mécanisme européen de stabilité).

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion prudente de la trésorerie, il conviendra de préserver à tout moment une marge de sécurité en cas de besoin de financement inattendu ou pour bénéficier de conditions de marché favorables. Les montants et instruments de financement des différentes émissions seront spécifiés en temps voulu, en tenant compte notamment des conditions de marché.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 42.- Entrée en vigueur de la loi

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire entre en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, c'est à dire au 1er janvier 2013.

PROJET DE LOI

concernant

le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

Chapitre A - Arrêté du budget

Art. 1er - Arrêté du budget

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2013 est arrêté:

En recettes à la somme de.....	euros		11.021.886.153
soit:			
recettes courantes.....	euros	10.964.492.353	
recettes en capital.....	euros	57.393.800	
	euros	11.021.886.153	
En dépenses à la somme de	euros		11.742.519.862
soit:			
dépenses courantes	euros	10.769.843.601	
dépenses en capital	euros	972.676.261	
	euros	11.742.519.862	

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2012 sont recouvrés pendant l'exercice 2013 d'après les lois qui en règlent l'assiette, les taux ou tarifs et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 4 ci-après.

Art. 3. - Mise à la consommation d'essence ou de gasoil utilisé comme carburant

La loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilés sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques est modifiée comme suit:

1° A l'article 1er, paragraphe (1), le chiffre "2%" est remplacé par le chiffre "3,75%".

2° A l'article 1er, paragraphe (1), un nouvel alinéa libellé comme suit est inséré entre les alinéas 1 et 2: "La contribution apportée par les biocarburants produits à partir de déchets, de résidus, de matière cellulosiques d'origine non alimentaire et de matières ligno-cellulosiques est considérée comme équivalent à deux fois celle des autres biocarburants."

Art. 4. - Droits d'accises sur les tabacs

L'article 8 de la loi du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accises et taxes assimilés des produits énergétiques, de l'électricité, des produits de tabacs manufacturés, de l'alcool et des boissons alcooliques, est modifié comme suit:

Le paragraphe (3) lettre b) est remplacé par le texte suivant:

"b) d'une part spécifique qui, ensemble avec le droit d'accise spécifique commun, doit représenter entre 5 et 76,5 pour cent du poids fiscal total. A partir du 1er janvier 2014 ce droit spécifique doit représenter entre 7,5 pour cent et 76,5 pour cent »

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 5. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2013 au paiement d'une taxe de 150 euros.

Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 6. - Crédits pour rémunérations et pensions

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

Art. 7. - Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2013, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de 1'Etat à la date du 31 décembre 2012;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2012.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2013 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2013:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 320 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) aux engagements de personnel pour les besoins des services de 1'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois;

c) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

d) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de 1'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

e) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de 1'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les

fonctionnaires de 1’Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine;

f) à des engagements de personnel enseignant dans la réserve nationale visée par la loi du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques, à titre permanent et à tâche complète, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 60 unités.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l’année 2013, les autorisations de création d’emplois énumérées ci-après et prévues par l’article 24, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

- des ouvriers pour les besoins de l’administration gouvernementale.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l’Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d’Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d’administration et de l’avis de la commission spéciale prévue à l’article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l’Etat, la décision visée à l’alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d’agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l’Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l’alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l’Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l’Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n’est applicable qu’aux établissements d’enseignement. Il se limite au remplacement d’enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d’Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l’alinéa premier du présent paragraphe.

(6) La participation de l’Etat aux dépenses d’organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l’article 404 du code de la sécurité sociale, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l’article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

Art. 8. - Recrutement d’employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l’Etat

(1) Sont autorisés pour 2013, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d’un pays membre de l’Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l’Intégration:		
	Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
	Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2

		infirmier	1
	Centre du Rham	aide-soignant	1
	Centre socio-éducatif de l'Etat	Educateur gradué, Infirmier, Educateur, Educateur instructeur, Chargé de cours	25
II.	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
	Enseignement fondamental	chargé de cours	6
		agent socio-éducatif	3
	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	chargé d'éducation	6
	Education différenciée	agent socio-éducatif	3
	Institut national des langues	chargé de cours	4
	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure (psychologue)	1
	Service de la scolarisation des enfants étrangers	employé	2
III.	Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, de la Coopération et de l'Action humanitaire:		
	Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	18
IV.	Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur:		
	Représentations économiques	employé de bureau	20
V.	Services dépendant du Ministère de la Culture:		
	Bibliothèque nationale	employé de la carrière supérieure	1
VI.	Services dépendant du Ministère d'Etat:		
	Service information et presse	employé de la carrière supérieure	1

(2) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (1) du présent article est régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 9. - Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 6, paragraphe (6) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales, ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2013 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de 1'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre des Finances entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 10. - Indemnités pour pertes de caisse

Le Ministre des Finances peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de 1'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 11. - Avances: marchés à caractère militaire

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 12. - Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Au cours de l'exercice 2013 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 13. - Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Au cours de l'exercice 2013, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 14. - Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Les recettes et les dépenses effectuées par l'Etat pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 15. - Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée

Les contributions de la Belgique dans l'intérêt du cofinancement de projets de développement mis en œuvre par le Luxembourg ainsi que leur affectation aux projets de développement peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 16. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 17. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution changement climatique

Le produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds de climat et énergie peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 18. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la taxe sur les véhicules routiers

Le produit de la taxe sur les véhicules routiers peut être imputé sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre et affecté à raison de :

- 40 pour cent au fonds climat et énergie,
- 20 pour cent au fonds communal de dotation financière, le solde étant transféré au budget des recettes ordinaires.

Art. 19. - Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.

A. (1) Le paiement par 1'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

Art. 20. - Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications

Le produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications et versées à l'Etat ainsi que leur répartition à qui de droit peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 21. - Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 point II et 37 (1) de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de 1'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 22. - Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2013

I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2013 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 23.263.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2013, sans qu'il ne soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2013, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2009;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2009;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité, le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population, la population de résidence la plus récente calculée par l'institut national de la statistique et des études économiques;
- par superficie, celle publiée par l'institut national de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée au début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre des Finances. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de 1'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées

les alimentations du fonds y relatives.

III) Divers

A la section IV de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de 1'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2012 est remplacée par l'année 2013.

Art. 23. - Fonds communal de péréquation conjoncturale

(1) Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2013 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2012 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2013, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2011.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 24. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Unité de sécurité Dreiborn ..... 7.300.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète ..... 3.200.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble ..... 9.500.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports ..... 8.600.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons ..... 8.500.000 euros
- Ponts et Chaussées Walferdange: dépôt ..... 5.800.000 euros
- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure ..... 4.022.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte.... 7.200.000 euros
- Château de Schoenfels: remise en état et atelier thérapeutique (phase 1) ..... 4.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal: extension ..... 7.700.000 euros
- Administration de la Nature et des Forêts Diekirch: nouveau bâtiment sur le site de l'ancien Hôtel du Midi ..... 11.000.000 euros
- Administration de la Nature et des Forêts Wormeldange: construction bureaux..... 600.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes Luxembourg ..... 3.800.000 euros
- Ponts et Chaussées Mersch: dépôt ..... 16.000.000 euros
- Palais de justice Diekirch: réaménagement /nouvelle construction ..... 12.000.000 euros
- Foyer Don Bosco ..... 9.900.000 euros
- "Haff Réimech" ..... 5.400.000 euros
- Abbaye Neumünster: passerelles ..... 1.050.000 euros
- Centre mosellan Ehnen: réaménagement et extension ..... 4.000.000 euros
- Police au Verlorenkost: bâtiment administratif ..... 29.000.000 euros
- Laboratoire pour l'ASTA et infrastructures à Gilsdorf ..... 25.110.000 euros
- Maison Robert Schuman: transformation presbytère..... 2.500.000 euros
- "Les Rotondes" : aménagement en espace culturel ..... 16.000.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: structures préfabriquées pour personnel..... 5.000.000 euros

- Château Schoenfels : aménagement (2ème phase) ..... 5.000.000 euros
- Service Central des Imprimés Leudelange..... 9.000.000 euros
- Théâtre en plein air Wiltz : reconstruction..... 1.100.000 euros
- Archives nationales provisoires Bourmicht ..... 7.000.000 euros
- Musée d'histoire naturelle Luxembourg : adaptation et mise à niveau ..... 3.200.000 euros

- Administration de Enregistrement -Direction: assainissement et mise en sécurité du dernier étage ..... 3.200.000 euros

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée technique des Arts et Métiers: cantine et structures d'accueil (sports) .....22.600.000 euros
- Lycée technique hôtelier "Alexis Heck" Diekirch: mise en conformité cuisine ..... 3.700.000 euros
- Lycée technique Grevenmacher : nouvelle construction .....29.000.000 euros
- Lycée des Sports Luxembourg (Sportlycée INS).....16.000.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé Bascharage (pôle Sud): pavillon préfabriqué .....22.000.000 euros
- Lycée technique Dudelange (annexe) : hall des sports ..... 6.130.000 euros
- Athénée (rénovation) : structure temporaire .....31.000.000 euros
- Ecole de la 2e chance Luxembourg.....38.000.000 euros
- Université Luxembourg-Limpertsberg, Max Planck Institut et Bibliothèque universitaire .....33.600.000 euros
- Lycée technique M. Adam Pétange : démolition anc.bâtiment rue Batty Weber ... 2.600.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé Ettelbruck .....30.000.000 euros
- Centre de Logopédie: nouvelle construction .....26.300.000 euros
- Lycée technique du Centre : nouvelle construction sports et réfectoire.....22.000.000 euros
- Lycée classique Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phases 1+2) .....18.000.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle construction sur terrain bloc 2000.....16.300.000 euros
- Lycée technique Ettelbruck et Lycée technique agricole Ettelbruck: infrastructures prioritaires .....10.000.000 euros
- Infrastructures sportives à Diekirch .....20.000.000 euros
- Institut de langues Limpertsberg: assainissement énergétique, extension et alentours ..... 8.600.000 euros

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:

- Femmes en détresse Rollingergrund: aménagement immeuble..... 4.200.000 euros
- CIPA Niederkorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR ..... 4.500.000 euros
- Barrage Esch-sur-Sûre: assainissement (2e phase).....27.228.000 euros
- Kraïzbierg Dudelange: mise en conformité Centre Emile Mayrisch .....22.000.000 euros
- Pré-barrage du Pont Misère: réhabilitation ..... 1.421.000 euros
- Pré-barrage de Bavigne: réhabilitation ..... 1.050.000 euros
- Barrages secondaires de la Haute-Sûre: réhabilitation ..... 1.165.000 euros
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité .....20.000.000 euros
- Domaine thermal Mondorf - Château d'eau: nouvelle construction ..... 1.500.000 euros
- Internat socio-familial Dudelange: transformation ..... 4.000.000 euros
- Valériushaff Tandel (phase 2)..... 3.000.000 euros
- Ligue HMC Capellen : nouvelle construction .....27.400.000 euros
- Centres pour réfugiés : divers sites .....10.000.000 euros
- CIPA Echternach: transformation du rez-de-chaussée, création d'une cuisine de production ..... 7.000.000 euros

Art. 25. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs:

- 3ième bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Hollenfels
- Caserne Herrenberg: modernisation des bâtiments existants et construction d'un hall sportif
- Bibliothèque nationale de Luxembourg
- Cour des Comptes de l'UE : 2ième extension
- Maison d'arrêt Sanem: aménagement d'un nouveau centre pénitentiaire
- Centre d'accueil pour la zone protégée d'intérêt européen « Mullerthal » à Berdorf
- Hémicycle Kirchberg : mise à niveau
- Ponts et Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschbierg
- Ponts et Chaussées Clervaux : extension
- Ponts et Chaussées Fridhaff : dépôt de sel
- Ponts et Chaussées Echternach: nouvelle construction
- Protection civile Lintgen : construction nouvel hangar
- Imprimerie et bureaux du PE: structure temporaire
- Bâtiment Jean Monnet Kirchberg
- Police Wiltz
- Château Senningen : nouvelle annexe pour permanence des communications
- Château de Berg : rénovation
- Place de la Constitution : réaménagement
- Cour de Justice des CE: 5ème extension
- Administration des services de secours Gasperich - terrain d'entraînement
- Centre d'accueil Burfelt
- Bireler Haff (Findel): transformation
- Centre pénitentiaire Schrassig: assainissement des logements de service
- Administration de la gestion de l'eau: service régional ouest
- Poste frontalier Dudelange-Zoufftgen
- Centre douanier Sud Esch/Alzette

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Centre national de formation continue (CNFPC)Ettelbruck
- Lycée technique agricole Gilsdorf
- Lycée technique Bonnevoie: extension et remise en état
- Lycée Clervaux
- Lycée funiculaire Differdange
- Université Luxembourg - Limpertsberg
- Lycée "Nordstad"
- Lycée Mondorf
- Lycée Michel Rodange : rénovation
- Lycée classique Diekirch - Annexe Mersch : rénovation
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette
- Lycée Hubert Clement Esch/Alzette : réaménagement

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:

- C.I.P.A. Bofferdange: agrandissement

Art. 26. - Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre de deux projets précédents
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Suppression des passages à niveau Nos 91, 91a et 92 à Schifflange (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)
- Nouveaux terminaux intermodaux Rail/Route à Bettembourg-Dudelange
- Gare de Bettembourg: modernisation et renouvellement des installations de signalisation et de télécommunications
- Gare de Bettembourg: modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires à l'exception du module B3 concernant la modification des installations fixes en Gare de Bettembourg, entrée Nord
- Triage de Bettembourg-Dudelange: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Gare Belval-Usines: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Port de Mertert: modernisation et extension des installations fixes
- Réaménagement des alentours de la Gare d'Ettelbrück
- Construction d'une sous-station 225kV/2x25kV à Flebour
- Gestion centralisée nationale des installations de génie technique
- Création d'un point d'échange à Hollerich (motion 2011/36 nouvelle dénomination remplaçant Gare périphérique de Cessange-Espace public)
- Arrêt Pont Rouge ensemble avec système Shuttle
- Modernisation ligne Luxembourg-Kleinbettingen: Phase 2: Réélectrification, suppression du passage à niveau PN 85 à Kleinbettingen, reconstruction PS aux PK8,913 et PK 9,984
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare Esch-sur-Alzette: réaménagement du bâtiment voyageur avec extension.

Art. 27. - Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

- N3 Contourrnement Alzingen - Liaison N3/A4 (études) ..... 500.000 euros
- N4 Réaménagement carrefour à Esch/Alzette ..... 2.500.000 euros
- N7 Réaménagement Place Dargent - rue de Beggen ..... 2.000.000 euros
- N10 Traversée de Machtum ..... 3.000.000 euros
- N10 Réaménagement à Grevenmacher ..... 2.500.000 euros
- N10 Redressement Machtum - Ahn - Hëttermillen ..... 5.200.000 euros
- N10 Réaménagement Esplanade à Remich (part N10) ..... 5.000.000 euros
- N13 Suppression du PN 5 à Dippach-Gare ..... 6.500.000 euros
- N13 Réaménagement N13 / N6 à Windhof ..... 4.880.000 euros
- N14 Réaménagement Boudlerbach - Geisert ..... 2.000.000 euros
- N16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains ..... 4.200.000 euros
- N16 / CR162 Carrefour Ellange-Gare ..... 3.400.000 euros
- N28 Raccordement N28 / N2 à Bous ..... 4.000.000 euros
- N31 Route d'Esch à Belvaux ..... 2.950.000 euros
- CR103 Réaménagement entre Holzem - Dippach ..... 2.100.000 euros

- CR122 Suppression PN20b à Lorentzweiler ..... 4.500.000 euros
- CR125 Suppression PN17 à Walferdange ..... 4.000.000 euros
- CR129 Redressement Godbrange - Junglinster ..... 2.450.000 euros
- CR132 Réaménagement Roeser - Crauthem - Bettembourg ..... 2.900.000 euros
- CR134 Traversée de Wecker ..... 5.200.000 euros
- CR145 Redressement Canach - Beyren (Lots 1 et 2) ..... 2.900.000 euros
- CR153 Redressement à Dalheim ..... 2.300.000 euros
- CR161 Wolser - W.S.A. entre Bettembourg et Dudelange (Accès Eurohub) ..... 2.200.000 euros
- CR164 Rue Boudersberg à Dudelange ..... 2.800.000 euros
- CR234/CR234B Z.I. Contern et Sandweiler ..... 3.100.000 euros
- OA202 Viaduc de Mersch ..... 17.000.000 euros
- OA257 Reconstruction OA sur les vois CFL à Kayl (N31) ..... 2.200.000 euros
- OA265 Réhabilitation OA sur CFL à Bettembourg ..... 2.900.000 euros
- OA276 Reconstruction OA sur l'Alzette à Roeser (CR158) ..... 2.900.000 euros
- OA756 Alzinger Knupp sur la N3 à Alzingen ..... 2.200.000 euros
- Voie Bus N3 Hesperange-Howald (Montée de Howald) ..... 3.000.000 euros
- PC5 Soup-Koedange ..... 2.500.000 euros
- PC15 Lintgen - Lorentzweiler et élargissement CR123 ..... 3.850.000 euros
- Aménagement d'un giratoire en vue de l'accès vers le site agricole projeté à Colmar-Berg ..... 2.415.000 euros
- Renforcement, reprofilage et raclage des routes nationales et chemins repris ..... 45.500.000 euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris ..... 3.700.000 euros

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

- N7/N18 Transversale de Clervaux ..... 33.000.000 euros
- N7 Sécurisation de la N7 entre Hoscheid-Dickt et Maarkebaach ..... 2.000.000 euros
- N10 Réaménagement Dasbourg - Marnach ..... 3.000.000 euros
- N10 Redressement Hoesdorf - Bettel ..... 3.000.000 euros
- N10/CR372 Raccordement giratoire pont frontalier à Rosport ..... 2.250.000 euros
- N10/N11 Voies de délestage à Echternach (plan sectoriel transports) "Voie Charly" (tronçon 1) ..... 5.800.000 euros
- N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette ..... 4.400.000 euros
- N14 Accès au Lycée technique agricole à Gilsdorf ..... 2.500.000 euros
- N26A Réaménagement de la rue Michel Thilges à Wiltz ..... 2.500.000 euros
- N27 Reprofilage Toodlermillen - Heiderscheidergrund ..... 3.500.000 euros
- N27A (B7) Accès zone d'activités Fridhaff ..... 25.000.000 euros
- CR318/CR321 Redressement carrefour Breidweiler-Pont ..... 2.000.000 euros
- CR314 Redressement Eschdorf - CR307 ..... 2.000.000 euros
- CR322 Redressement Schinker - Wahlhausen ..... 2.000.000 euros
- CR331 Réaménagement Kautenbach - Alscheid ..... 2.500.000 euros
- CR339 Redressement Kalborn - Tintesmühle ..... 2.300.000 euros
- CR350 Réaménagement Welscheid - Niederfeulen ..... 2.800.000 euros
- CR352 Redressement Bastendorf - Groesteen ..... 3.700.000 euros
- CR356 Redressement Ermsdorf - Savelborn ..... 2.000.000 euros
- CR357 Redressement Bettendorf - Hessemillen ..... 2.100.000 euros
- CR358 Réaménagement Haller - Savelborn et CR356 dans la traversée de Savelborn ..... 2.500.000 euros
- Voie bus N7 et piste cyclable à l'approche de la gare d'Ettelbrück (Dreieck Patton) ..... 3.000.000 euros
- PC 16 Aménagement Goebelsmühle - Kautenbach - Schwarzepull ..... 2.500.000 euros
- Renforcement, reprofilage et raclage des routes nationales et chemins repris ..... 32.975.000 euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris ..... 5.600.000 euros

Division des Ouvrages d'Art:

- OA127 reconstruction du pont portant N7 sur les CFL à Schieren ..... 4.206.000 euros
- OA174 reconstruction du pont portant CR357C sur la Sûre à Moestroff ..... 4.152.000 euros
- OA401 reconstruction du pont frontalier portant N10A sur la Moselle à Grevenmacher (part luxembourgeoise et part allemande à préfinancer par le Luxembourg) ..... 22.000.000 euros
- OA499/498 reconstruction des tabliers des ponts portants N27 sur le lac barrage à Lultzhausen/Insenborn ..... 21.000.000 euros
- OA753 reconstruction du pont portant N3 sur l'Alzette à Hesperange (part Ponts et Chaussées)..... 3.852.000 euros
- OA1161 tunnel Howald - protection cathodique ..... 1.800.000 euros
- Contrat d'entretien ouvrages d'art (4ème) ..... 6.717.000 euros
- Réhabilitation OA509 à Esch-sur-Sûre CR316/Sûre/Réhabilitation OA510 à Tadler-Moulin CR317/Sûre ..... 2.000.000 euros
- OA1134 Viaduc Serningerbach mise en conformité structure métallique ..... 13.580.000 euros
- OA1084 Schifflange Bowstring - remplacement appuis de pont ..... 2.150.000 euros
- Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ème soumission)..... 7.000.000 euros
- OA383 réhabilitation du pont frontalier portant N10 sur la Sûre à Echternach (part lux.) ..... 2.700.000 euros

Division des Travaux Neufs:

- Pénétrante de Differdange (N32) ..... 7.000.000 euros
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire "rue de l'industrie/N34" ..... 6.100.000 euros
- Boulevard de Merl (Giratoire N5/N34-route d'Arlon), voie de liaison Bourmicht ..... 43.400.000 euros
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen..... 2.500.000 euros
- N1 entre Senningerberg et Aéroport ..... 2.500.000 euros
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange..... 7.200.000 euros
- Réaménagement échangeur de Schifflange..... 5.000.000 euros
- Voirie d'accès vers la nouvelle Maison d'arrêt à Sanem ..... 2.500.000 euros
- Echangeur Pontpierre..... 17.250.000 euros
- Echangeur Burange..... 39.500.000 euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem sur la A13 ..... 27.500.000 euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier sur la A13 ..... 6.000.000 euros
- By-Pass Hellange (Section A13)..... 22.000.000 euros
- Travaux de sécurisation et de finition sur la A13 et la N13 (giratoire) ..... 4.400.000 euros
- Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4 .... 2.900.000 euros
- 2x3 voies A3 Gasperich - Berchem ..... 29.000.000 euros
- 2x3 voies A36 Gasperich - Bridel..... 42.175.000 euros
- Plateforme multimodale Hoehenhof et voirie connexe ..... 23.580.000 euros
- Helfenterbrück: sécurisation ..... 34.000.000 euros
- OA208 nouveau pont ferroviaire dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange ..... 5.100.000 euros
- Voie bus sur autoroutes..... 23.000.000 euros

Divisions diverses:

- Projets de moindre envergure, projets urgents et imprévus ..... 87.000.000 euros

Art. 28. - Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de

variantes, de l’avant-projet détaillé, du dossier d’autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d’infrastructure, d’ouvrages d’art et d’équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d’études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l’article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l’Etat.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N1 Réaménagement à Senningerberg
N5 Traversée de Bascharage
N7 Giratoire / CR123 à Bereldange (Carrefour)
N10 Réaménagement route du Vin à Wormeldange
N10 Traversée de Stadtbredimus
N10 Traversée de Wasserbillig vers Moersdorf
N10 Réaménagement à Schengen le long de l'Esplanade
CR102 Aménagement carrefour à Schoenfels
CR112 Renforcement entre Buschdorf et Boevange
CR122 Traversée de Gonderange: points de repère (P.R.): 11.000 - 11.800
CR122 Réaménagement "rue Principale" à Wormeldange
CR124 Suppression du PN18 à Heisdorf
CR125 Suppression PN17 à Walferdange
CR132 Traversée d'Eschweiler
CR132 Traversée de Brouch sur les CR132 / CR136
CR134 Traversée Hagelsdorf - redressement entre Betzdorf et Wecker
CR139 Traversée de Lellig
CR141 Rue Boxbierg à Wasserbillig
CR145 Greiveldange-Hettermillen
CR147 Carrefour CR147 / CR145 entre Greiveldange et Canach
CR149 entre Mondorf et Ellange
CR150/CR152 Carrefour à l'entreé de Burmerange
CR166 "Rue de Kayl" à Schifflange
CR168 "Rue de Noertzange" à Schifflange
CR174 rue Grand-Duchesse Charlotte à Belvaux
CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen
OA61 Reconstruction de l'OA 61 à Greiveldange sur le CR145
OA210, 211 et 2012 sur l'Eisch (N12) entre Bour et Dondelange
OA423 Pont à Gonderange sur le CR132
OA424 sur CR132 à Brouch
OA438 Reconstruction du pont sur CFL à Betzdorf (CR134)
OA439 à Hagelsdorf
OA726 Pont sur CFL à Dommeldange CR233
Voie Bus N5 Helfenterbrück - Gréivelsbarrière
Voie bus N7 Mierscherbierg - Lorentzweiler
Voie bus N12 traversée de Bridel
Voie bus N12 traversée de Kopstal
Voie Bus N51 axe Aéroport - Kirchberg ("Mobilitéitsdësch")
PC1 Leudelange-Luxembourg
Etudes en rapport avec le transport commun par la route
Etudes diverses

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

N7 Couloir multi-modal entre Ettelbruck et Diekirch (axe centrale et étude de mobilité Nordstad)

N7 Contournement Nord Diekirch et accès Nord au Centre militaire
N7/E421 Contournement de Hosingen
N7/E421 Contournement de Heinerscheid
N12 Contournement de Troisvierges
N7/N10/N18 Adaptation à Marnach
N7/CR377 Réaménagement carrefour Koeppenhaff
N12 Raccordement Bastogne - Troine
N17 Redressement rue Clairefontaine à Diekirch
N22 Réaménagement Ell - Redange
N26/26A Aménagement d'un giratoire à l'entrée ouest à Wiltz
CR106 Aménagement Kräizerbuch - Hobscheid (limite canton)
CR116 Réaménagement rue de la Grotte à Pratz
CR141 Aménagement entre le carrefour Kräizerbierg et Osweiler
CR304 Redressement rue de Beckerich à Redange
CR311 Réaménagement rue des Tilleuls à Rombach/Martelange
CR318 Réaménagement rue de Bastogne à Wiltz
CR319B Aménagement traversée de Wiltz
CR325 Aménagement Drauffelt - Mecher
CR331 Réaménagement traversée de Wilwerwiltz
CR364 Aménagement de la sortie de Beaufort direction Grundhof
OA145/N7/CR320B à Hoscheid
OA146/N7/CR320 à Hoscheid
OA1109/N15 réfection à Ettelbruck
Voie bus CR359A rue Laduno Ettelbruck
Voie bus N15 rue de Bastogne à Ettelbruck (lot 5)
PC5 Grundhof - Bigelbach avec antenne vers Beaufort sur tracé "Josy"
PC16 Niederfeulen - Ettelbruck - lot 1 Niederfeulen - Warken (Feeler Dellchen)
Jonction PC16 Feulen - PC17 Arsdorf - PC19 Liefrange - Lac Haute-Sûre
PC23 Gilsdorf - Fouhren Lot 1: Gilsdorf - Bleesbruck
Etudes en rapport avec le transport commun par la route
Etudes diverses

Division des Ouvrages d'Art:

OA115 réhabilitation des piles du pont routier à Bivels
OA149 assainissement du tunnel routier à Lipperscheid
OA750 réhabilitation du Pont Adolphe
OA788 pont Passerelle portant N50 sur la Pétrusse à Luxembourg
OA1048 Viaduc haubanné - inspection décennale
Westumfahrung Trier et/ou traversée à Mertert
Etudes ponts à faible portée
Etudes charges admissibles sur OA-PCH pour convois exceptionnels
BD-OA: banque de données OA + études générales OA
Inspections et expertises d'ouvrages d'art
OA4017 - remise en état mur
Etudes diverses

Division des Travaux Neufs:

Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas
Contournement d'Olm et de Kehlen (N6-CR102-N12)
Contournement Nord de Strassen (N6-CR181/A6)
Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA1134) sur A1
Réaménagement des aires de service
Echangeur Burange (A13)

Echangeur Pontpierre (N13/A4)
Echangeur de Livange et voirie connexe
Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
Modernisation tunnels existants
Voies bus sur autoroutes
Plan d'action contre le bruit routier
Pont Adolphe à Luxembourg (OA750), y compris pont provisoire
Pénétrante de Differdange (N32)
Contournement Bascharage-Dippach (N5/E44)
Contournement Ettelbruck-Niederfeulen (N7-N15)
Contournement Junglinster (N11/E29)
Contournement Remich (N2/E29-N16)
Contournement Nord Differdange (N31) avec déviation du CR175
Contournement Troisvierges (N12)
Contournement Hosingen (N7/E421)
Descente vers la vallée de l'Alzette (CR181-N7)
Boulevard de Merl (N6-N5-A4-N4)
Contournement de Cessange
Contournement sud de Alzingen
Midfield et nouvelle N3 - rue des Scillas - Rangwee - pont Büchler
Extension CITA sur la voirie annexe
Viaducs d'Insenborn (OA498) et de Lultzhausen (OA499) sur N27
Pont frontalier Grevenmacher (OA401) portant N10A
Nouvel accès SIDOR (CR169-N4/A4)
Raccordement échangeur Mertert à la N1 et au Port de Mertert, y compris le nouveau pont frontalier
Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4
Elargissement de l'assise de la N27A (ancienne B7) entre giratoire Fridhaff et échangeur Erpeldange dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Fridhaff et mise à 2x2 voies de la B7 de Colmar à Erpeldange
Réorganisation échangeur Irrgarten - bypass N2
Contournement Heinerscheid (N7/E421)
Réaménagement avenue de l'Europe entre Biff et Athus
Optimisation/dédoublement de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz
Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem (A13)
Réhabilitation Pont Passerelle (OA788)
Desserte intercommunale Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederkorn pour accès friches industrielles
N1 entre Irrgarten et Aéroport
Mise à 2×3 voies des A3 et A6 entre l'échangeur de Bettembourg et l'échangeur de Capellen
Mise à 2×3 voies A3 entre la frontière française et la Croix de Bettembourg
Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange
Nouveau viaduc de Mersch (OA202) et voirie annexe
Bypass Hellange (A13): réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs Hellange et Frisange
Aménagement d'une station de service sur la liaison avec la Sarre (A13)
Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen
Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier (A13) donnant accès à la N32
Audits de sécurité sur les autoroutes faisant partie du réseau TERN (Trans European Road Network)
Etudes en rapport avec le transport commun par l'autoroute
Etudes diverses

Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic:

Inspection et classification des autoroutes
Etudes diverses

Art. 29. - Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la gestion de l'Eau la participation de l'Etat aux frais d'études, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'Etat relative aux frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques et des études de bruit et de l'étude relative à la gestion de projets concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat. Le taux de la participation de l'Etat aux frais d'études est celui qui est applicable aux projets énumérés ci-dessous:

- Réseau de collecteurs dans la Vallée de l'Attert, phases 2 et 3
- Raccordement de Differdange, Oberkorn et Sanem à la station d'épuration du SIACH à Pétange, avec agrandissement de la station d'épuration de Pétange
- Travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration du SIDEST à Uebersyren avec raccordement des installations de l'aéroport de Luxembourg-Findel
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration à Bleesbrück.

Chapitre I – Dispositions concernant la Sécurité sociale

Art. 30. - Mesures en matière d'assurance maladie: valeur lettre-clé des laboratoires d'analyses médicale et de biologie clinique

« Par dérogation aux articles 65, alinéa 2 et 67 à 70 du Code de la sécurité sociale, la valeur de la lettre clé des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique visés à l'article 61, alinéa 2, point 4) du Code de la sécurité sociale est fixée à 0,3557 ».

Art. 31. - Mesures en matière d'assurance maladie: coefficients des actes et services des nomenclatures des médecins et des laboratoires d'analyses médicales

« Les mesures prévues à l'article 5 de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé sont prorogées pour l'exercice 2013 et doivent dégager au cours de cet exercice au profit de l'assurance maladie-maternité une économie se situant dans les limites prévues par ledit article. Un règlement grand-ducal peut, par dérogation à l'article 65 du Code de la sécurité sociale, préciser les modalités d'application du présent article. »

Art. 32. - Mutualité des employeurs

L'article 14, paragraphe 1, alinéa 1 de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique est modifié comme suit :

« Sans préjudice des articles 29 et 32 du Code de la sécurité sociale les assurés ouvriers supportent une surprime correspondant à 2,1 pour cent de l'assiette cotisable pour les indemnités pécuniaires de maladie. Ce taux se réduit à 1 pour cent à partir du 1er janvier 2012 et à 0 pour cent à partir du 1er janvier 2013. »

Art. 33. - Mutualité des employeurs

Pour l'exercice 2013, l'Etat verse à la Mutualité des employeurs le montant de 69,5 millions d'euros.

Art. 34. - Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aide et de soins

« Sans préjudice de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale la majoration pour tâches domestiques est fixée transitoirement à un forfait correspondant à 1,19 heures par semaine pour les charges imputables directement et un forfait correspondant à 1,38 heures par semaine pour les charges imputables

indirectement aux personnes dépendantes au sens de l'article 349 du Code de la sécurité sociale, sous condition que l'établissement d'aides et de soins réalise les enquêtes en vue de l'établissement périodique du relevé des activités et tienne à partir de l'exercice 2010 une comptabilité analytique conformément à l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale.

La prise en charge des tâches domestiques d'après les présentes dispositions prend fin au 1er janvier de l'année suivant l'exercice pour lequel les établissements d'aides et de soins disposent des données nécessaires pour l'application de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale.

Aux fins de l'application des présentes dispositions il y a lieu d'entendre par les termes « plan comptable uniforme » au sens de l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale tant le plan comptable actuel que le plan comptable national provisoire. »

Art. 35. - Assurance dépendance : valeur monétaire des prestataires visés à l'article 395, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale

« Par dérogation aux articles 395, alinéa 2, 69 et 70 du Code de la sécurité sociale les valeurs monétaires des prestataires visés à l'article 395, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale sont maintenues par rapport à leur valeur applicable au 31 décembre 2012 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948. »

Chapitre J - Dispositions diverses

Art. 36. - Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 45.0.51.006, 45.0.51.040 et 45.0.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

Art. 37. - Loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement

La loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement est modifiée comme suit :

1° L'article 25 est remplacé par la disposition suivante :
« Art. 25.- L'Etat peut prendre en charge pendant une période maximale de deux ans jusqu'à concurrence de 70% les charges d'intérêt d'emprunts contractés par le promoteur pour le préfinancement de l'aménagement des terrains et de la construction des logements, à condition que le promoteur renonce à inclure toute charge de préfinancement dans ses prix de vente. »

2° L'article 26bis est supprimé.

3° A l'article 27, l'alinéa 2 est supprimé.

4° L'article 29, alinéa 2, est remplacé par le texte suivant :
« Cette participation peut atteindre soixante-dix pour cent soit du coût de construction et de premier équipement, soit du coût d'acquisition, d'aménagement et de premier équipement. »

Art. 38. - Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées services de l'Etat à gestion séparée:

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture:

- Musée national d'histoire et d'art;

- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Archives nationales;
- Centre national de littérature.

II. Administrations dépendant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:

- Centre de Logopédie;
- Athenée à Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique à Diekirch;
- Lycée classique à Echternach;
- Lycée de garçons à Luxembourg ;
- Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole à Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique à Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique à Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique à Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam à Pétange;
- Lycée Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre à Luxembourg;
- Lycée Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique à Lallange;
- Atert-Lycée à Redange;
- Lycée Ermesinde;
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Service des restaurants scolaires;
- Uelzecht-Lycée à Dommeldange;
- Nordstad-Lycée;
- Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive;
- Service de la formation professionnelle;
- Institut national des langues;
- Ecole de la 2ème chance;
- Lycée Bel-Val;
- Campus Geesseknäppchen;
- Sportlycée;
- Service de la formation des adultes;
- Lycée à Junglinster.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- Service national de la Jeunesse.

V. Administration dépendant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures:

- Administration de la Navigation aérienne.

VI. Administration dépendant du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative:

- Centre des technologies de l'information de l'Etat

Art. 39. - Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2013.

I) Pour l'exercice 2013, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2013, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 29 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2013, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2013, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

Art. 40. - Dispositions concernant le fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg

L’article 1er, 2ième alinéa de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d’un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg est modifié comme suit :

« Le fonds est constitué pour une durée de 25 ans à compter de l’entrée en vigueur de la présente loi. »

L'article 6, alinéa 1er de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg est remplacé par le texte suivant :

« Le fonds supporte les dépenses relatives à sa mission. A cet effet il est autorisé à lancer un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg un ou plusieurs crédits jusqu'a concurrence d'un montant total de 130 millions d’euros. »

Art. 41. - Autorisation d’émission d’emprunts à moyen et long terme

Le Ministre du Trésor est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt ne dépassant pas le montant de 4,5 milliards d'euros.

Chapitre K - Entrée en vigueur de la loi

Art. 42. - Entrée en vigueur de la loi

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		64 — MINISTERE DES FINANCES			
		Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)			
		Section 64.0 — Impôts directs			
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.	1.573.838.982	1.550.000.000	1.510.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	82.833.631	81.578.947	113.655.914
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	577.383.843	620.000.000	690.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	2.314.198.845	2.650.000.000	2.595.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.244.770	1.000.000	1.500.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	126.770.849	146.927.900	217.132.196
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	303.917.321	280.000.000	230.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	255.968.772	230.000.000	275.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	33.780.087	45.000.000	50.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	12.866.522	10.000.000	10.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	1.501.523	1.100.000	1.100.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	33.096.048	26.000.000	39.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	34.504.546	40.000.000	35.000.000
37.027 (37.00)	13.60	Contributions de crise	90.606.884	12.000.000	5.000.000
		Total de la section 64.0	5.442.512.623	5.693.606.847	5.772.388.110

64.1 — Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 64.1 — Impôts indirects			
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées.....	225.813	200.000	200.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto	3.277.749	3.000.000	3.000.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino.....	18.599.317	18.000.000	18.000.000
		Total de la section 64.1.....	22.102.879	21.200.000	21.200.000
		Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances			
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques.....	17.028	30.000	300.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	71	1.000	1.000
36.100 (16.00)	01.22	ILNAS: recettes du service de métrologie.....	18.885	19.000	19.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: Imputation des recettes de redevances d'accréditation	12.000	9.600	13.500
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	—	100	100
		Total de la section 64.2.....	47.984	59.700	333.600
		Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat			
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	865.725	1.000.000	1.000.000
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.550.822	1.300.000	1.400.000
		Total de la section 64.3.....	2.416.547	2.300.000	2.400.000

64.4 — Remboursements de dépenses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 64.4 — Remboursements de dépenses			
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.056.182	750.000	1.000.000
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	—	100	100
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	316.126	420.000	420.000
		Total de la section 64.4	1.372.308	1.170.100	1.420.100
		Administration des douanes et des accises			
		Section 64.5 — Douanes et accises			
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	703.655	50.000	50.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.091.283	1.000.000	1.100.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	977.928.799	1.009.000.000	965.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	173.635.608	190.000.000	225.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	74.630.498	85.000.000	85.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.355.247	2.500.000	2.500.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	25.236.800	27.000.000	28.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	10.838.915	8.000.000	4.000.000
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	132.555	90.000	90.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.959.302	6.000.000	6.000.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	32.059	15.000	15.000

64.5 — Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	711.270	620.000	630.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	23.674	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	54.145	50.000	50.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	14.046	20.000	20.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	4.481.329	4.500.000	4.250.000
		Total de la section 64.5	1.276.829.185	1.333.895.000	1.321.755.000
		Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)			
		Section 64.6 — Impôts, droits et taxes			
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de règlementation et de supervision des activités aéronautiques	27.020	10.000	30.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	2.233.356.237	2.400.652.324	2.624.661.000
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques	23.899.374	23.500.000	28.000.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires	938.193	880.000	1.020.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	617.932.788	630.000.000	600.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	134.568.281	140.000.000	158.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	38.451.722	38.000.000	38.000.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	718.264	870.000	720.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	3.230	17.320	22.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	3.000	6.000	6.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre	12.138.373	11.900.000	12.600.000

64.6 — Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.613.760	3.100.000	1.800.000
		Total de la section 64.6	3.063.650.242	3.248.935.644	3.464.859.000
		Section 64.7 — Recettes domaniales			
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.399.724	1.445.000	1.538.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	47.847.771	46.700.000	51.300.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	122.778	270.000	390.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.556.436	1.530.000	2.000.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	10.329	21.000	20.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	2.340.256	2.337.000	2.376.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.237.732	3.273.000	3.000.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	204.350	180.000	230.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	743.776	743.000	743.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	—	100	100
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	52.531	65.750	50.000
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	16.521	16.000	15.600
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières	6.851	5.650	6.150
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables	—	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	649.945	674.000	674.000

64.7 — Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	216.212	230.000	161.838
		Total de la section 64.7	59.405.212	57.490.600	62.504.788
		Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres			
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	82.108	70.000	70.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	—	5.600	5.000
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences	53.156	61.000	50.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	387.707	250.000	400.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	1.942.830	1.000.000	1.500.000
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	5.510.305	5.500.000	5.500.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	56.375	50.000	50.000
28.000 (28.10)	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	—	100	1.232.000
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	3.175.476	4.000.000	4.000.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	13.775	10.000	15.000
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	196.610	200.000	200.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	104.518	325.000	325.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	—	100	100
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes	310.641	100	300.000

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	—	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	—	100	100
38.006 (38.10)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	—	1.300.000	1.300.000
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	212.765	75.000	150.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	13.815.973	12.500.000	14.000.000
38.052 (34.40)	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	—	5.000	100
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	1.198.512	400.000	400.000
		Total de la section 64.8	27.060.751	25.752.100	29.497.400
		Section 64.9 — Remboursements			
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	—	125	100
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	—	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	23.626	35.000	35.000
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	2.078	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.771.756	1.800.000	1.820.000

64.9 — Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	6.110	100	20.000
		Total de la section 64.9	1.803.570	1.840.325	1.880.200
		Total du département 64	9.897.201.301	10.386.250.316	10.678.238.198

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-11	Remboursement de dépenses de personnel	1.056.182	750.000	1.000.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	548.675	426.925	565.300
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.087.882	2.220.000	2.240.000
16	Vente de biens non durables et de services	66.796.339	63.227.500	69.099.850
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
28	Autres produits du patrimoine	4.373.987	4.204.100	5.567.838
36	Impôts indirects et prélèvements	4.345.660.601	4.587.406.324	4.791.920.000
37	Impôts directs	5.442.512.623	5.693.606.847	5.772.388.110
38	Autres transferts de revenus	28.069.923	26.808.520	29.407.000
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.095.089	7.600.000	6.050.000
Total		9.897.201.301	10.386.250.316	10.678.238.198

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR			
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)			
		Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes			
11.300 (48.22)	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	2.976.493	3.000.000	1.700.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.048.484	7.200.000	6.700.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	—	25.000	25.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	27.252	25.000	25.000
12.301 (48.22)	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC	—	2.500	2.500
		Total de la section 65.0	10.052.229	10.252.500	8.452.500
		Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale			
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1.668	1.000	1.000
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	125.000	125.000	125.000
42.000 (11.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	—	100	100

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat	28.929.856	250.000	250.000
		Total de la section 65.1	29.056.524	376.100	376.100
		Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics			
11.300 (48.22)	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	140.694	150.000	100.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	168.369	200.000	180.000
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	—	150.000	150.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	600.000	1.000.000	1.000.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	—	100	100
28.015 (27.10)	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	10.000.000	20.000.000	30.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	30.000.000	30.000.000	30.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	—	100	100
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	—	100	100
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	86.898	30.000	50.000
		Total de la section 65.2	40.995.961	51.530.300	61.480.300

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières			
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	255.301	100.000	250.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	33.218	100.000	100.000
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	132.367	100	100
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	37.114	37.600	39.800
16.010 (16.11)	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	226.850	226.850	226.850
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	94.301	100.000	100.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit	216.216	353.200	300.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	101.612	20.000	20.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques	352.098	50.000	100.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	1.050.934	100.000	100.000
		Total de la section 65.3	2.500.011	1.087.750	1.236.750
		Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires			
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	7.752.702	1.000.000	1.000.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.865.110	9.000.000	9.000.000

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	3.025.173	3.000.000	3.000.000
16.010 (16.11)	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	50.721	37.500	50.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	1.826.799	3.000.000	1.000.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouvrés.....	249.008	350.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	925.994	500.000	900.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	339.838	250.000	350.000
16.043 (16.12)	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille	47.465	1.500.000	1.594.859
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	244.073	173.000	200.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	50.035	5.000	3.400
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.685.772	1.800.000	1.900.000
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	112.977	130.000	130.000
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	39.798	20.000	30.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	2.223	2.000	100
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements ..	469.632	200.000	400.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	597.363	100.000	200.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	1.078.581	759.000	950.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes.....	205.099	200.000	220.000

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	58.047	50.000	50.000
16.075 (16.00)	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la centrale des bilans	—	—	25.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	96.208	95.000	95.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	500	1.000	1.000
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	231.145	255.000	255.000
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	4.078.150	1.000.000	2.060.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	63.278	50.000	60.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	201.650	100.000	100.000
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	23.448	20.000	20.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	293.383	298.000	298.000
		Total de la section 65.4	33.614.172	23.895.500	24.192.359
		Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé			
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	—	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	—	4.646	4.646
28.010 (28.20)	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	—	100.000.000	140.000.000
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	814.656	—	—
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	16.669.652	—	—
28.015 (28.20)	09.10	ENOVOS S.A.: participation de l'Etat aux dividendes	20.363.640	—	—

65.5 — Participation dans des sociétés privées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	24.536.781	—	—
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende	6.250	—	—
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	142.102.325	—	—
28.021 (28.20)	09.10	CREOS Luxembourg S.A.: participation de l'Etat aux dividendes	522.158	—	—
		Total de la section 65.5	205.015.462	100.004.746	140.004.746
		Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux			
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	—	100	100
10.010 (39.40)	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	—	500.000	500.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	13.582	10.000	10.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	—	100.000	100.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: rembourment de frais de voyage et de réunions	3.485	100	1.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	277.634	100	300.000
11.361 (39.40)	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	780.332	1.090.000	1.110.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	—	100	100
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	—	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	243.702	450.000	450.000

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	297.798	75.000	100.000
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	—	100	100
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	—	300.000	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	—	100	100
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	—	100	100
39.008 (39.10)	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	—	15.000	15.000
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	412.189	300.000	400.000
		Total de la section 65.6	2.028.722	2.840.800	2.986.700
		Section 65.7 — Recettes d'exploitation			
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	1.209	2.500	2.500
16.010 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire de garantie en vue du redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009	1.980.802	100	1.000.000
16.011 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	—	750.000	100
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	26.248.271	45.000.000	35.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	754.765	1.000.000	1.000.000

65.7 — Recettes d'exploitation

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	8.203.573	1.000	1.000
		Total de la section 65.7	37.188.620	46.753.600	37.003.600
		Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat			
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	427.150	1.000.000	1.000.000
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit	—	100	—
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	51.804	10.000	10.000
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	1.367.813	1.000	1.000.000
10.004 (10.00)	06.20	Remboursements d'indemnisation versée par l'Etat à certaines victimes	—	10.000	10.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	2.106.822	5.000.000	4.000.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	4.789.225	3.500.000	4.500.000
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	—	1.000	—
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	2.004	1.000	1.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	—	100	100
		Total de la section 65.8	8.744.818	9.523.200	10.521.100
		Total du département 65	369.196.519	246.264.496	286.254.155

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	11.962.801	7.623.700	7.772.600
-11	Remboursement de dépenses de personnel	22.078.550	22.064.000	20.517.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	27.252	27.700	27.700
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	243.702	450.000	450.000
16	Vente de biens non durables et de services	18.619.282	16.949.450	17.451.309
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	26.248.271	45.000.000	35.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	100	100
28	Autres produits du patrimoine	245.015.462	150.004.746	200.004.746
29	Intérêts imputés en crédit	754.765	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	—	—	—
38	Autres transferts de revenus	14.524.108	1.951.400	3.017.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	293.383	613.300	313.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	29.016.754	280.100	300.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	412.189	300.000	400.000
Total		369.196.519	246.264.496	286.254.155

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	11.962.801	7.623.700	7.772.600
-11	Remboursement de dépenses de personnel	23.134.732	22.814.000	21.517.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	575.927	454.625	593.000
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.331.584	2.670.000	2.690.000
16	Vente de biens non durables et de services	85.415.621	80.176.950	86.551.159
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	26.248.271	45.000.000	35.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	100	100
28	Autres produits du patrimoine	249.389.449	154.208.846	205.572.584
29	Intérêts imputés en crédit	754.765	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	—	—	—
36	Impôts indirects et prélèvements	4.345.660.601	4.587.406.324	4.791.920.000
37	Impôts directs	5.442.512.623	5.693.606.847	5.772.388.110
38	Autres transferts de revenus	42.594.031	28.759.920	32.424.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.388.472	8.213.300	6.363.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	29.016.754	280.100	300.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	412.189	300.000	400.000
Total		10.266.397.820	10.632.514.812	10.964.492.353

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.1 — Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		94 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 94.1 — Autres recettes en capital			
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	—	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	47.873.932	47.000.000	47.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	21.550	25.000	20.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	—	100	100
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	672.442	350.000	700.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	423.801	1.000.000	1.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	3.591.175	1.000.000	1.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	771.432	400.000	500.000
		Total de la section 94.1	53.354.332	49.775.200	50.220.200
		Total du département 94	53.354.332	49.775.200	50.220.200

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
56	Impôts en capital	47.873.932	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.550	25.000	20.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	672.442	350.100	700.100
76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays	4.014.976	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	771.432	400.000	500.000
Total		53.354.332	49.775.200	50.220.200

95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR			
		Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)			
		Section 95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie			
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	425.000	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du GrandDuché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	—	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	—	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie	—	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	7.160.371	100	100
		Total de la section 95.0	7.585.371	500	500
		Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat			
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	63.225	69.750	72.000
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	—	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière.	6.174.442	7.000.000	7.000.000
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	40.000	3.000.000	100.000

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat.....	33.730.774	1.000	1.000
		Total de la section 95.1.....	40.008.441	10.070.850	7.173.100
		Total du département 95.....	47.593.812	10.071.350	7.173.600

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-11	Remboursement de dépenses de personnel	—	—	—
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	63.225	69.750	72.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	6.174.442	7.000.000	7.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	425.000	100	100
59	Transferts en capital de l'étranger	40.000	3.000.000	100.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	—	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	33.730.774	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	7.160.371	300	300
Total		47.593.812	10.071.350	7.173.600

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes en capital

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-11	Remboursement de dépenses de personnel	—	—	—
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	63.225	69.750	72.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	6.174.442	7.000.000	7.000.000
56	Impôts en capital	47.873.932	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.550	25.000	20.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.097.442	350.200	700.200
59	Transferts en capital de l'étranger	40.000	3.000.000	100.000
76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays	4.014.976	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	771.432	400.000	500.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	—	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	33.730.774	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	7.160.371	300	300
Total		100.948.144	59.846.550	57.393.800

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes et en capital

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	11.962.801	7.623.700	7.772.600
-11	Remboursement de dépenses de personnel	23.134.732	22.814.000	21.517.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	639.152	524.375	665.000
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.331.584	2.670.000	2.690.000
16	Vente de biens non durables et de services	85.415.621	80.176.950	86.551.159
17	Vente de biens militaires durables	—	200	200
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	26.248.271	45.000.000	35.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	—	100	100
28	Autres produits du patrimoine	249.389.449	154.208.846	205.572.584
29	Intérêts imputés en crédit	754.765	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	—	—	—
36	Impôts indirects et prélèvements	4.345.660.601	4.587.406.324	4.791.920.000
37	Impôts directs	5.442.512.623	5.693.606.847	5.772.388.110
38	Autres transferts de revenus	42.594.031	28.759.920	32.424.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.388.472	8.213.300	6.363.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	29.016.754	280.100	300.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	6.586.631	7.300.000	7.400.000
56	Impôts en capital	47.873.932	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.550	25.000	20.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.097.442	350.200	700.200
59	Transferts en capital de l'étranger	40.000	3.000.000	100.000
76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays	4.014.976	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	771.432	400.000	500.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	—	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	33.730.774	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	7.160.371	300	300
Total		10.367.345.964	10.692.361.362	11.021.886.153

Budget des dépenses

CHAPITRE III

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) **et pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

   Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

   La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des prédits crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

   Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

   Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 7 novembre 2007 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 761,00 points pour toute l'année 2013.

4) Les autres crédits concernant des dépenses dont les montants nominaux sont liés directement à l'échelle mobile des salaires sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 761,00 points pour toute l'année 2013.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		00 — MINISTERE D'ETAT			
		Section 00.0 — Maison du Grand-Duc			
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif)	1.077.355	1.120.280	1.131.882
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.608.563	4.752.616	4.959.659
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	645.379	671.093	678.043
10.003 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	—	150.000	151.553
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.360.377	1.418.531	1.363.906
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	227.647	233.729	235.373
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	686.800	686.800	686.800
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	160.807	167.037	168.875
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *161.169*			
		3) Charges sociales patronales ... *6.299*			
		4) Allocations de repas ... *1.407*			
		Total ... *168.875*			
		Total de la section 00.0	8.766.928	9.200.086	9.376.091
		Section 00.1 — Chambre des Députés			
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	28.740.058	31.210.471	32.210.471
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.241.841	1.245.695	1.246.950
		Total de la section 00.1	29.981.899	32.456.166	33.457.421

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 00.2 — Cour des Comptes			
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	3.851.054	3.930.552	3.993.682
		Total de la section 00.2	3.851.054	3.930.552	3.993.682
		Section 00.3 — Conseil d'Etat			
10.000 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	—	3.342.992	1.978.673
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	713.954	—	1.017.525
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *953.020*			
		3) Charges sociales patronales *51.138*			
		4) Allocations de repas *13.367*			
		Total *1.017.525*			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	245.252	—	296.428
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *245.797*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *10.076*			
		3) Charges sociales patronales *34.927*			
		4) Allocations de repas *5.628*			
		Total *296.428*			
11.020 (11.11)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	—	2.000
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base *2.000*			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	59.676	—	65.130
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *54.647*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *2.660*			
		3) Charges sociales patronales *7.823*			
		Total *65.130*			
11.040 (11.11)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	—	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	176	—	—
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.467.371	—	—
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.526	—	—
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2.488	—	—
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau.....	54.940	—	—
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22.719	—	—
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	91.059	—	—
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.640	—	—
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères.....	1.650	—	—
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux.....	1.250	—	—
		Total de la section 00.3.....	2.682.701	3.342.992	3.359.856
		Section 00.4 — Gouvernement			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	11.514.139	11.975.864	12.454.899
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 11.855.243			
		3) Charges sociales patronales 506.738			
		4) Allocations de repas 92.918			
		Total..... 12.454.899			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.301	219.000	219.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.494	3.500	3.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....		33.896	26.000	27.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		355.320	270.000	270.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.236.699	1.160.000	1.160.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		7.258	6.000	7.000
		Détail:				
		1) Assurances.....	*1.000*			
		2) Réparations et entretien.....	*4.000*			
		3) Carburant et lubrifiants.....	*2.000*			
		Total.....	*7.000*			
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		2.114	2.500	2.500
		Détail:				
		1) Assurances.....	*400*			
		2) Carburants et lubrifiants.....	*1.100*			
		3) Réparation et entretien.....	*1.000*			
		Total.....	*2.500*			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques		19.892	18.000	19.000
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau.....		3.084	3.100	3.100
		Détail:				
		6) Documentation et bibliothèque.....	*3.100*			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		776.208	730.000	740.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		110.556	137.000	100.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....		81.102	79.000	79.000
		Détail:				
		1) Nettoyage.....	*12.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	*65.000*			
		9) Divers.....	*2.000*			
		Total.....	*79.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.100 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	38.400
		Détail:			
		1) Loyers..... 37.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 900			
		Total..... 38.400			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	274.973	350.000	350.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	625.537	240.000	240.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.367	325.000	250.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.002.071	1.050.000	1.000.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.775.585	5.000.000	5.000.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses.....	948	1.000	1.000
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	527.451	549.250	555.000
12.305 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	339.533	150.000	150.000
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.629.260	1.800.000	1.800.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	353.611	355.000	305.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504.031	650.000	550.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	73.305	90.000	125.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	600.000	612.000	612.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	16.633	18.000	18.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	37.632	50.000	50.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	197.409	203.000	206.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.665	34.000	34.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	52.160	55.000	55.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.055	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.365 (12.30)	11.40	Comité à la simplification administrative (CSA): frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.726	200.000	200.000
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	33.500	32.000	32.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136.958	267.000	1.275.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.385 (12.30)	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	580.000	535.000
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.563.860	2.565.000	2.565.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse.....	93.463	93.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	455.000	455.000	455.000
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.145	250.000	250.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	10.000	20.000	20.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	71.641	55.000	57.500
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.144	—	—
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	—	25.653	—
12.805 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg.....	—	15.583	—
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses....	53.127	—	19.210
12.841 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	—	—	1.443
		Total de la section 00.4.....	32.216.853	30.772.213	31.979.315

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 00.5 — Conseil économique et social			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	378.099	392.197	399.838
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *380.924*			
		2) Charges sociales patronales *14.693*			
		4) Allocation de repas *4.221*			
		Total *399.838*			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	246.899	189.896	193.489
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *171.694*			
		2) Charges sociales patronales *17.574*			
		4) Allocations de repas *4.221*			
		Total *193.489*			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	660	2.651	1.400
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base *1.400*			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.617	7.650	6.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	40.229	37.750	30.000
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.422	20.000	17.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	101	500	500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	20.353	21.000	22.000
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	254.106	289.800	250.000
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif)	9.551	13.000	13.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	5.764	31.500	20.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.310 (12.30)	01.43	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de l'UE (CESE) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR): frais de réunion, frais de secrétariat	1.606	2.000	2.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.500	3.500	4.500
		Restants d'exercices antérieurs			
35.560 (35.00)	01.10	Contribution à des organismes internationaux.....	—	—	1.000
		Total de la section 00.5.....	979.907	1.012.444	962.227
		Section 00.6 — Centre de Communications du Gouvernement			
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.256.969	2.189.511	2.257.659
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.866.353			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 83.626			
		3) Charges sociales patronales 266.173			
		4) Allocations de repas 41.507			
		Total..... 2.257.659			
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	5.003	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	168.040	758.819	810.183
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 680.106			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 31.587			
		3) Charges sociales patronales 98.490			
		Total..... 810.183			
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	6.674	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	3.045	3.280	3.520
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	—	3.000	2.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		3) Permanence à domicile	*500*			
		5) Prestations individuelles	*2.100*			
		Total	*2.600*			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		35	—	—
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		28.822	33.760	34.500
		Détail:				
		1) Assurances	*3.700*			
		2) Carburants et lubrifiants	*17.620*			
		3) Réparation et entretien	*13.030*			
		9) Divers	*150*			
		Total	*34.500*			
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail		1.216	1.300	1.300
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau		11.468	15.750	15.750
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*6.650*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*2.000*			
		4) Consommables bureautiques	*3.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.700*			
		6) Documentation et bibliothèque	*400*			
		8) Centre de conférence et de crise	*1.000*			
		Total	*15.750*			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.856.654	2.075.000	1.932.400
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications		15.675	25.000	25.000
		Détail:				
		1) Location	*320*			
		2) Contrats d'entretien	*6.756*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*14.759*			
		9) Divers	*3.165*			
		Total	*25.000*			
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)		373.127	400.000	460.000
		Détail:				
		1) Location	*51.382*			
		2) Contrats d'entretien	*207.694*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*182.924*			
		9) Divers	*18.000*			
		Total	*460.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques.....		13.373	25.000	28.000
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice).....		49.711	60.000	90.000
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....		149.349	153.320	170.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*9.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	*79.450*			
		3) Chauffage	*66.950*			
		4) Réparations et entretien	*13.000*			
		9) Divers	*1.600*			
		Total.....	*170.000*			
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....		79.315	200.000	180.000
12.134 (12.16)	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		66.128	67.800	69.500
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel		9.634	20.000	40.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine		1.324	2.000	2.000
		Total de la section 00.6.....		4.095.562	6.033.740	6.122.612
		Section 00.7 — Cultes				
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes.....		23.243.593	24.870.495	24.443.847
		Détail:				
		1) CULTE CATHOLIQUE				
		1) Rémunérations de base.....	*20.131.731*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*1.259.024*			
		3) Charges sociales patronales	*1.196.303*			
		4) Allocations de repas	*341.899*			
		2) CULTE PROTESTANT				
		A – EGLISE PROTESTANTE				
		1) Rémunérations de base.....	*377.517*			
		3) Charges sociales patronales.....	*21.330*			
		4) Allocations de repas.....	*5.628*			
		B – EGLISE PROTESTANTE REFORMEE				
		1) Rémunérations de base.....	*224.855*			
		3) Charges sociales patronales.....	*11.534*			
		4) Allocations de repas.....	*2.814*			
		3) CULTE ISRAELITE				
		1) Rémunérations de base.....	*365.332*			
		3) Charges sociales patronales	*20.642*			
		4) Allocations de repas	*5.628*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) CULTE ORTHODOXE				
		1) Rémunérations de base	*307.101*			
		3) Charges sociales patronales	*17.352*			
		4) Allocations de repas	*5.628*			
		5) CULTE ANGLICAN				
		1) Rémunérations de base	*138.868*			
		3) Charges sociales patronales	*7.847*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		Total	*24.443.847*			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien		22.500	26.000	25.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire		6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants		43.221	44.675	44.880
		Détail:				
		1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg	*24.320*			
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette	*9.820*			
		3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg	*2.480*			
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg	*2.480*			
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"	*2.480*			
		6) Indemnités pour services de tiers	*3.300*			
		Total	*44.880*			
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite		24.500	24.500	24.500
		Détail:				
		1) Communauté israélite de Luxembourg	*20.780*			
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette	*3.720*			
		Total	*24.500*			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles		750	3.000	3.000
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique		41.150	41.150	41.150
33.015 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes		3.000	3.000	3.000
		Détail:				
		1) Eglise orthodoxe hellénique	*1.000*			
		2) Eglise orthodoxe roumaine	*1.000*			
		3) Eglise orthodoxe serbe	*1.000*			
		Total	*3.000*			
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman		2.480	2.480	2.480
33.017 (33.00)	08.50	Subsides dans l'intérêt de la restauration et de la digitalisation de chartes anciennes		45.000	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2.480	2.480	2.480
		Total de la section 00.7	23.434.924	25.024.030	24.596.587
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	53.240	58.250	58.500
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.041	1.500	1.500
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.011 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.260	1.500	1.500
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	62.775	85.000	85.000
12.013 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger	3.670	12.000	10.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.022	1.500	1.500
		Détail:			
		1) Assurances..... 400			
		2) Carburants et lubrifiants 700			
		3) Réparation et entretien..... 300			
		4) Lavage, nettoyage..... 100			
		Total..... 1.500			
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	144	800	500
		Détail:			
		1) Documentation et bibliothèque..... 500			
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3.411	3.250	3.400
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.653	24.240	150.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22.168	24.000	24.600
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	140	500	500

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.482	53.000	53.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	443.779	464.800	495.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	243.000	256.000	264.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.385.099	7.520.000	7.200.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	4.500	5.000	5.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.986	108.900	5.000
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	372.454	465.279	10.000
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.494.700	1.645.200	1.655.000
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	6.480.000	20.000.000	40.000.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
		Restants d'exercices antérieurs			
35.530 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux	—	3.800	—
		Total de la section 00.8.....	17.683.524	31.684.619	50.974.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	119.725	134.305	139.010
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 120.456			
		3) Charges sociales patronales 16.443			
		4) Allocations de repas 2.111			
		Total..... 139.010			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.300	1.750	2.000
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	6.025	3.900	7.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	6.570	8.000	8.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau.....	5.079	8.000	7.000
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	—	1.200	1.200
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	903	1.700	1.200
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.312	20.000	20.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.210	6.000	3.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication.....	2.402	3.000	3.000
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.989	7.000	3.000
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4.194	4.200	4.700
		Total de la section 00.9.....	174.709	199.155	199.210
		Total du département 00.....	123.868.061	143.655.997	165.021.201

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	42.439.074	48.762.759	48.636.992
11	Salaires et charges sociales	39.853.964	40.967.755	42.537.703
12	Achat de biens non durables et de services	21.322.750	19.653.406	20.442.303
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.650	—	—
31	Subventions d'exploitation	8.335.099	8.470.000	8.150.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.283.174	3.243.618	3.243.823
34	Transferts de revenus aux ménages	108.625	272.480	272.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	176.571	175.400	72.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8.347.154	22.110.479	41.665.100
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	—	100	100
Total		123.868.061	143.655.997	165.021.201

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
		Section 01.0 — Dépenses générales			
11.130 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires	25.880	27.000	27.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 27.000			
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.594	2.700	—
11.300 (11.00)	01.43	Frais de personnel en relation avec le siège du Luxembourg comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	727.953
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.295.451	1.470.000	1.525.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6.034	5.840	6.500
		Détail:			
		1) Assurances 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants 3.550			
		3) Réparations et entretien 1.700			
		4) Divers 250			
		Total 6.500			
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau.....	69.154	79.250	73.000
		Détail:			
		1) Frais de bureau 49.000			
		2) Frais de transport 24.000			
		Total 73.000			
12.060 (12.30)	01.40	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.799.106	1.828.646	1.432.082
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques.....	1.495	1.870	1.870
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.578	23.000	25.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Nettoyage 25.000			
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.121 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.932	3.500	3.500
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26.999	27.000	27.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.261	68.800	68.800
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.928	7.000	7.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.250 (12.00)	12.14	Activités en relation avec le siège de membre non-permanent du Luxembourg au Conseil de sécurité des Nations Unies, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209.521	684.400	203.490
		Détail:			
		1204 Frais de bureau et de transport 30.650			
		1212 Frais de route et de séjour..... 146.840			
		1219 Frais de représentation..... 18.400			
		1230 Frais d'organisation de conférences et d'expositions .. 100			
		1231 Dépenses diverses 7.500			
		Total..... 203.490			
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.328.314	52.000	720.823
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	7.000	7.000	9.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Crédit sans distinction d'exercice).....	88.465	91.000	60.700
12.321 (12.30)	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	13.800
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	172.274	143.800	477.050
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41.442	42.000	42.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.854	26.000	28.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	23.496	23.500	23.500
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de mise en place. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.749	15.301	20.893
		Total de la section 01.0.....	5.287.527	4.633.007	5.527.361
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires.....	12.636.528	13.154.281	13.135.955
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 12.382.821			
		3) Charges sociales patronales 609.621			

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas *143.513*			
		Total..... *13.135.955*			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.109.191	6.826.600	7.253.302
11.091 (12.30)	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.416	145.500	—
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	614.652	601.750	675.000
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.181	375.000	390.000
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.662.246	10.180.856	11.150.912
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	726.441	528.000	500.000
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.111	245.341	240.000
12.080 (12.00)	01.42	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Crédit sans distinction d'exercice).....	752.296	820.000	840.000
		Détail:			
		12081 Nettoyage			
		a) Contrats de nettoyage *103.513*			
		b) Produits et matériel de nettoyage..... *70.087*			
		12084 Réparations et entretien			
		a) Contrats d'entretien..... *211.686*			
		b) Menus travaux *192.820*			
		12085 Assurances et assurances multirisques..... *109.231*			
		12087 Entretien des cages de Faraday *7.000*			
		12089 Dépenses diverses..... *145.663*			
		Total..... *840.000*			
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	667.887	730.000	752.250
		Détail:			
		1) Maintenance de l'installation..... *112.250*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... *200.000*			
		3) Chauffage *440.000*			
		Total..... *752.250*			

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.145.280	1.200.000	1.200.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.819.918	1.983.965	2.370.223
		Détail:			
		1) Loyers..... 2.108.769			
		2) Charges locatives accessoires..... 201.454			
		3) Garanties locatives..... 60.000			
		Total..... 2.370.223			
12.250 (12.00)	01.42	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.059.642	1.170.000	1.241.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 475.145			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 476.210			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 49.000			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques. 76.790			
		1219 Formation et stages..... 49.255			
		1220 Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles 14.900			
		1230 Frais de banque..... 34.160			
		1231 Taxes et impôts 29.400			
		1232 Frais de transport 36.140			
		Total..... 1.241.000			
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405.737	1.022.908	47.605
12.254 (12.00)	01.42	Frais de déplacement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	327.053	370.000	415.000
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation..... 144.527			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances et assurances-casco..... 68.575			
		2) Carburants et lubrifiants..... 112.440			
		3) Réparations et entretien 62.500			
		4) Divers..... 26.958			
		Total..... 415.000			

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.256 (12.00)	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.327	110.000	100.000
		Détail: *1211 Frais de contentieux ..... 10.000* *1212 Frais d'experts et d'agences ..... 90.000* *Total 100.000*			
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger; frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	772.489	825.000	870.000
		Détail: *1230 Frais de représentation..... 642.000* *1231 Actions de promotion économique et commerciale du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions 45.000* *1232 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions ..... 45.000* *1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg ..... 134.000* *1234 Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger..... 4.000* *Total..... 870.000*			
		Total de la section 01.1.....	37.315.395	40.289.201	41.181.247
		Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.413	14.975	13.980
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.218	62.500	59.320
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.323.112	5.460.666	6.010.809

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)				
		a) Contributions au budget ordinaire	*1.665.407*			
		b) Réfection du Siège des Nations Unies - financement pluriannuel	*186.030*			
		2) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.)	*251.206*			
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie	*741.265*			
		4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds européen pour la jeunesse	*646.402*			
		5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.)	*48.264*			
		6) Union économique BENELUX	*477.408*			
		7) Bureau international du travail (B.I.T.)	*270.206*			
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	*33.180*			
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC)	*630.975*			
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	*12.250*			
		11) Conférence de La Haye de droit international privé	*19.182*			
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye	*3.237*			
		13) Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924)	*6.780*			
		14) Organisation maritime internationale (OMI)	*51.956*			
		15) O.S.C.E.				
		a) Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)	*464.846*			
		b) O.S.C.E.: Court of Counciliation and Arbitration	*417*			
		16) WASENAAR - Arrangement	*2.593*			
		17) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie	*85.265*			
		18) Tribunal international sur le Rwanda	*54.849*			
		19) CTBTO et OPCW				
		a) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO)	*28.039*			
		b) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO)	*54.386*			
		c) Prohibition des armes chimiques (OPCW)	*59.711*			
		20) Cour Pénale Internationale	*146.078*			
		21) Union Européenne	*44.153*			
		23) Tribunal International de la Mer	*11.739*			
		24) International Seabed Authority	*5.985*			
		25) MAE, divers, imprévus	*9.000*			
		Total	*6.010.809*			
35.031 (35.40)	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité		1.389.731	1.405.000	1.250.000
		Détail:				
		A – Subventions à des institutions et organisations internationales				
		1) Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies	*117.000*			
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme	*350.000*			
		3) Fonds des Nations Unies de contributions volontaires aux victimes de la torture	*10.000*			
		4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	*7.500*			
		5) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)	*20.000*			
		6) Commission de Venise	*15.000*			
		B – Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité				
		1) Promotion des droits de l'homme	*500.000*			

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Action dans le secteur du désarmement et de la non-prolifération 150.000			
		C – Actions au titre de la stabilisation de l'Europe du Sud-Est 80.500			
		Total 1.250.000			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.380.024	4.002.561	5.100.176
		Détail:			
		1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.) 397.254			
		2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.) 36.523			
		3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) 41.667			
		5) Mission dee l'ONU en R.D. du Congo (MONUC) 1.103.770			
		6) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP) 23.281			
		7) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) 577.479			
		8) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL) 373.898			
		9) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) 577.781			
		11) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Timor-Oriental (MANUTO/MINUT) 134.665			
		12) Opération hybride UA-NU au Darfour (UNAMID) 1.213.070			
		14) Autres opérations de maintien de la paix 620.788			
		Total 5.100.176			
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	439.954	425.000	300.000
		Détail:			
		1) Fondation Asie-Europe 100.000			
		2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive 200.000			
		Total 300.000			
		Total de la section 01.2	13.693.452	11.470.702	12.834.285
		Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions			
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	19.258	20.500	20.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
35.040 (35.50)	Divers codes	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.649.990	2.650.000	2.350.000
		Total de la section 01.3	2.669.248	2.670.500	2.370.500
		Section 01.4 — Immigration			
11.000 (11.00)	01.40	Traitements des fonctionnaires	935.705	707.632	725.356
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 625.000			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.600			
		3) Charges sociales patronales 54.500			
		4) Allocations de repas 11.256			
		Total 725.356			
11.010 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	1.179.730	1.220.468
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 920.000			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 99.100			
		3) Charges sociales patronales 167.600			
		4) Allocations de repas 33.768			
		Total 1.220.468			
11.020 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	—	44.714	45.800
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 33.000			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.300			
		3) Charges sociales patronales 6.500			
		Total 45.800			
11.040 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.10)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	2.192	1.900	2.400

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.121	130.000	230.000
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	350	730	750
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.139	3.450	3.300
		Détail:			
		1) Assurances..... 850			
		2) Carburants et lubrifiants 1.400			
		3) Réparation et entretien..... 450			
		9) Divers 600			
		Total..... 3.300			
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	—	1.200	1.200
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.200			
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29.003	30.000	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	194.655	202.000	217.000
		Détail:			
		1) Frais de gardiennage..... 154.400			
		2) Frais de nettoyage..... 62.100			
		3) Divers 500			
		Total..... 217.000			
12.120 (12.30)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.018	100	100
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux	490	1.500	1.500
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	7.358	25.000	37.500
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.837.979	2.579.940	2.397.992
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour..... 3.000			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 1.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.500			
		3) Réparation et entretien 2.500			
		4) Divers..... 125			
		1204 Frais de bureau: 20.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications ..... 21.150 *1206 Location et entretien des installations de télécommunications ..... 2.000* *1207 Location et entretien des équipements informatiques . 5.000* *1208 Bâtiments: exploitation et entretien ..... 1.611.000* *1215 Soins médicaux ..... 342.000* *12190 Formation du personnel et frais de consultance ..... 30.000* *1219 Formation des retenus et frais d'encadrement: ..... 35.000* *1221 Frais d'alimentation..... 237.457* *12310 Entretien des retenus: habillement, chaussures, couchage ..... 21.100* *12311 Entretien des retenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses:..... 7.500* *1235 Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité ..... 5.000* *3409 Pécules des retenus ..... 50.160* *Total..... 2.397.992*			
12.300 (12.30)	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675.220	1.000.000	850.000
12.301 (12.30)	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.774	75.000	45.000
12.320 (12.30)	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données.....	16.187	16.200	16.200
33.300 (35.00)	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20.000	50.000	35.000
		Total de la section 01.4	4.029.191	6.049.296	5.859.766
		Section 01.5 — Direction de la Défense			
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	979	2.897	5.136
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.278	65.100	65.000
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	3.800	2.500	4.000
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53.164	105.000	100.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.157	2.100	1.050

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Assurances *450*			
		3) Réparations et entretien *400*			
		9) Divers *200*			
		Total *1.050*			
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2.626	3.900	2.500
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque *2.500*			
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	15.888	17.108	17.000
		Détail:			
		1) Matériel d'entretien *2.271*			
		2) Contrat de nettoyage *14.729*			
		Total *17.000*			
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	7.200	2.000	5.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.543	18.600	50
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	9.760	8.000	7.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	2.479	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	6.000	6.000	5.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.224	8.000	6.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	925.334	1.100.000	1.297.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	239.686	287.000	405.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif)	300.000	500.000	500.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.487.272	10.500.000	10.500.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	7.000.000	7.800.000
35.039 (35.40)	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.345.498	2.000.000	2.500.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.040.671	4.500.000	4.000.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	705.353	650.000	710.000
		Total de la section 01.5	22.233.912	26.780.784	27.932.315
		Section 01.6 — Défense nationale			
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires	31.839.866	34.209.871	35.486.184
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *29.895.673*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *3.198.516*			
		3) Charges sociales patronales — *1.812.314*			
		4) Allocations de repas — *579.681*			
		Total — *35.486.184*			
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	920.258	1.066.892	1.065.834
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *918.322*			
		3) Charges sociales patronales — *125.351*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 22.161			
		Total..... 1.065.834			
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	2.174.961	2.221.636	2.277.800
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.892.656			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 122.009			
		3) Charges sociales patronales 263.135			
		Total..... 2.277.800			
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	71.788	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		Détail:			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 100			
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.229.437	20.282.941	19.879.569
		Détail:			
		1) Rémunérations et mesures sociales 13.495.269			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 916.824			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 1.762.130			
		5) Cotisations sociales..... 3.705.346			
		Total..... 19.879.569			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.616	79.000	50.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	791.447	858.837	693.041

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.317	200.000	205.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	28.907	32.724	26.784
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	38.878	44.205	19.045
		Détail:			
		5) Prestations individuelles..... 19.045			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	28.052	32.810	31.772
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.952	58.000	58.080
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	862.080	920.000	920.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	389.276	390.000	420.000
		Détail:			
		1) Membres de l'armée..... 200.000			
		2) Enseignants de l'armée..... 40.000			
		4) Indemnités de compensations pour entraînement et instructions militaires..... 180.000			
		Total..... 420.000			
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	377.243	400.000	440.000
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	190.091	182.420	229.054
		Détail:			
		5) Prestations individuelles..... 229.054			
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	47.123	55.000	50.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	203.238	190.000	205.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156.160	155.210	155.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice).....		292.859	293.000	330.000
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.388.987	1.400.000	1.400.000
12.030 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....		1.088.108	1.100.000	1.100.000
		Détail:				
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement.....	*815.000*			
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de cordonnier...	*24.000*			
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement)	*10.000*			
		4) Matériel et vêtements de sport.....	*33.000*			
		5) Lavage, nettoyage et désinfection.....	*115.000*			
		6) Matériel individuel de protection N.B.C.	*77.000*			
		7) Divers	*26.000*			
		Total.....	*1.100.000*			
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau.....		76.751	94.000	85.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*33.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	*17.000*			
		3) Matériel photographique.....	*4.000*			
		4) Consommables bureautiques.....	*23.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*7.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total.....	*85.000*			
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .		109.357	126.000	115.000
		Détail:				
		1) Frais postaux.....	*8.000*			
		2) Frais téléphoniques	*107.000*			
		Total.....	*115.000*			
12.060 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....		721.031	763.000	715.000
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques.....		242.624	310.000	360.000
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*330.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange	*15.000*			
		9) Divers	*15.000*			
		Total	*360.000*			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.353.315	1.265.000	1.450.000
		Détail:				
		2) Electricité, eau, gaz, taxes	*415.000*			
		3) Chauffage	*640.000*			
		4) Réparations et entretien	*144.000*			
		5) Evacuation de déchêts toxiques	*151.000*			
		6) Gardiennage	*100.000*			
		Total	*1.450.000*			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		89.892	89.970	89.980
		Détail:				
		1) Loyers	*89.980*			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		618.398	621.440	622.100
		Détail:				
		1) Loyers	*622.100*			
12.120 (12.30)	02.10	Frais d'experts et d'études		—	—	5.000
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)		279.988	280.000	250.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires		19.413	15.000	15.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Crédit sans distinction d'exercice)		129.511	165.000	160.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique		8.982	4.000	4.000
		Détail:				
		1) Matériel didactique	*3.000*			
		2) Cartes topographiques	*1.000*			
		Total	*4.000*			
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)		900.996	1.250.000	1.450.000
12.191 (12.30)	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée		—	50.000	140.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.192 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.419	35.000	35.000
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	16.534	16.560	16.960
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	—	22.500	—
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.306.722	1.185.000	1.200.625
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit non limitatif).....	3.703.155	3.905.115	3.718.988
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	80.285	85.000	85.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses..	35.236	60.000	35.000
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	580.436	600.000	500.000
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147.133	137.300	143.415
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger: frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.737	130.000	96.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.890	40.000	30.000
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	369.798	350.000	320.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	20.958	17.000	17.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs.....	14.979	15.000	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.549	60.000	60.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.053	28.200	28.200
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	294
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 294			
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.446	—	—
		Total de la section 01.6	71.496.417	75.893.216	76.805.310
		Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire			
11.300 (11.00)	01.53	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	—	—	1.053.849
		Détail:			
		— Personnel détaché			
		1) Indemnités de poste 425.218			
		2) Indemnités de logement 330.864			
		— Frais de scolarité 24.858			
		— Frais médicaux 1.000			
		— Personnel recruté sur place 271.909			
		Total 1.053.849			
12.011 (12.14)	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.127	60.000	60.000
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statuaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	622.921	475.000	475.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif)	3.903	4.860	4.860
12.060 (12.12)	01.53	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation y relatifs. (Crédit non limitatif)	—	—	505.314

01.7 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	15.000
12.120 (12.30)	01.53	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	100
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	79.026	140.000	100.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110.887	200.000	150.000
12.250 (12.14)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.052.777	1.188.850	447.191

Détail:

12080 Frais généraux d'entretien des immeubles	
1) Nettoyage	
1) Fournitures de nettoyage	*7.996*
2) Machines de nettoyage	*150*
3) Divers	*1.388*
4) Réparations et entretien	*2.858*
5) Assurances	*616*
9) Divers	
1) Menus travaux	*1.669*
2) Entretien du mobilier	*535*
3) Divers	*1.956*
12081 Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	
1) Chauffage	*4.452*
2) Eau	*486*
3) Gaz	*6*
4) Electricité	*14.060*
12100 Loyers et charges d'immeubles	
1) Loyer Bureau	*130.890*
2) Charges locatives accessoires	*48.398*
12250 Frais de formation, de bureau, etc.	
1) Frais de bureau	*31.005*
2) Frais postaux et télécommunications	*57.704*
3) Entretien des installations de télécom.	*16.019*
4) Entretien des équipements informatiques	*5.248*
5) Formations et stages	*5.812*
7) Frais de banque	*3.082*
8) Taxes et impôts	*155*
6) Frais d'assurances autres que RC auto et immeubles	*2.558*
12254 Frais de déplacement	
1) Voyages à l'intérieur du pays	*23.535*
2) Véhicules automoteurs	
a) Assurances	*2.870*
b) Carburants	*22.287*
c) Entretien courant et réparation	*17.262*
d) Divers, y compris stationnement	*4.122*
12256 Frais de contentieux et d'experts	
2) Frais d'experts et d'agences	*1.161*
12300 Frais de représentation	*38.911*
Total	*447.191*

01.7 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	304.339	630.000	630.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.680	20.000	35.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.843.772	1.855.000	1.950.000
33.010 (33.00)	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	295.235	315.000	330.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.082.030	11.096.000	11.135.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.797.353	18.602.000	18.502.000

Détail:

A – Banque mondiale	
1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose	*150.000*
B – BIT:	
1) Contribution au BIT	*980.000*
C – Organisation Mondiale de la Santé	
1) HIV/Sida, tuberculose, paludisme (SO2)	*1.000.000*
2) Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3)	*400.000*
3) Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4)	*2.200.000*
4) Systèmes et services de santé (SO10)	*1.250.000*
5) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.)	*1.250.000*
D – UNICEF:	
1) Education de base et égalité des sexes	*750.000*
2) Survie et développement du jeune enfant	*1.700.000*
E – PNUD:	
1) Objectifs du Millénaire pour le Développement et lutte contre la pauvreté	*1.550.000*
2) Good governance	*650.000*
3) Trust Fund sur l'Environnement	*650.000*
F – FENU	
1) Développement local	*300.000*
2) Finance inclusive	*300.000*
G – FNUAP:	
1) Santé maternelle	*1.140.000*
2) Lutte contre la fistule	*500.000*
3) Démographie et recensement	*500.000*

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		H – ONUSIDA:				
		2) "3 Ones"	*1.000.000*			
		3) Joint Action Results UNAIDS Outcome	*1.000.000*			
		I – OCDE:				
		1) CAD: Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide	*150.000*			
		2) Club du Sahel	*200.000*			
		J – Divers:				
		1) Contribution à l'AIEA	*62.000*			
		2) Contribution au GAVI	*820.000*			
		Total	*18.502.000*			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice)		21.955.000	22.955.000	22.955.000
		Détail:				
		1) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	*2.950.000*			
		2) Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)	*2.650.000*			
		3) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	*2.650.000*			
		4) Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)	*900.000*			
		5) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	*1.005.000*			
		6) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	*3.750.000*			
		7) Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	*500.000*			
		8) Contribution à l'ONUDC	*100.000*			
		9) Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	*2.650.000*			
		10) Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)	*2.500.000*			
		11) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	*1.500.000*			
		12) Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)	*300.000*			
		13) Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	*800.000*			
		14) Programme alimentaire mondiale (PAM)	*700.000*			
		Total	*22.955.000*			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		439.285	492.000	503.000
		Détail:				
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	*364.000*			
		2) Organisation internationale pour les migrations (OIM)	*36.000*			
		3) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	*96.000*			
		4) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	*7.000*			
		Total	*503.000*			

01.7 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
35.060 (35.00)	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.499.984	34.500.000	37.000.000
		Détail: *1) Aide humanitaire d'urgence, aide humanitaire dans des contextes de crises oubliées et en et en réponse à des crises émergentes ..... 27.750.000* *2) Activités de prévention et de préparation dans le domaine de l'aide humanitaire..... 1.850.000* *3) Activités de réhabilitation et de reconstruction, activités de transition et de consolidation de la paix.... 7.400.000* *Total..... 37.000.000*			
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	144.465.792	167.658.774	178.491.591
		Total de la section 01.7.....	234.618.111	260.192.484	274.342.905
		Section 01.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne			
11.300 (11.00)	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et de logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	441.400
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.300 (12.30)	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	54.000
		Total de la section 01.9.....	—	—	495.500
		Total du département 01.....	391.343.253	427.979.190	447.349.189

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	87.453.518	94.128.336	98.507.699
12	Achat de biens non durables et de services	33.035.675	35.616.573	34.988.592
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	18.543	18.600	50
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	20.680	20.000	35.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.200.742	2.259.979	2.352.979
34	Transferts de revenus aux ménages	2.224	8.000	6.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	123.440.726	127.618.928	132.257.278
-37	Remboursements d'impôts directs	705.353	650.000	710.000
93	Dotations de fonds de réserve	144.465.792	167.658.774	178.491.591
Total		391.343.253	427.979.190	447.349.189

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		02 — MINISTERE DE LA CULTURE			
		Section 02.0 — Culture: dépenses générales			
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	11.906	10.525
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 10.525			
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires.....	350	100	350
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires.	10.151	8.200	10.200
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers.....	325	100	325
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers.....	578.792	580.000	717.400
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers.....	5.085	4.850	4.850
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	13.357	13.500	13.500
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	70.678	110.000	85.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8.092	11.000	8.500
		Détail:			
		1) Assurances..... 300			
		2) Carburants et lubrifiants 4.500			
		3) Réparation et entretien..... 3.000			
		9) Divers 700			
		Total..... 8.500			
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau.....	6.407	7.100	7.100
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg.....	1.857	10.600	8.500
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.	3.379	5.350	4.000
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 4.000			

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques.....	3.799	7.500	4.000
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 3.500			
		9) Divers 500			
		Total..... 4.000			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.105	34.500	34.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.175			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 21.563			
		3) Chauffage 7.762			
		Total..... 34.500			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	214.122	210.084	207.287
12.102 (35.30)	08.00	Frais de location du palais Cà del Duca dans l'intérêt de la participation d'artistes luxembourgeois à la Biennale de Venise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.843	54.740	56.922
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101.236	179.752	84.864
12.125 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	—	25.000
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.000	35.000	30.000
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	16.593	13.500	30.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants..... 30.000			
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses.....	24.133	25.000	20.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	18.569	7.000	30.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	115.387	113.400	120.000
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	1.379	9.000	—
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	3.465	7.000	4.000
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	300.994	375.000	338.000

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.304 (12.30)	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.	—	25.000	25.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	111.036	210.000	200.000
12.306 (12.30)	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes	—	100	100
12.307 (12.30)	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.308 (12.30)	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux	—	25.000	20.000
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
32.010 (32.00)	08.40	Aide financière de l'Etat au profit des revues culturelles	—	—	3.000
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	6.512.891	6.750.000	6.743.000
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	79.998	80.000	80.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.360.000	1.500.000	1.519.044
33.007 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.100	390.000	290.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	595.089	500.000	675.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations ...	60.400	65.000	65.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	78.500	82.300	79.300
33.017 (41.40)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	357.334	357.334	377.644
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	91.000	90.000	68.500
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique.....	37.800	40.000	40.000
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	179.736	207.320	207.320

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200.000	200.000	200.000
33.033 (33.00)	08.10	Promotion d'activités culturelles sur le plan international.....	136.100	450.000	450.000
33.034 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif).....	15.000	15.000	20.000
33.035 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes".....	1.100.000	1.178.000	1.202.288
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	79.686	120.000	120.000
34.061 (34.40)	08.10	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels.....	62.823	80.000	100.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles.....	129.670	150.000	125.000
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel.....	2.600	8.000	3.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel.....	3.206	5.000	5.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230.621	278.665	251.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	334.742	36.150	55.000
35.061 (35.00)	08.00	Cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie	—	289.000	299.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif).....	4.327.993	4.540.758	4.796.782
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	3.180.000	3.000.000	3.045.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	7.480.000	8.079.000	20.040.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.220.000	2.435.000	2.488.695

02.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	11.400.000	12.100.000	—
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.731.600	1.750.000	1.779.365
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif)	6.325.691	6.555.250	6.636.418
41.017 (41.40)	08.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel	200.000	200.000	200.000
41.050 (41.12)	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.017.452	915.115
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	217.500
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	154.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire du Nord	50.000	50.000	50.000
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	19.600	50.000	30.000
43.008 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.300	250.000	250.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.071.443	1.070.000	1.070.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.477	10.948	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.620 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études		—	—	10.968
12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers		6.578	—	2.400
33.529 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner		—	26.527	—
34.561 (34.41)	08.10	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet		—	—	168
41.517 (41.40)	08.00	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel		—	200.000	—
43.508 (43.22)	08.20	Remboursement à la commune de Betzdorf des frais de nettoyage du bureau de l'animateur culturel régional de l'Est		4.869	—	—
		Total de la section 02.0		52.825.181	57.454.386	57.563.830
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux				
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires		749.514	855.286	918.992
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*861.483*			
		3) Charges sociales patronales	*46.253*			
		4) Allocations de repas	*11.256*			
		Total	*918.992*			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		360.270	471.354	561.046
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*479.638*			
		3) Charges sociales patronales	*71.559*			
		4) Allocations de repas	*9.849*			
		Total	*561.046*			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		192.800	11.906	12.029
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*12.029*			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		69.907	72.095	69.653
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*58.325*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*3.367*			

02.1 — Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales *7.961*			
		Total..... *69.653*			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	—
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	703	703	1.172
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	27.692	28.000	28.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4.410	6.000	6.000
		Détail:			
		1) Assurances..... *800* *2) Carburants et lubrifiants* ..... *2.700* *3) Réparation et entretien*..... *2.500*			
		Total..... *6.000*			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau.....	21.386	20.000	20.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... *17.400* *6) Documentation et bibliothèque*..... *2.600*			
		Total..... *20.000*			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	12.000	11.000	12.000
		Détail:			
		1) Frais postaux..... *6.500* *2) Frais téléphoniques* *5.500*			
		Total..... *12.000*			
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiment abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21.393	24.975	23.000
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	44.667	35.000	44.000
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	349	1.000	1.000
12.190 (12.30)	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	3.600
12.300 (12.30)	08.10	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	11.800	11.800
12.301 (12.30)	08.10	Frais d'archivage.....	—	—	31.050

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.310 (12.30)	08.10	Frais hypothécaires et d'enregistrement relatifs aux procédures de protection	75	600	600
12.320 (12.30)	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit sans distinction d'exercice)	328.296	430.000	361.500
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	—	3.000	3.000
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des particuliers	—	3.000	3.000
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides aux communes et aux syndicats de communes	—	3.000	3.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	703	—	—
		Total de la section 02.1	1.834.165	1.988.819	2.114.442
		Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	3.291.216	3.507.571	3.517.416
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *3.232.143*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *44.500*			
		3) Charges sociales patronales ... *176.754*			
		4) Allocations de repas ... *64.019*			
		Total ... *3.517.416*			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.376.027	1.621.669	1.645.242
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *1.423.554*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *1.800*			
		3) Charges sociales patronales ... *194.562*			
		4) Allocations de repas ... *25.326*			
		Total ... *1.645.242*			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	54.892	66.966	67.660

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base 67.660			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	543.032	510.376	470.762
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 394.270			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 19.950			
		3) Charges sociales patronales 56.542			
		Total 470.762			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	11.683	16.632	14.100
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.554	5.031	5.220
		Détail:			
		9) Divers 5.220			
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	346.534	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	921.448	930.500	1.218.500
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art.....	3.250.000	2.254.000	1.966.000
		Total de la section 02.2.....	9.804.386	9.036.845	9.029.000
		Section 02.3 — Bibliothèque nationale			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires.....	2.350.528	2.701.289	2.903.310
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.650.777			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 62.938			
		3) Charges sociales patronales 148.088			
		4) Allocations de repas 41.507			
		Total 2.903.310			

02.3 — Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.633.479	1.988.064	1.859.701
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.572.494*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*36.919*			
		3) Charges sociales patronales	*219.685*			
		4) Allocations de repas	*30.603*			
		Total.....	*1.859.701*			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		87.446	14.882	15.036
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base.....	*15.036*			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		422.510	476.795	507.992
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*427.998*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*18.981*			
		3) Charges sociales patronales	*61.013*			
		Total.....	*507.992*			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....		2.977	2.880	3.407
41.050 (41.12)	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale		3.816.000	3.674.888	3.475.000
		Total de la section 02.3.....		8.312.940	8.858.898	8.764.546
		Section 02.4 — Archives nationales				
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires.....		1.113.522	1.144.383	1.091.879
		Détail:				
		1) Rémunération de base	*1.009.012*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	*9.471*			
		3) Charges sociales patronales	*55.808*			
		4) Allocations de repas	*17.588*			
		Total.....	*1.091.879*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		453.622	485.023	492.886
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*419.738*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations	*3.426*			
		3) Charges sociales patronales	*57.762*			
		4) Allocations de repas	*11.960*			
		Total	*492.886*			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		11.089	11.906	12.029
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*12.029*			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		102.729	76.504	152.098
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*124.610*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*9.220*			
		3) Charges sociales patronales	*18.268*			
		Total	*152.098*			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		820	820	1.230
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires		1.190	1.190	1.190
41.050 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales		840.000	826.860	826.860
		Total de la section 02.4		2.522.972	2.546.686	2.578.172
		Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel				
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires		330.050	194.858	196.989
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*184.160*			
		3) Charges sociales patronales	*10.015*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		Total	*196.989*			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.393.545	1.374.725	1.282.839
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.111.430*			
		3) Charges sociales patronales	*151.711*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*19.698*			
		Total	*1.282.839*			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		74.917	5.953	6.015
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*6.015*			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		101.332	93.287	106.126
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*89.222*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*4.157*			
		3) Charges sociales patronales	*12.747*			
		Total	*106.126*			
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales		50.000	50.000	50.000
33.001 (35.00)	08.10	Participation aux frais d'organisation du festival "Discovery Zone"		80.000	150.000	150.000
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création		30.000	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel		2.950.000	3.300.000	3.300.000
		Total de la section 02.5		5.009.844	5.198.823	5.121.969
		Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle				
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires		2.146.745	2.267.680	2.306.246
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.140.022*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*22.984*			
		3) Charges sociales patronales	*112.637*			
		4) Allocations de repas	*30.603*			
		Total	*2.306.246*			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		2.216.222	2.402.557	2.480.157
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.148.204*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*3.023*			
		3) Charges sociales patronales	*293.403*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*35.527*			
		Total	*2.480.157*			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		119.468	56.549	57.135
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*57.135*			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		464.147	425.311	435.024
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*364.210*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*18.565*			
		3) Charges sociales patronales	*52.249*			
		Total	*435.024*			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement		3.138	3.104	3.105
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires		2.219	2.600	2.600
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"		242.300	252.000	256.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle		15.000	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique		31.200	31.200	32.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle		2.000.000	1.815.000	1.815.000
		Total de la section 02.6		7.240.439	7.271.001	7.402.267
		Section 02.7 — Centre national de littérature				
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires		798.897	700.731	846.830
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*846.830*			
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		63.816	84.978	69.765
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*69.765*			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		11.146	8.930	9.022

02.7 — Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 9.022			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	129.446	137.485	137.214
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 137.214			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	468	586	469
41.050 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature	300.000	268.500	268.500
		Total de la section 02.7	1.303.773	1.201.210	1.331.800
		Section 02.8 — Commissariat à l'enseignement musical			
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	99	1.000	500
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.496	18.275	16.000
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	4.805	7.500	7.500
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.232	1.700	1.700
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau.....	2.369	2.500	2.500
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications.....	1.984	2.300	2.300
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques.....	345	400	400
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	975	1.250	1.250
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.009	7.000	5.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	13.939	20.000	—

02.8 — Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	811	800	1.000
41.010 (41.40)	08.00	Remboursement à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte" des frais liés aux bourses attribuées aux musiciens-stagiaires de l'orchestre philharmonique	—	—	20.000
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	10.429.000	11.284.000	11.682.000
43.001 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la formation orchestre organisée par le Commissariat à l'enseignement musical en collaboration avec les conservatoires dans le cadre de la division supérieure	13.623	15.000	15.000
		Total de la section 02.8.....	10.486.687	11.361.825	11.755.250
		Total du département 02.....	99.340.387	104.918.493	105.661.276

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	20.706.369	21.824.265	22.285.461
12	Achat de biens non durables et de services	3.460.153	3.749.024	4.014.116
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	—	3.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	11.356.248	12.431.481	12.521.096
34	Transferts de revenus aux ménages	323.124	417.200	388.168
35	Transferts de revenus à l'étranger	566.174	604.615	606.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	50.021.284	52.016.708	51.572.735
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	11.835.592	12.805.200	13.200.700
93	Dotations de fonds de réserve	1.071.443	1.070.000	1.070.000
Total		99.340.387	104.918.493	105.661.276

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
		Section 03.0 — Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	11.906	13.532
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 13.532			
11.060 (43.22)	04.40	Indemnités d'apprentissage	—	—	23.498
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 18.581			
		3) Charges sociales patronales 4.917			
		Total..... 23.498			
11.130 (11.12)	04.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.161	207.697	199.150
		Détail:			
		1) Jetons de présence 160.375			
		2) Cours et examens 38.775			
		Total..... 199.150			
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.709	278.535	338.000
12.000 (12.15)	04.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.663	52.410	32.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 27.580			
		2) Cours et examens 4.420			
		Total..... 32.000			
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	278.680	424.360	876.500
12.010 (12.13)	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	83	500	250
12.012 (12.13)	04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	28.033	30.000	30.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.020 (12.14)	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	2.500	2.500
		Détail:			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants 800			
		3) Réparation et entretien..... 700			
		Total..... 2.500			
12.040 (12.12)	04.40	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur.....	5.759	5.800	5.800
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.800			
12.041 (12.12)	04.40	Frais de bureau.....	13.479	17.000	20.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.000			
12.050 (12.12)	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES.....	48.053	55.214	55.214
12.060 (12.12)	04.40	Location et entretien des installations de télécommunications.....	—	1.000	3.250
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 3.250			
12.070 (12.12)	04.40	Location et entretien des équipements informatiques.....	14.044	12.650	13.500
12.080 (12.11)	04.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	55.585	39.928	83.925
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers..	27.488	—	—
12.121 (12.30)	04.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	38.940	40.000	40.000
12.125 (12.30)	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.232	245.050	65.000
12.130 (12.16)	04.40	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	100.850	97.000	97.000
12.140 (12.16)	04.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.737	10.500	10.500
12.142 (12.16)	04.40	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation.....	268.982	269.000	269.000
12.190 (12.30)	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	6.972	26.000	8.500

03.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.221 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers.....	150.683	361.000	80.000
12.301 (12.30)	04.40	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	1.314	3.700	3.700
12.302 (12.30)	04.40	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur	104.867	148.355	145.500
12.303 (12.30)	04.40	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	—	1.000	500
33.000 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50.000	50.000	50.000
33.001 (41.40)	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	650.000	700.000	700.000
33.002 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement,des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	171.600	171.600	171.600
33.003 (33.00)	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation "Campus Europae"	485.000	500.000	500.000
33.005 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif).....	—	1.000.000	3.369.000
33.007 (33.00)	04.44	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut pour le droit européen de la circulation	100.000	100.000	100.000
33.010 (33.00)	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	12.300	12.750	12.750
34.010 (34.31)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	269.500	270.000	270.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin.....	73.331	101.887	89.997
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.643	810.000	10.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.546.295	88.000.000	88.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.065 (34.40)	04.42	Bourses aux étudiants québécois dans le cadre de l'entente de coopération signée entre le Luxembourg et le Québec. (Crédit non limitatif)	19.500	22.500	22.500
35.010 (35.20)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	444.985	408.832	410.000
35.040 (35.50)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	66.000	66.000
35.060 (34.40)	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	11.285	12.000	12.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant le brevet de technicien supérieur	47.000	47.000	47.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	176.822	176.822	206.822
44.001 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international. (Crédit non limitatif)	847.000	2.095.000	2.095.000
44.003 (35.30)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice)	70.000	70.000	70.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.502 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers	8.100	—	—
12.690 (12.30)	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	290	481
34.564 (34.40)	04.42	Aide financière pour études supérieures: primes d'encouragement	—	23.000	2.000
		Total de la section 03.0	87.563.675	96.978.786	98.621.969
		Section 03.1 — Université du Luxembourg			
11.000 (11.00)	04.40	Traitements des fonctionnaires	2.049.635	1.457.831	1.160.946
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.088.603			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes ..... 3.973 *3) Charges sociales patronales ..... 54.300* *4) Allocations de repas ..... 14.070* *Total 1.160.946*			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	932.363	1.136.964	1.056.169
		Détail: *1) Rémunérations de base ..... 914.549* *2) Primes ..... 1.987* *3) Charges sociales patronales ..... 122.749* *4) Allocations de repas ..... 16.884* *Total 1.056.169*			
11.020 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base 100*			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	474.081	499.497	413.241
		Détail: *1) Rémunérations de base ..... 341.401* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 22.534* *3) Charges sociales patronales ..... 49.306* *Total 413.241*			
11.040 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base 100*			
33.000 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	47.500	50.000	50.000
41.010 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif)	87.600.000	101.666.674	114.000.000
41.011 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat à l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action "Technologies de la santé". (Crédit non limitatif)	18.423.306	15.103.747	14.694.752
		Total de la section 03.1	109.526.885	119.914.913	131.375.308
		Section 03.2 — Recherche et innovation			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	524.758	860.621	565.776

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 510.949			
		3) Charges sociales patronales 45.299			
		4) Allocations de repas 9.528			
		Total..... 565.776			
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	26.800	31.000	31.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 31.000			
12.000 (12.15)	04.60	Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	38.050	42.350	38.350
		Détail:			
		1) Jetons de présence 38.350			
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.381	1.500	1.500
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	71.836	80.000	77.500
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau.....	6.370	7.000	7.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 710			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 620			
		4) Consommables bureautiques..... 2.400			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 200			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.970			
		Total..... 7.000			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.641	146.765	156.480
		Détail:			
		1) Loyers..... 156.480			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	588.782	563.700	725.000
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	5.000	1.500

03.2 — Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.381	1.000	1.000
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques	—	100	100
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	354.603	300.000	150.000
33.000 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.000.000	15.400.000	1.740.000
33.006 (33.00)	13.90	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	100.000	100.000	100.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	8.000	1.000	1.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	1.000.000	1.100.000	1.145.000
35.010 (35.20)	04.60	Contributions à des institutions étrangères dans le cadre de projets de recherche et d'études initiés par le Comité supérieur de la recherche et de l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.100.293	16.900.000	17.680.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	35.240.000	45.000.000	52.000.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	3.767.000	3.900.000	3.780.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques	9.100.000	10.150.000	9.950.000
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

03.2 — Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projetspilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
41.018 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	13.200.000	15.300.000	15.600.000
41.019 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	20.400.000	22.420.000	20.030.000
41.020 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	19.100.000	21.500.000	20.000.000
41.021 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées dans le cadre du plan d'action "Technologies de la santé".....	—	2.140.000	2.520.000
41.022 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers établissements dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention dans le cadre du deuxième contrat de performance avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.643.000	—	—
41.023 (41.40)	04.60	Mesures dans l'intérêt de l'accompagnement de la fusion du CRP Gabriel Lippmann et du CRP Henri Tudor: dépenses diverses.....	—	—	300.000
		Total de la section 03.2.....	133.415.895	155.950.436	146.601.606
		Total du département 03.....	330.506.455	372.844.135	376.598.883

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	4.321.507	4.484.351	3.801.612
12	Achat de biens non durables et de services	2.084.985	2.690.672	2.851.550
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	354.603	300.000	150.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.624.400	19.185.350	7.939.350
34	Transferts de revenus aux ménages	82.914.269	89.227.387	88.394.497
35	Transferts de revenus à l'étranger	15.592.563	17.386.932	18.168.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	211.520.306	237.227.621	252.921.952
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	1.093.822	2.341.822	2.371.822
Total		330.506.455	372.844.135	376.598.883

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		04 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 04.0 — Dépenses générales			
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif)	180.523	184.175	180.630
11.130 (11.12)	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	43.140	43.224	44.759
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	584.410	600.000	600.000
12.000 (12.15)	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	6.500	1.500
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif)	509.038	510.000	510.000
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.152	6.080	6.080
		Détail:			
		1) Assurances — *850*			
		2) Carburants et lubrifiants — *2.890*			
		3) Réparation et entretien — *2.125*			
		9) Divers — *215*			
		Total — *6.080*			
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau	31.119	31.000	31.000
		Détail:			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. — *200*			
		6) Documentation et bibliothèque — *30.550*			
		9) Divers — *250*			
		Total — *31.000*			
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	7.352	7.230	7.230
		Détail:			
		1) Nettoyage — *6.800*			
		9) Divers — *430*			
		Total — *7.230*			

04.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.593.781	7.400.000	7.150.000
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.132.152	21.500.000	17.300.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.370	100	100
12.121 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.933	240.000	42.500
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	261.174	260.000	260.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	785.052	2.000.000	2.000.000
12.190 (12.30)	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.378	4.000	3.500
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	254	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.386.553	1.132.282	745.000
33.011 (33.00)	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	985	58.750	50.350
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	46.000	—	—
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek".....	11.250	—	—
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	39.488	33.265	50.865

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.120.572	2.661.337	2.559.308
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	690.475	600.000	600.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	189	—	—
		Total de la section 04.0.....	32.555.340	37.280.143	32.145.022
		Section 04.1 — Inspection générale des finances			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires.....	1.396.975	1.633.444	1.817.507
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.725.035			
		3) Charges sociales patronales 75.588			
		4) Allocations de repas 16.884			
		Total..... 1.817.507			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	338.925	308.680	274.263
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 234.354			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.016			
		3) Charges sociales patronales 32.265			
		4) Allocations de repas 5.628			
		Total..... 274.263			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	64.993	86.553	87.514
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 73.345			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.658			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*10.511*			
		Total	*87.514*			
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement		234	240	240
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers		—	100	100
		Détail:				
		4) Prestations individuelles	*100*			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour		—	100	100
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		887	1.250	1.100
		Détail:				
		1) Assurances	*320*			
		2) Carburants et lubrifiants	*530*			
		3) Réparation et entretien	*200*			
		9) Divers	*50*			
		Total	*1.100*			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau		14.523	19.750	18.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.250*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*2.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*2.000*			
		4) Consommables bureautiques	*3.500*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*150*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.000*			
		9) Divers	*100*			
		Total	*18.000*			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		—	100	100
		Détail:				
		1) Frais postaux	*100*			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		3.680	8.150	7.500
		Détail:				
		2) Contrat de maintenance	*7.000*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*500*			
		Total	*7.500*			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien		17.297	19.500	3.300

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Nettoyage	*2.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*1.200*			
		9) Divers	*100*			
		Total	*3.300*			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.255.208	500.000	600.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation		—	2.000	1.500
		Total de la section 04.1		3.092.722	2.580.167	2.811.524
		Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat				
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires		1.912.090	2.171.136	2.212.620
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.065.406*			
		2) Primes	*5.321*			
		3) Charges sociales patronales	*111.994*			
		4) Allocations de repas	*29.899*			
		Total	*2.212.620*			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent		63.076	64.761	65.466
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*53.342*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments	*3.023*			
		3) Charges sociales patronales	*7.694*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*65.466*			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		40.668	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau		9.510	9.900	10.300
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*6.500*			
		3) Location et entretien des machines de bureau	*1.100*			
		4) Consommables bureautiques	*1.900*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*100*			
		6) Documentation et bibliothèque	*500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers	*200*			
		Total	*10.300*			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		4.413	6.000	5.500
		Détail:				
		1) Frais postaux	*5.500*			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		44.657	44.250	22.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*22.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*22.500*			
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel		—	5.000	5.000
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif)		162.664	175.000	175.000
12.350 (12.30)	01.23	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels et autres fonds européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
23.010 (91.60)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)		475.939	250.000	300.000
		Total de la section 04.2		2.713.017	2.726.347	2.796.686
		Section 04.3 — Direction du contrôle financier				
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires		307.665	156.350	158.069
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*150.363*			
		3) Charges sociales patronales	*6.299*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*158.069*			
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			

04.3 — Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour		—	450	450
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		713	2.850	1.500
		Détail:				
		1) Assurances	*370*			
		2) Carburants et lubrifiants	*700*			
		3) Réparation et entretien	*430*			
		Total	*1.500*			
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau		10.740	11.700	11.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*2.000*			
		4) Consommables bureautiques	*6.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*1.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*11.000*			
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	2.000	2.000
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel		—	1.000	1.000
		Restants d'exercices antérieurs				
11.630 (11.12)	01.30	Indemnités pour services extraordinaires		7.051	—	—
		Total de la section 04.3		326.169	174.450	174.119
		Section 04.4 — Contributions directes				
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires		44.165.834	47.797.745	49.428.135
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*42.341.946*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*3.999.035*			
		3) Charges sociales patronales	*2.358.684*			
		4) Allocations de repas	*728.470*			
		Total	*49.428.135*			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent		4.622.125	4.993.547	5.113.389
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.385.791*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*10.076*			
		3) Charges sociales patronales	*600.038*			

04.4 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*117.484*			
		Total	*5.113.389*			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		203.590	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.149.104	1.273.239	1.258.831
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.053.468*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*54.169*			
		3) Charges sociales patronales	*151.194*			
		Total	*1.258.831*			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement		6.728	6.704	6.764
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires		37.195	37.592	38.485
		Détail:				
		2) Cours et examens	*28.485*			
		4) Indemnités de remplacement	*10.000*			
		Total	*38.485*			
12.001 (12.15)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs		76.831	78.540	—
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour		34.672	37.500	36.800
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		19.888	30.000	25.000
		Détail:				
		1) Assurances	*4.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*12.000*			
		3) Réparations et entretien	*7.000*			
		9) Divers	*2.000*			
		Total	*25.000*			
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau		155.169	190.000	163.200
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*52.200*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*12.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*1.000*			
		4) Consommables bureautiques	*32.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque	*50.000*			
		9) Divers	*16.000*			
		Total	*163.200*			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)		137.757	150.000	145.000
		Détail:				
		2) Frais téléphoniques	*136.000*			
		4) Télex et Téléfax	*8.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total	*145.000*			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)		2.403.345	1.850.000	2.420.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*2.420.000*			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications		44.935	50.830	55.349
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*55.349*			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		108.250	179.216	149.256
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		355.679	388.500	388.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*37.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*327.500*			
		4) Réparations et entretien	*5.000*			
		5) Assurances	*12.500*			
		6) Contrat d'intervention	*5.000*			
		9) Divers	*1.500*			
		Total	*388.500*			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		2.223.519	2.175.000	2.177.000
		Détail:				
		1) Loyers	*2.058.000*			
		2) Charges locatives accessoires	*119.000*			
		Total	*2.177.000*			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.547.886	1.780.000	1.550.000
		Détail:				
		1) Loyers	*1.534.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires	*16.000*			
		Total	*1.550.000*			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		144.166	140.000	200.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.690	100	100
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)		633.011	814.000	2.000.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions		6.900	15.000	15.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		323.642	350.000	350.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		41.976	37.000	42.000
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		69.141	49.500	70.000
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit sans distinction d'exercice)		211.438	220.000	213.000
		Total de la section 04.4		58.724.471	62.644.213	65.846.009
		Section 04.5 — Enregistrement et domaines				
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires		23.893.354	25.866.434	27.044.515
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*23.316.464*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*2.013.747*			
		3) Charges sociales patronales	*1.296.779*			
		4) Allocations de repas	*417.525*			
		Total	*27.044.515*			
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent		2.410.472	2.413.134	2.408.959
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.102.756*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*7.167*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*241.349*			
		4) Allocations de repas	*57.687*			
		Total	*2.408.959*			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		7.447	5.302	100
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		615.665	661.348	664.952
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*556.326*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*28.761*			
		3) Charges sociales patronales	*79.865*			
		Total	*664.952*			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		30.242	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement		4.021	4.000	4.400
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse		6.000	6.000	6.000
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires		36.585	49.800	44.000
		Détail:				
		2) Cours et examens	*23.400*			
		4) Indemnités de remplacement	*10.000*			
		9) Divers	*10.600*			
		Total	*44.000*			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)		189.788	170.000	170.000
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers		30.765	40.500	36.000
		Détail:				
		2) Cours et examens	*22.000*			
		4) Prestations individuelles	*300*			
		9) Divers	*13.700*			
		Total	*36.000*			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		26.405	29.000	28.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		18.129	17.500	17.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Assurances	*5.500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*7.000*			
		3) Réparations et entretien	*4.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total	*17.500*			
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau		65.905	81.000	73.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*36.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*12.500*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*8.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*12.500*			
		9) Divers	*4.000*			
		Total	*73.000*			
12.041 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif)		38.057	65.000	58.500
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		836.165	900.000	850.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*729.500*			
		2) Frais téléphoniques	*114.000*			
		9) Divers	*6.500*			
		Total	*850.000*			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications		4.966	6.500	6.500
		Détail:				
		3) Réparations et entretien	*6.500*			
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		122.343	151.000	182.000
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		129.179	125.000	125.000
		Détail:				
		2) Eau,électricité, taxes	*65.000*			
		3) Chauffage	*60.000*			
		Total	*125.000*			
12.081 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage		36.949	39.000	39.000
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		395.942	425.500	425.500
		Détail:				
		1) Loyers	*396.500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires 29.000			
		Total 425.500			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.768	94.000	100
		Détail:			
		2) Charges locatives accessoires 100			
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.775.010	2.750.000	3.300.000
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	1.160	1.200	1.200
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53.649	88.300	65.000
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	100.609	140.000	125.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	899.238	450.000	600.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.599.197	1.550.000	1.550.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	25.155	25.000	35.000
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.967	153.500	153.500
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	363.899	365.000	365.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales. (Crédit non limitatif)	3.391	5.000	5.000
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	89.194	80.000	90.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	125.000	125.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	3.684	4.500	4.500
		Total de la section 04.5	34.218.300	36.887.618	38.603.326
		Section 04.6 — Douanes et accises			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	34.843.777	37.532.958	38.749.856
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *32.902.442*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *3.166.578*			
		3) Charges sociales patronales — *2.019.902*			
		4) Allocations de repas — *660.934*			
		Total — *38.749.856*			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	387.052	490.986	505.412
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *437.555*			
		3) Charges sociales patronales — *58.711*			
		4) Allocations de repas — *9.146*			
		Total — *505.412*			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.901	5.302	100
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base — *100*			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	658.087	721.106	728.636
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *607.895*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *33.227*			
		3) Charges sociales patronales — *87.514*			
		Total — *728.636*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		12.675	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement		331.485	350.000	345.000
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif)		63.932	63.000	—
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service		25.696	30.625	24.200
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires		159.683	179.300	172.000
		Détail:				
		2) Cours et examens	*57.220*			
		4) Indemnités de remplacement	*4.000*			
		9) Divers	*110.780*			
		Total	*172.000*			
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)		—	1.500	—
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation		218.817	228.500	225.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		21.607	40.000	30.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		274.413	270.000	310.000
		Détail:				
		1) Assurances	*33.000*			
		2) Carburant	*144.000*			
		3) Réparations et entretien	*133.000*			
		Total	*310.000*			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection		45.736	50.000	50.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau		89.600	90.000	90.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*23.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*14.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*32.000*			
		4) Consommables bureautique	*7.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*5.000*			
		9) Divers	*9.000*			
		Total	*90.000*			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		679.223	705.000	672.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux *550.000*			
		2) Frais téléphoniques *85.000*			
		3) Luxpac *17.000*			
		4) Télex et téléfax *10.000*			
		9) Divers *10.000*			
		Total *672.000*			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63.883	75.000	78.000
		Détail:			
		1) Location *61.000*			
		3) Réparations et pièces de rechange *17.000*			
		Total *78.000*			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.085.803	2.519.200	2.943.800
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	335.114	390.000	366.000
		Détail:			
		1) Nettoyage *35.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *175.000*			
		3) Chauffage *86.000*			
		4) Réparations et entretien *50.000*			
		9) Divers *20.000*			
		Total *366.000*			
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	134.097	135.000	135.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.445	65.000	50.000
		Détail:			
		1) Loyers *40.000*			
		2) Charges locatives accessoires *10.000*			
		Total *50.000*			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.219.583	1.253.000	1.352.786
		Détail:			
		1) Loyers *1.108.986*			
		2) Charges locatives accessoires *243.800*			
		Total *1.352.786*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.674.598	2.352.000	2.755.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	16.811	17.000	17.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	54.685	33.000	47.500
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir	58.976	80.000	80.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	8.796	9.000	9.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	46.636	47.000	47.000
12.320 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises); enveloppes, dossiers, registres et documentation administratives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	319.616	350.000	425.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.097	10.000	15.000
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	16.074	20.000	20.000
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.400	25.000	27.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.388	36.000	37.000
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	69.865	70.000	70.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	30.782	42.500	32.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 04.6	45.092.333	48.287.177	50.409.490
		Section 04.7 — Cadastre et topographie			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	9.519.303	10.362.509	10.557.949
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 9.784.881			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 63.476			
		3) Charges sociales patronales 531.959			
		4) Allocations de repas 177.633			
		Total..... 10.557.949			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	119.997	204.913	225.260
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 191.123			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.771			
		3) Charges sociales patronales 26.089			
		4) Allocations de repas 5.277			
		Total..... 225.260			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	48.855	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	234.294	249.466	266.331
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 232.878			
		3) Charges sociales patronales 33.453			
		Total..... 266.331			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	15.122	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	7.509	8.100	8.600
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	13.500	25.000

04.7 — Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topocartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....		12.075	—	—
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....		9.191	—	—
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour		20.330	21.000	24.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		38.702	43.600	43.000
		Détail:				
		1) Assurances.....	*6.500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*14.700*			
		3) Réparation et entretien.....	*21.000*			
		9) Divers	*800*			
		Total.....	*43.000*			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection		1.183	1.200	1.200
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau.....		52.980	63.000	63.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*20.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	*3.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*1.000*			
		4) Consommables bureautiques.....	*20.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*16.000*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*1.500*			
		9) Divers	*1.500*			
		Total.....	*63.000*			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....		120.713	117.000	123.000
		Détail:				
		1) Frais postaux.....	*86.000*			
		2) Frais téléphoniques	*37.000*			
		Total.....	*123.000*			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....		10.820	11.000	11.500
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....		396.979	673.000	526.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien		48.768	48.000	50.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*11.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes ..... *24.000* *3) Chauffage* ..... *15.000* *Total* *50.000*			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.372	29.400	30.000
		Détail: *1) Loyers* ..... *27.000* *2) Charges locatives accessoires* ..... *3.000* *Total* *30.000*			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.820	98.100	532.700
		Détail: *1) Loyers* ..... *487.200* *2) Charges locatives accessoires* ..... *45.500* *Total* *532.700*			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	610.397	842.350	1.575.450
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	14.271	30.000	20.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	12.784	13.000	17.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel.....	19.639	25.000	30.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'arpentage, de bornes, d'appareillages, de signalisations géodésiques; mise à jour, conservation et restauration de la documentation; dépenses diverses	10.431	40.000	33.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique.....	2.387	—	—
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.785	—	—
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.792	132.000	430.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs.....	12.842	—	—

04.7 — Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.557	85.000	84.500
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	51.814	—	—
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	1.284	700	1.400
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	465	500	500
		Total de la section 04.7.....	11.649.461	13.112.538	14.679.590
		Section 04.8 — Dette publique			
12.300 (12.30)	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	192.852	50.000	5.641.825
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
21.005 (93.00)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	129.000.000	130.000.000	218.832.700
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	100
93.002 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 04.8.....	129.192.852	130.550.300	224.474.925
		Total du département 04.....	317.564.665	334.242.953	431.940.691

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	128.968.274	138.962.673	143.438.942
12	Achat de biens non durables et de services	56.026.751	61.003.828	65.945.826
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	130.000.000	218.832.700
23	Intérêts imputés en débit	625.939	375.100	425.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	34.931	47.500	37.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	58.235	58.750	50.350
34	Transferts de revenus aux ménages	—	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	39.488	33.265	50.865
-36	Rembousements d'impôts indirects et de prélèvements	—	100	100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.120.572	2.661.337	2.559.308
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	690.475	600.000	600.000
93	Dotations de fonds de réserve	—	500.300	400
Total		317.564.665	334.242.953	431.940.691

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
		Section 05.0 — Economie			
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires	248.702	261.763	255.441
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 240.029			
		3) Charges sociales patronales ... 12.598			
		4) Allocations de repas ... 2.814			
		Total ... 255.441			
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 100			
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	8.930	15.036
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base ... 15.036			
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.249	1.250	1.250
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.101	3.000	3.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence ... 3.000			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	99	250	600
		Détail:			
		1) Jetons de présence ... 600			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	—	1.000	300
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	737.943	540.000	540.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.576	19.000	19.000
		Détail:			
		1) Assurances ... 2.900			
		2) Carburants et lubrifiants ... 7.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien	*9.100*			
		Total	*19.000*			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau		18.665	17.000	18.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.200*			
		4) Consommables bureautiques	*700*			
		6) Documentation et bibliothèque	*15.300*			
		9) Divers	*800*			
		Total	*18.000*			
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchêts		10.254	25.500	24.100
		Détail:				
		1) Réparations et entretien	*13.500*			
		2) Maintenance et élimination	*8.000*			
		3) Frais de consultance et d'aide informatique	*2.600*			
		Total	*24.100*			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		358.294	400.000	338.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*172.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets	*1.500*			
		4) Réparations et entretien	*16.000*			
		5) Gardiennage	*144.600*			
		9) Divers	*4.400*			
		Total	*338.500*			
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.899.949	1.906.673	1.795.000
12.110 (12.30)	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application de la loi du 23 avril 2008 relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		874	5.000	5.750
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		978.115	1.287.400	1.300.000
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)		101.316	150.000	78.000
12.122 (12.30)	11.10	Observatoire de la formation des prix: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		65.550	100.000	100.000
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur		71.564	82.000	82.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	5.610	9.000	7.000
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	76.000	117.000	146.950
		Détail: *1) Brochures et dépliants ... 19.250* *2) Campagnes de sensibilisation ... 127.700* *Total ... 146.950*			
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation.	24.773	27.000	27.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	60.921	92.500	91.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais	176.010	150.000	193.300
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.937.596	1.945.000	1.945.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	53.180	35.000	37.000
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.843.528	1.909.575	1.910.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	36.225	50.000	100.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	23.152	20.000	20.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.276.386	1.000.000	1.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	126.266	160.000	167.000
31.055 (31.32)	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A."	—	—	200.000
32.010 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	1.019.600	1.490.500	—
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89.673	50.000	130.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45.000	45.000	45.000
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT).....	171.000	171.000	136.000
32.015 (41.40)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises.....	142.655	142.655	142.655
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	231.210	250.000	250.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'éfficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	201.088	200.000	190.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	856.500	866.000	800.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189.511	192.000	192.000
33.003 (41.40)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy".....	600.000	700.000	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.004 (33.00)	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.011.500	2.500.000
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales en matière de propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	25.000	60.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	364.550	375.000	414.600
41.010 (41.40)	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec et divers organismes de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	499.568	500.000	572.000
41.011 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	—	—	1.905.000
41.012 (41.40)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy".....	—	—	700.000
41.013 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	—	—	1.475.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.699	—	—
		Total de la section 05.0.....	14.576.952	19.342.796	20.632.782
		Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques			
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires.....	6.877.943	7.749.605	8.578.460
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 8.039.117			
		3) Charges sociales patronales 424.321			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*115.022*			
		Total	*8.578.460*			
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent		4.022.380	4.364.282	4.530.594
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.015.706*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.542*			
		3) Charges sociales patronales	*433.720*			
		4) Allocations de repas	*75.626*			
		Total	*4.530.594*			
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		739.237	7.229	9.022
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*9.022*			
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage		9.860	8.310	25.528
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*25.528*			
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.031	1.031	1.031
		Détail:				
		1) Indemnités d'habillement	*1.031*			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires		7.357	8.400	8.810
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*1.610*			
		2) Cours de formation	*7.200*			
		Total	*8.810*			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers		1.218	1.400	4.580
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*4.580*			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		5.236	5.920	9.550
		Détail:				
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*9.550*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		7.513	7.000	7.000
		Détail:				
		1) Assurances.....	*1.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*3.000*			
		3) Réparations et entretien	*3.000*			
		Total.....	*7.000*			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau.....		79.998	94.900	94.900
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*9.000*			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier.....	*27.100*			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau	*700*			
		4) Consommables bureautiques.....	*24.100*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*1.300*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*31.000*			
		7) Archivage.....	*700*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total.....	*94.900*			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert)		131.357	120.000	125.000
		Détail:				
		1) Frais postaux.....	*119.860*			
		9) Divers: Service courrier	*5.140*			
		Total.....	*125.000*			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....		108.592	120.714	121.000
		Détail:				
		1) Location	*34.484*			
		2) Contrats d'entretien	*40.516*			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	*2.000*			
		4) Assistance technique et consultation	*12.000*			
		9) Divers	*3.000*			
		10) Location d'un rack informatique dans un site sécurité.	*29.000*			
		Total.....	*121.000*			
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien		109.557	114.970	115.000
		Détail:				
		1) Nettoyage et entretien	*113.000*			
		9) Divers	*2.000*			
		Total.....	*115.000*			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		364.760	396.000	396.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 290.000			
		2) Charges locatives accessoires 103.000			
		3) Charges locatives salles informatiques 3.000			
		Total 396.000			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	589.875	700.000	800.000
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.623	335.100	395.000
		Détail:			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans 395.000			
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	159.952	200.000	200.000
		Détail:			
		1) Frais de publication 200.000			
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	44.270	45.000	45.000
		Détail:			
		1) Frais de formation..... 45.000			
12.192 (12.30)	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	15.000	15.000
12.220 (12.30)	01.32	Programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164.418	190.000	190.000
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	1.673.372	2.030.000	1.809.520
12.301 (12.30)	01.32	Recensement fiscal: dépenses diverses	21.952	22.000	22.500
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Crédit sans distinction d'exercice).....	88.967	85.585	85.025
12.305 (12.30)	01.32	Organisation du 50e anniversaire du STATEC: dépenses diverses	—	15.000	—
12.310 (11.00)	01.32	Recensement général de la population en 2011. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.054.420	545.450	379.000
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	237.541	270.000	270.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.330 (12.12)	01.32	Enquête pilote sur les loyers	—	20.000	20.000
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	236.941	260.000	315.000
32.013 (41.40)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	90.000	182.348	—
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales	4.485	3.700	6.700
41.010 (41.40)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	—	—	182.348
		Restants d'exercices antérieurs			
11.570 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	1.926	—	—
11.630 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	—	4.081	—
		Total de la section 05.1	17.954.781	17.923.125	18.761.668
		Section 05.4 — Conseil de la concurrence			
11.000 (11.10)	11.10	Traitements des fonctionnaires	126.719	160.443	162.208
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *154.502*			
		3) Charges sociales ... *6.299*			
		4) Allocations de repas ... *1.407*			
		Total ... *162.208*			
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.000	1.000	81.587
		Détail:			
		5) Prestations individuelles ... *81.587*			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	345	750	—
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.788	10.600	—
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	5.791	10.000	8.600
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau ... *3.500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque 5.100			
		Total 8.600			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	4.500	6.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	65.926
		Total de la section 05.4	141.643	187.393	324.421
		Section 05.5 — Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	31.124	31.903
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 27.464			
		3) Charges sociales patronales 3.735			
		4) Allocations de repas 704			
		Total 31.903			
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	1.415	1.890	1.890
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.890			
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	378.836	405.000	405.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	770.000	770.000	770.000
		Détail:			
		A – Participation à des foires et à des salons spécialisés . 755.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		B – Acquisition de matériel d'exposition et de promotion .. 15.000			
		Total..... 770.000			
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.....	250.000	250.000	250.000
31.052 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	90.000	90.000	90.000
		Total de la section 05.5.....	1.490.251	1.548.214	1.548.993
		Section 05.6 — Commissariat aux affaires maritimes			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires.....	155.978	161.617	163.390
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 150.363			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.321			
		3) Charges sociales patronales 6.299			
		4) Allocations de repas 1.407			
		Total..... 163.390			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	687.313	778.129	788.811
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 652.945			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 31.033			
		3) Charges sociales patronales 92.170			
		4) Allocations de repas 12.663			
		Total..... 788.811			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	3.812	4.100	4.100
		Détail:			
		1) Jetons de présence *300*			
		2) Cours et examens *1.000*			
		3) Permanence à domicile *2.800*			
		Total *4.100*			
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	300.000	—	—
41.050 (41.12)	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	—	250.000	300.000
		Total de la section 05.6	1.147.103	1.193.946	1.256.401
		Section 05.7 — Inspection de la concurrence			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	5.345	—	—
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	729	—	—
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.887	—	—
		Total de la section 05.7	55.961	—	—
		Section 05.8 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	1.601.817	1.816.892	1.943.073
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *1.806.266*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *9.577*			
		3) Charges sociales patronales *99.793*			
		4) Allocations de repas *27.437*			
		Total *1.943.073*			
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	445.662	534.013	549.699
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *478.092*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*64.572*			
		4) Allocations de repas	*7.035*			
		Total	*549.699*			
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	09.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		—	23.007	—
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.464	1.464	1.410
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires		949	5.590	5.590
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Comité d'accréditation	*4.300*			
		c) Comité Signature électronique	*1.290*			
		Total	*5.590*			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers		949	6.665	6.665
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Comité d'accréditation	*5.375*			
		b) Conseil national d'accréditation de certification, de normalisation et de promotion	*200*			
		c) Comité Signature électronique	*1.090*			
		Total	*6.665*			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		1.460	2.230	2.850
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		30.869	20.200	21.000
		Détail:				
		1) Assurances	*3.460*			
		2) Carburants et lubrifiants	*7.300*			
		3) Réparations et entretien	*10.200*			
		9) Divers	*40*			
		Total	*21.000*			
12.030 (12.16)	11.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie		496	500	500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau		13.030	18.400	20.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.100*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*2.180*			
		4) Consommables bureautiques	*5.400*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		5) Frais d'impression et de reliure	*4.850*			
		6) Documentation et bibliothèque	*2.020*			
		9) Divers	*450*			
		Total	*20.000*			
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .		9.779	13.500	18.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*3.000*			
		2) Frais téléphoniques	*14.900*			
		9) Divers	*100*			
		Total	*18.000*			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)		52.700	57.450	75.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*57.233*			
		2) Eau, électricité, taxes	*6.697*			
		3) Chauffage	*10.129*			
		4) Réparations et entretien	*804*			
		9) Divers	*137*			
		Total	*75.000*			
12.090 (12.21)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	329.200	100
		Détail:				
		1) Loyers	*80*			
		2) Charges locatives accessoires	*15*			
		9) Assurances	*5*			
		Total	*100*			
12.100 (12.11)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		95.740	95.800	915.600
		Détail:				
		1) Loyers	*839.210*			
		2) Charges locatives accessoires	*74.390*			
		9) Assurances	*2.000*			
		Total	*915.600*			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		87.759	111.600	111.600
12.125 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)		—	232.700	77.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication		8.422	8.700	8.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la semaine luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	16.500	16.500	16.500
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	3.069	7.500	25.000
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.076	4.000	5.600
12.200 (12.30)	11.10	Assurances conclues dans l'intérêt des auditeurs et experts engagés par l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.050	1.150
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais	46.720	20.000	47.000
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif)	6.482	11.000	6.700
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des équipements électrotechniques, des télécommunications et des jouets. (Crédit non limitatif)	23.567	75.000	75.000
12.302 (12.30)	11.10	Surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.304 (12.30)	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.481	300.000	300.000
12.320 (12.30)	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du Service de Métrologie: dépenses diverses	6.232	18.800	5.800
31.059 (31.32)	11.10	Cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	3.500	3.600	3.600
32.010 (32.00)	11.10	Contribution financière à des entreprises privées faisant fonction d'instituts désignés	—	—	72.000
		Détail:			
		1) Cargolux Airlines International s.a. 36.000			
		2) Creos Luxembourg s.a. 36.000			
		Total 72.000			
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	583.000	190.000	—
35.030 (35.40)	11.10	Contribution financière à des organismes ou institutions internationaux faisant fonction d'instituts désignés	—	—	36.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) OTAN-NAMSA..... 36.000			
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131.848	133.000	244.140
41.010 (41.40)	11.10	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de la mise en place d'un Institut National de Métrologie ayant fait l'objet d'une convention	95.000	95.000	300.000
41.011 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	—	—	583.000
		Total de la section 05.8	3.498.571	4.153.561	5.478.477
		Section 05.9 — Economie solidaire			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route à l'étranger	3.334	—	—
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	278	—	—
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	13.640	—	—
12.250 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	430.950	308.800
12.300 (12.30)	11.10	Convention avec le Centre de recherche public - Henri Tudor pour la mise en oeuvre d'une mission d'assistance technique dans l'intérêt du développement stratégique de l'économie solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	395.048	—	—
33.000 (33.00)	11.10	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.625	—	—
33.002 (33.00)	11.10	Aides financières aux associations pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	428.648	365.000
35.030 (35.40)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	29.500

05.9 — Economie solidaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.525	—	—
41.010 (41.40)	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche réalisés par le département de l'Economie solidaire en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Economique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance". (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	96.000
		Total de la section 05.9.....	449.450	859.598	799.300
		Total du département 05.....	39.314.712	45.208.633	48.802.042

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	14.942.500	15.935.660	17.226.269
12	Achat de biens non durables et de services	16.704.129	17.187.622	17.102.830
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.152	20.000	20.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	236.941	260.000	315.000
31	Subventions d'exploitation	1.656.152	1.413.900	2.320.900
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	2.573.226	2.721.503	965.655
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.754.636	6.313.248	4.007.100
35	Transferts de revenus à l'étranger	529.408	511.700	730.940
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	894.568	845.000	6.113.348
Total		39.314.712	45.208.633	48.802.042

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		06 — MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
		Section 06.0 — Classes moyennes				
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires		8.673	11.000	9.000
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers		8.035	10.500	8.000
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour		198	150	150
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger		8.821	16.000	16.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		1.271	1.750	1.750
		Détail:				
		1) Assurances	*350*			
		2) Carburants et lubrifiants	*900*			
		3) Réparation et entretien	*400*			
		9) Divers	*100*			
		Total	*1.750*			
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau		3.675	2.250	3.000
		Détail:				
		6) Documentation et bibliothèque	*3.000*			
12.070 (12.12)	11.40	Location et entretien des équipements informatiques		—	1.500	1.000
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*1.000*			
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		264	4.700	1.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*1.500*			
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)		35.735	30.000	30.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations		6.446	7.700	7.000
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique		6.214	12.000	10.000

06.0 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.140.809	3.000.000	2.500.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45.871	75.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	90.000	90.000	90.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	3.555	3.655	3.655
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	1.186.421	1.050.000	850.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	—	3.000	100
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	4.223.604	4.323.604	4.323.604
		Détail:			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel) 3.365.421			
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes..... 958.183			
		Total..... 4.323.604			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce.....	200.000	200.000	200.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	60.000	85.000	85.000
41.003 (31.22)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers. (Crédit non limitatif).....	—	3.500	—
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	8.192	125.000	125.000
		Total de la section 06.0.....	8.087.784	9.106.309	8.389.759
		Section 06.1 — Tourisme			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	628.776	656.545	530.979
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 394.582			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 78.203			
		3) Charges sociales patronales 52.562			
		4) Allocations de repas 5.632			
		Total..... 530.979			
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	—	200	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	20.672	20.000	40.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3.956	4.675	4.675
		Détail:			
		1) Assurances..... 1.050			
		2) Carburants et lubrifiants 1.993			
		3) Réparation et entretien..... 750			
		9) Divers 882			
		Total..... 4.675			
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau.....	646	670	690

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 690			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.956	107.500	54.500
		Détail:			
		1) Loyers 37.500			
		2) Charges locatives accessoires 17.000			
		Total 54.500			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Crédit sans distinction d'exercice).....	206.570	285.849	350.000
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques.....	2.019	2.150	2.150
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	26.660	27.400	39.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	296.889	226.000	306.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	676.880	770.000	660.000
12.142 (12.16)	11.60	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.821	65.000	—
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	221.919	225.600	229.500
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais.....	—	100	—
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	50.000	37.500
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110.000	95.000	79.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
32.010 (32.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les éditions Guy Binsfeld. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	100
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux.....	—	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen	135.163	77.000	77.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national ...	475.967	492.775	492.775
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	15.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme.....	1.977.981	2.100.000	2.211.100
33.016 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de la Schengen asbl	—	73.822	74.497
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen".....	77.000	87.000	87.000
33.018 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat au financement de campagnes exceptionnelles de promotion, de sensibilisation et d'information 2013 organisées par l'Office national du Tourisme	—	—	1.400.000
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.290.717	1.459.951	1.467.661
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les Editions Guy Binsfeld. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	12.000	—

06.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	—	100	100
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.200	6.200	6.200
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup 2014, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	75.000
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	77.602	83.000	83.000
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.180	68.180	34.820
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	10.687	10.613	10.913
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	53.701	65.000	46.500
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.200	10.000	10.000
43.010 (43.21)	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	5.790	14.000	14.000
		Total de la section 06.1	6.568.952	7.126.530	8.455.060
		Total du département 06	14.656.736	16.232.839	16.844.819

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes moyennes et du tourisme

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	637.449	667.545	539.979
12	Achat de biens non durables et de services	1.810.647	1.966.694	1.881.615
31	Subventions d'exploitation	2.330.235	3.218.655	2.718.655
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	—	100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.242.051	5.475.048	6.854.633
35	Transferts de revenus à l'étranger	78.867	78.793	45.733
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.491.796	4.737.104	4.733.604
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	65.691	89.000	70.500
Total		14.656.736	16.232.839	16.844.819

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		07 — MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 07.0 — Justice			
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	8.988	12.000	11.000
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	9.856	15.000	12.500
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	5.000	2.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	346.211	390.000	360.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2.879	3.500	3.500
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	43.044	41.850	43.000
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	3.346	3.500	3.500
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	353.769	286.000	434.500
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.206	35.000	31.000
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.706	55.000	55.000
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	718	5.000	2.500
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	326.269	311.000	332.615
12.311 (11.12)	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	103.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses	175.661	17.000	25.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	2.000	2.500	2.000
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	1.900	1.900	1.900
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.412.350	1.200.000	1.500.000
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	4.500	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405.420	350.000	370.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	51.934	86.000	72.250
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	445	1.004	—
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.856	9.020	3.020
		Total de la section 07.0	3.235.778	2.884.774	3.373.485
		Section 07.1 — Services judiciaires			
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires	47.434.353	49.247.039	50.535.287

Détail:

A – Cour supérieure de justice:
- *1) Rémunérations de base* *4.079.340*
- *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* *123.429*
- *3) Charges sociales patronales* *170.071*
- *4) Allocations de repas* *37.989*

B – Tribunaux d'arrondissements:
- *1) Rémunérations de base* *18.916.351*
- *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* *378.798*
- *3) Charges sociales patronales* *951.217*
- *4) Allocations de repas* *214.567*

C – Juges de paix:
- *1) Rémunérations de base* *3.504.536*

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*15.961*			
		3) Charges sociales patronales	*172.232*			
		4) Allocations de repas	*37.989*			
		D – Service central d'assistance sociale:				
		1) Rémunérations de base	*4.673.426*			
		3) Charges sociales patronales	*261.769*			
		4) Allocations de repas	*73.516*			
		E – Personnel administratif:				
		1) Rémunérations de base	*14.500.238*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*113.640*			
		3) Charges sociales patronales	*820.516*			
		4) Allocations de repas	*252.555*			
		F – Attachés de justice:				
		1) Rémunérations de base	*1.152.341*			
		3) Charges sociales patronales	*65.108*			
		4) Allocations de repas	*19.698*			
		Total	*50.535.287*			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		4.781.396	5.239.343	5.283.044
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.544.216*			
		3) Charges sociales patronales	*620.288*			
		4) Allocations de repas	*118.540*			
		Total	*5.283.044*			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		686.439	5.021	5.000
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*5.000*			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.349.462	1.376.807	1.385.905
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.150.734*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*68.715*			
		3) Charges sociales patronales	*166.456*			
		Total	*1.385.905*			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		7.015	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif)		97	300	250
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)		9.279	10.000	11.000
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires		64.736	43.850	66.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence 17.370			
		2) Cours et examens 4.400			
		5) Prestations individuelles 44.230			
		Total 66.000			
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	218.845	170.000	222.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale, civile et commerciale: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.240	4.000	4.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 4.000			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	3.893	7.500	5.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.300			
		2) Cours et examens 2.700			
		Total 5.000			
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale, civile et commerciale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.471	6.000	6.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.620.464	1.642.000	1.780.000
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.480	40.000	40.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	72.429	87.000	80.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	41.891	36.900	45.000
		Détail:			
		1) Assurances 7.200			
		2) Carburants et lubrifiants 17.900			
		3) Réparation et entretien 15.900			
		9) Divers 4.000			
		Total 45.000			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	10.008	14.500	17.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	376.219	418.400	400.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 171.400			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 82.000			
		3) Réparation et entretien des autres machines de bureau 4.600			
		4) Frais d'impression et de reliure 130.000			
		5) Réfection des registres de l'Etat Civil 5.000			
		6) Documentation et JURIFRANCE 4.000			
		7) Maintenance site internet 1.000			
		9) Divers 2.000			
		Total 400.000			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	154.975	155.000	160.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.863.901	1.750.000	1.867.580
		Détail:			
		1) Frais postaux 1.741.580			
		2) Frais téléphoniques 126.000			
		Total 1.867.580			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications.....	10.108	16.400	64.800
		Détail:			
		1) Contrats de location 800			
		2) Maintenance 62.000			
		3) Acquisitions d'appareils GSM 2.000			
		Total 64.800			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	663.741	700.000	683.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 108.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 285.000			
		3) Chauffage 290.000			
		Total 683.000			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	56.547	30.000	100
		Détail:			
		1) Loyers 100			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.143	94.050	731.500

07.1 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	456.920	1.000.000	1.200.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel.....	87.194	90.000	95.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.799.992	3.750.000	3.750.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	85.000	90.000	90.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.981.713	3.500.000	3.500.000
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550.529	591.200	588.100
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	9.855	15.000	12.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service.....	5.379	12.000	12.000
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles et frais de représentation	2.063	2.500	2.500
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	119.846	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	65.000	65.000	70.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	730	7.551
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	—	1.840	—
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	228	—	—
		Total de la section 07.1.....	70.727.851	70.332.680	72.840.417

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 07.2 — Etablissements pénitentiaires			
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires	29.907.026	31.238.614	31.737.910
		Détail:			
		A – Services administratifs:			
		1) Rémunérations de base..... 1.969.605			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 118.476			
		3) Charges sociales patronales 162.635			
		4) Allocations de repas 30.954			
		B – Services de garde:			
		1) Rémunérations de base..... 17.589.702			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.681.376			
		3) Charges sociales patronales 1.712.911			
		4) Allocations de repas 422.098			
		C – Services techniques:			
		1) Rémunérations de base..... 2.907.489			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 201.104			
		3) Charges sociales patronales 262.677			
		4) Allocations de repas 61.908			
		D – Services éducatifs:			
		1) Rémunérations de base..... 1.057.263			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 72.355			
		3) Charges sociales patronales 95.453			
		4) Allocations de repas 23.919			
		E – Services médicaux et paramédicaux:			
		1) Rémunérations de base..... 512.286			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 41.498			
		3) Charges sociales patronales 43.150			
		4) Allocations de repas 8.442			
		F – Services psycho-sociaux:			
		1) Rémunérations de base..... 1.047.080			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 47.882			
		3) Charges sociales patronales 89.303			
		4) Allocations de repas 15.829			
		G – Fonctionnaires détachés à d'autres administrations:			
		1) Rémunérations de base..... 480.693			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.235			
		3) Charges sociales patronales 43.089			
		4) Allocations de repas 9.498			
		Total..... 31.737.910			
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	405.410	449.387	701.982
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 569.636			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 36.272			
		3) Charges sociales patronales 82.707			
		4) Allocations de repas 13.367			
		Total..... 701.982			

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		54.762	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		434.468	800.858	835.741
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*649.719*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*84.332*			
		3) Charges sociales patronales	*101.690*			
		Total.....	*835.741*			
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....		134.987	148.000	140.000
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse		350	350	350
		Détail:				
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg	*300*			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich	*50*			
		Total.....	*350*			
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service		30.692	28.150	38.650
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires		16.095	8.300	7.150
		Détail:				
		2) Cours et examens	*6.000*			
		5) Prestations individuelles.....	*1.150*			
		Total.....	*7.150*			
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....		14.755	15.000	16.000
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers		—	100	100
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		32.899	25.000	30.000
12.020 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs		20.512	23.900	23.900
12.021 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs		16.619	23.900	21.750
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau.....		1.609	2.000	1.800
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau		24.543	29.300	28.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 10.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 300			
		4) Consommables bureautiques 11.500			
		6) Documentation et bibliothèque 1.000			
		Total 28.000			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	7.772	9.900	9.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.800			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 100			
		4) Consommables bureautiques 2.400			
		6) Documentation et bibliothèque 1.300			
		Total 9.100			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	294.203	283.500	299.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 7.200			
		2) Frais téléphoniques 291.800			
		Total 299.000			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.102	13.000	13.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 1.700			
		2) Frais téléphoniques 11.300			
		Total 13.000			
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	810	500	715
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	34.013	35.000	62.370
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	3.349	3.000	11.350
		Détail:			
		1) Installation téléphonique 2.000			
		3) Equipement radiophonique..... 2.200			
		9) Divers 7.150			
		Total 11.350			

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280.786	315.000	366.670
		Détail:			
		1) Location 29.200			
		2) Contrats d'entretien 110.970			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 1.500			
		4) Surveillance électronique 219.000			
		9) Divers 6.000			
		Total..... 366.670			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	260.478	265.000	265.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	46.139	50.000	50.000
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.789.022	1.670.000	1.888.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 734.000			
		3) Chauffage 634.000			
		6) Elimination de déchets 115.000			
		7) Contrats d'entretien et de nettoyage 181.000			
		8) Contrat d'exploitation des installations techniques..... 99.000			
		9) Logements de service et divers..... 125.000			
		Total..... 1.888.000			
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308.676	380.000	412.250
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 145.500			
		3) Chauffage 209.250			
		6) Elimination de déchets 17.500			
		7) Contrat de nettoyage 20.000			
		9) Divers 20.000			
		Total..... 412.250			
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.444.657	2.008.300	2.250.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg 1.800.000			
		2) Centre pénitentiaire Givenich 450.000			
		Total..... 2.250.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	38.894	80.000	95.000
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	107.944	112.700	109.900
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 85.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 24.900			
		Total..... 109.900			
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.612.898	1.712.000	1.822.900
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 1.654.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 168.900			
		Total..... 1.822.900			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel.....	27.776	30.000	29.000
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	206.243	235.000	222.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 200.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 22.000			
		Total..... 222.000			
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	317.629	347.000	336.200
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 299.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 37.200			
		Total..... 336.200			
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	375.593	398.000	387.500
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 214.500			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 173.000			
		Total..... 387.500			
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg.....	35.115	36.514	36.893

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.814.075	4.139.510	4.402.000
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	711	2.000	1.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	83.163	58.950	51.582
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg 49.282			
		2) Centre pénitentiaire Givenich 2.300			
		Total..... 51.582			
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	751.846	826.800	902.343
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	208.048	262.800	263.000
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.210.657	1.315.000	1.315.000
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	11.584	12.921	13.165
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile	52.447	—	—
12.811 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: mesures dépenses de ménage; dépenses diverses	713	—	—
33.500 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	37.420	—	—
34.590 (34.49)	13.90	Salaires des détenus	11.748	—	—
		Total de la section 07.2.....	45.481.238	47.395.454	49.198.971

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 07.3 — Juridictions administratives				
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires		2.678.893	2.724.138	2.925.483
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.725.385*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*29.794*			
		3) Charges sociales patronales	*137.239*			
		4) Allocations de repas	*33.065*			
		Total	*2.925.483*			
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		37.378	265.002	278.384
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*233.950*			
		2) Primes, Indemnités et autres suppléments de rémunérations	*6.046*			
		3) Charges sociales patronales	*32.760*			
		4) Allocations de repas	*5.628*			
		Total	*278.384*			
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		47.279	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement		344	350	350
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	1.000	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires		183.440	204.000	230.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		—	450	250
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection		885	1.000	1.000
		Détail:				
		1) Tenue des magistrats	*900*			
		2) Tenue de service des greffiers	*100*			
		Total	*1.000*			
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses		53.159	57.500	57.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 8.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque 38.000			
		Total 57.000			
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	31.131	32.620	33.000
		Détail:			
		1) Frais postaux affranchissement 23.360			
		2) Frais postaux service distribution 5.200			
		3) Frais téléphoniques 4.000			
		4) Divers 440			
		Total 33.000			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications.....	2.479	2.600	2.750
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.550			
		9) Divers 200			
		Total 2.750			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	83.610	91.000	88.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 27.400			
		2) Electricité 24.500			
		4) Ascenseurs-entretien 6.600			
		5) Surveillance 29.500			
		Total 88.000			
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	734	10.000	2.500
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.297	3.000	3.000
		Détail:			
		1) Significations et traductions 2.500			
		2) Publication presse écrite 500			
		Total 3.000			
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	975	1.000	1.000

07.3 — Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien	—	10.500	—
		Total de la section 07.3	3.121.604	3.404.360	3.623.917
		Total du département 07	122.566.471	124.017.268	129.036.790

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	88.572.205	92.006.664	94.457.702
12	Achat de biens non durables et de services	30.463.443	28.602.804	30.860.338
33	Transferts de revenus aux administrations privées	249.368	267.200	266.900
34	Transferts de revenus aux ménages	3.229.521	3.054.500	3.379.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	51.934	86.000	72.250
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	—	100	100
Total		122.566.471	124.017.268	129.036.790

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
		Section 08.0 — Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses				
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires		75.470.670	81.538.785	84.270.452
		Détail:				
		A – Fonctionnaires affectés aux départements ministériels				
		1) Rémunérations de base	*58.601.590*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*65.972*			
		3) Charges sociales patronales	*3.260.234*			
		4) Allocations de repas	*878.670*			
		B – Fonctionnaires détachés à d'autres services				
		a) Inspection générale de la sécurité sociale				
		1) Rémunérations de base	*3.278.668*			
		3) Charges sociales patronales	*184.963*			
		4) Allocations de repas	*53.466*			
		b) Ecole supérieure du travail				
		1) Rémunérations de base	*45.293*			
		3) Charges sociales patronales	*2.559*			
		4) Allocations de repas	*703*			
		c) Centre de communications du Gouvernement				
		1) Rémunérations de base	*413.153*			
		3) Charges sociales patronales	*18.358*			
		4) Allocations de repas	*5.628*			
		d) Université du Luxembourg				
		1) Rémunérations de base	*57.708*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*4.682*			
		3) Charges sociales patronales	*3.525*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		e) Administration du personnel de l'Etat				
		1) Rémunérations de base	*2.462.421*			
		3) Charges sociales patronales	*136.912*			
		4) Allocations de repas	*36.581*			
		f) Institut national d'administration publique				
		1) Rémunérations de base	*1.013.225*			
		3) Charges sociales patronales	*56.494*			
		4) Allocations de repas	*15.476*			
		g) Institut national des langues				
		1) Rémunérations de base	*539.950*			
		3) Charges sociales patronales	*30.507*			
		4) Allocations de repas	*9.145*			
		h) Ecole européenne				
		1) Rémunérations de base	*90.586*			
		3) Charges sociales patronales	*5.118*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		i) Formation des adultes				
		1) Rémunérations de base	*339.581*			
		3) Charges sociales patronales	*19.186*			
		4) Allocations de repas	*5.628*			
		j) Ambassades et représentations permanentes				
		1) Rémunérations de base	*3.114.396*			
		3) Charges sociales patronales	*172.776*			
		4) Allocations de repas	*43.617*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		k) Institut d'études éducatives et sociales				
		1) Rémunérations de base	*90.586*			
		3) Charges sociales patronales	*5.118*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		l) Administration des bâtiments publics				
		1) Rémunérations de base	*157.950*			
		3) Charges sociales patronales	*8.858*			
		4) Allocations de repas	*2.110*			
		m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance				
		1) Rémunérations de base	*225.314*			
		3) Charges sociales patronales	*12.598*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		n) Lycées et lycées techniques				
		1) Rémunérations de base	*2.186.124*			
		3) Charges sociales patronales	*123.516*			
		4) Allocations de repas	*35.879*			
		o) Centre de psychologie et d'orientation scolaires				
		1) Rémunérations de base	*90.586*			
		3) Charges sociales patronales	*5.118*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		p) Inspection générale des finances				
		1) Rémunérations de base	*911.259*			
		3) Charges sociales patronales	*51.043*			
		4) Allocations de repas	*14.773*			
		q) Centre national de l'audiovisuel				
		1) Rémunérations de base	*119.325*			
		3) Charges sociales patronales	*6.299*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		r) Board of Economic Development				
		1) Rémunérations de base	*119.325*			
		3) Charges sociales patronales	*6.299*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		s) Direction du Contrôle financier				
		1) Rémunérations de base	*3.078.415*			
		3) Charges sociales patronales	*171.462*			
		4) Allocations de repas	*46.431*			
		t) Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
		1) Rémunérations de base	*178.987*			
		3) Charges sociales patronales	*9.448*			
		4) Allocations de repas	*2.111*			
		u) Centre National de Littérature (Mersch)				
		1) Rémunérations de base	*83.918*			
		3) Charges sociales patronales	*4.741*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		v) Bureaux régionaux de l'Inspectorat de l'Enseignement fondamental				
		1) Rémunérations de base	*921.145*			
		3) Charges sociales patronales	*52.045*			
		4) Allocations de repas	*14.773*			
		w) Société Nationale de Crédit et d'Investissements				
		1) Rémunérations de base	*119.325*			
		3) Charges sociales patronales	*6.299*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		x) Comptabilité des communes				
		1) Rémunérations de base	*57.708*			
		3) Charges sociales patronales	*3.525*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		y) Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat				
		1) Rémunérations de base	*119.325*			
		3) Charges sociales patronales	*6.299*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		z) Administration judiciaire				
		1) Rémunérations de base	*109.668*			
		3) Charges sociales patronales	*6.461*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		a') Bibliobus *1) Rémunérations de base ..... 51.960* *3) Charges sociales patronales ..... 2.936* *4) Allocations de repas ..... 1.407* *b') Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand* *1) Rémunérations de base ..... 59.662* *3) Charges sociales patronales ..... 3.149* *4) Allocations de repas ..... 703* *Total 84.270.452*			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	52.035.195	55.680.320	60.272.542
		Détail: *1) Rémunérations de base ..... 52.376.627* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 176.866* *3) Charges sociales patronales ..... 6.340.900* *4) Allocations de repas ..... 1.378.149* *Total 60.272.542*			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.250.515	40.665	40.665
		Détail: *B – Etudiants* *1) Rémunérations de base 40.665*			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	15.304.352	17.339.241	18.967.504
		Détail: *1) Rémunérations de base ..... 15.878.253* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 811.138* *3) Charges sociales patronales ..... 2.278.113* *Total 18.967.504*			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	303.967	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base 100*			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.279	150.000	157.500
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	689.158	680.000	667.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	—	1.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	14.697	25.000	20.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.292	25.000	25.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.754	40.000	40.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.215.315	—	—
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	28.601.771	2.600.000
		Détail: *1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:* *a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 320 postes ..... 17.600.000* *b) Engagements nouveaux prévus pour exercices antérieurs: (postes non encore répartis) ..... 10.000.000* *c) Remplacements anticipatifs ..... 50.000* *d) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle ..... 1.000.000* *e) Personnel divers occupé à titre temporaire ..... 1.750.000* *f) Employés et ouvriers suppléants ..... 2.500.000* *g) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés ..... 1.600.000* *2) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail ..... 100.000* *3) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois ..... -27.000.000* *4) A déduire: réduction d'indemnités et jetons de présence payés aux agents de l'Etat ..... -5.000.000* *Total 2.600.000*			
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	212.589	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	2.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	329.413	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	35.580	43.000	38.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	19	270	200
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	58.574	167.000	70.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	7.081	5.400	7.100
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.100			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	19.313	25.000	35.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	4.536	7.100	9.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.900			
		5) Assurances..... 2.100			
		Total..... 9.000			
12.100 (12.11)	01.33	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.958.000
		Détail:			
		1) Loyers..... 1.713.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 245.000			
		Total..... 1.958.000			
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.593	30.000	30.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	261.368	370.000	350.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrive - Plans d'amélioration et de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195.296	235.000	190.000
12.122 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études - Réforme en matière salariale et statutaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.025	210.000	180.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	475.279	476.000	476.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement. (Crédit non limitatif).....	15.916	60.000	60.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	150.563	180.000	170.000
33.000 (11.00)	01.33	Cantine et crèches de la Fonction publique. (Crédit non limitatif).....	1.239.526	1.241.153	1.554.000
33.001 (33.00)	13.90	Accord salarial : Dépenses à charge du budget de l'Etat pour le secteur public élargi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.983.000	—
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.223.798	1.362.000	1.586.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.515.140	3.600.000	3.600.000
35.060 (35.20)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255.703	256.864	253.121
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37.185	37.185	37.185
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires.....	4.523	5.710	10.850
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	797	—	—
12.621 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études	—	4.080	—
		Total de la section 08.0.....	160.768.011	196.425.844	177.678.919

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 08.1 — Pensions			
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants.....	875	100	100
		Détail:			
		1) Pensions et suppléments:			
		a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants..... 100			
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	30.000	30.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	245	7.000	2.500
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395.255.546	419.013.438	449.035.000
		Total de la section 08.1.....	395.256.666	419.050.538	449.067.600
		Section 08.2 — Administration du personnel de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires.....	155.992	162.036	163.818
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 150.791			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.321			
		3) Charges sociales patronales 6.299			
		4) Allocations de repas 1.407			
		Total..... 163.818			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	540.829	642.194	592.135
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 507.355			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.519			
		3) Charges sociales patronales 69.598			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*12.663*			
		Total	*592.135*			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		68.794	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		66.390	69.613	71.645
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*59.438*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*3.602*			
		3) Charges sociales patronales	*8.605*			
		Total	*71.645*			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		395	450	450
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Crédit sans distinction d'exercice)		33.120	35.000	35.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour		—	100	100
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)		—	100	100
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau		16.769	18.595	18.595
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.460*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*4.050*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*135*			
		4) Consommables bureautiques	*4.550*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*3.600*			
		6) Documentation et bibliothèque	*1.350*			
		9) Divers	*450*			
		Total	*18.595*			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		14.455	13.000	14.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*14.000*			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien		2.947	4.000	4.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)		285.037	220.000	220.000
		Total de la section 08.2		1.184.728	1.165.288	1.120.043
		Section 08.3 — Institut national d'Administration Publique				
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent		301.131	291.960	295.134
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*254.734*			
		2) Charges sociales patronales	*34.772*			
		3) Allocations de repas	*5.628*			
		Total	*295.134*			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		47.588	64.016	127.036
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*105.684*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*6.094*			
		3) Charges sociales patronales	*15.258*			
		Total	*127.036*			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		578	654	711
		Détail:				
		1) Indemnité d'habillement	*711*			
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires		114.410	168.351	168.346
		Détail:				
		1) Cours et examens	*159.546*			
		2) Indemnité chargé de direction	*8.800*			
		Total	*168.346*			
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires		103.019	100.034	100.034
		Détail:				
		1) Cours et examen	*100.034*			
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers		55.373	118.080	103.080
		Détail:				
		1) Cours et examens	*103.080*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	290.947	257.437	257.437
		Détail:			
		1) Cours et examens ... *257.437*			
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	17.555	21.985	21.985
		Détail:			
		1) Frais de bureau ... *21.985*			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	12.607	12.096	12.096
		Détail:			
		1) Frais postaux ... *12.096*			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	4.814	4.840	4.840
		Détail:			
		1) Nettoyage ... *4.840*			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	11.329	7.000	7.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants ... *7.000*			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	4.126	5.000	5.000
		Détail:			
		1) Frais de perfectionnement ... *5.000*			
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	615	1.000	1.000
		Détail:			
		1) Frais d'organisation et de participation ... *1.000*			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires	—	149	298
		Détail:			
		1) Cours et examens ... *298*			
		Total de la section 08.3	964.092	1.052.602	1.103.997
		Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	299.699	314.974	318.024

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*291.971*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*10.641*			
		3) Charges sociales patronales	*12.598*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		Total	*318.024*			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		8.627	59.642	27.911
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*23.939*			
		3) Charges sociales patronales	*3.268*			
		4) Allocations de repas	*704*			
		Total	*27.911*			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		9.890	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		5.626	6.456	6.062
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*5.056*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*278*			
		3) Charges sociales patronales	*728*			
		Total	*6.062*			
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires		3.273	5.100	5.100
		Détail:				
		2) Cours et examens	*5.100*			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers		446	1.000	3.000
		Détail:				
		1) Cours et examens	*3.000*			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour		3.151	3.150	4.000
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau		15.602	15.000	15.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.525*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*1.302*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*372*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.719*			
		6) Documentation et bibliothèque	*4.524*			
		9) Divers	*558*			
		Total	*15.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	1.994	4.000	4.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 4.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	—	500	500
		Détail:			
		1) Nettoyage 500			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	24.333	38.000	38.000
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.416	54.000	54.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques.....	—	620	620
		Total de la section 08.4	425.057	502.542	476.317
		Section 08.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	12.636.409	15.065.793	15.157.944
		Détail:			
		1) Rémunération de base 14.193.993			
		3) Charges sociales patronales 753.254			
		4) Allocations de repas 210.697			
		Total..... 15.157.944			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.180.930	2.434.147	3.638.842
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.147.535			
		3) Charges sociales patronales 429.399			
		4) Allocations de repas 61.908			
		Total..... 3.638.842			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	109.630	100	100
		Détail:			
		1) Rémunération de base 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	208.958	475.287	525.082
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 439.850			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... *22.166* *3) Charges sociales patronales* ..... *63.066* *Total* *525.082*			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	18.191	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base* *100*			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	—	61.000	63.700
		Détail: *1) Rémunérations de base* *63.700*			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.171	5.700	5.700
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	560	5.800	3.000
		Détail: *1) Jetons de présence* ..... *800* *9) Divers* ..... *2.200* *Total* *3.000*			
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif)	1.549.042	1.773.222	1.895.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	2.316	4.700	—
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	15.283	29.000	—
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	799	1.200	—
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	32.221	55.000	—
12.041 (12.12)	01.34	Crédit commun: Matériel de bureau. (Crédit non limitatif)	100.588	575.000	575.000
		Détail: *1) Articles et matériel de bureau* ..... *475.400* *4) Consommables bureautiques* ..... *99.600* *Total* *575.000*			
12.042 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais d'impression	—	207.000	207.000
		Détail: *5) Frais d'impression et de reliure* *207.000*			

08.5 — CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.043 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais de reliure et de façonnage	—	42.000	20.000
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 20.000			
12.044 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	172.000	—
12.045 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais d'entretien de machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	170.000	—
12.046 (12.12)	01.34	Crédit commun: Frais d'impression de sécurité	—	220.000	—
12.047 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000	—
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.398.677	6.297.346	—
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications.....	22.410	28.885	—
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.862.642	5.105.872	—
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.530.615	2.000.000	—
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	632.012	819.350	—
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	214.350	576.000	—
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts pour études et réalisations dans le domaine des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.026.119	18.000.000	—
12.131 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	419.000	—
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	180.000	—
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (CTIE et autres administrations) .	109.286	250.000	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.132.218	4.702.395	—
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.031	270.000	—
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370.271	467.225	—
12.304 (12.30)	01.34	Audit et consultance pour la sécurité des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	436.708	594.000	—
12.305 (12.30)	01.34	Frais externes liés directement ou indirectement aux projets ou activités des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.175	293.000	—
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	19.000	—
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.466.106	10.930.000	—
33.001 (33.00)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.115	10.000	10.000
41.050 (41.12)	13.90	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif).....	—	—	61.000.000
43.000 (43.22)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.738	60.000	43.000
		Total de la section 08.5.....	54.484.571	72.359.122	83.144.468
		Section 08.6 — Service central des imprimés			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires.....	1.576.844	—	—
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	226.619	—	—
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	6.815	—	—
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent.....	226.238	—	—

08.6 — Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	22.504	—	—
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	42.975	—	—
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.982	—	—
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	4.675	—	—
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.831	—	—
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	338	—	—
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	19.545	—	—
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif)	468.494	—	—
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression	226.821	—	—
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	41.737	—	—
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	161.826	—	—
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149.272	—	—
12.046 (12.12)	13.90	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	185.574	—	—
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques	38.319	—	—
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	276.687	—	—
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	97.732	—	—
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	345.532	—	—
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	409.481	—	—

08.6 — Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	201.270	—	—
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de déchets des ateliers graphiques et de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés...	9.246	—	—
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.928	—	—
		Total de la section 08.6.....	4.767.285	—	—
		Section 08.8 — Service médical - Dépenses diverses			
11.000 (11.10)	01.33	Traitements des fonctionnaires.....	556.397	737.709	592.336
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 550.871			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.641			
		3) Charges sociales patronales 25.196			
		4) Allocations de repas 5.628			
		Total..... 592.336			
11.010 (11.10)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	97.395	119.036	121.099
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 104.078			
		3) Charges sociales patronales 14.207			
		4) Allocations de repas 2.814			
		Total..... 121.099			
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	17.939	20.000	20.000
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 20.000			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	369	1.000	1.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	7.067	9.096	9.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.775			
		2) Documentation et bibliothèque..... 510			
		3) Abonnements journaux..... 765			
		4) Abonnements périodiques..... 950			
		Total..... 9.000			

08.8 — Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	2.958	3.852	3.852
		Détail:			
		1) Frais postaux ... *3.852*			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	25.853	29.657	27.012
		Détail:			
		1) Nettoyage ... *27.012*			
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	13.696	13.000	15.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	7.704	8.000	8.000
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel	1.570	2.000	2.000
		Détail:			
		1) Formation continue ... *2.000*			
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	43.632	48.500	—
		Total de la section 08.8	774.580	991.850	799.299
		Total du département 08	618.624.990	691.547.786	713.390.643

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	174.272.967	206.726.715	190.985.320
12	Achat de biens non durables et de services	34.306.166	44.327.431	5.287.017
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.466.106	10.930.000	—
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.248.641	5.234.153	1.564.000
34	Transferts de revenus aux ménages	4.738.938	4.962.000	5.186.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	255.703	256.864	253.121
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	37.185	61.037.185
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	43.738	60.000	43.000
93	Dotations de fonds de réserve	395.255.546	419.013.438	449.035.000
Total		618.624.990	691.547.786	713.390.643

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
		Section 09.0 — Dépenses générales			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	5.539	5.616
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	21.171	22.000	22.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	5.862	6.200	6.200
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 6.200			
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	—	1.700	1.700
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 1.700			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.962	5.000	5.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.000			
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.636	20.000	20.000
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants..... 1.000			
12.250 (12.00)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: Frais de fonctionnement	69.910	80.000	78.050
		Détail:			
		1113 Indemnités de permanence à domicile..... 9.000			
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires 100			
		12010 Frais de route et de séjour 100			
		12012 Frais de route à l'étranger 3.500			
		1200 Indemnités pour services de tiers..... 500			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur..... 23.000			
		1204 Frais de bureau 10.000			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications 6.700			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunication..... 100			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 8.500			
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours 3.600			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport: frais de participation à des compétitions 500			
		1232 Frais de représentation: cérémonies, réceptions, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte divers 750			
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission,de détection et de contrôle, location d'équipements de transmission de données , frais d'utilisation du réseau radioélectrique 11.000			
		1235 Acquisition de munition..... 200			
		12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers 500			
		Total..... 78.050			
12.300 (12.30)	01.10	Frais à assumer par l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de loi relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques et à la carte d'identité. (Crédit non limitatif).....	—	10.000	100
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	2.130	426
		Total de la section 09.0.....	204.541	153.569	140.092
		Section 09.1 — Finances communales			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.983	3.200	3.200
		Détail:			
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides..... 1.200			
		2) Conseil supérieur des finances communales 2.000			
		Total..... 3.200			
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	78.000
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 78.000			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages).....	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical.....	10.429.000	11.284.000	11.682.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.004 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.042.500	13.620.000	13.600.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	—	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	2.763.000	1.922.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	397.658.410	456.857.000	451.019.200
		Total de la section 09.1.....	422.210.412	485.554.819	479.332.019
		Section 09.2 — Commissariats de district			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.538.828	1.715.717	1.741.117
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.612.072			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 16.812			
		3) Charges sociales patronales 87.962			
		4) Allocations de repas 24.271			
		Total..... 1.741.117			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	182.373	197.842	237.359
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 199.267			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.534			
		3) Charges sociales patronales 28.633			
		4) Allocations de repas 4.925			
		Total..... 237.359			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	50.410	63.970	65.345
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 54.586			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.910			
		3) Charges sociales patronales 7.849			
		Total..... 65.345			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100

09.2 — Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.078	55.000	55.000
		Détail:			
		1) Loyers 55.000			
12.101 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	245.632
		Détail:			
		1) Loyers 238.968			
		2) Charges locatives accessoires 6.664			
		Total 245.632			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.927	44.500	45.700
		Détail:			
		1) Loyers 38.752			
		2) Charges locatives accessoires 3.000			
		3) Décompte annuel des frais de chauffage et frais accessoires 3.948			
		Total 45.700			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30.850	31.585	31.585
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement 120			
		1201 Frais de route et de séjour 2.600			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 4.630			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque 845			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 14.140			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes 3.300			
		3) Chauffage 4.450			
		Total 31.585			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36.016	41.550	42.550

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour *840*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *1.900*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *500*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau *285*			
		4) Consommables bureautiques *700*			
		5) Frais d'impression et de reliure *2.200*			
		6) Documentation et bibliothèque *8.000*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *10.525*			
		2) Frais téléphoniques *1.400*			
		4) Télex et téléfax *200*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *16.000*			
		Total *42.550*			
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20.254	20.000	20.000
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement *59*			
		1201 Frais de route et de séjour *3.000*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *2.400*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *700*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau *100*			
		4) Consommables bureautiques *1.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure *2.391*			
		6) Documentation et bibliothèque *1.200*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *5.500*			
		2) Frais téléphoniques *1.700*			
		4) Télex et téléfax *250*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *1.700*			
		Total *20.000*			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux.....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 09.2	1.958.236	2.174.764	2.488.888
		Section 09.3 — Caisse de prévoyance			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.877.786	42.850.224	43.379.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		6.053.498	6.401.176	6.265.000
		Total de la section 09.3		45.931.284	49.251.400	49.644.000
		Section 09.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes				
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires		843.863	951.732	1.043.943
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*973.726*			
		3) Charges sociales patronales	*54.740*			
		4) Allocations de repas	*15.477*			
		Total	*1.043.943*			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		44.816	48.887	51.899
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*42.411*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*2.016*			
		3) Charges sociales patronales	*6.065*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*51.899*			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour		17.626	16.500	17.700
		Détail:				
		1) Frais de route et de séjour	*17.700*			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau		3.950	4.000	4.800
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*700*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*750*			
		4) Consommables bureautiques	*3.150*			
		6) Documentation et bibliothèque	*200*			
		Total	*4.800*			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .		588	2.000	1.200
		Détail:				
		1) Frais postaux	*1.200*			

09.4 — Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien		1.537	36.600	10.450
		Détail:				
		1) Nettoyage	*6.700*			
		4) Electricité et eau	*3.250*			
		5) Réparations et entretien	*500*			
		Total	*10.450*			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique		—	800	800
		Total de la section 09.4		912.380	1.060.619	1.130.892
		Section 09.5 — Police grand-ducale				
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires		138.110.370	143.771.537	150.747.471
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*117.928.353*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*19.937.075*			
		3) Charges sociales patronales	*10.365.638*			
		4) Allocations de repas	*2.516.405*			
		Total	*150.747.471*			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent		3.469.800	4.063.141	4.362.575
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*3.753.359*			
		3) Charges sociales patronales	*514.244*			
		4) Allocations de repas	*94.972*			
		Total	*4.362.575*			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		104.009	17.177	20.224
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*20.224*			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.046.318	1.161.936	1.163.715
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*982.183*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*47.463*			
		3) Charges sociales patronales	*134.069*			
		Total	*1.163.715*			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	—

09.5 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	768.147	100	—
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.043.250	3.772.754	3.623.676
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.895.821			
		3) Charges sociales patronales 727.855			
		Total..... 3.623.676			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.420	36.500	30.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	37.007	37.114	37.114
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	900.619	940.000	960.000
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	117.774	135.554	170.000
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65.752	85.915	77.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 4.500			
		2) Cours et examens 37.000			
		5) Prestations individuelles 35.500			
		Total..... 77.000			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	369.866	400.000	420.000
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	780.079	710.000	757.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288.539	363.000	320.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	463.516	350.000	465.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118.722	135.360	135.360
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	36.888	42.500	40.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Cours et examens 38.000			
		9) Divers 2.000			
		Total..... 40.000			
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	111.357	126.200	125.000
12.012 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	191.668	200.000	200.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	242.869	260.000	220.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.066.634	1.083.000	1.200.000
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.092.723	1.115.300	1.130.000
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.168.238	2.300.000	2.270.764
12.030 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	732.628	840.000	810.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau.....	548.622	550.000	550.000
		Détail:			
		1) Article et matériel de bureau..... 127.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 135.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 1.000			
		4) Consommable bureautique 241.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 16.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 20.000			
		7) Divers 10.000			
		Total..... 550.000			
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	36.594	45.000	40.000
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	1.148.112	1.155.000	1.184.000
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.165.793	1.300.000	1.160.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications.....	231.175	175.000	193.000
12.070 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.194.384	3.330.000	3.586.223
		Détail:			
		9) Divers 3.586.223			
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.329.932	3.010.000	3.000.000
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	985.654	1.056.174	1.036.758
		Détail:			
		1) Loyers..... 931.212			
		2) Charges locatives accessoires..... 105.546			
		Total..... 1.036.758			
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.458.748	8.522.103	9.738.791
		Détail:			
		1) Loyers..... 8.139.170			
		2) Charges locatives..... 1.599.621			
		Total..... 9.738.791			
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	169.140	100.000	100.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	96.390	100.000	100.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	398.405	500.000	450.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	28.712	28.800	29.000
12.251 (12.00)	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	272.050	86.000	86.000
12.252 (12.00)	13.90	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonctionnement.....	2.639	5.500	3.500
		Détail:			
		1204 Frais de bureau:			
		1) articles et matériel de bureau 1.750			
		2) entretien machine à photocopier 500			
		4) consommables bureautiques..... 500			
		6) documentation et bibliothèque..... 250			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		1219 Frais de stage à l'étranger; frais de cours dépenses diverses 500			
		Total..... 3.500			
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.825	166.900	167.000
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - à la traite des êtres humains - à la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.089	9.000	8.000
12.305 (12.30)	03.20	Méthodes particulières de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	6.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	58.736	60.000	60.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses..	40.552	47.000	41.000
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	40.237	37.000	42.500
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.369.027	1.555.000	1.340.000
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	338.252	250.000	453.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	347.056	370.000	450.000
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux.....	386.671	468.000	430.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif)	3.273	15.000	150.000
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	22.284	22.500	25.000
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	26.277	27.600	27.600
35.060 (35.00)	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	2.845.054	478.000	478.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	1.826
		Détail:			
		5) Prestations individuelles ... 1.826			
12.521 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	—	120.000	100.000
12.522 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs:divers	—	299	—
12.840 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	—	2.013	—
		Total de la section 09.5	180.046.876	185.539.177	194.322.197
		Section 09.6 — Administration des services de secours			
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires	2.524.993	2.528.570	2.706.895
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 2.415.617			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 110.661			
		3) Charges sociales patronales ... 137.352			
		4) Allocations de repas ... 43.265			
		Total ... 2.706.895			
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.404.717	1.879.589	2.508.777

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.122.081			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 30.524			
		3) Charges sociales patronales 292.505			
		4) Allocations de repas 63.667			
		Total..... 2.508.777			
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13.576	14.789	14.789
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 14.789			
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	746.933	751.183	699.263
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 583.317			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 31.960			
		3) Charges sociales patronales 83.986			
		Total..... 699.263			
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	20.562	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement	2.596	2.928	3.046
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	57.573	72.305	67.611
		Détail:			
		1) Jetons de présence 5.111			
		2) Cours et examens 38.019			
		3) Permanence à domicile 5.550			
		5) Prestations individuelles 16.417			
		9) Divers 2.514			
		Total..... 67.611			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	—	2.000	1.000
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	120.581	143.945	126.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 7.667			
		2) Cours et examens 74.118			
		5) Prestations individuelles 38.897			
		9) Divers 5.318			
		Total..... 126.000			
12.001 (12.15)	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif).....	1.462.062	1.400.000	1.700.000

09.6 — Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	105.274	110.000	105.000
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	19.244	20.000	22.500
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.263	64.744	69.000
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice)	107.402	93.000	112.800
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	231.883	233.000	239.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	312.793	375.636	360.000
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau	19.148	20.000	20.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau *3.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *3.700*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. *52*			
		4) Consommables bureautiques *4.521*			
		5) Frais d'impression et de reliure *5.000*			
		6) Documentation et bibliothèque *2.100*			
		7) Petit équipement du programme quinquennal *1.627*			
		Total *20.000*			
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	242.226	242.956	273.704
		Détail:			
		1) Frais postaux *51.000*			
		2) Frais téléphoniques *222.704*			
		Total *273.704*			
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	298.570	310.000	307.500
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien *150.500*			
		3) Réparations et entretien *157.000*			
		Total *307.500*			
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.939	73.767	89.275
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	219.994	229.000	231.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 29.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 86.000			
		3) Chauffage 60.584			
		4) Réparations 5.916			
		5) Assurances..... 900			
		6) Frais de gardiennage..... 46.600			
		9) Divers 2.000			
		Total..... 231.000			
12.081 (12.11)	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	9.133	10.000	10.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	611.437	606.053	664.012
		Détail:			
		1) Loyers..... 664.012			
12.110 (12.30)	03.50	Frais de contentieux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	1.000
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89.168	106.000	171.500
12.125 (12.11)	03.40 03.50	Fonctionnement du site Internet et Helpdesk.....	144.861	145.000	131.500
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38.353	46.000	25.000
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	33.929	34.500	25.000
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.....	—	1.000	800
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	40.293	35.000	40.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	59.562	25.132	40.000
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique.....	34.506	50.000	30.000
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel	83.457	123.870	120.000
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.574	—	—

09.6 — Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif)	32.375	34.127	34.519
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	2.059	3.000	3.000
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	110.645	141.000	128.500
		Détail:			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile ... *3.000*			
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile ... *50.500*			
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile ... *70.000*			
		4) Frais de ravitaillement ... *5.000*			
		Total ... *128.500*			
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	441.445	547.126	485.000
		Détail:			
		1) Materiel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre materiel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbur ... *277.000*			
		2) Entretien du materiel d'intervention ... *90.000*			
		3) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage ... *15.000*			
		4) Frais de ravitaillement ... *15.000*			
		5) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux ... *16.000*			
		6) Frais en relation avec l'intervention de chiens ... *1.000*			
		8) Remplacement périodique de materiel d'intervention ... *69.000*			
		9) Remboursement de frais de bureau et de téléphone ... *2.000*			
		Total ... *485.000*			
12.321 (12.30)	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie	293.722	36.200	71.000
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation	953	1.000	1.000
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	515.000	515.000	515.000
32.020 (34.40)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif)	20.835	32.000	60.000

09.6 — Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurspompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10.412	10.412	10.412
33.014 (33.00)	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	2.000	3.000	2.000
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Séismologique Euro Méditéranéen).....	900	1.000	1.000
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	4.289.392	4.000.000	4.000.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	14.275	—	—
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	—	1.902	567
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour	62	660	317
12.512 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	96	—
12.580 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	—	582	1.230
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires.....	731	566	—
		Total de la section 09.6.....	15.022.133	15.139.563	16.291.442
		Section 09.7 — Grande Région			
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.379	2.700	2.300

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau		2.488	2.800	2.500
		Détail:				
		4) Consommables bureautiques	*2.500*			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien		137.877	147.000	142.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*1.500*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*15.000*			
		9) Divers	*500*			
		10) Maison de la Grande Région	*125.000*			
		Total	*142.000*			
12.120 (12.30)	07.20	Frais d'experts et d'études		—	—	53.500
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région		41.238	60.000	50.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG IV A Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		63.058	106.058	63.058
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit sans distinction d'exercice)		26.093	147.000	147.000
		Détail:				
		1) IGR (Institut de la Grande Région)	*13.000*			
		3) GECT Maison de la Grande Région	*120.000*			
		4) Participation aux projets	*14.000*			
		Total	*147.000*			
		Total de la section 09.7		272.133	465.558	460.358
		Section 09.8 — Aménagement communal				
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires		15.200	—	—
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers		3.600	6.000	6.000
		Détail:				
		1) Frais d'experts urbanisme	*6.000*			
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour		2.276	2.500	2.500
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau		9.408	8.000	10.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.700			
		2) Matériel de bureau 2.300			
		4) Entretien machine à photocopier 5.700			
		5) Reliure /Imprimés 800			
		Total 10.500			
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	10.000	8.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.277	28.000	26.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	170	6.000	5.500
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54.487	120.000	100.000
43.001 (43.22)	07.20	"Prix d'urbanisme" à allouer au profit de communes ou d'autres promoteurs.....	—	20.000	20.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000	110.000
		Détail:			
		1) Fusion des communes de Consthum, Hobscheid et Hosingen 15.000			
		2) Fusion des communes de Clervaux, Heinerscheid et Munshausen 50.000			
		3) Commune d'Esch-sur-Sûre, Heiderscheid, Neunhausen 27.500			
		4) Commune d'Ermsdorf et Medernach 17.500			
		Total 110.000			
		Total de la section 09.8	213.418	300.500	288.500
		Section 09.9 — Administration de la gestion de l'eau			
11.000 (11.10)	07.33 07.40	Traitements des fonctionnaires	5.410.584	6.003.127	6.285.488
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.815.050			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations 62.871			
		3) Charges sociales patronales 312.595			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*94.972*			
		Total	*6.285.488*			
11.010 (11.10)	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent		513.003	532.657	612.056
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*517.021*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*11.890*			
		3) Charges sociales patronales	*71.537*			
		4) Allocations de repas	*11.608*			
		Total	*612.056*			
11.020 (11.10)	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		143.407	11.693	11.817
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*11.817*			
11.030 (11.10)	07.33 07.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.480.022	1.604.429	1.627.226
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.348.134*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*83.652*			
		3) Charges sociales patronales	*195.440*			
		Total	*1.627.226*			
11.040 (11.10)	07.33 07.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		12.162	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		19.520	20.262	21.510
11.130 (11.12)	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires		—	1.200	1.875
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Comité de la gestion de l'Eau	*1.375*			
		b) Observatoire de l'Eau	*500*			
		Total	*1.875*			
12.000 (12.13)	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		12.610	15.000	14.000
		Détail:				
		1) Entretien des stations limnimétriques	*2.500*			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers	*9.500*			
		3) Jetons de présence				
		a) Comité de la gestion de l'Eau	*1.625*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		b) Observatoire de l'Eau	*375*			
		Total	*14.000*			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour		29.840	35.100	32.000
12.012 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger		39.220	38.000	39.000
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		158.640	160.000	160.000
		Détail:				
		1) Assurances	*20.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*79.810*			
		3) Réparations et entretien	*60.190*			
		Total	*160.000*			
12.030 (12.16)	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection		8.578	9.150	9.150
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau		41.014	43.500	44.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*8.500*			
		2) Location et entretien des photocopieurs	*9.800*			
		4) Consommables bureautiques	*8.000*			
		5) Impression et reliure	*5.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*11.800*			
		9) Divers	*400*			
		Total	*44.000*			
12.041 (12.12)	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		41.297	100	70.000
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		42.994	38.700	38.700
		Détail:				
		1) Frais postaux	*7.750*			
		2) Frais téléphoniques	*30.700*			
		9) Divers	*250*			
		Total	*38.700*			
12.060 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des installations de télécommunications		4.378	4.400	15.000
12.070 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques		210.490	271.627	204.102
		Détail:				
		1) Location	*120*			
		2) Contrats d'entretien	*200.982*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*3.000*			
		Total	*204.102*			

09.9 — Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.792	73.850	330.540
		Détail:			
		1) Nettoyage 15.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 186.050			
		3) Chauffage 101.290			
		4) Réparations et entretien 3.500			
		8) Installations sanitaires du Lac 20.000			
		9) Divers 4.700			
		Total..... 330.540			
12.100 (12.11)	07.33 07.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	338.081	241.943	145
		Détail:			
		1) Loyers..... 145			
12.110 (12.30)	07.33 07.40	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.120 (12.30)	07.33 07.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	915.857	900.000	1.000.000
12.122 (12.30)	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire	24.906	36.303	27.000
12.125 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études informatiques.....	14.174	10.000	10.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires	102.647	95.000	70.000
12.160 (12.30)	07.33 07.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	345.323	387.000	387.000
		Détail:			
		1) Consommables laboratoire..... 204.000			
		2) Consommables laboratoire mobile 30.000			
		3) Contrats d'entretien 153.000			
		Total..... 387.000			
12.170 (12.30)	07.33 07.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	21.218	22.000	21.000
12.171 (12.30)	07.33 07.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.768	16.000	16.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	33.585	38.000	38.140

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.302 (12.30)	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.974	3.000	3.000
12.303 (12.30)	07.33 07.40	Projets européens de l'AGE cofinancé par les Programmes européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
12.304 (12.30)	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	100	100
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	28.906	18.000	—
		Note: *Dépenses imputées au fonds spécial de la pêche alimenté à cet effet par l'article nouveau 09.9.93.002.*			
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.597	7.000	13.000
		Détail: *1) Stations d'échantillonnage..... 7.000* *2) Entretien ..... 6.000* *Total..... 13.000*			
12.312 (12.16)	07.33	Conventions Rombach-Martelange et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	251.465	801.970	590.400
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	—	100	—
		Note: *Voir la note à l'article 09.9.12.310.*			
12.321 (12.30)	07.33 07.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	4.876	5.000	5.000
		Détail: *1) Location Salle de Conférences..... 2.000* *2) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique) ..... 500* *3) Installation pour la traduction simultanée ..... 2.500* *Total..... 5.000*			

09.9 — Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	—	2.800	—
		Note: *Voir la note à l'article 09.9.12.310.*			
14.010 (14.10)	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
14.014 (14.10)	07.33 07.40	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
14.016 (14.10)	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	469.976	800.000	800.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	—	250	—
		Note: *Voir la note à l'article 09.9.12.310.*			
33.000 (33.00)	Divers codes	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau.....	9.000	9.000	9.000
35.020 (35.30)	07.33 07.40	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens. (Crédit sans distinction d'exercice).....	134.891	163.000	195.000
35.060 (35.00)	07.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	71.162	67.457	73.705
41.010 (33.00)	07.33 07.40	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics et de l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	505.770	550.000	475.000
		Détail: *1) CRP-GL ..... 175.000* *2) CRP-HT ..... 250.000* *3) UNI.LU ..... 50.000* *Total 475.000*			

09.9 — Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.001 (43.22)	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	161.733	200.000	200.000
43.020 (35.30)	07.33 07.40	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	119.468	185.000	185.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.649	61.985	58.135
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.687	50.473	49.762
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	—	—	72.870
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires	—	500	—
		Total de la section 09.9.....	11.973.264	13.535.076	13.866.121
		Total du département 09.....	678.744.677	753.175.045	757.964.509

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	164.747.584	172.394.837	181.001.619
12	Achat de biens non durables et de services	36.238.580	38.262.863	40.349.004
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	469.976	800.200	800.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	26.277	27.850	27.600
31	Subventions d'exploitation	515.000	515.000	515.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	21.566	32.566	60.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	83.137	84.137	83.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.145.658	967.115	962.363
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	505.770	550.000	475.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	45.931.284	49.251.400	49.644.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	29.274.099	33.319.619	32.846.619
93	Dotations de fonds de réserve	397.785.746	456.969.458	451.199.967
Total		678.744.677	753.175.045	757.964.509

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		10 et 11 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
		Section 10.0 — Dépenses générales			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126.864	136.580	136.580
		Détail:			
		1) Jetons de présence 136.580			
12.001 (12.15)	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97.315	101.150	103.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 103.000			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30.398	30.486	40.000
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	139.633	161.900	161.900
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4.478	3.100	4.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 575			
		2) Carburants et lubrifiants 1.900			
		3) Réparation et entretien..... 1.475			
		9) Divers 50			
		Total..... 4.000			
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau.....	2.632	3.000	—
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation	16.423	10.000	—
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.956	22.103	52.778
		Détail:			
		1) Nettoyage 52.778			
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	11.500	11.500	—
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	172.202	204.000	221.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.126 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	9.000	—
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.684.817	2.927.000	1.850.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116.495	200.000	200.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants..... 56.833			
		2) Campagnes publicitaires..... 56.833			
		3) Foires..... 86.334			
		Total..... 200.000			
12.170 (12.30)	04.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	531	1.000	—
12.300 (12.30)	04.00	Services d'expertise pour la conception et le développement d'une application de gestion de l'enseignement modulaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275.000	379.688	54.781
12.301 (12.30)	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	—	—	20.000
12.302 (12.30)	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses de fonctionnement.....	—	—	104.340
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	123.189	130.000	200.000
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	69.667	100.000	100.000
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Activités culturelles transfrontalières des lycées au niveau de la Grande Région.....	11.150	15.000	15.000
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.542.674	2.261.129	2.052.327
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique aux services téléinformatiques.....	650.000	700.000	700.000
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	37.278	28.500	28.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	10.000	10.000	10.000
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	124.000	128.737	118.420
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	113.700	172.448	176.415
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	28.281	57.000	57.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	34.500	30.750
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.195	44.500	46.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	300.000	534.535	483.960
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. (Crédit sans distinction d'exercice)	46.895	47.000	47.000
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	45.600	—	—
41.052 (41.12)	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.682.249	7.132.259	7.450.000
44.000 (44.00)	04.52	"Letzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	—	576.740	592.380
		Détail:			
		1) Frais de personnel *582.309*			
		2) Autres frais *10.071*			
		Total *592.380*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.670 (12.30)	04.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	—	—	549
		Total de la section 10.0	12.572.122	16.172.855	15.057.180

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 10.1 — Centre de technologie de l'éducation				
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires		1.631.331	1.673.200	1.763.464
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.635.568*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.321*			
		3) Charges sociales patronales	*90.214*			
		4) Allocation de repas	*32.361*			
		Total	*1.763.464*			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		114.780	116.518	127.725
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*109.908*			
		3) Charges sociales patronales	*15.003*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		Total	*127.725*			
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		3.758	4.464	4.512
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.512*			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		87.700	93.358	95.265
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*78.483*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.340*			
		3) Charges sociales patronales	*11.442*			
		Total	*95.265*			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		352	353	352
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires		1.266	2.000	2.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*2.000*			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		12.930	10.000	11.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau		1.442	1.450	1.450
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures		3.286	4.500	3.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.500			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	2.699	2.500	3.000
		Détail:			
		1) Frais postaux..... 3.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.200	27.000	25.000
		Détail:			
		1) Nettoyage..... 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 18.000			
		3) Chauffage..... 5.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.000			
		Total..... 25.000			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses.....	64.406	90.000	90.000
12.301 (12.30)	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses.....	937.321	684.300	700.000
		Total de la section 10.1.....	2.885.471	2.709.643	2.827.268
		Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires.....	456.866	399.906	717.869
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 654.562			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 25.750			
		3) Charges sociales patronales..... 30.522			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 717.869			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.580.487	1.602.741	1.775.466
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 1.515.882			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 23.127			
		3) Charges sociales patronales..... 210.075			
		4) Allocations de repas..... 26.382			
		Total..... 1.775.466			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	65.235	100	59.782

10.2 — Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 51.982			
		3) Charges sociales patronales 7.096			
		4) Allocations de repas 704			
		Total..... 59.782			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	47.652	49.179	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.01	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	235	344
11.130 (11.12)	04.01	Institut de formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	188.781	237.175	237.175
11.132 (11.12)	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	318.559	309.200
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau.....	8.029	10.600	10.600
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.946			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.827			
		4) Consommables bureautiques..... 2.827			
		Total..... 10.600			
12.080 (12.11)	04.01	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	86.645	81.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 23.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 25.000			
		4) Réparations et entretien 3.000			
		9) Divers 30.000			
		Total..... 81.000			
12.125 (12.30)	04.01	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	202.400	—
12.190 (12.30)	04.01	Institut de formation continue: colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.231.030	1.497.100	1.400.000
12.191 (12.30)	04.01	Institut de formation continue: partie théorique du stage de la fonction de formateur d'adultes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	29.315

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.192 (12.30)	04.01	Institut de formation continue: travaux de conception en relation avec les stages pédagogiques des enseignants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.194 (12.30)	04.01	Organisation d'un concours de sciences naturelles par équipes ...	11.830	24.000	82.510
12.195 (12.30)	04.01	Conseil scientifique: indemnités pour services de tiers	—	10.000	10.000
12.196 (12.30)	04.01	Accueil temporaire d'élèves à comportement difficile: projet-pilote d'une école spécialisée	—	20.403	73.000
12.221 (12.30)	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.349.735	1.032.867	1.197.490
		Détail:			
		A – Projets en cours..... 1.106.808			
		B – Nouveaux projets..... 90.682			
		Total..... 1.197.490			
12.222 (12.30)	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.058.665	1.076.970	1.076.970
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes ...	48.262	50.000	50.000
35.020 (35.30)	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136.213	94.000	99.200
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement	—	470	—
		Total de la section 10.2	6.182.785	6.713.350	7.210.121
		Section 10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.653.548	1.152.805	1.280.718
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.198.744			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.321			
		3) Charges sociales patronales 63.638			
		4) Allocations de repas 13.015			
		Total..... 1.280.718			

10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.253.942	615.404	641.538
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*555.819*			
		3) Charges sociales patronales	*75.870*			
		4) Allocations de repas	*9.849*			
		Total	*641.538*			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		309.808	8.930	9.022
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*9.022*			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		30.829	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires		2.879	7.650	7.075
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires		17.697	20.000	—
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers		87.214	85.000	78.300
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers		28.931	36.000	—
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers		62.129	61.000	25.000
		Détail:				
		4) Prestations individuelles	*25.000*			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		9.971	9.000	10.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau		10.875	14.560	14.560
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.500*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*1.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*1.000*			
		4) Consommables bureautiques	*3.200*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*3.360*			
		9) Divers	*1.500*			
		Total	*14.560*			

10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	11.714	13.500	13.000
		Détail:			
		1) Frais postaux *6.000*			
		2) Frais téléphoniques *7.000*			
		Total *13.000*			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	17.326	16.450	—
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	7.446	9.824	15.800
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	47.093	49.000	50.500
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	19.686	18.000	20.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	12.349	13.000	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	52.000	40.000	55.625
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental, secondaire et secondaire technique à l'étranger. (Crédit non limitatif)	78.149	80.000	150.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif)	2.208.618	2.255.000	4.738.480
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	908	—	—
		Total de la section 10.3	5.923.112	4.505.323	7.122.818
		Section 10.4 — Sports scolaires et périscolaires			
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.593.245	1.742.260	950.000
		Détail:			
		1) Loyers *950.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	82.863	83.750	46.000
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la L.A.S.E.L.	57.860	57.860	197.375
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	68.890	68.890	68.890
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	28.615	28.615	—
33.013 (33.00)	Divers codes	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	2.054	1.973	3.828
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	194.375	194.375	194.375
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	4.980	4.980	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.800 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	—	—	348
		Total de la section 10.4	2.032.882	2.182.703	1.460.816
		Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement			
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.321.370	67.758.744	76.081.456
		Total de la section 10.5	65.321.370	67.758.744	76.081.456
		Section 10.6 — Service des restaurants scolaires			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	6.919	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 100			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	140.794	143.049	158.512
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 135.759			

10.6 — Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*18.532*			
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		Total	*158.512*			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		2.380.849	2.481.714	2.402.859
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.005.743*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*107.568*			
		3) Charges sociales patronales	*289.548*			
		Total	*2.402.859*			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		11.896	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif)		138.166	123.840	111.790
		Détail:				
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*111.790*			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		10.267	10.775	11.011
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires		6.894	6.942	6.942
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif)		4.400.000	4.000.000	4.350.000
		Total de la section 10.6		7.095.785	6.766.620	7.041.414
		Section 10.7 — Education différenciée				
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires		20.008.223	22.314.890	24.252.490
		Détail:				
		A – Education différenciée				
		1) Rémunérations de base	*884.014*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.321*			
		3) Charges sociales patronales	*46.344*			
		4) Allocations de repas	*11.256*			
		B – Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	*6.203.361*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.321*			
		3) Charges sociales patronales	*343.702*			
		4) Allocations de repas	*92.158*			
		C – Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base	*805.136*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*28.942*			
		3) Charges sociales patronales	*44.844*			
		4) Allocations de repas	*12.663*			
		D – Institut pour infirmes moteurs cérébraux				
		1) Rémunérations de base	*1.724.351*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*19.579*			
		3) Charges sociales patronales	*95.606*			
		4) Allocations de repas	*30.954*			
		E – Service de guidance				
		1) Rémunérations de base	*4.289.349*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*10.003*			
		3) Charges sociales patronales	*234.824*			
		4) Allocations de repas	*62.260*			
		F – Centre d'observation				
		1) Rémunérations de base	*205.294*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*6.385*			
		3) Charges sociales patronales	*10.793*			
		4) Allocations de repas	*2.814*			
		G – Centre de propédeutique professionnelle à Warken				
		1) Rémunérations de base	*175.809*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*8.938*			
		3) Charges sociales patronales	*10.439*			
		4) Allocations de repas	*3.518*			
		H – Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux				
		1) Rémunérations de base	*233.237*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*12.769*			
		3) Charges sociales patronales	*13.900*			
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		I – Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange				
		1) Rémunérations de base	*208.047*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*8.513*			
		3) Charges sociales patronales	*12.236*			
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		J – Centre d'intégration scolaire				
		1) Rémunérations de base	*298.427*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*8.938*			
		3) Charges sociales patronales	*16.755*			
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		K – Institut pour enfants autistiques et psychotiques				
		1) Rémunérations de base	*816.253*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*10.641*			
		3) Charges sociales patronales	*46.462*			
		4) Allocations de repas	*14.774*			
		L – Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base	*6.586.556*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*95.129*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*373.112*			
		4) Allocations de repas	*110.100*			
		Total	*24.252.490*			
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent		12.327.220	12.634.374	14.369.619
		Détail:				
		A – Education différenciée				
		1) Rémunérations de base	*270.631*			
		3) Charges sociales patronales	*36.942*			
		4) Allocations de repas	*6.332*			
		B – Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	*916.957*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*2.129*			
		3) Charges sociales patronales	*105.118*			
		4) Allocations de repas	*19.347*			
		C – Institut pour infirmes moteurs cérébraux				
		1) Rémunérations de base	*1.422.885*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*13.602*			
		3) Charges sociales patronales	*195.961*			
		4) Allocations de repas	*27.789*			
		D – Service de guidance				
		1) Rémunérations de base	*6.027.233*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*9.824*			
		3) Charges sociales patronales	*823.493*			
		4) Allocations de repas	*105.526*			
		E – Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base	*379.241*			
		3) Charges sociales patronales	*51.767*			
		4) Allocations de repas	*7.739*			
		F – Institut pour enfants autistiques et psychotique				
		1) Rémunérations de base	*454.935*			
		3) Charges sociales patronales	*62.099*			
		4) Allocations de repas	*8.794*			
		G – Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base	*2.948.977*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*7.456*			
		3) Charges sociales patronales	*403.285*			
		4) Allocations de repas	*61.557*			
		Total	*14.369.619*			
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		1.814.513	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.796.055	2.071.274	2.136.633
		Détail:				
		A – Education différenciée				
		1) Rémunérations de base	*35.744*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*1.663*			
		3) Charges sociales patronales	*5.106*			
		B – Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	*760.215*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*36.324*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*108.728*			
		C – Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base.....	*59.026*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*4.837*			
		3) Charges sociales patronales	*8.718*			
		D – Centre d'observation				
		1) Rémunérations de base.....	*25.785*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*1.386*			
		3) Charges sociales patronales	*3.709*			
		E – Service de guidance				
		1) Rémunérations de base.....	*34.651*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*2.363*			
		3) Charges sociales patronales	*5.063*			
		F – Centre d'intégration				
		1) Rémunérations de base.....	*9.292*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*555*			
		3) Charges sociales patronales	*1.344*			
		G – Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux				
		1) Rémunérations de base.....	*68.557*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*3.930*			
		3) Charges sociales patronales	*9.895*			
		H – Centre de propédeutique professionnelle à Warken				
		1) Rémunérations de base.....	*83.511*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*5.441*			
		3) Charges sociales patronales	*12.142*			
		I – Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux				
		1) Rémunérations de base.....	*166.212*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*8.645*			
		3) Charges sociales patronales	*23.869*			
		J – Institut pour enfants autistiques et psychotiques				
		1) Rémunérations de base.....	*19.676*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*1.109*			
		3) Charges sociales patronales	*2.837*			
		K – Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base.....	*518.421*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	*32.654*			
		3) Charges sociales patronales	*75.225*			
		Total.....	*2.136.633*			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		1.560	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		9.025	11.263	14.000
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*14.000*			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....		17.177	18.131	17.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires		55.343	42.755	43.350
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*30.350*			
		2) Cours et examens	*12.000*			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles	*1.000*			
		Total.....	*43.350*			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....		103.205	106.753	106.000
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....		22.283	10.000	20.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*10.000*			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles	*10.000*			
		Total.....	*20.000*			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		7.001	6.700	6.700
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger		17.544	15.000	10.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert)		669.924	680.930	650.000
		Détail:				
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	*650.000*			
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.142.863	1.158.600	1.178.600
		Détail:				
		1) Loyers.....	*1.178.600*			
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		913.071	898.208	915.000
		Détail:				
		1) Loyers.....	*903.808*			
		2) Charges locatives accessoires.....	*11.192*			
		Total.....	*915.000*			
12.125 (12.30)	04.52	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....		—	—	12.000
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique		1.340	1.340	1.340

10.7 — Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200.624	178.000	150.000
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants.....	71.933	76.163	85.000
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants.....	73.116	73.150	75.000
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants.....	19.487	19.568	20.000
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants.....	86.115	88.000	93.000
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	33.091	35.500	39.800
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants.....	62.777	69.000	75.000
12.260 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'exploitation courants.....	64.234	70.000	72.000
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	20.978	21.154	22.000
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants.....	32.403	37.000	39.000
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants ...	87.816	88.000	90.000
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	82.916	78.900	80.000
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants.....	25.845	24.408	25.000
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants.....	17.741	20.000	21.000
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants...	35.648	41.595	42.000
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	57.966	60.000	61.000
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	14.691	11.820	18.000
12.282 (12.00)	04.52	Equipes multiprofessionnelles: dépenses de fonctionnement.....	157.745	155.000	155.000
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des écoles spécialisées au Grand-Duché et à l'étranger.....	11.856	10.000	11.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.692	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés.....	1.500	1.500	1.500
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	2.979	3.000	3.000
34.011 (34.31)	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.847.460	1.500.000	1.553.000
34.012 (34.30)	06.34	Contribution au placement d'enfants et d'adolescents orientés par des instances autres que la commission médico-psycho-pédagogique nationale vers des institutions étrangères	—	—	250.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée.....	15.590	15.600	15.600
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	517.500	490.000	490.000
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	53.875	53.875	53.875
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement ..	847.977	927.243	949.329
		Détail:			
		1) Frais de personnel..... 822.294			
		2) Autres frais 127.035			
		Total..... 949.329			
44.008 (33.00)	04.52	"Letzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	549.755	—	—
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	211.162	221.720	374.539
		Détail:			
		1) Frais de personnel..... 374.539			
		Total de la section 10.7	44.112.819	44.340.714	48.598.275
		Section 10.8 — Service de la formation des adultes			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires	—	100	100

10.8 — Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.015.662	1.679.496	1.851.841
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.609.734			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 976			
		3) Charges sociales patronales 220.026			
		4) Allocations de repas 21.105			
		Total..... 1.851.841			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	570.867	104.009	109.600
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 95.198			
		3) Charges sociales patronales 12.995			
		4) Allocation de repas 1.407			
		Total..... 109.600			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	260.249	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	481.945	450.000	506.340
		Détail:			
		2) Cours et examens 506.340			
12.000 (12.15)	04.53	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.683	210.000	—
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	628	500	—
12.190 (12.30)	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.065	3.500	—
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement	5.223	6.440	—
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les associations organisatrices.....	61.762	90.000	90.000

10.8 — Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.001 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et française: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif)	238.104	300.000	300.000
41.050 (41.12)	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif)	—	—	157.960
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les communes organisatrices	65.000	65.000	65.000
43.001 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et française: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif)	185.451	200.000	200.000
		Total de la section 10.8	9.084.639	3.109.245	3.281.041
		Section 10.9 — Inspectorat			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	3.129.078	3.373.395	3.147.366
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *2.953.352*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *20.004*			
		3) Charges sociales patronales — *142.352*			
		4) Allocations de repas — *31.658*			
		Total — *3.147.366*			
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	426.594	461.557	448.972
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *386.072*			
		3) Charges sociales patronales — *52.699*			
		4) Allocations de repas — *10.201*			
		Total — *448.972*			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	27.639	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *100*			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	24.485	44.630	47.224
		Détail:			
		2) Cours et examens — *47.224*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66.959	77.000	71.000
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.745	140.000	140.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	2.535	2.535
		Détail:			
		2) Cours et examens 2.535			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	67.880	71.685	71.685
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau.....	31.028	51.205	50.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 25.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 25.000			
		Total..... 50.000			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	33.725	45.000	40.000
		Détail:			
		1) Frais postaux..... 27.500			
		2) Frais téléphoniques..... 12.500			
		Total..... 40.000			
12.080 (12.11)	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien.....	32.324	37.230	41.939
		Détail:			
		1) Nettoyage..... 41.939			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.108	41.440	41.440
		Détail:			
		1) Loyers..... 40.940			
		2) Charges locatives accessoires..... 500			
		Total..... 41.440			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.545	34.000	34.000
		Détail:			
		1) Loyers..... 33.600			
		2) Charges locatives accessoires..... 400			
		Total..... 34.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10.910	782	2.278
12.541 (12.12)	04.20	Frais de bureau	1.825	—	—
12.550 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.774	—	—
		Total de la section 10.9	4.059.619	4.380.559	4.138.539
		Section 11.0 — Enseignement fondamental			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	378.430.371	401.295.937	422.160.043
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *398.731.718*			
		3) Charges sociales patronales *17.942.927*			
		4) Allocations de repas *5.485.398*			
		Total *422.160.043*			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	47.921.909	52.657.537	63.239.273
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *54.655.146*			
		3) Charges sociales patronales *7.460.427*			
		4) Allocations de repas *1.123.700*			
		Total *63.239.273*			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16.772.666	16.536.361	11.195.918
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *11.052.192*			
		3) Charges sociales patronales *118.525*			
		4) Allocations de repas *25.201*			
		Total *11.195.918*			
11.030 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	237.874	267.049	214.395
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *188.645*			
		3) Charges sociales patronales *25.750*			
		Total *214.395*			
11.040 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	23.066	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.20	Indemnités d'habillement	937	937	938
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.774	156.000	125.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 38.644			
		2) Cours et examens 86.356			
		Total..... 125.000			
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	892.484	821.813	777.070
11.133 (11.12)	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.638.319	6.068.203	5.831.042
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	5.456	7.500	19.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence 19.500			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.564.433	12.915.012	13.187.887
		Détail:			
		2) Cours et examens 13.187.887			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique.....	44.530	51.960	47.000
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	36.774	54.288	45.000
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Détail:			
		1) Loyers..... 50			
		2) Charges locatives accessoires..... 50			
		Total..... 100			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Détail:			
		1) Loyers..... 50			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires *50*			
		Total *100*			
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études	—	23.690	—
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	1.227	100	100
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	4.000	4.000	4.350
12.305 (12.30)	04.20	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.075	142.000	180.250
32.020 (32.00)	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.500	100
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	3.100	3.100	3.100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	8.219	8.500	8.500
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	52.250	52.250	52.250
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	4.750	4.750	4.750
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	2.500	2.500	2.500
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif)	180.000	180.000	180.000
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.177.499	15.061.590	7.400.000
43.001 (43.22)	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	44.000	100
43.006 (43.22)	04.20	Prix attribués dans le cadre du Schoulsportdag sur le plan communal	5.000	5.000	5.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	186.108	125.000	190.000
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.011 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220.101	208.306	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5.914	881	3.432
43.501 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	4.830.800	383.594	597.574
43.505 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui.....	817.921	—	—
43.511 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.....	19.878	—	—
		Total de la section 11.0.....	481.254.935	507.086.758	525.475.472
		Section 11.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique			
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires.....	357.298.042	380.839.578	396.429.465
		Détail:			
		A – Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire			
		1) Rémunérations de base..... 376.628.609			
		3) Charges sociales patronales 11.840.077			
		4) Allocations de repas 4.903.174			
		B – Fonctionnaires détachés à d'autres établissements et services			
		1) Rémunérations de base..... 2.960.791			
		3) Charges sociales patronales 68.674			
		4) Allocations de repas 28.140			
		Total..... 396.429.465			
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	51.691.974	62.124.667	69.278.385
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 64.729.564			
		3) Charges sociales patronales 3.208.964			
		4) Allocations de repas 1.339.857			
		Total..... 69.278.385			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	24.118.828	15.323.110	12.325.730
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 11.091.498			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales ..... *874.037* *4) Allocations de repas* ..... *360.195* *Total*..... *12.325.730*			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	16.683.546	18.103.751	18.628.991
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... *15.958.899* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... *474.148* *3) Charges sociales patronales* ..... *2.195.944* *Total*..... *18.628.991*			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	417.349	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base* *100*			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	111.694	108.828	108.828
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.304.254	3.529.000	3.190.075
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.315.430	19.078.014	20.551.860
11.133 (11.12)	04.33 04.34	Transcription des programmes de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.392	—	—
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	386.652	423.075	412.800
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	143.563	153.000	153.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	527.493	227.536	132.000
		Détail: *1) Loyers*..... *132.000*			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.303.445	979.381	1.168.282

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 1.168.282			
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.182	11.900	10.000
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études.....	21.719	30.600	20.000
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	20.800	20.800	—
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique: frais d'alimentation et frais connexes	2.482	2.500	2.500
12.311 (34.40)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers.....	—	1.500	4.000
24.000 (24.10)	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.532	14.466	27.067
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.385.706	1.524.220	1.395.000
33.000 (33.00)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	—	—	20.800
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308.909	316.920	360.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	411.624	617.000
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	429.000	350.000	240.544
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	744.000	780.000	780.000
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	403.000	350.000	309.433
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	272.000	200.000	140.728

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	260.000	269.100	259.176
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	222.000	230.400	216.104
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	320.000	250.000	215.005
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette	362.000	362.000	347.433
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	800.000	986.000	720.000
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	700.000	724.500	724.500
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	835.000	835.000	827.074
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	935.000	980.000	1.099.466
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	982.000	1.000.000	978.892
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	595.000	619.000	607.926
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	373.000	390.000	390.000
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	568.000	590.000	590.000
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	478.000	499.800	499.800
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	340.000	365.000	418.820
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	900.000	931.500	1.500.000
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Nic. Biever de Dudelange	746.500	772.628	816.659
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	193.000	170.000	151.259

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	533.000	480.000	464.173
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	1.195.000	1.000.000	1.190.738
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Josy Barthel à Mamer	560.000	579.600	579.600
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	385.000	398.475	439.461
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange	950.000	983.450	1.058.357
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Ermesinde	495.000	500.000	362.102
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	461.000	402.175	295.262
41.078 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	476.000	492.600	550.000
41.079 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Uelzecht-Lycée	365.000	377.775	377.775
41.080 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen	2.055.000	2.220.770	1.442.411
41.081 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école de la 2e chance	60.000	150.000	338.123
41.082 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée Bel-Val	495.000	972.400	958.963
41.083 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Sportlycée	—	—	272.388
41.084 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Junglinster	—	—	50.000
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Crédit sans distinction d'exercice)	186.973	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	20.340
41.510 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	—	672.936	—
		Total de la section 11.1	496.741.465	524.109.779	545.068.395

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 11.2 — Institut national des langues			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	1.401.293	1.495.434	1.112.613
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *1.027.422*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *25.218*			
		3) Charges sociales patronales ... *49.068*			
		4) Allocations de repas ... *10.905*			
		Total ... *1.112.613*			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	5.210.675	5.628.217
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *4.878.617*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *6.046*			
		3) Charges sociales patronales ... *667.576*			
		4) Allocations de repas ... *75.978*			
		Total ... *5.628.217*			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	930.206	428.185
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *370.876*			
		3) Charges sociales patronales ... *50.625*			
		4) Allocation de repas ... *6.684*			
		Total ... *428.185*			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	77.663	382.365	370.176
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *305.513*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *20.202*			
		3) Charges sociales patronales ... *44.461*			
		Total ... *370.176*			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	74.652	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *100*			
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement	1.845	2.109	1.875
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif)	55.767	90.600	57.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		2) Cours et examens	*57.200*			
		Total de la section 11.2		1.611.220	8.111.489	7.598.366
		Section 11.3 — Service de la formation professionnelle				
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires		3.119.877	3.396.907	2.939.414
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.736.088*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*15.535*			
		3) Charges sociales patronales	*148.746*			
		4) Allocations de repas	*39.045*			
		Total	*2.939.414*			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		7.970.758	8.432.903	8.531.786
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*7.392.329*			
		3) Charges sociales patronales	*1.007.551*			
		4) Allocations de repas	*131.906*			
		Total	*8.531.786*			
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		126.879	144.802	100.534
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*86.911*			
		3) Charges sociales patronales	*11.864*			
		4) Allocations de repas	*1.759*			
		Total	*100.534*			
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		571.519	562.867	571.977
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*468.871*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*34.408*			
		3) Charges sociales patronales	*68.698*			
		Total	*571.977*			
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.060 (43.22)	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	500.000	250.000

11.3 — Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.421	2.343	2.460
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	715.799	404.000	1.068.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 1.068.000			
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.093	260.000	260.000
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.302.000
12.305 (12.30)	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.141.055	735.000	400.000
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.999.979	56.000.000	56.000.000
32.011 (31.00)	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	360.000
32.020 (32.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.419.124	4.500.000	4.500.000
32.021 (32.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.199.938	1.606.570	2.200.000
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	—	52.551	—
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.002 (33.00)	04.00	Participation financière à l'a.s.b.l. OLAP	120.000	120.000	120.000
33.004 (33.00)	04.32	Participation de l'Etat aux rémunérations du secrétariat de l'a.s.b.l. LUXSKILL	29.541	32.516	—

11.3 — Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.005 (33.00)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	73.600	75.440	75.440
33.006 (33.00)	04.00	Participation aux frais de personnel de l'a.s.b.l. Acipro	—	66.245	17.435
34.050 (34.31)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	—	100	—
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490.874	420.000	700.000
41.000 (31.22)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	30.000	30.000	30.000
41.001 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert)	900.000	900.000	945.000
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	765.535	874.815	894.353
41.003 (31.22)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	50.000	50.000	50.000
41.004 (33.00)	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de LUXSKILLS générés dans le chef de la Chambre des Métiers	—	—	33.004
41.005 (31.22)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	50.000	50.000	50.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	1.508.000	1.774.000	1.774.000
41.050 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	3.635.882	3.700.000	2.558.000
		Total de la section 11.3	48.019.874	84.691.259	85.733.603
		Section 11.4 — Sports.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	293.008	314.975	318.437

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 303.025			
		3) Charges sociales patronales 12.598			
		4) Allocations de repas 2.814			
		Total..... 318.437			
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	4.465	4.511
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 4.511			
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires.	7.981	7.844	7.956
		Détail:			
		1) Jetons de présence 7.956			
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	64.642	61.652	65.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles..... 65.000			
11.132 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	969	2.500	2.500
		Détail:			
		5) Prestations individuelles..... 2.500			
11.133 (11.12)	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	129.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 129.000			
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers.....	3.359	3.822	3.822
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.822			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	776.985	775.780	748.113
		Détail:			
		4) Prestations individuelles..... 748.113			
12.002 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.050	13.000	15.000
		Détail:			
		4) Prestations individuelles..... 15.000			

11.4 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		9.548	10.440	10.400
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger		27.490	29.000	29.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		8.076	10.260	10.260
		Détail:				
		1) Assurances.....	*2.800*			
		2) Carburants et lubrifiants	*3.700*			
		3) Réparation et entretien.....	*3.760*			
		Total.....	*10.260*			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau.....		18.908	19.600	25.820
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*4.400*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	*1.300*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*1.500*			
		4) Consommables bureautiques.....	*7.200*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*5.200*			
		6) Acquisition de livres et abonnements.....	*5.800*			
		7) Avis et communiqués	*420*			
		Total.....	*25.820*			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications		133	360	240
		Détail:				
		2) Frais téléphoniques	*240*			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		69.987	12.400	12.400
		Détail:				
		2) Eau, électricité,taxes	*3.800*			
		3) Chauffage.....	*6.000*			
		4) Entretien	*2.600*			
		Total.....	*12.400*			
12.090 (12.21)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	25.810	100
		Détail:				
		1) Loyers.....	*100*			
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		115.458	112.127	83.310
		Détail:				
		1) Loyers.....	*74.310*			

11.4 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires 9.000			
		Total 83.310			
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	46.800	45.000	51.750
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.201	6.220	—
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	112.206	135.635	155.000
		Détail:			
		1) Analyses médicales 20.500			
		2) Matériel 19.500			
		3) Mesures antidopage 102.600			
		4) Dépenses diverses 12.400			
		Total 155.000			
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	800	1.200	1.200
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)	148.421	153.599	153.599
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	10.877	11.000	11.900
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie.....	1.990	2.000	1.500
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	29.837	35.000	32.000
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	—	20.000	—
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	1.533	4.680	5.000
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir et campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	122.391	125.000	125.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	4.732	5.000	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	43.361	8.000	12.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	11.934	17.000	12.000

11.4 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67.968	68.000	68.000
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	112.707	97.000	56.000
12.363 (12.30)	08.30	Mesures dans le cadre du plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses.....	—	95.500	114.000
12.364 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 7es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	—	50.000
12.365 (12.30)	08.30	Organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg en 2013: dépenses diverses	—	—	5.000
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.760	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	362.080	343.495	382.000
		Détail:			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement..... 305.000			
		2) Dirigeants sportifs..... 77.000			
		Total..... 382.000			
33.010 (33.00)	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	592.800	617.800	617.800
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	70.000	70.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	81.000	81.000	81.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1.043.545	1.221.620	1.247.000
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite.....	512.500	512.500	512.500
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport des jeunes	124.999	145.000	150.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs.....	10.800	10.000	10.000

11.4 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209.529	205.000	218.000
33.019 (33.00)	08.30	Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: deuxième tranche.....	—	100.000	400.000
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques.	478.000	590.500	390.500
		Détail:			
		1) Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion..... 154.500			
		2) Section de sports d'élite à l'armée..... 136.000			
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique 100.000			
		Total..... 390.500			
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	587.600	587.600	616.980
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat.....	1.230.580	1.301.475	1.354.000
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83.738	75.000	158.000
33.024 (33.00)	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	—	—	24.317
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	10.307	11.087	11.087
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.360	19.902	33.900
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche public.....	130.000	130.000	130.000
		Détail:			
		3) CRP-Santé 130.000			
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44.820	49.428	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.050 (41.12)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	—	128.000	128.000
41.051 (41.12)	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du département ministériel des sports	—	—	151.108
41.052 (41.12)	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)	—	—	230.200
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	83.896	170.000	170.000
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Crédit sans distinction d'exercice)	29.075	32.000	32.000
		Total de la section 11.4	7.838.741	8.642.036	9.449.970
		Section 11.5 — Institut national des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	303.092	315.354	312.318
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *291.990*			
		3) Charges sociales patronales ... *16.107*			
		4) Allocations de repas ... *4.221*			
		Total ... *312.318*			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	245.097	246.858	249.552
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *211.913*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *3.023*			
		3) Charges sociales patronales ... *29.339*			
		4) Allocations de repas ... *5.277*			
		Total ... *249.552*			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7.923	10.418	10.525
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base ... *10.525*			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	780.047	908.778	972.456
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *799.084*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*56.574*			
		3) Charges sociales patronales	*116.798*			
		Total	*972.456*			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		3.689	3.865	3.807
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires		3.720	3.720	3.720
		Détail:				
		5) Prestations individuelles	*3.720*			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers		—	100	100
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*100*			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		88	120	120
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		5.305	5.320	5.320
		Détail:				
		1) Assurances	*342*			
		2) Carburants et lubrifiants	*550*			
		3) Réparation et entretien	*4.220*			
		9) Divers	*208*			
		Total	*5.320*			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau		614	700	700
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*210*			
		3) Location et entretien des machines de bureau	*90*			
		4) Consommables bureautiques	*130*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*200*			
		6) Documentation et bibliothèque	*70*			
		Total	*700*			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		3.218	3.500	3.500
		Détail:				
		2) Frais téléphoniques	*3.500*			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		297.838	320.000	370.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage *72.608*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *223.936*			
		3) Chauffage *53.552*			
		4) Réparations et entretien *19.904*			
		Total *370.000*			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif)	117.980	120.000	120.000
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	26.326	28.000	28.000
		Détail:			
		1) Literie, mobilier, vaisselle *14.220*			
		2) Acquisition et location de matériel de sport *9.880*			
		3) Entretien des appareils du centre médicosportif spécialisé *400*			
		4) Entretien des installations de plein air *3.500*			
		Total *28.000*			
		Total de la section 11.5	1.794.937	1.966.833	2.080.218
		Section 11.6 — Centre national sportif et culturel			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	416.555	368.956	384.888
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *322.973*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *37.390*			
		3) Charges sociales patronales *18.897*			
		4) Allocations de repas *5.628*			
		Total *384.888*			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	65.549	69.364	71.209
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *51.923*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *8.876*			
		3) Charges sociales patronales *8.299*			
		4) Allocations de repas *2.111*			
		Total *71.209*			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			

11.6 — Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	58.541	61.773	63.359
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 44.379			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 11.317			
		3) Charges sociales patronales 7.663			
		Total..... 63.359			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
41.010 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	6.200.000	6.425.000	6.496.145
41.011 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat au Centre national sportif et culturel dans le cadre des Jeux des Petits Etats d'Europe.....	—	—	292.750
		Total de la section 11.6.....	6.740.645	6.925.293	7.308.551
		Section 11.7 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires.....	328.766	301.665	306.644
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 291.444			
		3) Charges sociales patronales 12.386			
		4) Allocations de repas 2.814			
		Total..... 306.644			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.237	4.465	4.511
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 4.511			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

11.7 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		169.494	182.560	53.560
		Détail:				
		2) Cours et examens				
		a) Formations.....	*53.560*			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		266.652	309.680	41.680
		Détail:				
		2) Cours et examens				
		a) Formations.....	*41.680*			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		30.526	25.065	8.365
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		3.373	3.500	3.500
		Détail:				
		1) Assurances.....	*2.400*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.000*			
		3) Réparation et entretien.....	*100*			
		Total.....	*3.500*			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau.....		7.618	9.153	9.153
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*2.546*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	*1.273*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*135*			
		4) Consommables bureautiques.....	*680*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*2.766*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*1.753*			
		Total.....	*9.153*			
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information		567	2.000	2.000
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel.....		3.016	3.000	52.100
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour		7.162	15.000	80.180

11.7 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif)	65.600	68.100	—
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	174	950	950
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses	1.899	5.900	3.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	—	800	800
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour	4.073	5.800	5.800
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	1.700	1.700	1.700
		Total de la section 11.7	894.857	939.638	574.743
		Total du département 10 et 11	1.204.167.278	1.301.112.841	1.356.108.246

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	997.481.889	1.054.332.882	1.105.466.839
12	Achat de biens non durables et de services	33.793.000	34.247.803	33.075.831
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	22.292	21.226	33.827
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	28.378.683	63.988.785	64.848.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	8.520.884	10.038.354	10.166.127
34	Transferts de revenus aux ménages	4.660.434	4.320.900	7.457.280
35	Transferts de revenus à l'étranger	544.274	538.209	598.237
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	44.973.981	47.791.770	47.750.652
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	18.807.702	16.294.590	8.659.774
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	66.984.139	69.538.322	78.051.579
Total		1.204.167.278	1.301.112.841	1.356.108.246

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		12 et 13 — MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
		Section 12.0 — Famille			
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	2.274	10.000	5.000
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185.968	118.153	155.000
11.301 (11.00)	06.36	Ombudscomité dir d'Rechter vum Kand: Traitement d'attente du président sortant (article 8 de la loi du 25 juillet 2002). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	94.000
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	3.044	9.900	6.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	15.972	25.200	20.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	48.557	66.600	64.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8.819	11.300	11.300
		Détail:			
		1) Assurances..... 1.800			
		2) Carburants et lubrifiants 6.500			
		3) Réparation et entretien..... 3.000			
		Total..... 11.300			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	14.275	23.400	21.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.500			
		9) Divers 7.000			
		Total..... 21.000			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	7.911	14.450	14.450
		Détail:			
		1) Nettoyage 8.550			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers *5.900*			
		Total..... *14.450*			
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.000	100
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	107.568	184.000	184.000
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	224.793	240.000	220.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand.....	211.524	243.973	255.000
12.251 (12.00)	06.32	Centre pour l'égalité de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	66.037	81.000	82.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses.....	20.403	20.700	20.700
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	19.860	21.500	21.500
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	142.401	180.775	188.266
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pû être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.559.848	9.800.000	7.500.000
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440.000	470.000	470.000
33.004 (33.00)	13.90	Participation luxembourgeoise à l'année européenne des activités de bénévolat pour la promotion de la citoyenneté active (2011)....	78.700	—	—

12.0 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.005 (51.22)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.851.925	100	—
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	68.150	76.000	196.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux	22.772	23.642	23.642
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	257.800	240.000	200.000
		Détail:			
		3) CEPS..... 200.000			
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
43.020 (43.52)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	1.308.840	1.380.000	1.300.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	—	711	—
12.623 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	—	50.000	—
41.510 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	—	108.000	—
		Total de la section 12.0.....	11.667.441	13.424.504	11.052.058
		Section 12.1 — Service d'action socio-familiale.Enfants et adultes			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	38.415	127.039	—
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	—
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.515	47.000	58.000
12.123 (12.30)	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	9.775	10.000	10.000

12.1 — Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	48.513	90.000	88.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	6.789	10.000	7.000
12.300 (12.30)	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses	50.672	70.000	60.500
12.302 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance...	1.068	2.000	1.500
12.310 (12.30)	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance	104.058	187.000	187.000
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	7.374	11.500	10.000
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées.....	8.194	34.000	4.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.926	—	—
31.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.114.383	48.000.000	84.000.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles ...	10.443.705	8.838.984	9.233.958
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	767.212	866.279	859.460
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	7.089.623	7.765.536	7.920.570
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.270.989	—	—
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	8.168.086	9.480.971	9.464.568

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais spécifiques liés à des mesures d'aide à l'enfance et à la famille	1.028.953	1.111.000	1.253.824
		Détail:			
		a) Frais de formation continue et de supervision du personnel d'encadrement d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance 259.657			
		b) Frais de loyer immobilier et de contrats d'en tretien pour techniques spéciales du bâtiment d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance..... 769.867			
		c) Frais médicaux et paramédicaux liés aux enfants et jeunes accueillis au sein d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance 224.300			
		Total..... 1.253.824			
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis en famille d'accueil ou suivis en milieu ouvert. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.159.250	1.284.000	1.287.911
		Détail:			
		a) Frais de vie et de logement pour jeunes suivis en milieu ouvert par des gestionnaires d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance..... 651.000			
		b) Frais spécifiques liés à l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil 636.911			
		Total..... 1.287.911			
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées.....	184.188	—	—
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	2.058.666	2.283.332	2.181.328
33.012 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de jour pour enfants en bas âge	358.923	—	—
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées.....	3.750	15.000	15.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique.....	80.000	80.000	80.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire.....	242.367	329.322	289.915

12.1 — Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	140.000	180.000	200.000
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés.....	6.573.540	7.087.748	7.414.369
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	95.000	100.000	95.000
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	101.500	103.000	103.000
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.763.247	—	—
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse".....	10.000	5.000	5.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées se rapportant aux exercices 2012 et antérieurs, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organistation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	42.089.918	46.438.896	47.263.013
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation continue et de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle	41.227	82.000	82.000
33.034 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes	—	200.000	200.000
33.036 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de structures reconnues comme prestataires du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	814.822	1.135.000	1.155.000
33.037 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.522.213	2.394.246
33.038 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	45.110.357	107.437.903

12.1 — Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		a) Frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour la petite enfance de 0 à 3 ans *52.304.087*			
		b) Frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans *55.133.816*			
		Total..... *107.437.903*			
33.040 (33.00)	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.041 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions	1.579.375	1.964.105	6.789.117
33.042 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service d'aide familiale conventionné	578.000	—	—
34.010 (34.30)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	—	35.000	—
34.090 (34.49)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	96	5.000	5.000
34.091 (34.49)	06.32	Subventions diverses aux ménages dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	436.442	500.000	500.000
41.000 (41.40)	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse	279.867	507.500	400.000
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse".....	35.580	60.000	50.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.205.061	—	—
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes.....	93.005	100.000	100.000
43.003 (43.22)	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées	1.075.980	—	—
43.004 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes.	434.065	558.060	565.859

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.005 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	99.369.861	67.108.665
		Détail:			
		a) Frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour la petite enfance de 0 à 3 ans 11.769.716			
		b) Frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans 55.338.949			
		Total 67.108.665			
		Total de la section 12.1	245.641.119	286.707.003	358.880.906
		Section 12.2 — Solidarité			
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	—	400	400
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	557	900	900
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	—	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	465	900	900
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif)	—	800	100
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'exclusion sociale	1.840	16.000	4.800
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	—	15.000	10.000
12.301 (12.30)	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.350 (33.00)	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.500	5.600
33.000 (33.00)	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

12.2 — Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédirentiers des assurances sociales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65.470	150.000	150.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.790	2.500	2.500
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.867	900	100
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.689.451	228.000	216.000
34.014 (34.32)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	150.000	150.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.626	2.231	2.231
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.721.132	100	100
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.227.649	100	100
43.020 (43.52)	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410.851	473.635	450.000
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.347.864	8.500.000	8.500.000
		Total de la section 12.2.....	21.638.562	9.546.241	9.494.006

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 12.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration			
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires	1.061.168	1.247.449	1.348.859
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.253.474			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.002			
		3) Charges sociales patronales 68.499			
		4) Allocations de repas 16.884			
		Total..... 1.348.859			
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.645.878	1.733.653	1.872.227
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.615.482			
		3) Charges sociales patronales 220.514			
		4) Allocations de repas 36.231			
		Total..... 1.872.227			
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	101.631	7.832	7.800
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 7.800			
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	300.696	316.074	327.456
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 277.224			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.902			
		3) Charges sociales patronales 39.330			
		Total..... 327.456			
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.171	1.300	1.300
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	905	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	4.487	9.000	9.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	2.955	6.300	5.000

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	43.969	37.000	44.000
		Détail:			
		1) Assurances ... *3.400*			
		2) Carburants et lubrifiants ... *24.000*			
		3) Entretien ... *14.400*			
		4) Divers ... *2.200*			
		Total ... *44.000*			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau	26.015	31.500	28.500
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.568.332	1.500.000	1.500.000
12.081 (12.11)	06.36	Bâtiment OLAI: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.645	72.000	72.000
		Détail:			
		1) Nettoyage ... *47.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes ... *20.000*			
		9) Divers ... *5.000*			
		Total ... *72.000*			
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	9.348	15.400	29.200
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	420.557	405.500	550.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif)	28.149	108.400	108.400
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.244	16.000	12.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	229.999	210.000	210.000
12.190 (12.30)	06.36	Conseil National pour étrangers: Organisations des conférences	—	—	15.000
12.191 (12.30)	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales	60.359	—	—
12.193 (12.30)	06.36	Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations	108.503	143.000	130.000
12.194 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif)	82.757	176.000	176.000

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	460	1.800	1.800
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.529	50.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif)	3.680.624	4.275.000	4.386.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	88.060	90.000	90.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	30.000	45.000	45.000
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.214.318	8.500.000	12.000.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir les échanges entre étrangers et luxembourgeois et de promouvoir des mesures d'action sociales en faveur de l'intégration des étrangers respectivement la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	863.263	1.053.133	1.602.639
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	294.686	407.050	—
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	208.526	325.499	—
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés, du Fonds européen d'intégration, du Fonds social européen et du Réseau européen des migrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650.217	1.000.000	1.000.000

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.018 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Fédérations d'associations d'étrangers regroupées dans l'association "Maison des asbl"	85.500	87.000	87.000
33.019 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	41.123	80.000	82.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressortissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
34.010 (34.31)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	79.816	80.000	80.000
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers.....	122.626	300.000	300.000
		Total de la section 12.3.....	24.157.516	22.351.990	26.192.281
		Section 12.4 — Fonds national de solidarité			
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.730.028	2.960.418	3.005.219
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.798.980			
		3) Charges sociales patronales 157.346			
		4) Allocations de repas 48.893			
		Total..... 3.005.219			
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	612.730	642.008	669.419
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 588.249			
		3) Charges sociales patronales 67.450			
		4) Allocations de repas 13.720			
		Total..... 669.419			
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	236.726	100	10.427
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 10.427			

12.4 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	122.844	77.974	112.000
		Détail:			
		1) Nettoyage *58.045*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *16.200*			
		4) Réparations et entretien *33.255*			
		5) Assurances *4.500*			
		Total *112.000*			
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	708.389	752.960	719.220
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	94.718	84.500	99.000
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	422.547	395.410	424.165
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement *235*			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires *22.440*			
		1200 Indemnités pour services de tiers *27.635*			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement ... *485*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur *9.944*			
		1204 Frais de bureau *75.900*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications *279.286*			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications *1.500*			
		1214 Annuaire officiel P.et T. *1.200*			
		1216 Achat de matériel informatique *500*			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation *2.000*			
		1220 Frais de représentation *800*			
		1230 Divers *2.240*			
		Total *424.165*			
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.027	92.600	76.200
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	891.000	1.050.000	950.000
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.333.472	149.810.608	150.000.000

12.4 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	443.666	421.700	346.600
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.988.069	2.404.000	2.289.000
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.364.000	37.858.500	35.600.000
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.677.000	7.200.000	7.700.543
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.644.818	36.348.638	38.562.000
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.988.677	70.111.000	67.440.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments.....	—	250.000	36.591
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	22.609	82.666	—
		Total de la section 12.4.....	279.349.320	310.543.082	308.040.384

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 12.5 — Caisse nationale des prestations familiales			
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	4.689.497	5.306.968	5.314.102
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.942.929			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments..... 16.531			
		3) Charges sociales patronales 276.361			
		4) Allocations de repas 78.281			
		Total..... 5.314.102			
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	2.718.639	2.736.245	2.904.832
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.520.463			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 21.393			
		3) Charges sociales patronales 299.179			
		4) Allocations de repas 63.797			
		Total..... 2.904.832			
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.030	15.156	15.156
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 15.156			
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	115.935	230.975	556.166
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments.....	403.089	437.600	423.530
		Détail:			
		1) Nettoyage 137.450			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 60.160			
		3) Chauffage 47.470			
		4) Réparations et entretien 51.100			
		5) Assurances bâtiment 1.660			
		6) Frais de gardiennage et de surveillance..... 125.690			
		Total..... 423.530			
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.045.948	1.117.660	1.147.760

12.5 — Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	84.455	80.100	96.400
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	1.103.697	1.337.203	1.256.340
		Détail:			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires *17.150*			
		1200 Indemnités pour services de tiers *9.080*			
		12011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement *2.310*			
		12012 Frais de route et de séjour à l'étranger *7.500*			
		1204 Frais de bureau *241.030*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications *231.930*			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications *4.730*			
		1212 Frais d'experts et d'études *646.990*			
		1213 Frais de publication et diffusion de rapports *2.000*			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .. *30.780*			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation *37.500*			
		1230 Divers *25.340*			
		Total *1.256.340*			
12.300 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais liés au déménagement de la CNPF. (Crédit non limitatif)	52.576	100	—
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.765.281	3.470.000	3.332.400
41.010 (41.40)	06.13	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	412.563	412.000	86.250
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277.462.684	290.871.000	304.620.000
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.741.484	11.529.000	11.194.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.677.641	3.859.000	3.587.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.473.617	37.388.000	35.306.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.503.982	67.782.000	68.856.000

12.5 — Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.126.534	219.589.000	227.333.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.600.000	105.976.000	87.864.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.146.343	61.278.000	55.983.000
42.009 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210.798.704	212.276.000	215.866.000
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.659.428	7.631.000	8.662.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.750 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	529.321	—	—
		Total de la section 12.5	1.046.120.448	1.033.323.007	1.034.403.936
		Section 12.6 — Maisons d'enfants de l'Etat			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	4.144.430	4.122.107	4.714.408
		Détail:			
		1) Rémunération de base 3.900.836			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 497.226			
		3) Charges sociales patronales 244.941			
		4) Allocation de repas 71.405			
		Total 4.714.408			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	672.327	718.563	1.026.896
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 774.770			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 110.528			
		3) Charges sociales patronales 120.844			

12.6 — Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*20.754*			
		Total	*1.026.896*			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		176.600	12.731	14.329
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunération de base	*14.329*			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		393.834	384.979	400.378
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*332.894*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*19.396*			
		3) Charges sociales patronales	*48.088*			
		Total	*400.378*			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		40.550	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.991	2.080	2.350
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires		31.035	56.083	50.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*8.750*			
		2) Cours et examens	*16.250*			
		4) Prestations individuelles	*5.000*			
		9) Divers	*20.000*			
		Total	*50.000*			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers		48.335	63.917	70.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*57.690*			
		2) Cours et examens	*3.749*			
		3) Prestations individuelles	*4.062*			
		9) Divers	*4.499*			
		Total	*70.000*			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour		21.334	19.720	19.720
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection		315	493	501
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert)		96.509	110.000	100.000

12.6 — Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	2.479	2.500	2.500
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	23.703	25.000	25.000
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études	2.000	2.000	2.000
12.150 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.880	60.000	90.000
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	12.500	8.000	8.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	469.865	515.566	500.000
12.251 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	83.043	142.852	140.000
12.252 (12.00)	06.32	Mise en place d'un Foyer d'hébergement orthopédagogique	—	—	100
12.253 (12.00)	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses.	1.149	1.500	1.500
12.300 (33.00)	06.32	Collaboration avec des services et des professionnels de la santé mentale	4.763	7.500	7.500
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	10.090	11.000	11.000
		Total de la section 12.6	6.331.732	6.266.691	7.186.282
		Section 12.7 — Service d'action socio-familiale.Personnes âgées			
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	20.961	21.000	7.000
12.300 (12.30)	06.33	Année européenne du vieillissement actif: frais d'organisation, conférences, séminaires, campagnes, dépenses diverses	—	85.000	—
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	23.043	30.000	30.000
12.302 (12.30)	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35.000	35.000

12.7 — Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	17.747	23.000	21.500
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses...	8.495	12.000	12.000
33.001 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300.000	286.500
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	5.771.577	6.182.152	6.333.375
33.011 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs	32.000	32.000	32.000
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.212.489	2.212.500	2.212.500
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	14.923	16.200	16.200
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	65.993	73.000	73.000
33.016 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en place d'un plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.075	22.500	22.500
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335.952	500.000	450.000
33.020 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.303	300.000	275.000
43.000 (43.22)	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior".....	—	—	20.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	348.387	421.803	428.562
		Total de la section 12.7	9.011.945	10.266.155	10.255.137
		Section 12.8 — Centre socio-éducatif de l'Etat			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.765.846	3.128.452	4.510.009
		Détail:			
		1) Rémunération de base 3.817.148			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 364.647			
		3) Charges sociales patronales 233.593			
		4) Allocation de repas 94.621			
		Total 4.510.009			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.033.232	2.353.138	2.820.567
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.258.010			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 175.817			
		3) Charges sociales patronales 332.219			
		4) Allocations de repas 54.521			
		Total 2.820.567			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	151.512	100	4.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.000			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	575.793	554.853	544.873
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 451.218			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 28.212			
		3) Charges sociales patronales 65.443			
		Total 544.873			
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	26.667	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.040	11.911	10.979

12.8 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	18.183	23.566	23.816
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.221			
		5) Prestations individuelles 4.030			
		9) Primes des chefs d'unités 13.565			
		Total 23.816			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	—	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	7.950	20.000	20.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	23.995	25.000	25.000
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	28.442	36.398	47.410
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5.063	8.039	10.000
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	—	—	4.000
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation ...	10.461	17.850	18.260
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	—	2.300	800
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert)	282.401	351.604	392.063
		Détail:			
		1) Nettoyage 129.214			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 141.189			
		3) Chauffage 121.660			
		Total 392.063			
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	12.896	33.600	33.900
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études	—	—	2.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.167	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	126.257	140.000	186.482

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	120.637	120.377	125.000
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	112.629	114.110	114.110
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	9.424	13.426	13.621
12.253 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif Unité fermée pour mineurs: frais d'exploitation et frais divers	—	25.000	35.000
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	62.812	65.800	68.990
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	372	372
		Détail:			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation ... *124*			
		2) Taxe sur la valeur ajoutée ... *248*			
		Total ... *372*			
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	2.967	10.000	10.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert)	—	987	—
		Total de la section 12.8	6.478.374	7.157.983	9.122.352
		Section 12.9 — Service national d'action sociale			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires	652.748	732.245	820.604
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *767.856*			
		3) Charges sociales patronales ... *41.239*			
		4) Allocations de repas ... *11.509*			
		Total ... *820.604*			
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	482.731	506.339	356.815

12.9 — Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*308.743*			
		3) Charges sociales patronales	*42.143*			
		4) Allocations de repas	*5.929*			
		Total	*356.815*			
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		20.909	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		14.544	15.440	16.191
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*13.402*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*831*			
		3) Charges sociales patronales	*1.958*			
		Total	*16.191*			
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		59	61	59
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers		4.463	4.463	4.463
		Détail:				
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective	*4.463*			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour		1.476	2.250	2.000
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau		836	786	786
		Détail:				
		6) Documentation et bibliothèque	*786*			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		233	350	350
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)		—	100	100
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études		672	1.500	1.500
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		105	2.719	2.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	—	1.000	1.000
12.310 (12.30)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif)	144.605	154.412	154.412
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert)	2.655.899	2.964.650	3.078.429
		Détail:			
		1) Frais de personnel *2.967.507*			
		2) Frais de route *20.160*			
		3) Frais d'administration *45.179*			
		4) Frais de fonctionnement *40.405*			
		5) Formation/supervision *5.178*			
		Total *3.078.429*			
		Total de la section 12.9	3.979.280	4.386.515	4.439.409
		Section 13.0 — Office national de l'enfance			
11.000 (11.10)	06.32	Traitements des fonctionnaires	371.653	436.446	643.062
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *595.129*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *6.385*			
		3) Charges sociales patronales *32.754*			
		4) Allocation de repas *8.794*			
		Total *643.062*			
11.010 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	100	57.580
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *49.735*			
		3) Charges sociales patronales *6.789*			
		4) Allocation de repas *1.056*			
		Total *57.580*			
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5.803	16.942	20.000
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base *20.000*			
11.030 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.10)	13.90	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement	—	118	—
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	—	5.000	5.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	—	5.000	5.000
12.110 (12.30)	06.32	ONE: Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
12.125 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	150.264	95.000	184.249
12.150 (12.30)	06.32	ONE: Frais d'expertisesmédicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	—	5.000	1.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation courants	29.047	90.000	85.000
33.000 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	10.643.829	11.010.691	—
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés.....	6.337.818	2.040.671	—
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les centre d'accueil et internats conventionnés pour jeunes.....	54.293	—	—
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert).....	1.446.895	1.941.265	—
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide socio-familiale en famille.	158.777	199.735	—
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.854.048	29.745.929	43.673.525
33.006 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert	1.672.582	1.879.172	—
33.007 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil de jour conventionnés pour jeunes	920.455	1.070.158	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.008 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14	705.959	1.500.000	3.590.653
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 au point 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	8.471.528
33.010 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits mensuels définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 au point 15	—	—	2.500.000
34.010 (34.31)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	23.761	—	—
34.011 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.376.958	5.600.000	6.000.000
34.012 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.676.093	8.940.000
		Total de la section 13.0	49.752.142	64.318.520	74.177.797
		Section 13.1 — Service national de la jeunesse			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	775.917	887.004	915.350
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 859.032			
		3) Charges sociales patronales 45.062			
		4) Allocations de repas 11.256			
		Total 915.350			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.599.137	1.620.583	1.856.066
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.603.738			
		3) Charges sociales patronales 218.911			
		4) Allocations de repas 33.417			
		Total 1.856.066			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	397.589	42.461	43.528
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 43.528			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	379.941	381.950	357.384

13.1 — Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 288.770			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 27.396			
		3) Charges sociales patronales 41.218			
		Total..... 357.384			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.405	1.688	1.521
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	16.710	24.363	23.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 773			
		5) Prestations individuelles..... 22.227			
		Total..... 23.000			
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermédiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149.181	150.000	200.000
33.023 (33.00)	06.32	Soutien aux organisations bénévoles: remboursement de frais d'assurances.....	—	50.000	50.000
34.010 (12.30)	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	986.453	2.030.000	2.945.000
34.011 (34.30)	06.32	Projet pilote - adaptation du portail ANELO aux besoins des jeunes défavorisés: contrepartie nationale.....	123.141	—	—
34.012 (34.30)	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation	—	75.000	75.000
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.983	275.000	300.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse.....	2.880.000	3.332.500	3.332.500
		Total de la section 13.1.....	7.609.457	8.870.649	10.099.449
		Total du département 12 et 13.....	1.711.737.336	1.777.162.340	1.863.343.997

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	30.088.499	31.265.898	34.973.662
12	Achat de biens non durables et de services	18.000.276	20.636.748	20.636.986
31	Subventions d'exploitation	49.114.383	48.000.000	84.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	205.452.106	221.308.223	300.271.597
34	Transferts de revenus aux ménages	213.717.310	251.871.939	253.882.743
35	Transferts de revenus à l'étranger	24.398	25.873	25.873
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.830.230	4.600.000	4.018.750
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.104.179.094	1.088.290.100	1.086.711.100
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	87.331.040	111.163.559	78.823.286
Total		1.711.737.336	1.777.162.340	1.863.343.997

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		14 — MINISTERE DE LA SANTE			
		Section 14.0 — Ministère de la santé			
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent ...	31.631	100	—
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	46.977	43.878	45.000
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités.....	3.297	2.430	3.298
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	13.112	17.600	17.600
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la règlementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	426.232	468.000	433.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	4.271	6.000	6.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	129.620	130.000	130.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	650	650
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2.329	4.200	4.200
		Détail:			
		1) Assurances..... 1.200			
		2) Carburants et lubrifiants 1.600			
		3) Réparations et entretien 1.400			
		Total..... 4.200			
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	10.637	8.100	8.100
		Détail:			
		2) Consommables bureautiques..... 300			
		3) Documentation et bibliothèque..... 7.500			
		4) Logiciels et divers..... 300			
		Total..... 8.100			
12.042 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement	13.287	14.500	13.000
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	6.273	7.000	7.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	42.800	42.800	44.300
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif)	—	7.500	2.500
12.046 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais liés à l'obligation de mettre en oeuvre la collecte électronique continue des données pour l'EFSA conformément aux art. 23 et 33 du Règlement CE n° 178/2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.000	4.000
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	61	200	200
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	201.274	225.000	220.000
		Détail:			
		1) Nettoyage ... *19.000*			
		2) Frais de surveillance du bâtiment ... *15.000*			
		3) Eau, gaz, électricité, taxes ... *175.000*			
		4) Réparations et entretien ... *8.000*			
		5) Chauffage ... *1.000*			
		9) Divers ... *2.000*			
		Total ... *220.000*			
12.122 (12.30)	05.22	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	444.983	180.000	100.000
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.126 (12.30)	05.00	Frais d'études et d'évaluation de projets et de programmes d'action du secteur conventionné. (Crédit non limitatif)	—	5.000	5.000
12.127 (12.30)	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Crédit sans distinction d'exercice)	960.393	1.620.000	1.620.000
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	11.428	19.000	17.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	83.246	95.000	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.992	10.000	35.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	12.268	25.000	18.000
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.912.173	3.139.073	3.081.000
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	18.674	22.388	22.778
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement d'une structure nationale de médiation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	100
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85.200	85.300	85.300
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs.....	6.600	10.000	8.000
31.032 (31.12)	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	89.240	92.500	120.000
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.169.962	2.284.878	2.290.000
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
31.052 (31.32)	04.50	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe dans une région non urbaine. (Crédit non limitatif).....	—	50.000	5.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	484.000	543.000	529.000
33.002 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie auprès du CRP-Santé	539.911	394.293	394.293
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	87.000	88.500	90.000
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	69.653	70.000	70.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	15.000	15.000	15.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	3.014	15.000	10.000
33.008 (41.40)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	725.547	756.716	756.716
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	121.590	158.000	122.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5.000	5.000	5.000
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	38.500	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	94.700	64.000	64.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	6.012.265	6.656.917	6.864.893

Détail:

1) Service de rééducation précoce/Hëllef fir de Puppelchen	*3.210.125*
3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL	*1.286.342*
4) AIDS - Berôdung de la Croix-Rouge	*852.171*
5) ALUPSE	*560.284*
6) Fondation contre le Cancer	*245.899*
7) Patientevertriedung	*211.968*
8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques	*100.000*
9) Association luxembourgeoise du diabète	*177.257*
10) ALAN: protection maladies rares	*140.159*
11) Anonym Gleckspiller	*40.344*
12) ADMD	*40.344*
Total	*6.864.893*

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	8.030.156	9.165.520	9.939.961
		Détail:			
		1) Jugend - an Drogenhëllef 2.944.134			
		2) CNDS: Foyers d'acceuil et d'herbergement pour toxicomanes 2.201.985			
		3) Jongenheem - Service Thérapeutique Solidarité Jeunes 570.570			
		4) Stëmm vun der Strooss Luxembourg 1.074.870			
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette 744.552			
		6) Centre de prévention des toxicomanies 1.013.781			
		7) Centre pour toxicomanes - Sud 408.435			
		8) CHNP - Foyers Post-cure 178.007			
		9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique Schoenfels 335.505			
		10) Centre Emmanuel 240.916			
		11) Stemmvum der Stroos - Projet Stemmcaddy 51.665			
		11) Jugend-an Drogenhëllef: Projet distribution héroine ... 99.539			
		12) Judend an Drogenhëllef: Projet distribution héroine (nouveau pour 6 mois) 76.002			
		Total 9.939.961			
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	43.000	45.000	45.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	10.806.418	11.867.273	12.125.371
		Détail:			
		A – Centres extra-hospitaliers de traitement			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé mentale 1.880.758			
		2) Centre de prévention et d'information 327.428			
		3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen 2.156.037			
		4) CERMM 1.053.243			
		5) Liewen Dobaussen 1.308.176			
		B – Ateliers thérapeutiques			
		1) Association d'aide par le travail thérapeutique pour personnes psychotiques			
		a) Walfer Atelier 1.093.151			
		b) Haff Ditgesbach 926.882			
		c) Schierener Atelier 500.385			
		d) Eilerenger Konschtwierk 831.176			
		e) Administration 506.421			
		2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort 683.934			
		3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'accompagnement psycho-social 837.712			
		C – Reforme de la Psychiatrie - Nouveaux Projets 20.068			
		Total 12.125.371			
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	45.013	100.000	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médicosocial	30.000	30.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif)	4.474.654	4.740.116	4.971.339
33.022 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	75.000	50.000	75.000
33.023 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	573.465	—	—
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.000	135.000	145.000
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	699.667	500.000	500.000
34.012 (34.32)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291.733	280.000	100
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	—	2.500	1.500
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	270.100	302.000	277.200
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	852.734	1.050.000	812.800
34.063 (34.41)	05.20	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomie pathologique.....	—	84.662	84.662
35.010 (35.20)	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec le "Centre antipoison" de Mainz: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	317.764	300.000	338.100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Cotisations à l'OMS 338.100			
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	365.000	267.000	450.000
		Détail:			
		3) CRP-Santé 450.000			
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.104	38.512	40.000
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.500	11.000	11.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	—	3.101	—
11.632 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités.....	—	496	—
12.500 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	—	3.800	—
12.512 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	423	500
12.542 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaine Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement	—	270	—
12.543 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	—	225	—
12.651 (12.30)	05.00	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses....	—	265	—
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	288	—	—
33.507 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier.....	31.203	—	—
		Total de la section 14.0.....	43.065.929	46.501.976	47.352.151

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 14.1 — Direction de la santé				
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires		6.292.950	7.028.725	7.514.128
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.975.762*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémumération	*82.144*			
		3) Charges sociales patronales	*361.601*			
		4) Allocations de repas	*94.621*			
		Total	*7.514.128*			
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent		5.416.758	5.869.442	6.007.198
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*5.195.200*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*7.557*			
		3) Charges sociales patronales	*706.654*			
		4) Allocations de repas	*97.787*			
		Total	*6.007.198*			
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		206.395	100	100
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		230.589	245.778	255.449
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*213.629*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*11.139*			
		3) Charges sociales patronales	*30.681*			
		Total	*255.449*			
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		10.465	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.152	1.550	1.250
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires		3.836	10.500	11.240
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires		4.788	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers..	64.291	70.000	68.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	90.493	97.700	97.700
		Détail:			
		1) Secrétariat général 5.000			
		2) Services audiophonologiques..... 39.000			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie 14.000			
		4) Division de la médecine scolaire 23.300			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire..... 9.000			
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 5.000			
		7) Service des Statistiques 200			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale 2.200			
		Total..... 97.700			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	1.369	2.500	9.500
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression.....	6.273	10.000	7.000
		Détail:			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 7.000			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	204.195	242.000	232.000
		Détail:			
		1) Services orthoptique et pléoptique 214.000			
		2) Service des statistiques..... 15.000			
		3) Services audiophonologiques..... 3.000			
		Total..... 232.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques, des organismes génétiquement modifiés, des biocides et des aliments nouveaux: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5.484	12.000	12.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	5.469	6.000	—
12.122 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.....	10.237	25.000	25.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail.....	19.990	40.000	25.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique	54.087	109.600	109.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque	—	50.000	50.000
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire.	2.231	2.750	—
12.132 (12.16)	05.10	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif)	16.804	17.500	18.000
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert)	484.229	520.000	500.000
		Détail:			
		a) Acquisition de matériel didactique *15.000*			
		b) Réimpression de matériel didactique *10.000*			
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire *15.000*			
		d) Campagne anti-tabac *50.000*			
		e) Plan National Sida *40.000*			
		f) Prévention de l'ostéoporose *10.000*			
		g) Santé cérébro-cardiovasculaire *50.000*			
		h) Education sanitaire des enfants et des jeunes *34.000*			
		i) Alimentation saine *72.000*			
		j) Campagne du plan national de promotion d'allaitement *15.000*			
		k) Campagne de sensibilisation pour une consommation d'alcool à risque réduit *50.000*			
		l) Campagne d'information sur les mesures de protection en cas de canicule *5.000*			
		m) Campagne pour la promotion du don d'organes *7.500*			
		n) Campagne annuelle de gestes d'hygiène et pour la vaccination contre la grippe saisonnière *15.000*			
		o) Campagne annuelle de promotion d'une utilisation raisonnable des antibiotiques *25.000*			
		p) Divers *10.000*			
		q) Campagne nationale "Prévention des accidents) *12.000*			
		r) Campagne de prévention contre les méfaits de musique amplifiée à outrance (Save Your Ears) *19.000*			
		s) Prévention du diabète *20.000*			
		t) Projet national de sensibilisation: Soleil ami et ennemi 2012-2016 ..... *15.000*			
		u) Evaluation *10.500*			
		Total *500.000*			
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	15.732	16.200	16.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	745	6.000	4.000
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	34.913	37.000	37.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses.....	179.533	176.000	180.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 6.950			
		3) Location et entretien des machines de bureau..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.650			
		6) Documentation et bibliothèque 4.165			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 147.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.200			
		B – Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 1.200			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.500			
		3) Réparations et entretien..... 3.000			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		1231 Dépenses diverses..... 1.835			
		Total..... 180.000			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses.....	39.833	43.000	43.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.800			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 400			
		6) Documentation et bibliothèque 800			
		1205 Service postaux et télécom.			
		2) Frais téléphoniques..... 2.300			
		B – Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 9.000			
		3) Réparations et entretien..... 8.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 1.300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 4.600			
		3) Chauffage..... 6.500			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition de produits de désinfection 2.500			
		1217 Acquisition de matériel de protection..... 1.800			
		1231 Dépenses diverses..... 1.200			
		Total..... 43.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses		16.609	16.500	17.500
		Détail:				
		A – Frais administratifs				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.400*			
		3) Location et entretien des machines de bureau	*800*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.200*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.900*			
		B – Autres frais généraux				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	*400*			
		2) Carburants et lubrifiants	*400*			
		3) Réparations et entretien	*1.900*			
		C – Dépenses spécifiques au service				
		1231 Divers	*1.500*			
		Total	*17.500*			
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses		20.960	22.500	22.500
		Détail:				
		A – Frais administratifs				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.650*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*3.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	*1.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.000*			
		7) Archivage Biocides et Cosmétiques	*1.000*			
		8) Archivage des CD des dossiers de médicament	*1.000*			
		C – Dépenses spécifiques au service				
		1202 Frais d'exploitation des voitures de service				
		1) Assurances	*350*			
		2) Carburants	*500*			
		3) Réparations	*1.500*			
		1232 Divers	*1.500*			
		Total	*22.500*			
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses		28.941	30.000	30.000
		Détail:				
		A – Frais administratifs				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*2.500*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*4.100*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*12.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*700*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications				
		2) Frais téléphoniques	*1.200*			
		B – Autres frais généraux				
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	*1.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*550*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		1220 Assurances *150*			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique *6.000*			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur *800*			
		1231 Dépenses diverses *1.000*			
		Total *30.000*			
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	29.553	32.000	32.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *3.000*			
		3) Location et entretien des machines de bureau *1.800*			
		5) Frais d'impression et de reliure *5.500*			
		6) Documentation et bibliothèque *1.000*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *800*			
		B – Autres frais généraux			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *3.000*			
		2) Eau, gaz, électricité *6.000*			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel orthoptique .. *10.000*			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique *400*			
		1231 Dépenses diverses et pharmacie *500*			
		Total *32.000*			
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	93.251	117.000	115.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *3.600*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *900*			
		5) Frais d'impression et de reliure *700*			
		6) Documentation et bibliothèque *1.300*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		9) Divers *17.000*			
		1206 Achat de biens et de services auprès de l'EDF... *2.200*			
		1207 Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL *3.200*			
		B – Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances *1.600*			
		2) Carburants et lubrifiants *3.500*			
		3) Réparations et entretien *3.000*			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		12160 Acquisition et entretien de matériel de laboratoire *42.000*			
		12161 Acquisition de dosimètres *25.000*			
		12162 Divers *11.000*			
		Total *115.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	10.161	12.000	12.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.500			
		2) Location et entretien des machines de bureau 500			
		3) Frais d'impression et de reliure 1.500			
		4) Documentation et bibliothèque 300			
		B – Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 600			
		2) Carburants et lubrifiants 2.500			
		3) Réparation et entretien 2.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 500			
		C – Dépenses spécifiques			
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur 2.000			
		1231 Dépenses diverses 600			
		Total 12.000			
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	84.924	107.000	107.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 500			
		2) Entretien + consommable imprimante 18.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 500			
		4) Consommables bureautiques 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.250			
		6) Documentation et bibliothèque 250			
		C – Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique 80.000			
		1230 Divers 2.500			
		Total 107.000			
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	6.910	11.400	10.000
		Détail:			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		4) Location camionette en cas de nécessité 900			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 2.000			
		2) Documentation et bibliothèque 1.400			
		3) Réparation et entretien des machines de bureau. 700			
		1207 Informatique 1.500			
		1214 Frais d'envois 3.000			
		1230 Divers 500			
		Total 10.000			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	17.401	23.500	22.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 7.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 12.000			
		1218 Formation continue 2.500			
		Total 22.000			
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	33.024	35.500	35.500
		Détail:			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 800			
		2) Carburants et lubrifiants 3.200			
		3) Réparations et entretien 2.000			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 6.500			
		2) Entretien photocopieuse 700			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque 5.000			
		1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques 5.500			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 3.300			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical 2.500			
		1231 Dépenses diverses 4.000			
		Total 35.500			
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	4.122	5.100	5.100
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.200			
		2) Location et entretien des machines de bureau 2.000			
		3) Frais d'impression et de reliure 100			
		4) Documentation et bibliothèque 1.000			
		5) Divers 500			
		1216 Acquisition de matériel médical 300			
		Total 5.100			
12.263 (12.00)	05.10	Service de la Sécurité Alimentaire: frais de fonctionnement	36.952	52.000	50.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs 50.000			
12.264 (12.00)	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire	—	15.000	17.000
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif)	1.498	3.000	2.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	279.170	255.000	350.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Honoraires des médecins scolaires..... 324.000			
		2) Matériel médical 25.000			
		3) Divers 1.000			
		Total..... 350.000			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.562	198.900	171.000
		Détail:			
		1) Vaccination contre la rage 5.000			
		2) Dépistage du S.I.D.A. 75.000			
		3) Plan canicule 5.000			
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants..... 6.000			
		5) Trousses d'urgence 60.000			
		6) Matériel de lutte contre la ménace CBRN 10.000			
		7) Divers 10.000			
		Total..... 171.000			
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	4.210.501	4.352.300	4.477.500
		Détail:			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B 16.215			
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques 22.149			
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillonsvaricelle ... 949.136			
		4) Vaccins combinés (tétanus,diphtérie,coqueluche, polio,hépatite B,haemophilus influenzae type B..... 1.300.000			
		5) Vaccins monovalents..... 20.000			
		6) Programme de vaccination méningite C..... 155.000			
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque..... 1.124.500			
		8) Vaccination contre les gastroentérites..... 850.000			
		9) Honoraires médicaux..... 500			
		10) Frais d'organisation 40.000			
		Total..... 4.477.500			
12.305 (12.30)	05.00	Mise en route de la réforme de la médecine scolaire au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	150.000
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Crédit sans distinction d'exercice).....	218.477	291.518	292.000
		Détail:			
		A – Programme Mammographie			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 2.000			
		3) Location et entretien des machines de bureau..... 2.400			
		5) Frais d'impression 20.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		1216 Acquisition et entretien d'équipement informatique de faible valeur ..... 1.500 *1217 Honoraires et frais de route ..... 70.000* *1218 Formation continue ..... 5.000* *1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg. ..... 70.100* *B – Autres Programmes* *1221 Programme cancer colon/rectum ..... 70.000* *1222 Campagne cancer du sein ..... 10.000* *1223 Campagne cancer de la peau ..... 7.000* *1224 Campagne cancer du col de l'utérus ..... 3.000* *1229 Plan de santé national: prévention des cancers .. 10.000* *1230 Campagne cancer de la prostate ..... 3.000* *1231 Divers ..... 3.000* *C – Etudes et évaluations ..... 15.000* *Total 292.000*			
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	—	8.000	8.000
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	7.593	5.000	—
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses	394	500	—
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	549.849	750.000	660.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	—	250	250
12.314 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif)	4.968	100	25.000
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	22.242	45.000	45.000
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE"	57.472	60.000	60.000
12.319 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	739.740	800.000	650.000

14.1 — Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.320 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	950.000	950.000
12.321 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	100
12.322 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.000.000
12.323 (12.30)	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise	14.811	15.000	15.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	20.000	23.000	23.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif).....	102.167	4.000	14.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.467	32.000	29.000
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs".....	5.039	7.500	7.500
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.013	3.500	3.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	05.00	Service de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	—	398	—
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	236	64
12.632 (12.16)	05.10	Frais de publication.....	—	500	—
12.750 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses.....	210	—	245

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.763 (12.00)	05.10	Frais d'exploitation courants	—	100	—
		Total de la section 14.1	20.262.572	23.158.597	25.711.074
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé			
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires	7.521.911	8.632.127	8.530.990
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *7.908.989*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *85.390*			
		3) Charges sociales patronales *423.348*			
		4) Allocations de repas *113.263*			
		Total *8.530.990*			
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.759.205	6.847.262	7.404.788
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *6.432.279*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *3.779*			
		3) Charges sociales patronales *860.039*			
		4) Allocations de repas *108.691*			
		Total *7.404.788*			
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	264.180	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	794.126	826.849	856.781
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *664.448*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *87.783*			
		3) Charges sociales patronales *104.550*			
		Total *856.781*			
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	13.678	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	37.881	42.500	—
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	2.082	2.100	—

14.2 — Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	104.098	75.000	—
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour	140	500	—
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	19.408	20.500	—
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau	169.936	167.000	—
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	165.441	165.000	—
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	7.262	9.000	—
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	64.613	65.000	—
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	473.801	505.000	—
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	33.280	35.000	—
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	37.568	40.000	—
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	55.479	100.000	—
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.339.805	2.370.000	—
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	80.221	88.000	—
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif)	467.136	480.000	—
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	15.018	18.000	—
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	9.738	20.000	—
12.220 (41.40)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	39.517	45.000	—
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	72.744	80.000	—

14.2 — Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	136.539	200.000	—
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses	148.283	155.000	—
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	493.950	304.000	—
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.305 (12.30)	05.10	Crédit de fonctionnement du Registre des Maladies infectieuses	8.734	10.000	—
12.306 (12.30)	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiatrachomatis au Luxembourg	8.491	17.000	—
12.307 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales. (Crédit non limitatif)	271.345	338.000	—
12.308 (12.30)	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes. (Crédit non limitatif)	13.501	10.000	—
12.309 (12.30)	05.20	Médecine légale: Frais de fonctionnement du laboratoire d'analyses ADN	13.710	194.000	—
12.311 (11.00)	05.20	Service Hémato-oncologique: frais de fonctionnement	—	110.000	—
12.312 (11.00)	05.20	Frais en relation avec le déménagement à Dudelange. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires	5.310	6.000	6.000
41.000 (41.40)	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif)	—	—	4.029.000
41.001 (41.40)	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé":surcoût résultant de la migration vers le nouveau bâtiment ainsi que du changement de statut. (Crédit non limitatif)	—	—	100

14.2 — Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche « SENSORLUX »	—	—	8.496
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	295	—	—
12.661 (12.30)	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	—	—	573
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation de machines et appareils	—	506	2.641
12.805 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques	—	—	893
		Total de la section 14.2	19.648.426	21.978.744	20.840.462
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf			
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	423.004	457.429	291.641
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *249.368*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *4.031*			
		3) Charges sociales patronales — *34.021*			
		4) Allocations de repas — *4.221*			
		Total — *291.641*			
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	268.822	368.395	231.152
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *150.352*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *52.473*			
		3) Charges sociales patronales — *28.327*			
		Total — *231.152*			
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	454.842	486.349	498.932
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *382.574*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *54.005*			
		3) Charges sociales patronales — *62.353*			
		Total — *498.932*			

14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs...	1.262.311	1.343.436	1.474.672
		Détail:			
		1) Frais de personnel:			
		a) Indemnités d'habillement 1.445			
		b) Personnel propre: traitements et charges..... 920.663			
		2) Frais de matériel:			
		a) Fournitures énergétiques..... 75.001			
		b) Autre matériel 9.500			
		c) Frais d'entretien et de réparation..... 257.516			
		3) Amortissement des équipements 57.679			
		4) Frais de révision 2.101			
		5) Travaux effectués par des entreprises tierces..... 56.500			
		6) Part des frais de gestion imputables:			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %..... 92.572			
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %..... 1.695			
		Total..... 1.474.672			
		Total de la section 14.3	2.408.979	2.655.609	2.496.397
		Total du département 14	85.385.906	94.294.926	96.400.084

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	27.788.569	30.869.809	31.652.247
12	Achat de biens non durables et de services	18.685.010	21.677.894	17.721.330
31	Subventions d'exploitation	3.616.326	3.869.714	3.986.472
33	Transferts de revenus aux administrations privées	32.455.089	34.935.835	36.389.073
34	Transferts de revenus aux ménages	2.119.544	2.225.162	1.682.262
35	Transferts de revenus à l'étranger	317.764	400.000	438.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	365.000	267.000	4.479.100
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	38.604	49.512	51.500
Total		85.385.906	94.294.926	96.400.084

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		15 — MINISTERE DU LOGEMENT			
		Section 15.0 — Logement			
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.723.365	1.865.196	2.006.756
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.724.230			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.724			
		3) Charges sociales patronales 235.250			
		4) Allocations de repas 45.552			
		Total..... 2.006.756			
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	6.326	6.400
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 6.400			
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	519.736	552.186	558.826
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 459.442			
		3) Charges sociales patronales 99.384			
		Total..... 558.826			
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.942	4.200	4.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.800			
		9) Divers 400			
		Total..... 4.200			
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	59.588	61.695	62.585
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.125			
		5) Prestations individuelles..... 61.460			
		Total..... 62.585			
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.753	2.000	2.000
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.424	3.400	3.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		2.917	4.260	4.460
		Détail:				
		1) Assurances	*1.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.500*			
		3) Réparation et entretien	*1.500*			
		9) Divers	*460*			
		Total	*4.460*			
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection		396	400	400
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau		45.797	50.260	50.260
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*12.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*3.700*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*2.360*			
		4) Consommables bureautiques	*15.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*12.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*5.200*			
		Total	*50.260*			
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		127.055	110.000	110.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*110.000*			
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques		17.415	18.270	10.000
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		160.823	165.500	199.200
		Détail:				
		1) Nettoyage	*108.500*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*33.000*			
		4) Réparations et entretien	*1.500*			
		5) Frais de gardiennage	*55.500*			
		9) Divers	*700*			
		Total	*199.200*			
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques		—	—	448.300
		Détail:				
		1) Loyers	*364.000*			
		2) Charges locatives accessoires	*84.300*			
		Total	*448.300*			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		207.368	223.500	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers..... 100			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215.280	188.900	127.500
12.121 (12.30)	07.10	Frais de fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	461.706	462.333	473.331
12.122 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études nécessaires à la transposition et la mise en place du Paquet Logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	120.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses.....	143.721	170.000	175.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants..... 75.000			
		2) Campagnes publicitaires 12.500			
		3) Foires..... 84.500			
		9) Divers 3.000			
		Total..... 175.000			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	800	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	2.980	2.250	5.350
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.000	169.000	166.500
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	189.000	148.000
33.000 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une agence immobilière sociale	97.579	100.000	200.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement.....	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.166.870	45.000.000	30.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.081 (34.52)	07.10	Allocations de logement et de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	—
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	88.000	100
34.090 (34.49)	13.90	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
35.020 (35.30)	13.90	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par des instruments européens. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	1.000	—
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux.....	1.000	1.500	1.500
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	25.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	535	—
12.550 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	14.692	—	—
12.570 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques.....	—	—	732
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 732			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	907	10.000
		Total de la section 15.0.....	46.190.407	49.737.518	35.061.400
		Total du département 15.....	46.190.407	49.737.518	35.061.400

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.247.043	2.427.908	2.576.182
12	Achat de biens non durables et de services	1.464.915	1.615.010	1.803.018
31	Subventions d'exploitation	169.000	358.000	314.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	138.579	141.000	241.000
34	Transferts de revenus aux ménages	42.166.870	45.188.000	30.100.100
35	Transferts de revenus à l'étranger	4.000	2.500	1.500
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	—	5.100	25.100
Total		46.190.407	49.737.518	35.061.400

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		16 — MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
		Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales				
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires		8.266	8.500	9.865
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission nationale de l'emploi	*117*			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage	*1.027*			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	*892*			
		5) Prestations individuelles				
		a) Ecole Supérieure du Travail	*7.804*			
		b) Divers.....	*25*			
		Total.....	*9.865*			
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires		731	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers		5.087	5.000	5.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission nationale de l'emploi	*149*			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage	*2.257*			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	*2.590*			
		9) Divers	*4*			
		Total.....	*5.000*			
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers ..		545	1.200	1.200
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*1.200*			
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays		116	900	900
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger		113.999	125.000	125.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		6.404	7.000	7.500
		Détail:				
		1) Assurances.....	*1.300*			
		2) Carburants et lubrifiants	*4.180*			
		3) Réparations et entretien	*2.020*			
		Total.....	*7.500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau.....		408	415	430
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*50*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*40*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*340*			
		Total.....	*430*			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau.....		18.155	27.000	25.000
		Détail:				
		6) Documentation et bibliothèque.....	*24.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total.....	*25.000*			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien		19.574	17.914	19.225
		Détail:				
		1) Nettoyage	*13.000*			
		4) Réparations et entretien	*3.750*			
		9) Divers	*2.475*			
		Total.....	*19.225*			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		311.999	150.000	125.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports		—	160	160
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail et de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....		196.650	200.000	200.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information		1.033	220.000	60.000
		Détail:				
		1) Brochures et dépliants.....	*7.200*			
		2) Campagnes publicitaires	*51.800*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total.....	*60.000*			
12.141 (12.16)	06.40	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail.....		—	85.000	85.000
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés et de la commission mixte de reclassement		25.575	25.000	25.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.812	150.000	60.000
12.300 (12.30)	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.302 (12.30)	06.34	Observatoire du marché de l'emploi.....	—	500.000	470.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	137.315	200.000	200.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	31.743	40.000	35.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295.856	300.000	300.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	198.048	189.865	191.708
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE) et du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.726	500.000	400.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail.....	90.000	100.000	125.000

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	370.000	370.000	370.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	98.200	100.000	100.000
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs.....	360.000	360.000	340.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études.....	—	500	500
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	—	6.700	5.000
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
41.000 (33.00)	06.35	Remboursement à la Chambre des salariés du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	11.158	—
41.001 (33.00)	04.50	Subsides à la Chambre des salariés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière ...	150.000	150.000	130.000
41.002 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif).....	—	—	591.250
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2.444	—
32.512 (32.00)	06.40	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	2.197	1.032	—
		Total de la section 16.0	2.526.439	3.855.907	4.008.857

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi				
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires		9.595.735	10.420.484	11.055.934
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*10.285.541*			
		3) Charges sociales patronales	*571.655*			
		4) Allocations de repas	*198.738*			
		Total	*11.055.934*			
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent		4.493.808	4.864.128	5.230.736
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.500.489*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*15.920*			
		3) Charges sociales patronales	*614.078*			
		4) Allocations de repas	*100.249*			
		Total	*5.230.736*			
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		437.635	2.921	3.008
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*3.008*			
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		281.904	312.752	386.876
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*320.293*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*20.116*			
		3) Charges sociales patronales	*46.467*			
		Total	*386.876*			
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.791	3.400	3.400
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires		10.950	13.195	13.114
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés	*1.560*			
		b) Commission mixte des travailleurs à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail	*2.200*			

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		c) Orientation professionnelle	*7.434*			
		d) Commission médicale	*1.920*			
		Total	*13.114*			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers		7.597	7.500	13.980
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés	*1.800*			
		b) Commission mixte des travailleurs à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail	*1.680*			
		d) Commission médicale	*10.500*			
		Total	*13.980*			
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Crédit sans distinction d'exercice)		139.196	145.446	157.089
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour		40.271	37.500	45.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		8.768	9.500	9.500
		Détail:				
		1) Assurances	*1.880*			
		2) Carburants et lubrifiants	*2.900*			
		3) Réparations et entretien	*4.250*			
		9) Divers	*470*			
		Total	*9.500*			
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau		235.743	250.000	260.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*85.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*35.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*6.000*			
		4) Consommables bureautiques	*58.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*67.000*			
		6) Documentation et bibliothèque				
		a) Chômage et emploi	*7.000*			
		b) Orientation professionnelle	*1.000*			
		c) Travailleurs à capacité de travail réduite	*500*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*260.000*			
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		583.133	517.710	646.463
		Détail:				
		1) Frais postaux	*634.263*			
		2) Frais téléphoniques	*10.200*			
		4) Télex et téléfax	*2.000*			
		Total	*646.463*			

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques.....	11.387	20.910	42.830
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220.220	230.844	157.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 25.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 105.500			
		3) Réparations et entretien 14.820			
		4) Assurances..... 9.180			
		9) Divers 3.000			
		Total..... 157.500			
12.090 (12.21)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.736	77.736	77.736
		Détail:			
		1) Loyers..... 59.736			
		2) Charges..... 18.000			
		Total..... 77.736			
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.294.572	2.319.642	1.616.981
		Détail:			
		1) Loyers..... 1.526.089			
		2) Charges locatives accessoires..... 90.892			
		Total..... 1.616.981			
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	779.435	567.100	524.800
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	49.834	126.900	110.000
		Détail:			
		1)			
		a) Chômage et emploi..... 80.000			
		b) Orientation professionnelle..... 30.000			
		Total..... 110.000			
12.150 (12.30)	06.43	Prestations médicales et paramédicales liées au fonctionnement de la Commission mixte.....	—	2.500	1.000
12.160 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	—	600	600
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logiciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	3.857	26.293	17.175
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique	3.564	10.000	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Orientation professionnelle 8.000			
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite 2.000			
		Total 10.000			
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	9.226	20.000	20.000
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique.....	239	3.000	3.000
		Détail:			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique.... 1.500			
		2) Documentation et matériel didactique 1.500			
		Total 3.000			
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement personalisé des demandeurs d'emploi.....	542	3.000	3.000
		Détail:			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation..... 1.500			
		2) Matériel de tests psychologiques 1.500			
		Total 3.000			
24.040 (24.20)	13.90	Location de logiciels informatiques à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale.....	872	—	—
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi.....	3.000	3.000	3.000
		Total de la section 16.1	19.291.015	19.996.161	20.412.922
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires	5.356.743	5.543.469	6.207.540
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.799.365			
		3) Charges sociales patronales 316.017			
		4) Allocations de repas 92.158			
		Total 6.207.540			
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	581.023	622.721	707.529
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 603.506			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*6.046*			
		3) Charges sociales patronales	*83.204*			
		4) Allocations de repas	*14.773*			
		Total	*707.529*			
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		48.051	10.041	10.000
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*10.000*			
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		253.221	245.341	280.243
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*235.703*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*11.041*			
		3) Charges sociales patronales	*33.499*			
		Total	*280.243*			
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		6.933	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		13.993	14.900	21.000
		Détail:				
		1) Indemnités fonctionnaires et employés	*19.880*			
		2) Indemnités ouvriers	*1.120*			
		Total	*21.000*			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour		16.649	15.750	18.000
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		79.775	90.000	95.000
		Détail:				
		1) Assurances	*17.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*48.000*			
		3) Réparations et entretien	*30.000*			
		Total	*95.000*			
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection		6.731	4.500	6.000
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau		99.283	113.000	113.000
		Détail:				
		1) Articles de bureau	*25.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*7.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*1.000*			
		4) Consommables bureautiques	*6.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*15.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque	*37.000*			
		9) Divers	*22.000*			
		Total	*113.000*			
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques		33.481	36.000	38.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*30.000*			
		2) Frais téléphoniques	*4.000*			
		9) Divers	*4.000*			
		Total	*38.000*			
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien		11.619	14.000	260.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*163.000*			
		4) Réparations et entretien	*27.500*			
		6) Sécurité	*65.000*			
		9) Divers	*5.000*			
		Total	*260.500*			
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)		9.767	11.000	11.152
		Détail:				
		1) Loyers				
		a) Loyer agence Diekirch	*5.652*			
		2) Charges locatives accessoires	*1.500*			
		3) Frais de chauffage Diekirch	*4.000*			
		Total	*11.152*			
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.522.748	1.601.500	3.000
		Détail:				
		6) Frais Nordenergie	*3.000*			
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales		1.500	1.500	3.000
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)		263.689	320.000	317.000
12.122 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses concernant les mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers		24.518	17.000	18.000
12.123 (12.30)	13.90	Etudes et travaux d'analyses dans le cadre des contrôles des crèches, structures d'éducation et d'accueil des enfants en bas âge et des enfants scolarisés		—	—	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160.000	100.000	100.000
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet.....	366	2.000	1.000
		Détail:			
		2) Frais d'enregistrement domaine.lu 1.000			
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation.....	74.969	22.000	22.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur	17.703	16.000	17.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	41.614	25.000	30.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	139.955	200.000	200.000
34.110 (31.00)	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44.990	70.000	75.000
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	5.012	24.000	1.500
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	—	—	789
		Total de la section 16.2.....	8.814.333	9.119.822	8.656.353
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	29.154	37.360	34.385
		Détail:			
		1) Jetons de présence 448			
		2) Cours et examens 33.937			
		Total..... 34.385			
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	17.754	15.911	16.357
		Détail:			
		1) Jetons de présence 596			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Cours et examens	*15.761*			
		Total	*16.357*			
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour		5.993	7.122	6.418
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau		4.899	6.313	6.301
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*2.156*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*2.500*			
		5) Frais d'impression	*1.200*			
		6) Documentation et bibliothèque	*445*			
		Total	*6.301*			
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		7.563	5.900	7.490
		Détail:				
		1) Frais postaux	*7.490*			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien		5.535	5.600	5.600
		Détail:				
		1) Nettoyage	*5.200*			
		9) Divers	*400*			
		Total	*5.600*			
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information		2.632	2.500	2.700
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur		253	100	100
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement		193.886	205.069	206.165
		Détail:				
		A – Cours de formation des délégués du personnel (art. L.415-10 du Code du travail)				
		1) Frais d'entretien et de nourriture	*154.110*			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique	*20.000*			
		B – Cours de formation de fin de semaine et du soir:				
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile	*700*			
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine	*18.640*			
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique	*1.000*			
		4) Remise des prix de clôtures des cours	*10.000*			
		C – Cours de formation des délégués à la sécurité				
		1) Frais d'entretien et de nourriture	*100*			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique	*100*			
		D – Cours de formation des délégués à l'égalité	*1.515*			
		Total	*206.165*			

16.3 — Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	5.530
		Total de la section 16.3.....	267.669	285.875	291.046
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209.604.479	228.506.847	330.788.110
		Détail:			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités 113.655.914			
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques 217.132.196			
		Total..... 330.788.110			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160.000.000	120.000.000	125.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		Total de la section 16.4.....	369.604.479	348.506.947	455.788.210
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	1.825	2.000	2.000
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.398.747	7.801.904	8.500.000

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.421.646	23.406.500	25.923.308
		Détail:			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich 1.031.425			
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz 1.220.680			
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess 4.385.968			
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen 1.884.733			
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux 1.685.943			
		6) Coopérative Ateliers Kräizbierg 2.603.463			
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen 4.396.367			
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange 1.144.483			
		9) Coopérative Lelljer Gaart 893.298			
		10) Atelier Berschbach - Berschbach 682.398			
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik 176.220			
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf 1.388.186			
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich 300.148			
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA 528.660			
		15) Coopérative Coop 300 - Ateliers Bissen 706.599			
		16) A.T.P. - Eilenger Konschtwierk 550.009			
		17) A.T.P. - Haff Ditgesbach 487.228			
		18) A.T.P. - Schierener Atelier 388.463			
		19) A.T.P. - Walferdange 543.783			
		20) Atelier Art visuel HMC 302.012			
		21) Atelier Grevenmacher 250.124			
		22) Mutferter Haff 373.118			
		Total 25.923.308			
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.026.027	1.130.623	1.232.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.578.000	11.883.032	12.320.015
		Détail:			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich 572.165			
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz 723.322			
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess 2.028.894			
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen 766.301			
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux 611.585			
		6) Coopérative Ateliers Kräizbierg 1.606.925			
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen 2.682.619			
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange 540.628			
		9) Coopérative Lelljer Gaart 354.840			
		10) Atelier Berschbach - Berschbach 374.138			
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik 152.257			
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf 587.453			
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich 208.757			
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA 287.793			
		15) Coopérative Coop 300 Ateliers Bissen 347.424			
		16) Atelier Art visuel HMC 222.200			
		17) Atelier Grevenmacher 86.860			
		18) Mutferter Haff 165.854			
		Total 12.320.015			

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.158	51.209	99.553
		Restants d'exercices antérieurs			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	—	796.916	20.449
		Total de la section 16.5	38.487.403	45.073.184	48.098.325
		Total du département 16	438.991.338	426.837.896	537.255.713

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	21.119.938	22.100.231	23.964.649
12	Achat de biens non durables et de services	7.948.384	8.734.179	6.539.371
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	—	—	100
31	Subventions d'exploitation	25.820.393	31.208.404	34.423.308
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.493.138	1.671.655	1.767.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.740.846	14.300.313	13.867.672
34	Transferts de revenus aux ménages	106.148	127.909	179.553
35	Transferts de revenus à l'étranger	8.012	27.100	4.600
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	150.000	161.158	721.250
93	Dotations de fonds de réserve	369.604.479	348.506.947	455.788.210
Total		438.991.338	426.837.896	537.255.713

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		17 et 18 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.088	5.000	2.250
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission de surveillance 900			
		b) Commission de nomenclature 750			
		c) Conseil scientifique 600			
		Total..... 2.250			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	5.024	29.400	18.600
		Détail:			
		1)			
		a) Commission de surveillance 1.800			
		b) Commission de nomenclature 2.800			
		c) Conseil scientifique 14.000			
		Total..... 18.600			
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	79.743	110.000	110.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	1.650	950
		Détail:			
		1) Assurances 300			
		2) Carburants et lubrifiants 200			
		3) Réparation et entretien 350			
		9) Divers 100			
		Total..... 950			
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32.305	49.605	34.100
		Détail:			
		a) Frais d'experts généraux 2.000			
		b) Conseil scientifique..... 29.600			
		c) Frais de consultation 2.500			
		Total..... 34.100			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication.....	—	100	100
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	20.000	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi.....	4.888	5.250	4.700
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.200			
		6) Documentation et bibliothèque 3.050			
		9) Divers..... 100			
		1205 Achat de biens et de services postaux			
		1) Frais postaux 350			
		Total..... 4.700			
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale.....	—	250	250
		Total de la section 17.0.....	126.048	221.255	185.950
		Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	2.091.796	2.370.506	2.300.117
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.167.731			
		3) Charges sociales patronales 106.708			
		4) Allocations de repas 25.678			
		Total..... 2.300.117			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	902.265	1.351.498	1.504.717
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.300.547			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.469			
		3) Charges sociales patronales 176.726			
		4) Allocations de repas 24.975			
		Total..... 1.504.717			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	132.470	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent.....	129.093	150.430	162.838
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 135.992			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.288			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*19.558*			
		Total	*162.838*			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		18.704	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement		702	720	720
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)		954	1.900	1.100
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*200*			
		2) Cours et examens	*400*			
		9)				
		a) Médiateur - secrétariat	*500*			
		Total	*1.100*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.354	7.000	7.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*200*			
		2) Cours et examens	*300*			
		4) Indemnités pour stagiaires	*2.800*			
		9)				
		a) Médiateur	*3.700*			
		Total	*7.000*			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour		—	100	100
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		2.414	2.600	2.600
		Détail:				
		1) Assurances	*400*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.000*			
		3) Réparations et entretien	*1.000*			
		9) Divers	*200*			
		Total	*2.600*			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau		56.816	55.000	55.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*12.500*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*21.500*			
		4) Consommables bureautiques	*1.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*18.500*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*55.000*			

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .		10.337	12.310	11.500
		Détail:				
		1) Frais postaux	*7.390*			
		2) Contrat Distri+	*4.110*			
		Total	*11.500*			
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)		259.970	459.880	488.625
		Détail:				
		3) Réparations et pièces de rechange	*2.500*			
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale	*486.125*			
		Total	*488.625*			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien		10.191	10.500	10.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*10.000*			
		4) Réparations et entretien	*500*			
		Total	*10.500*			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)		3.260	3.260	3.260
		Détail:				
		1) Loyers	*3.260*			
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		843.127	841.000	852.000
		Détail:				
		1) Procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale:				
		a) plateforme méthodologie commune				
		— ISS: gestion des risques	*130.800*			
		— IGSS: modélisation des procédures	*69.000*			
		c) mise en oeuvre 883/2004 - accompagnement coordination	*59.000*			
		d) audit au secteur public	*60.000*			
		2) Frais d'interprètes et de traduction	*20.000*			
		3) Module d'équilibre général de la protection sociale LUXMOD-SOC	*30.000*			
		4) Développement de la micro-simulation du système de pension	*50.000*			
		5) Mise en place du projet SHARE au Luxembourg	*100*			
		7) Transposition CAF (Common Assessment Framework)	*100*			
		8) Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie	*40.000*			
		10) Cellule d'expertise médicale	*240.000*			
		12) Observatoire de l'absentéisme	*50.000*			
		13) Accès banques de données réseaux internationaux	*28.000*			
		14) Développement concept global publication et communication	*20.000*			

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		15) Réforme assurance dépendance	*55.000*			
		Total	*852.000*			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		307.325	321.400	304.500
		Détail:				
		1) DataWareHouse	*11.500*			
		2) GEIDE (Migration vers outils CTIE)	*23.000*			
		4) Procédures de sécurisation des données informatiques	*11.500*			
		5) Assistances diverses	*11.500*			
		6) PenCom & PenConnect: maintenance et support	*247.000*			
		Total	*304.500*			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice)		30.981	35.000	41.600
		Détail:				
		1) Rapport général de la sécurité sociale	*9.000*			
		2) Droit de la sécurité sociale	*6.500*			
		3) Dépliant	*1.000*			
		4) Publication partielle en anglais Droit séc. soc.	*100*			
		5) Code de la sécurité sociale (partie nat.)	*8.000*			
		6) Recueil de la régl. internat. de séc. soc.	*8.000*			
		7) Rapport Quadripartite	*1.000*			
		9) Précis du code de la sécurité sociale	*8.000*			
		Total	*41.600*			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)		28.131	32.500	32.500
		Détail:				
		1) Organisation de colloques et de séminaires	*2.000*			
		2) Cours de formation spéciaux:				
		a) informatique et de recyclage	*8.000*			
		b) statistiques, économie et modélisation	*8.000*			
		3) Cours: formation définition des formules pour vérificateurs PenCom	*14.500*			
		Total	*32.500*			
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)		2.280	2.660	2.800
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)		7.140	7.500	7.500
		Détail:				
		1) Cotisation Bateliers Rhénans	*7.500*			
		Total de la section 17.1		4.840.310	5.665.964	5.789.177

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale				
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires		3.057.567	4.294.087	4.357.450
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*4.121.217*			
		3) Charges sociales patronales	*189.802*			
		4) Allocations de repas	*46.431*			
		Total	*4.357.450*			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.030.020	613.734	626.842
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*539.793*			
		3) Charges sociales patronales	*73.682*			
		4) Allocations de repas	*13.367*			
		Total	*626.842*			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		32.090	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires		—	521	521
		Détail:				
		1) Jetons du conseil supérieur	*521*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers		—	595	595
		Détail:				
		1) Jetons du conseil supérieur	*595*			
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel		133.095	318.026	265.345
		Détail:				
		1) Médecins-dentistes	*175.883*			
		2) Pharmaciens-réviseurs	*89.462*			
		Total	*265.345*			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour		1.251	1.350	1.350
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau		17.707	18.900	18.900
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.493*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*446*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*178*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.850*			
		6) Documentation et bibliothèque	*10.888*			

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers *45*			
		Total..... *18.900*			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	16.750	18.287	18.287
		Détail:			
		1) Frais postaux..... *13.091* *2) Frais téléphoniques*..... *5.000* *3) Télex et téléfax*..... *196*			
		Total..... *18.287*			
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier.....	147	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	288.394	291.094	291.380
		Détail:			
		1) Loyers..... *291.380*			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400	400
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical.....	4.227	4.120	4.120
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	5.435	5.800	5.800
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	140.043	152.785	153.525
		Détail:			
		1130 Frais de personnel..... *66.811* *1204 Frais de bureau* *3) Horodateur*..... *431* *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *2) Eau, gaz, électricité, taxes*..... *34.049* *3) Chauffage* ..... *11.206* *4) Réparations et entretien* ..... *40.838* *5) Assurances*..... *190*			
		Total..... *153.525*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	—	34.314	—
12.570 (12.12)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale....	—	2.339	—
		Total de la section 17.2.....	4.726.726	5.756.824	5.744.987

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.392.452	1.509.308	1.532.223
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.431.066			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.819			
		3) Charges sociales patronales 72.047			
		4) Allocations de repas 18.291			
		Total..... 1.532.223			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	376.506	343.512	357.606
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 303.129			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.098			
		3) Charges sociales patronales 41.937			
		4) Allocations de repas 8.442			
		Total..... 357.606			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16.266	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	30.622	32.018	33.108
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 27.443			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.698			
		3) Charges sociales patronales 3.967			
		Total..... 33.108			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	117	118	118
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.220	4.500	4.800
		Détail:			
		9) Divers:			
		a) Vacations du président ff. 4.100			

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		b) Indemnités des délégués-patrons et délégués-assurés	*700*			
		Total	*4.800*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)		40.200	51.000	46.000
		Détail:				
		9) Divers:				
		a) Indemnités des délégués-patrons et délégués-assurés	*25.900*			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour pertes de salaire	*100*			
		d) Perte de salaire	*20.000*			
		Total	*46.000*			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour		4.283	4.800	4.600
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau		13.986	15.500	15.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*3.800*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*1.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*200*			
		4) Consommables bureautiques	*2.500*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.000*			
		Total	*15.000*			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		63.662	68.000	75.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*70.000*			
		2) Frais téléphoniques	*4.500*			
		3) Télex et téléfax	*500*			
		Total	*75.000*			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		50.845	51.900	57.100
		Détail:				
		1) Nettoyage	*30.500*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*26.000*			
		5) Assurances	*600*			
		Total	*57.100*			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		77.207	77.208	77.208
		Détail:				
		1) Loyers	*77.208*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	231.980	175.000	175.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical.....	4.275	3.450	3.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers.	1.417	608	1.322
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	—	17.921
		Détail:			
		1) Frais postaux 17.921			
12.580 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	—	670	3.148
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 3.148			
		Total de la section 17.3	2.309.038	2.337.792	2.403.354
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	270.182	283.780	288.342
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 268.940			
		3) Charges sociales patronales 15.181			
		4) Allocations de repas 4.221			
		Total..... 288.342			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	74.775	77.802	82.186
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 76.459			
		3) Charges sociales patronales 4.320			
		4) Allocations de repas 1.407			
		Total..... 82.186			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	15.039	15.795	16.157

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*13.551*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*665*			
		3) Charges sociales patronales	*1.941*			
		Total	*16.157*			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement		59	62	62
		Détail:				
		1) Indemnité d'habillement	*62*			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)		41.759	39.969	41.569
		Détail:				
		4) Vacations du président, des assesseurs-magistrats et des assesseurs-employeurs et salariés	*39.740*			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-assesseurs, secrétaire et experts)	*1.829*			
		Total	*41.569*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)		8.092	7.500	8.200
		Détail:				
		9) Divers:				
		a) Indemnités des assesseur-assurés et des assesseurs-employeurs	*3.700*			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin	*4.500*			
		Total	*8.200*			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour		910	1.080	1.080
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau		4.337	4.400	4.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*2.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*100*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*100*			
		4) Consommables bureautiques	*600*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*600*			
		6) Documentation et bibliothèque	*600*			
		Total	*4.000*			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		14.911	15.943	15.443

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux *9.050*			
		2) Frais téléphoniques *1.260*			
		9) Divers *5.133*			
		Total *15.443*			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	614	650	650
		Détail:			
		1) Nettoyage *500*			
		9) Divers *150*			
		Total *650*			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction ; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.640	14.000	18.000
		Détail:			
		1) Frais d'expertises médicales *17.800*			
		3) Frais de déplacement y relatifs *200*			
		Total *18.000*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	—	1.187	—
		Total de la section 17.4	450.318	462.368	475.889
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	—	167.037	—
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif)	242.456	247.010	299.700
		Détail:			
		1) Assurance maladie *299.700*			
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.178.416	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	797.625.538	851.567.245	878.241.000
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.293.349	45.691.844	47.775.000
42.005 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire. (Crédit non limitatif).....	—	20.000.000	20.000.000
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.000.000	175.000.000	222.301.272
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.045	150.000	150.000
		Total de la section 17.5.....	1.001.456.804	1.092.823.136	1.168.766.972
		Section 17.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	2.254.585	2.483.520	2.516.205
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.238.647			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 118.132			
		3) Charges sociales patronales 126.009			
		4) Allocations de repas 33.417			
		Total..... 2.516.205			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.236.014	1.392.640	1.381.793
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.151.507			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 47.607			
		3) Charges sociales patronales 161.221			
		4) Allocations de repas 21.458			
		Total..... 1.381.793			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	74.070	6.603	6.576
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.576			

17.6 — Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires		809	1.000	1.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission consultative	*100*			
		b) Commission de qualité	*800*			
		c) Commission d'examen	*100*			
		Total	*1.000*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers		242	500	500
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission consultative	*100*			
		b) Commission de qualité	*350*			
		2) Indemnités pour stagiaires	*50*			
		Total	*500*			
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour		16.753	18.000	17.600
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		8.482	8.700	9.093
		Détail:				
		1) Assurances	*2.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*3.000*			
		3) Réparations et entretien	*3.500*			
		9) Divers	*593*			
		Total	*9.093*			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau		20.899	20.700	20.700
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*7.300*			
		2) Entretien photocopieur	*2.000*			
		3) Entretien autres machines de bureau	*800*			
		4) Consommables bureautiques	*1.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*4.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*4.000*			
		7) Appareils photographiques	*900*			
		9) Divers	*700*			
		Total	*20.700*			
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		15.799	15.000	18.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*18.000*			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif)		132.305	—	—
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien		—	100	100

17.6 — Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		4) Réparations et entretien 100			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	249.831	249.832	250.126
		Détail:			
		1) Loyers..... 250.126			
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280.830	268.747	266.543
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	127.940	130.000	131.000
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	321.210	338.880	338.853
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical.....	3.548	3.556	3.556
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	11.618	13.000	15.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	116.146	126.716	127.329
		Détail:			
		1130 Frais de personnel..... 55.418			
		1204 Frais de bureau			
		2) Horodateur..... 358			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 28.243			
		3) Chauffage 9.295			
		4) Réparations et entretien 33.858			
		5) Assurances..... 157			
		Total..... 127.329			
12.300 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS).....	1.680	1.680	1.680
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	—	379

17.6 — Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux *379*			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	49.000	—	—
12.800 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	397	—	—
		Total de la section 17.6	4.922.158	5.079.274	5.106.133
		Section 17.7 — Mutualités: conseil supérieur de la mutualité			
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.890	670	670
		Détail:			
		1) Jetons de présence *670*			
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers	688	4.930	4.946
		Détail:			
		1) Jetons de présence ..... *1.227* *5) Prestations individuelles: indemnité du président*..... *3.719*			
		Total..... *4.946*			
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour	200	200	200
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau	255	260	260
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... *260*			
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	47.000	47.000	45.000
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif)	5.873	6.021	6.171
		Total de la section 17.7	58.906	59.081	57.247
		Section 17.8 — Mutualité des employeurs			
32.000 (42.00)	06.10	Versement à la Mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000.000	25.000.000	25.000.000

17.8 — Mutualité des employeurs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
42.000 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat au titre des articles 56 du code de la sécurité sociale et 14 alinéa (2) de la loi du 13 mai 2008 introduisant un statut unique pour les salariés du secteur privé et modifiant le code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	69.500.000
		Total de la section 17.8	25.000.000	25.000.000	94.500.000
		Section 18.0 — Assurance pension contributive			
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.218.838.001	1.291.882.792	1.333.800.000
42.001 (34.30)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.691.854	11.125.495	9.310.000
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.831	6.370	3.470
		Total de la section 18.0	1.228.566.686	1.303.014.657	1.343.113.470
		Section 18.1 — Assurance accidents			
42.000 (42.00)	13.90	Contribution forfaitaire compensatoire et exceptionnelle de l'Etat au titre de la réduction en 2011 et 2012 du taux de cotisation de 0,1% de l'assurance accident. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	34.400.000	—
42.001 (42.00)	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: Prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.060.000	6.021.624	6.130.000
		<u>Détail</u>: *1) Ecoliers, élèves et étudiants admis à l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire, y compris les activités péripréscolaires, périscolaires et périuniversitaires; enfants âgés de moins de six ans accueillis dans un organisme agréé en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (alinéa 1, article 91 du C.S.S.) 4.529.800*			

18.1 — Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Chargés de cours, moniteurs et surveillants d'activités péripréscolaires, périscolaires et périuniversitaires, aux personnes participant aux cours de formation continue et examens y relatifs organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et membres ou auxiliaires des jurys afférents, à condition qu'ils ne soient pas assurés au titre de l'article 85 sous 1) (alinéa 2)	*100*			
		3) Délégués des différentes branches professionnelles participant aux séances des chambres professionnelles, des organes des institutions de sécurité sociale, du Conseil arbitral de la sécurité sociale, du Conseil supérieur de la sécurité sociale, du Tribunal du travail, du Conseil économique et social, du Comité de coordination tripartite, de l'Office national de conciliation ou participant à des réunions de toute autre instance du dialogue social créée par une disposition légale ou réglementaire, à condition qu'ils ne soient pas assurés à un autre titre (alinéa 3)	*1.000*			
		4) Personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, aux exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions, pour autant que ces activités se situent dans le cadre d'une association ou d'un corps poursuivant habituellement et bénévolement de tels objectifs ; action de secours et de sauvetage apportée spontanément par un particulier à la personne ou aux biens d'un tiers exposé à un péril imminent sur le territoire du Grand-Duché (alinéa 4)	*217.000*			
		5) Personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail prévue à la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (alinéa 5)	*1.163.000*			
		6) Personnes faisant l'objet d'une mesure ordonnée en application de l'article 22 du Code pénal, de l'article 1, alinéa 3 sous b) de la loi modifiée du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, de l'article 633-7 sous 6) du Code d'instruction criminelle ou dans le cadre de l'exercice du pouvoir de grâce ; détenus ou retenus occupés respectivement pour le compte de l'administration pénitentiaire ou le Centre de rétention (alinéa 6)	*1.000*			
		7) Demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure d'insertion professionnelle visée à l'article L. 523-1 du Code du travail (alinéa 7)	*1.000*			
		8) Membres de la Chambre des députés, représentants luxembourgeois au Parlement européen, membres du Conseil d'Etat, bourgmestres, échevins et membres du Conseil communal, membres des organes des établissements publics communaux et des syndicats des communes, membres des commissions consultatives instituées auprès des communes (accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions) ainsi que les personnes appelées en vertu d'une disposition légale par l'Etat et les communes à participer à l'exercice d'un service public (alinéa 8)	*98.000*			
		9) Personnes qui exercent à titre bénévole une activité dans le domaine social, socioéducatif, médico-social ou thérapeutique au profit d'un organisme agréé par l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (alinéa 9)	*22.000*			

18.1 — Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		10) Accidents survenus dans le cadre des examens par le contrôle médical de la sécurité sociale ou la cellule d'évaluation et d'orientation en vertu des articles 418 et 385, à l'assuré ou à la personne dépendante ainsi qu'à la tierce personne qui l'accompagne en raison de son état de santé (alinéa 10)	*1.000*			
		11) Personnes assurées en application de l'article 2, alinéa 3 du C.S.S. (alinéa 11)	*1.000*			
		12) Bénéficiaire de l'indemnité de chômage complet se présentant auprès de l'Administration de l'emploi, à un entretien d'embauche ou à une mesure active en faveur de l'emploi proposés par les services de l'Administration de l'emploi ou remplissant toute autre obligation résultant de l'article L. 521-9 du Code du travail (alinéa 12)	*1.000*			
		13) Personnes handicapées inscrites dans un service de formation agréé en vertu de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. (alinéa 13)	*100*			
		14) Accidents survenus lors de travaux assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.	*94.000*			
		Total	*6.130.000*			
		Total de la section 18.1		5.060.000	40.421.624	6.130.000
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels				
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent		53.683	62.590	63.273
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*54.435*			
		3) Charges sociales patronales	*7.431*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*63.273*			
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires		80	200	200
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*200*			
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers		30	120	120
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*120*			
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour		—	100	100
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises		1.296	3.000	2.000

18.2 — Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.226.205	3.075.000	2.750.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	—	506	—
		Total de la section 18.2	3.281.294	3.141.616	2.815.793
		Total du département 17 et 18	2.280.798.288	2.483.983.591	2.635.088.972

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	13.246.877	15.210.220	15.283.143
12	Achat de biens non durables et de services	4.181.703	4.545.220	4.486.466
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	25.000.000	25.000.000	25.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	47.000	47.250	45.250
34	Transferts de revenus aux ménages	3.468.661	3.322.010	3.049.700
35	Transferts de revenus à l'étranger	13.013	13.521	13.671
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.234.841.034	2.435.845.370	2.587.210.742
Total		2.280.798.288	2.483.983.591	2.635.088.972

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
		Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales				
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires		155.993	162.291	166.314
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*159.988*			
		3) Charges sociales patronales	*4.919*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*166.314*			
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement		2.518	2.970	2.702
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires		7.800	11.000	9.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*9.500*			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers		2.100	2.000	2.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*2.500*			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour		347	500	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour		8.673	8.200	8.700
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)		171.665	188.000	183.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		1.147	2.500	2.300
		Détail:				
		1) Assurances	*300*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.500*			
		3) Réparation et entretien	*500*			
		Total	*2.300*			
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs		23.772	23.000	25.000
		Détail:				
		1) Assurances	*3.800*			
		2) Carburants et lubrifiants	*14.700*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien	*6.500*			
		Total	*25.000*			
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection		927	2.300	1.800
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau		37.672	42.300	41.000
		Détail:				
		4) Consommables bureautiques	*17.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*21.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total	*41.000*			
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau		8.744	12.000	10.000
		Détail:				
		4) Consommables bureautiques	*7.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*1.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*500*			
		9) Divers	*1.500*			
		Total	*10.000*			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		101.195	70.000	108.000
		Détail:				
		1) Affranchissement	*108.000*			
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications		2.777	3.000	3.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*2.300*			
		2) Frais téléphoniques	*700*			
		Total	*3.000*			
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques		4.370	4.370	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien		4.713	5.850	6.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*4.800*			
		9) Divers	*1.200*			
		Total	*6.000*			
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien		1.095	2.000	1.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*1.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers *500*			
		Total..... *1.500*			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.513	45.000	307.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	4.180	1.000	2.700
12.122 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.563	60.000	—
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	45.709	55.000	55.000
12.146 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; participation à des foires et expositions à l'intérieur du pays et à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.384	172.500	32.500
12.147 (12.16)	10.10	Frais d'études et de promotion liées à l'introduction d'une chaîne alimentaire sans OGM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	1.139	1.500	1.500
12.191 (12.30)	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture.	2.842	3.000	3.800
12.192 (12.30)	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	26.775	25.000	22.500
12.301 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	112.950	130.000	136.000
12.355 (12.30)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	953.404	923.000	975.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	81.538	85.000	85.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	40.000	38.000	40.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.817.974	2.600.000	2.551.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.491.736	1.355.000	1.260.000
31.060 (34.32)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	203.607	250.000	250.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture.....	15.000	370.500	352.700
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	8.500	—	—
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	32.000	34.250
33.013 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	159.128	935.100	1.057.679
33.015 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Marketingboard regroupant tous les intervenants de la chaîne de production de la viande et des produits de viande. (Crédit sans distinction d'exercice).....	674.311	—	—
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la gestion et le fonctionnement du réseau, des mesures d' assistance technique, d'information, de publicité et d' évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.357	97.500	87.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.017 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	30.000	37.200	—
33.018 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	130.000	45.000
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l' association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Crédit sans distinction d'exercice)	67.400	98.650	110.680
34.050 (34.31)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	13.889	—	—
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	68.676	66.000	72.000
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	12.500	—	—
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.389	50.000	50.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	284.594	365.000	365.000
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	182.097	186.700	194.700
		Détail:			
		1) Organismes animaliers *72.000*			
		2) Organismes végétaux *42.100*			
		3) Organismes de technique agraire *54.400*			
		4) Organismes divers *21.800*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		5) Organismes de développement rural 4.400			
		Total..... 194.700			
41.000 (33.00)	13.90	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	90.000
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	10.355	11.200	13.000
41.011 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.000.000	4.000.000	4.000.000
42.000 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.471.461	2.470.000	2.508.400
42.001 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.800.635	4.100.000	3.968.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	—	1.000	1.000
43.001 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	60.000	60.000	60.000
		Total de la section 19.0.....	31.314.114	19.297.431	19.358.395
		Section 19.1 — Viticulture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires.....	987.179	1.046.779	1.075.990
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 996.614			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.002			
		3) Charges sociales patronales 52.841			
		4) Allocations de repas 16.533			
		Total..... 1.075.990			

19.1 — Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		412.276	448.336	458.387
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*370.715*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération	*25.189*			
		3) Charges sociales patronales	*54.041*			
		4) Allocations de repas	*8.442*			
		Total	*458.387*			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		30.672	5.302	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		361.845	373.121	380.734
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*320.597*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*14.408*			
		3) Charges sociales patronales	*45.729*			
		Total	*380.734*			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		12.064	12.049	12.100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*12.100*			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement		3.174	3.300	3.300
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires		—	255	255
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers		3.938	4.220	4.320
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*170*			
		4) Prestations individuelles	*4.150*			
		Total	*4.320*			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour		2.689	2.610	2.610
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		6.367	8.000	7.300
		Détail:				
		1) Assurances	*1.300*			
		2) Carburants et lubrifiants	*2.850*			
		3) Réparation et entretien	*3.000*			
		9) Divers	*150*			
		Total	*7.300*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau		17.832	21.500	19.500
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.500*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*1.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*500*			
		4) Consommables bureautiques	*2.800*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*5.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*4.500*			
		9) Divers	*1.200*			
		Total	*19.500*			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)		9.969	11.700	11.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*6.300*			
		2) Frais téléphoniques	*4.700*			
		Total	*11.000*			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications		2.457	2.500	2.800
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien		116.155	130.000	126.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*43.800*			
		2) Eau,électricité, taxes	*37.200*			
		3) Chauffage (gaz)	*36.000*			
		9) Divers	*9.000*			
		Total	*126.000*			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)		7.129	12.000	10.000
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire		155.364	156.000	156.000
		Détail:				
		1) Contrat de maintenance	*51.192*			
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire	*104.808*			
		Total	*156.000*			
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses		18.846	20.300	20.300
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole		59.784	69.000	78.000
		Détail:				
		1) Vignobles	*30.900*			
		2) Frais de cave	*47.000*			

19.1 — Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Sélection de clones *100*			
		Total..... *78.000*			
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	2.000	2.000	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965).....	601.390	644.700	646.300
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	40.000	40.000	40.000
33.015 (53.10)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	4.952	14.000	7.500
34.050 (34.31)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	500	1.500	1.500
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	495.145	525.000	506.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.948	130.000	3.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189.750	189.750	190.000
		Détail:			
		1) CRP-GL *190.000*			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	560	—
12.580 (12.15)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	—	4.000	—
		Total de la section 19.1.....	3.559.425	3.878.482	3.764.996

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture				
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires		6.933.155	7.418.487	7.418.062
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.845.134*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*69.591*			
		3) Charges sociales patronales	*381.279*			
		4) Allocations de repas	*122.058*			
		Total	*7.418.062*			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		2.468.017	3.016.195	3.174.206
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.740.464*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*6.449*			
		3) Charges sociales patronales	*373.475*			
		4) Allocations de repas	*53.818*			
		Total	*3.174.206*			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		155.668	9.278	6.900
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*6.900*			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		683.989	547.525	559.714
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*470.321*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*22.167*			
		3) Charges sociales patronales	*67.226*			
		Total	*559.714*			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		463.863	177.816	178.147
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*149.546*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*7.204*			
		3) Charges sociales patronales	*21.397*			
		Total	*178.147*			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement		21.841	21.950	21.950
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires		2.544	2.952	2.611

19.2 — Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers		17.067	17.844	16.131
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour		38.209	39.000	39.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		130.964	120.000	120.000
		Détail:				
		1) Assurances	*18.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*66.500*			
		3) Réparation et entretien	*28.250*			
		9) Divers	*7.250*			
		Total	*120.000*			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection		2.044	2.500	2.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau		61.096	69.000	61.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*33.700*			
		4) Consommables bureautiques	*21.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.000*			
		9) Divers	*300*			
		Total	*61.000*			
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif)		11.663	13.500	13.500
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)		77.067	76.700	78.400
		Détail:				
		1) Frais postaux	*46.000*			
		2) Frais téléphoniques	*28.000*			
		9) Divers	*4.400*			
		Total	*78.400*			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications		3.324	3.600	3.600
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*3.300*			
		3) Réparations et entretien	*300*			
		Total	*3.600*			
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		89.986	120.000	128.800
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*126.000*			

19.2 — Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechanges *2.800*			
		Total *128.800*			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	91.998	83.000	92.000
		Détail:			
		1) Nettoyage ..... *10.000* *2) Eau, gaz, électricité, taxes*..... *46.000* *3) Chauffage* *36.000*			
		Total..... *92.000*			
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.099	98.000	98.000
		Détail:			
		1) Loyers..... *98.000*			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110.926	120.000	122.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	208.273	220.000	275.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	6.560	6.000	6.000
12.141 (12.16)	10.10	Frais en relation avec le financement d'actions concrètes dans le cadre de la transposition du plan d'action national sur l'agriculture biologique.....	199.742	205.000	110.000
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	223.280	220.045	240.000
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	54.747	62.450	56.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	16.084	18.000	18.000
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles.....	67.978	72.500	76.000
12.316 (12.30)	10.10	Frais de contrôle de la marque nationale de la viande porc et des produits transformés	—	9.400	6.000
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline.....	25.500	—	—

19.2 — Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plants fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif)	66.283	60.000	69.000
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.007.750	2.190.000	2.450.000
33.010 (31.00)	10.10	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture	16.200	—	—
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	19.300	—	—
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	53.431	—	—
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	20.600	—	—
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	37.900	—	—
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	5.500	—	—
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Crédit sans distinction d'exercice)	50.000	54.250	56.000
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice)	50.270	58.700	57.840
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	11.000	—	—
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	6.500	—	—
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	30.000	—	—
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.461	150.000	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif)	569.922	524.500	634.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	477.768	480.000	480.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	—	—	3.485
11.630 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.408	—	—
12.500 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	—	1.102	—
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	168	—
34.600 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail	—	—	45.900
		Total de la section 19.2	15.739.977	16.289.462	16.819.746
		Section 19.3 — Sylviculture			
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	166.034	182.000	178.000
12.070 (12.12)	10.30	Location et entretien des équipements informatiques	3.876	4.000	4.000
		Détail:			
		1) Location ... *4.000*			
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	953.191	1.194.000	1.200.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	85.445	99.000	99.000
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication	42.380	36.000	36.000
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	34.964	35.000	35.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.537.834	1.650.000	1.650.000
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.559	16.000	16.000
12.302 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.127	25.000	25.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts.....	11.971	15.000	15.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	157.591	177.600	207.400
		Total de la section 19.3.....	3.032.972	3.433.600	3.465.400
		Section 19.4 — Service d'économie rurale			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires.....	3.184.630	3.516.317	3.563.100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.354.175			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.682			
		3) Charges sociales patronales 152.184			
		4) Allocations de repas 52.059			
		Total..... 3.563.100			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	824.188	844.194	866.800
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 750.004			
		3) Charges sociales patronales 102.374			
		4) Allocations de repas 14.422			
		Total..... 866.800			

19.4 — Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		9.069	9.278	4.200
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base.....	*4.200*			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		70.844	100.511	102.300
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*83.646*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*5.019*			
		3) Charges sociales patronales	*13.635*			
		Total.....	*102.300*			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		19.501	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement		871	858	854
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour		13.987	16.500	15.000
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection		478	500	500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau.....		27.107	27.600	27.600
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*8.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	*1.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*350*			
		4) Consommables bureautiques.....	*7.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	*250*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*9.500*			
		9) Divers	*1.500*			
		Total.....	*27.600*			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .		780	875	875
		Détail:				
		2) Téléphone.....	*575*			
		4) Télex et téléfax	*300*			
		Total.....	*875*			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien		29.117	31.000	31.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*5.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	*22.200*			
		4) Réparations et entretien	*300*			
		5) Assurances.....	*600*			
		6) Enlèvement ordures	*2.500*			

19.4 — Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers *400*			
		Total..... *31.000*			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.000	358.320	358.320
		Détail:			
		1) Loyers..... *358.320*			
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.500	1.500
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	—	1.000	1.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	100	4.000	3.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	50.822	93.000	80.000
		Détail:			
		1) Frais d'impression..... *40.000* *2) Frais d'envoi* *40.000*			
		Total..... *80.000*			
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	1.226	1.750	1.750
		Détail:			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux *1.750*			
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses	2.382	4.950	3.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.076	32.990	32.990
		Total de la section 19.4.....	4.438.178	5.045.243	5.093.889
		Section 19.5 — Administration des services vétérinaires			
11.000 (11.00)	10.00	Traitements des fonctionnaires.....	3.321.535	3.575.925	3.651.383

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *3.431.008*			
		3) Charges sociales patronales *177.461*			
		4) Allocations de repas *42.914*			
		Total *3.651.383*			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	579.057	762.972	805.890
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *700.875*			
		3) Charges sociales patronales *93.759*			
		4) Allocations de repas *11.256*			
		Total *805.890*			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	137.190	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	126.941	150.249	158.686
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *128.518*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *11.109*			
		3) Charges sociales patronales *19.059*			
		Total *158.686*			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement	586	600	600
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	14.920	18.000	17.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	18.878	20.800	20.500
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	27.318	30.000	31.000
		Détail:			
		1) Assurances..... *4.000*			
		2) Carburants et lubrifiants *16.500*			
		3) Réparation et entretien..... *10.500*			
		Total..... *31.000*			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.782	2.500	3.000
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	1.931	2.500	2.500

19.5 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau		17.035	26.300	25.600
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*7.500*			
		4) Consommables bureautiques	*2.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*10.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*1.100*			
		Total	*25.600*			
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau		7.695	9.000	8.500
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.700*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*2.000*			
		4) Consommables bureautiques	*600*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*2.000*			
		9) Divers	*200*			
		Total	*8.500*			
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)		25.468	24.500	26.500
		Détail:				
		1) Frais postaux	*19.000*			
		4) Téléfax	*500*			
		9) Divers	*7.000*			
		Total	*26.500*			
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		15.019	13.000	15.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*8.500*			
		4) Téléfax	*1.500*			
		9) Envois Express	*5.000*			
		Total	*15.000*			
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications		175	250	250
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien		31.314	36.000	36.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*16.400*			
		2) Frais d'électricité	*3.800*			
		9) Divers	*15.800*			
		Total	*36.000*			

19.5 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.888	3.900	3.900
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	482.947	428.000	495.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'experts et d'études : frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	17.752	19.500	28.600
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	6.344	8.000	—
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.073	22.500	20.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.011	570.000	470.000
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	997.919	950.000	950.000
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	6.482	6.000	6.500
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	4.315	8.000	7.000
12.250 (12.00)	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	3.436	16.000	10.000
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	13.384	13.000	14.000
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties; prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.073	1.000	2.000
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles.....	15.000	—	—

19.5 — Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.011 (33.00)	10.10	Subvention à la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux pour la réalisation d'un nouvel asile pour animaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200.000	—	—
		Total de la section 19.5.....	6.494.468	6.718.696	6.809.609
		Total du département 19.....	64.579.134	54.662.914	55.312.035

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	20.994.338	22.239.370	22.645.570
12	Achat de biens non durables et de services	8.808.724	9.854.504	9.994.926
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	114.614	117.990	117.990
31	Subventions d'exploitation	17.565.288	4.258.100	4.116.100
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	2.007.750	2.190.000	2.450.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.430.791	2.842.200	2.804.849
34	Transferts de revenus aux ménages	1.465.563	1.662.000	1.677.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	182.097	186.800	194.800
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.677.873	4.680.950	4.773.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	6.272.096	6.570.000	6.476.400
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	60.000	61.000	61.000
Total		64.579.134	54.662.914	55.312.035

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		20 et 21 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
		Section 20.0 — Dépenses générales				
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....		—	10.500	10.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)				
		a) Commission des soumissions	*10.500*			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers		—	12.500	12.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)				
		a) Commission des soumissions	*12.500*			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....		6.066	9.000	23.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		1.278	3.000	2.000
		Détail:				
		1) Assurances.....	*500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.000*			
		3) Réparation et entretien.....	*500*			
		Total.....	*2.000*			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau.....		1.386	2.700	2.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*500*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*1.500*			
		Total.....	*2.000*			
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et services postaux et de télécommunications		—	10.500	10.500
		Détail:				
		1) Frais postaux.....	*10.500*			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques.....		—	10.000	13.000
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*13.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.777	250.000	234.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 60.000			
		6) Gardiennage 164.000			
		9) Divers 10.000			
		Total 234.000			
12.110 (12.30)	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	980.660	235.000	230.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.365	25.000	20.000
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	42.052	45.000	45.000
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation, d'information et de participation à des foires et expositions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53.477	75.000	75.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30.333	45.000	45.000
12.300 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235.928	344.100	350.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
43.001 (43.22)	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
		Total de la section 20.0	1.546.322	1.082.400	1.077.700
		Section 20.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	298	1.000	1.875
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire 1.875			

20.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers		695	3.000	16.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire	*16.500*			
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour		3.164	4.000	4.000
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger		34.009	40.000	40.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		3.676	3.000	3.500
		Détail:				
		1) Assurances	*1.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.500*			
		3) Réparations et entretien	*500*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*3.500*			
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau		23.788	22.000	24.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.500*			
		2) Location et entretien des photocopieurs	*2.500*			
		4) Consommables bureautiques	*14.000*			
		5) Impression et reliure	*1.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*4.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*24.000*			
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques		34.829	40.000	40.000
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*36.500*			
		3) Réparations et entretien	*3.500*			
		Total	*40.000*			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien		5.912	2.500	2.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*1.500*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total	*2.500*			
12.120 (12.30)	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)		800.000	1.144.500	931.000
		Détail:				
		1) Observatoire du développement spatial du Luxembourg	*100.000*			
		2) Plans sectoriels	*204.000*			

20.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Planifications conventionnées "Etat-Communes" et mesures accompagnatrices au développement régional ..... 60.000 *4) Concept "Nordstad" ..... 200.000* *5) Planification de la mobilité ..... 230.000* *6) Coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire ..... 95.000* *7) Autres planifications territoriales ..... 30.000* *8) Auxiliaires scientifiques ..... 12.000* *Total 931.000*			
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	79.243	90.000	105.000
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	12.500
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Crédit sans distinction d'exercice)	822	45.000	50.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	68.469	45.000	49.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.245	10.000	8.500
12.250 (12.00)	07.20	Frais de fonctionnement de l'unité de coordination ESPON	396.000	457.000	530.000
12.251 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173.727	220.000	202.000
12.320 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire	8.852	—	—
12.321 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec le projet Metroborder	19.967	—	—
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.749	146.366	149.473
		<u>Détail</u>: *1) Programme Interreg IV A Grande Région ..... 13.154* *2) Programme Interreg IV B ENO ..... 69.783* *3) Programme Interreg IV C ..... 2.851* *4) Interact ..... 1.701* *5) Urbact ..... 469* *6) Espon ..... 56.515* *7) Sensibilisation ..... 5.000* *Total 149.473*			
35.060 (35.00)	07.20	Contributions à des organismes internationaux	31.000	31.000	31.000

20.1 — Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.010 (41.12)	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86.036	87.400	87.400
		Détail:			
		1) Espon Contact Point Luxembourg..... 55.000			
		2) Cellule d'Information pour la Politique Urbaine 32.400			
		Total..... 87.400			
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire au développement régional.....	50.000	50.000	50.000
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées de planification conjointe réalisées avec le secteur communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260.713	370.700	377.200
		Détail:			
		1) Sud-ouest de l'agglomération de Luxembourg DICI.... 100.000			
		2) Cellule de coordination - DICI..... 55.000			
		3) Vallée nord de l'Alzette..... 65.000			
		4) Nordstad - Ville d'Ettelbrück 57.200			
		5) AirRegioun..... 50.000			
		6) GECT Belval/Alzette..... 50.000			
		Total..... 377.200			
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels.....	874.986	996.000	1.091.031
		Détail:			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre			
		a) Frais de personnel..... 476.990			
		b) Frais de fonctionnement..... 65.000			
		2) Parc naturel de l'Our			
		a) Frais de personnel..... 414.041			
		b) Frais de fonctionnement..... 65.000			
		3) Futur Parc Mëllerdall			
		a) Frais de personnel..... 65.000			
		b) Frais de fonctionnement..... 5.000			
		Total..... 1.091.031			
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135.510	136.000	125.000
		Détail:			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre..... 40.000			
		2) Parc naturel de l'Our..... 40.000			
		3) Projets communs..... 35.000			
		4) Projets du futur parc naturel Mullerthal..... 10.000			
		Total..... 125.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux		24.500	10.000	30.000
		Total de la section 20.1		3.269.190	3.964.466	3.961.479
		Section 20.2 — Environnement: Dépenses générales				
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires		322	500	500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers		186	200	200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger		111.823	122.000	100.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		3.069	3.500	3.500
		Détail:				
		1) Assurances	*1.400*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.000*			
		3) Réparations et entretien	*1.100*			
		Total	*3.500*			
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau		11.262	11.700	11.700
		Détail:				
		4) Consommables bureautiques	*4.000*			
		6) Documentation	*7.700*			
		Total	*11.700*			
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)		84.235	83.000	83.000
		Détail:				
		1) Contrats d'entretien	*81.500*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*1.500*			
		Total	*83.000*			
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		71.898	40.000	75.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*9.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*57.000*			
		4) Réparation et entretien	*4.800*			
		5) Assurances	*3.200*			
		9) Divers	*1.000*			
		Total	*75.000*			

20.2 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.334.402	1.000.000	1.310.000
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts energétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	295.526	360.000	355.000
12.121 (12.30)	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	150.000
12.122 (12.30)	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	243.449	240.000	240.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.500	1.500
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication.....	48.037	53.000	36.500
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses.....	386.551	300.000	300.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	2.847	3.500	3.500
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.825	1.500	1.500
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement....	147.664	—	—
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice).....	182.620	110.000	90.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77.597	70.000	60.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100.494	90.000	60.000

20.2 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.875	80.000	100.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	25.177	26.000	26.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	23.589	11.500	25.000
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.400	25.000	25.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	135.200	135.000	135.000
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	110.000	110.000	110.000
33.002 (41.40)	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice)	600.000	1.006.000	1.006.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	59.866	60.500	60.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice)	135.000	135.000	135.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Crédit sans distinction d'exercice)	35.000	35.000	35.000

20.2 — Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.007 (33.00)	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à la ligue luxembourgeoise pour la protection des oiseaux (LNVL) dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	50.000	50.000	65.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	800.000	866.000	866.000
33.014 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	49.800	49.800	49.800
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62.500	23.000	—
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.695	100.000	100.000
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	233.626	262.000	260.000
41.010 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRP HT-Centre de Recherche Public Henri Tudor). (Crédit sans distinction d'exercice).....	484.000	631.664	631.664
		Détail:			
		1) Helpdesk "Reach"..... 71.260			
		2) Helpdesk "CLP"..... 20.424			
		3) Autres missions..... 539.980			
		Total..... 631.664			
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	699.930	700.000	700.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103.554	95.000	95.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17.000	65.000	70.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs				
12.512 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		—	632	—
43.801 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par des communes et de syndicats de communes		35.585	—	—
		Total de la section 20.2		6.964.604	7.107.596	7.377.064
		Section 20.3 — Administration de l'environnement				
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires		5.179.614	5.959.852	6.770.841
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.339.441*			
		3) Charges sociales patronales	*337.483*			
		4) Allocations de repas	*93.917*			
		Total	*6.770.841*			
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent		549.393	603.420	721.490
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*621.835*			
		3) Charges sociales patronales	*84.881*			
		4) Allocations de repas	*14.774*			
		Total	*721.490*			
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		338.541	5.021	5.000
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*5.000*			
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		64.894	63.752	88.347
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*73.302*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*4.434*			
		3) Charges sociales patronales	*10.611*			
		Total	*88.347*			
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.080 (11.31)	07.30	Frais médicaux		—	250	250
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement		761	1.100	900
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		82.039	100	100
		Détail:				
		4) Prestations individuelles	*100*			
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour		150	150	250
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		22.422	23.600	22.000
		Détail:				
		1) Assurances	*5.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*8.000*			
		3) Réparation et entretien	*9.000*			
		Total	*22.000*			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection		1.207	2.500	1.500
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau		37.625	42.000	42.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*11.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*7.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*14.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*8.800*			
		9) Divers	*1.200*			
		Total	*42.000*			
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)		104.447	95.000	95.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*75.000*			
		2) Frais téléphoniques	*20.000*			
		Total	*95.000*			
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications		78	1.000	1.000
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		65.977	76.000	76.000
		Détail:				
		2) Contrats d'entretien	*60.000*			
		3) Réparation et pièces de rechange	*16.000*			
		Total	*76.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	70.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 32.000			
		3) Chauffage 32.000			
		4) Réparations et entretien 1.000			
		5) Assurances..... 3.000			
		Total..... 70.000			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.239	292.000	250.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83.752	140.000	115.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	63.825	64.000	64.000
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication	9.477	30.000	15.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail.....	1.735	10.000	5.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	682	13.000	5.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire et d'analyses ...	17.488	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel.....	3.203	10.000	7.500
12.300 (12.30)	Divers codes	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	354.840	350.000	370.000
		Détail:			
		1) Air 250.000			
		3) Déchets 120.000			
		Total..... 370.000			
12.302 (12.30)	07.35	Frais d'études, d'experts et de consultances dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	328.583	270.000	310.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	40.973	95.000	80.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	198.940	270.000	94.000
12.306 (12.30)	07.30	Réglementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de formation, de gestion et de contrôle, frais d'établissement et de gestion d'un registre relatif aux biocarburants; dépenses diverses	60.373	85.000	113.000
12.309 (12.30)	07.30	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)	—	44.000	44.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Crédit sans distinction d'exercice)	219.122	170.000	110.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion des sites contaminés et du cadastre des sites potentiellement pollués. (Crédit sans distinction d'exercice)	75.431	79.000	90.000
12.317 (12.30)	13.90	Etudes, consultance et analyses dans le domaine de l'assurance et du contrôle de la qualité dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.750	10.000	10.000
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.494.395	12.500.000	12.500.000
		Total de la section 20.3	20.655.956	21.325.945	22.097.378
		Section 20.4 — Administration de la nature et des forêts			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	9.996.958	10.685.211	11.179.272

Détail:

1) Rémunérations de base	*9.629.378*
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*642.057*
3) Charges sociales patronales	*174.112*
4) Allocations de repas	*733.725*
Total	*11.179.272*

20.4 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent		704.949	796.060	953.305
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*836.648*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*977*			
		3) Charges sociales patronales	*101.524*			
		4) Allocations de repas	*14.156*			
		Total.....	*953.305*			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		255.177	170.698	157.500
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base.....	*157.500*			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		14.981.469	16.504.490	16.950.920
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*12.237.000*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*2.308.520*			
		3) Charges sociales patronales	*2.405.400*			
		Total.....	*16.950.920*			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		50.248	3.514	1.000
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.000*			
11.080 (11.00)	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....		—	250	250
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement		62.774	70.200	72.500
11.120 (11.12)	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....		7.495	4.500	4.500
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires		664.219	622.500	622.500
12.000 (12.15)	Divers codes	Indemnités pour services de tiers		26.935	18.000	39.000
		Détail:				
		2) Cours et examens	*3.000*			
		3) Prestations individuelles.....	*36.000*			
		Total.....	*39.000*			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		29.733	36.000	32.000

20.4 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.020 (12.14)	Divers codes	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	194.622	210.000	200.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 13.000			
		2) Carburants et lubrifiants 80.000			
		3) Réparation et entretien..... 107.000			
		Total..... 200.000			
12.021 (12.14)	Divers codes	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	229.669	210.000	220.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 20.000			
		2) Carburants et lubrifiants 100.000			
		3) Réparation et entretien..... 100.000			
		Total..... 220.000			
12.030 (12.16)	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection	59.446	55.000	55.000
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau.....	83.111	80.000	80.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 27.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 18.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 26.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.000			
		Total..... 80.000			
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	191.633	210.000	190.000
		Détail:			
		1) Frais postaux..... 70.000			
		2) Frais téléphoniques 118.000			
		5) Radiophonie 2.000			
		Total..... 190.000			
12.060 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des installations de télécommunications.....	—	500	500
12.070 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques.....	44.782	44.800	45.000
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.988	151.500	152.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 27.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 67.000			
		3) Chauffage..... 50.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Réparations / menues dépenses / divers 8.000			
		Total..... 152.000			
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.848	200.600	212.000
		Détail:			
		1) Loyers..... 212.000			
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.292	32.500	32.500
		Détail:			
		1) Loyers..... 32.500			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement.....	216.215	225.000	225.000
12.121 (12.30)	10.30 10.40	Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monotoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier	183.356	184.000	150.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	67.344	70.000	70.000
12.130 (12.16)	Divers codes	Frais de publication.....	20.013	30.000	25.000
12.140 (12.16)	Divers codes	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	56.838	59.000	47.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation initiale et continue:organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses	95.484	110.000	70.000
		Détail:			
		3) Cours de l'entraînement préparatoire..... 6.000			
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse 11.000			
		5) Cours de perfectionnement et stage 33.000			
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers 20.000			
		Total..... 70.000			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	11.205	25.000	15.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel.....	77.449	130.000	125.000

20.4 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail: *1) Activités des centres d'accueil ..... 77.500* *2) Sentiers didactiques ..... 10.000* *3) Activités pédagogiques/didactiques ..... 20.000* *4) Création d'un nouveau parc naturel "Mullerthal" ..... 8.000* *5) Assurance responsabilité civile ..... 9.500* *Total..... 125.000*			
12.302 (12.30)	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.253.393	1.300.000	1.350.000
12.303 (12.30)	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement	11.896	12.000	12.000
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	24.990	25.000	20.000
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	172.607	175.000	150.000
12.330 (12.30)	13.90	Achat de croix de service	—	—	900
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.613	58.000	70.000
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.890	21.000	22.000
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers.....	14.916	15.000	2.600
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.006	50.000	50.000
31.051 (31.32)	13.90	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
33.000 (33.00)	07.50 10.30	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.600	34.600	34.600

20.4 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.050 (34.31)	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	174.433	180.000	180.000
43.041 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80.121	200.000	50.000
43.042 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.734.949	900.000	1.200.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385.797	100	—
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.561	100	—
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	419.463	403.715
		Restants d'exercices antérieurs			
12.521 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5.447	—	—
12.580 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien	—	22.200	—
12.801 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel.....	—	7.550	—
43.541 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	—
		Total de la section 20.4.....	32.743.471	34.409.336	35.522.562

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 20.5 — Transports.- Dépenses générales				
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires		290	725	725
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*725*			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....		—	100	100
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*100*			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....		7.928	7.000	8.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....		83.209	120.000	118.000
		Détail:				
		1) Garage du Gouvernement.....	*26.000*			
		2) Autres directions.....	*92.000*			
		Total.....	*118.000*			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....		10.897	11.000	11.000
		Détail:				
		1) Assurances.....	*2.500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*4.500*			
		3) Réparations et entretien	*4.000*			
		Total.....	*11.000*			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau.....		15.039	16.000	16.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau.....	*500*			
		4) Statistiques et abonnements	*14.000*			
		6) Documentation et bibliothèque.....	*1.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total.....	*16.000*			
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications.....		357	500	500
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques.....		—	8.000	13.000
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....		41.230	45.000	43.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		662.093	640.000	500.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	96.450	100.000	100.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.225	50.000	45.000
33.010 (33.00)	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	1.000.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	171.610	147.900	148.900
41.000 (31.22)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	2.778	5.000	4.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	843
12.520 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	767	—
41.500 (31.00)	13.90	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	4.238	—	—
		Total de la section 20.5	1.098.344	1.161.992	2.009.068
		Section 20.6 — Circulation et sécurité routières			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	29.361	32.000	30.225
		Détail:			
		1) Jetons de présence 30.225			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	4.090	6.000	4.400
		Détail:			
		1) Jetons de présence 4.400			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	55.331	90.000	90.000
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	194.883	220.000	220.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	—	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.948.280	6.700.000	7.500.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	43.149	60.000	84.000
33.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	259.933	265.000	265.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	75.000	76.600	76.600
		Détail:			
		1) Sécurité routière ... *65.000*			
		2) Automobile club ... *2.000*			
		3) Association des victimes de la route ... *4.000*			
		4) Young Drivers Day ... *2.000*			
		5) Divers ... *3.600*			
		Total ... *76.600*			
33.011 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	9.020	9.000	9.000
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	104.369	102.000	106.000
41.001 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif)	972.027	1.200.000	1.200.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études	3.497	—	—
41.500 (31.00)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	99.393	—	—
		Total de la section 20.6	7.798.333	8.760.725	9.585.350
		Section 20.7 — Transports publics et ferroviaires			
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires	172.405	172.972	175.313

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail: *1) Rémunérations de base ..... 167.607* *3) Charges sociales patronales ..... 6.299* *4) Allocations de repas ..... 1.407* *Total..... 175.313*			
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	44.712	45.000	45.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	992.392	1.045.261	915.714
12.310 (12.30)	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.997	70.000	90.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173.930.374	177.342.212	184.679.612
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.940.475	5.300.000	4.306.937
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	122.092.572	127.062.000	136.655.000
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.228.910	155.563.762	162.313.618
33.001 (41.40)	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	4.480.000	7.500.000	6.500.000
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	3.000	3.000	3.000
33.011 (31.31)	12.13	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit.....	225.000	225.000	225.000
33.012 (33.00)	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE). (Crédit non limitatif).....	—	100	100
34.090 (34.32)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire. (Crédit non limitatif).....	4.292.712	4.700.000	4.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
34.091 (34.32)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.022.384	34.800.000	25.000.000
34.092 (34.32)	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	5.649.140	4.370.000	5.500.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.029.920	12.550.000	12.834.500
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	90.324	140.000	140.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus".....	183.011	210.000	210.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	20.245.459	22.000.000	23.111.900
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.308.517	113.138.195	115.851.078
		Restants d'exercices antérieurs			
34.592 (34.49)	12.13	Transport sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à la mobilité réduite.....	—	5.654	—
		Total de la section 20.7	646.979.304	666.243.256	683.256.872
		Section 20.8 — Administration des enquêtes techniques			
11.000 (11.00)	12.00	Traitements des fonctionnaires	105.995	376.139	343.194
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 322.002			
		3) Charges sociales patronales 16.971			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		Total	*343.194*			
11.010 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent		—	100	57.310
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*49.188*			
		3) Charges sociales patronales	*6.715*			
		4) Allocations de repas	*1.407*			
		Total	*57.310*			
11.020 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour		—	500	200
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger		8.825	20.000	15.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		3.493	6.000	5.000
		Détail:				
		1) Assurances	*1.250*			
		2) Carburants et lubrifiants	*3.000*			
		3) Réparations et entretien	*750*			
		Total	*5.000*			
12.030 (12.16)	12.00	Fourniture de vêtements de travail et de protection		—	800	500
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau		264	1.500	1.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*100*			
		4) Consommables bureautiques	*100*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*100*			
		6) Documentation et bibliothèque	*600*			
		9) Divers	*100*			
		Total	*1.000*			
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		—	100	—
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications		—	100	—
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques		1.150	1.300	1.200
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien		3.281	10.000	7.500
		Détail:				
		1) Nettoyage	*3.750*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 3.750			
		Total..... 7.500			
12.100 (12.11)	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication Internet.....	—	100	—
12.170 (12.30)	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	—	2.000	1.500
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	2.000	2.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage	3.220	10.000	8.000
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	977	1.200	1.200
		Total de la section 20.8.....	127.205	432.139	443.804
		Section 20.9 — Navigation et transports fluviaux			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires.....	1.804.877	1.820.082	1.848.329
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.658.261			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 62.566			
		3) Charges sociales patronales 96.548			
		4) Allocations de repas 30.954			
		Total..... 1.848.329			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	46.678	60.378	62.031
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 53.342			
		3) Charges sociales patronales 7.282			
		4) Allocations de repas 1.407			
		Total..... 62.031			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	40.178	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		—	40.536	43.957
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*36.460*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*2.217*			
		3) Charges sociales patronales	*5.280*			
		Total	*43.957*			
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.405	1.612	1.612
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires		5.597	6.023	6.023
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*1.500*			
		3) Permanence à domicile	*4.523*			
		Total	*6.023*			
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires		2.876	8.000	4.500
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		6.844	8.000	8.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		13.140	13.815	14.200
		Détail:				
		1) Assurances	*3.500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*7.200*			
		3) Réparations et entretien	*3.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*14.200*			
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection		3.149	3.600	3.600
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau		10.025	11.600	11.600
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*2.800*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*900*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*700*			
		4) Consommables bureautiques	*2.200*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*2.600*			
		9) Divers	*400*			
		Total	*11.600*			
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)		12.006	13.700	13.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux *1.300*			
		2) Frais téléphoniques *8.100*			
		4) Télex et téléfax *500*			
		5) Radiophonie *3.800*			
		Total *13.700*			
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications.....	3.827	3.890	3.900
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien *2.310*			
		3) Réparations et pièces de rechange *1.590*			
		Total *3.900*			
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques.....	5.424	7.600	6.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien *2.600*			
		3) Réparations et pièces de rechange *3.400*			
		Total *6.000*			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	26.130	31.000	43.950
		Détail:			
		1) Nettoyage *17.450*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *18.500*			
		3) Chauffage *5.000*			
		4) Réparations et entretien *2.000*			
		9) Divers *1.000*			
		Total *43.950*			
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.960	53.100	150.000
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.540	2.000	2.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants *2.000*			
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	9.996	10.000	10.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	3.489	7.300	3.000
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.891	3.310	3.310
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	113.404	138.000	120.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Exploitation de la voie d'eau 59.500			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues 61.000			
		Total 120.500			
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210.463	475.000	506.000
		Détail:			
		1) Entretien courant 290.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installations 170.000			
		3) Entretien des équipements spéciaux..... 15.000			
		4) Taxes diverses 9.000			
		5) Hydrométrie 22.000			
		Total 506.000			
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	322.000	7.000
		Détail:			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle..... 6.000			
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen..... 1.000			
		Total 7.000			
31.030 (31.12)	12.34	Régime d'aide pour l'installation de transpondeurs AIS à bord des bateaux de marchandises et de passagers.....	—	21.000	21.000
35.010 (35.20)	12.34	Participation financière de l'Etat aux frais de mise en exploitation en rapport avec le dédoublement des écluses sur la Moselle allemande. (Crédit non limitatif)	—	1.000	1.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	163.034	165.000	165.200
		Détail:			
		1) Commission de la Moselle..... 115.000			
		2) Instance internationale de péréquation et Conférence des parties contractantes en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure 50.200			
		Total 165.200			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs				
11.650 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires		—	830	—
12.510 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		—	1.447	—
		Total de la section 20.9		2.937.933	3.229.923	3.060.512
		Section 21.0 — Direction de l'aviation civile				
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires		1.693.115	1.726.128	1.805.601
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.678.409*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*10.641*			
		3) Charges sociales patronales	*90.169*			
		4) Allocations de repas	*26.382*			
		Total	*1.805.601*			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent		482.252	405.545	482.147
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*415.572*			
		3) Charges sociales	*56.726*			
		4) Allocations de repas	*9.849*			
		Total	*482.147*			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		3.038	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.100 (11.40)	12.40	Indemnités d'habillement		1.873	1.880	1.880
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires		2.988	16.100	16.100
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*8.600*			
		3) Permanence à domicile	*7.500*			
		Total	*16.100*			
11.150 (11.12)	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires		—	5.000	3.000
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers		1.224	3.900	3.900
		Détail:				
		1) Jetons de présence	*3.900*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour		70	800	800
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger		91.683	90.000	100.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		9.775	12.000	12.000
		Détail:				
		1) Assurances	*2.500*			
		2) Carburants et lubrifiants	*5.000*			
		3) Réparations et entretien	*3.000*			
		4) Pneus	*1.500*			
		Total	*12.000*			
12.030 (12.16)	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection		—	1.200	1.200
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau		17.696	18.000	19.500
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.250*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier et d'autres machines de bureau	*1.500*			
		4) Consommables bureautiques	*3.500*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*750*			
		6) Documentation et bibliothèque:	*8.000*			
		9) Divers	*500*			
		Total	*19.500*			
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication		3.116	5.000	5.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*5.000*			
12.070 (12.12)	12.40	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques		24.089	38.000	43.000
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien		56.305	35.000	55.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*55.000*			
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques		—	268.435	455.000
		Détail:				
		1) Loyers	*455.000*			
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		10.862	24.000	40.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		19.971	15.000	600.000

21.0 — Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.400	100	100
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise.....	292	4.000	2.500
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500
12.170 (12.30)	12.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.494	2.000	2.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	23.039	25.000	25.000
32.000 (32.00)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	77.494	564.000	—
33.000 (33.00)	12.40	Contribution au mouvement luxembourgeois pour la qualité	274	850	850
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.359.010	1.434.624	1.891.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255.247	254.700	240.500
		Détail:			
		1)			
		a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle 205.000			
		b) Organisation de l'aviation civile internationale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour la sûreté de l'aviation..... 10.000			
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.) 23.000			
		3) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse) 2.500			
		Total..... 240.500			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.570 (12.12)	12.40	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques.....	—	—	5.707
12.620 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études	—	—	4.444
		Total de la section 21.0.....	4.155.307	4.951.862	5.816.829

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 21.1 — Administration de la navigation aérienne			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires	4.136.203	3.834.277	4.139.660
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 3.454.682			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 397.146			
		3) Charges sociales patronales ... 213.261			
		4) Allocations de repas ... 74.571			
		Total ... 4.139.660			
11.001 (41.12)	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider	8.476.850	9.913.688	10.123.088
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 8.584.737			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 888.233			
		3) Charges sociales patronales ... 495.698			
		4) Allocation de repas ... 154.420			
		Total ... 10.123.088			
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	85.378	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 100			
11.011 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	292.986	579.625	785.667
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 698.265			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 3.346			
		3) Charges sociales patronales ... 68.578			
		4) Allocation de repas ... 15.478			
		Total ... 785.667			
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	1.004	1.000
		Détail:			
		b) Etudiants			
		1) Rémunérations de base ... 1.000			
11.021 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	5.570	5.021	5.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... 5.000			
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	362.562	306.052	311.544

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 242.682			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.017			
		3) Charges sociales patronales 34.845			
		Total..... 311.544			
11.031 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider.....	127.697	276.592	246.742
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 215.600			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.062			
		3) Charges sociales patronales 27.080			
		Total..... 246.742			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	—	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.041 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider.....	—	100	100
		Détail:			
		1) Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire ANSP..... 100			
41.050 (41.12)	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	13.500.000	8.700.000	8.700.000
		Total de la section 21.1.....	26.987.246	23.616.559	24.313.001
		Section 21.2 — Garage du Gouvernement			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.164	10.313	10.313
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	9.300	9.300	9.300
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	239.312	240.000	240.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217.857	250.000	245.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 13.000			
		2) Carburants et lubrifiants 115.000			

21.2 — Garage du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien *117.000*			
		Total..... *245.000*			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau.....	199	900	900
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications.....	—	100	100
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange..... *100*			
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	—	1.500	1.500
		Total de la section 21.2.....	476.832	512.313	507.313
		Section 21.3 — Aéroports et transports aériens			
32.000 (32.00)	13.90	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	—	—	48.000
32.001 (12.00)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.541.700	16.985.000	16.985.000
33.000 (33.00)	12.40	Participation aux frais de promotion d'organismes promouvant les activités aéroportuaires. (Crédit non limitatif).....	—	950.000	200.000
33.001 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de la Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.àr.l.	—	—	555.000
35.060 (35.40)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660.383	859.000	913.000
		Total de la section 21.3.....	14.202.083	18.794.000	18.701.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 21.4 — Administration des chemins de fer				
11.000 (11.10)	12.20	Traitements des fonctionnaires		195.404	189.387	367.381
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*342.240*			
		3) Charges sociales patronales	*20.920*			
		4) Allocations de repas	*4.221*			
		Total	*367.381*			
11.010 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent		—	116.183	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.020 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		40.336	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
12.000 (12.15)	13.90	Frais des agents de gardiennage. (Crédit sans distinction d'exercice)		—	20.000	—
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour		—	2.000	1.000
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger		49.091	60.000	70.000
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		1.865	4.500	4.500
		Détail:				
		1) Assurances	*1.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*2.800*			
		3) Réparations et entretien	*700*			
		Total	*4.500*			
12.030 (12.16)	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection		—	2.000	1.000
12.040 (12.12)	12.20	Frais de bureau		9.194	25.000	20.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*4.000*			
		4) Consommables bureautiques	*2.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*6.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*8.000*			
		Total	*20.000*			
12.050 (12.12)	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		5.670	5.000	6.500

21.4 — Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.060 (12.12)	12.20	Location et entretien des installations de télécommunications.....	275	1.000	500
12.070 (12.12)	12.20	Location et entretien des équipements informatiques.....	111.726	126.602	142.000
		Détail:			
		1) Location 8.000			
		2) Contrat de maintenance et d'entretien 134.000			
		Total..... 142.000			
12.080 (12.11)	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien	27.122	30.000	26.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 25.000			
		9) Divers 1.000			
		Total..... 26.000			
12.100 (12.11)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.000	4.000
		Détail:			
		2) Charges locatives accessoires 4.000			
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	272.881	300.000	300.000
12.130 (12.16)	12.20	Frais de publication Internet.....	80	100	100
12.140 (12.16)	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	5.000	3.000
12.170 (12.30)	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	—	6.000	3.500
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.668	40.000	40.000
32.000 (12.30)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administion des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	1.805.297	1.760.048	1.913.207
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8.160	35.000	65.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	—	—	653

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 653			
12.600 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	1.433	—	—
		Total de la section 21.4	2.532.202	2.731.920	2.968.541
		Section 21.5 — Travaux publics.- Dépenses générales			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	11.022	4.500	4.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'analyse critique 4.500			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	11.703	500	500
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'analyse critique 500			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	53.839	60.000	70.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.998	3.200	3.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants 1.500			
		3) Réparations et entretien 500			
		Total..... 3.000			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau.....	6.964	7.000	7.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 200			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.800			
		Total..... 7.000			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques.....	42.090	47.000	53.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 53.000			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	11.313	10.000	10.000
		Détail:			
		1) Matériel de nettoyage 9.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		9) Divers 1.000			
		Total..... 10.000			
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	191.973	250.000	200.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.994	136.000	136.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; participation à des foires et à des expositions.....	14.750	30.000	30.000
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.617	23.000	30.000
12.250 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	872.000	12.700.000	12.700.000
		Détail:			
		1) Campus scolaire Mersch			
		a) Loyers			
		— Loyer de construction..... 7.810.000			
		— Loyer de maintenance 3.990.000			
		b) Assurances 60.000			
		c) Honoraires 150.000			
		2) Nouveaux projets de partenariat public-privé			
		a) Honoraires 690.000			
		Total..... 12.700.000			
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.966	2.250	—
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	46.145	100
34.040 (34.40)	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108.513	300.000	300.000
35.060 (35.00)	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	58.841	62.000	63.200
41.000 (31.22)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics.....	47.500	47.500	47.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.750.000	3.000.000	3.200.000
		Détail:			
		1) Frais de personnel..... 2.600.000			
		2) Frais de fonctionnement..... 450.000			
		3) Divers 150.000			
		Total..... 3.200.000			
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.967	4.400.000	4.500.000
		Total de la section 21.5.....	6.516.050	21.129.095	21.354.800
		Section 21.6 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	32.338.218	34.968.076	35.451.556
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 32.247.061			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 692.372			
		3) Charges sociales patronales 1.834.305			
		4) Allocations de repas 677.818			
		Total..... 35.451.556			
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.641.581	3.075.550	3.095.088
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.673.157			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.016			
		3) Charges sociales patronales 363.635			
		4) Allocations de repas 56.280			
		Total..... 3.095.088			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	68.064	21.086	21.000
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 21.000			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	36.354.926	38.485.071	39.079.367
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 30.123.805			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.261.912			

21.6 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	*4.693.650*			
		Total	*39.079.367*			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		22.509	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	—	500
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)		238.271	250.000	250.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires		39.925	41.000	42.000
		Détail:				
		3) Permanences à domicile	*35.700*			
		9) Divers	*6.300*			
		Total	*42.000*			
11.150 (11.12)	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d' hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		552.553	600.000	590.000
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		155.685	145.000	145.000
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.344.594	2.300.000	2.415.000
		Détail:				
		1) Assurances	*193.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.250.000*			
		3) Réparations et entretien	*972.000*			
		Total	*2.415.000*			
12.030 (12.16)	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif)		135.260	145.000	145.000
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau		291.127	315.000	300.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*63.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*59.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique	*25.000*			
		4) Consommables bureautiques	*112.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*11.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*20.000*			
		9) Divers	*9.500*			
		Total	*300.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	370.009	350.000	370.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 40.000			
		2) Frais téléphoniques 275.000			
		4) Télex et téléfax 25.000			
		5) Radiophonie 20.000			
		7) Réseau radio 10.000			
		Total..... 370.000			
12.060 (12.12)	Divers codes	Entretien des installations de télécommunications.....	6.213	8.000	8.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 3.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 5.000			
		Total..... 8.000			
12.070 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques.....	76.423	80.000	80.000
		Détail:			
		1) Location 30.000			
		2) Contrats d'entretien 28.000			
		3) Frais d'acquisition et de réparation des micro-ordinateurs..... 22.000			
		Total..... 80.000			
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.407.781	1.550.000	1.500.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 260.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 780.000			
		3) Chauffage 290.000			
		4) Réparations et entretien 170.000			
		Total..... 1.500.000			
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.050	66.000	66.000
		Détail:			
		1) Loyers..... 66.000			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.583	40.000	25.000
12.121 (12.30)	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire	744	10.000	30.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	197.337	215.000	200.000

21.6 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	591.798	620.000	590.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées.....	16.034	25.000	20.000
12.250 (12.00)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.999	30.000	20.000
		Détail:			
		1212 Frais d'experts et d'études..... 20.000			
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224.721	135.000	130.000
		Détail:			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents) 80.000			
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels)..... 50.000			
		Total..... 130.000			
12.301 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	203.958	220.000	210.000
		Détail:			
		1) Laboratoire 48.000			
		2) Service géologique de l'Etat 75.000			
		3) Division des géomètres et de la photogrammétrie 87.000			
		Total..... 210.000			
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	633	750	750
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	227.221	230.000	230.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	—	594
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments administratifs, hangars	12.515	—	—
		Total de la section 21.6.....	78.593.732	83.925.633	85.014.955

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 21.7 — Ponts et chaussées.- Travaux propres			
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.727.321	1.950.000	2.230.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	6.375.672	6.125.000	6.125.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 3.695.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 2.410.000			
		3) Division des travaux neufs..... 20.000			
		Total..... 6.125.000			
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.482.075	4.500.000	4.500.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 50.000			
		2) Division des travaux neufs..... 45.000			
		3) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic 4.405.000			
		Total..... 4.500.000			
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.524.512	3.500.000	3.100.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.180.919	1.500.000	1.400.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 270.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 360.000			
		3) Division des eaux et des ouvrages d'art..... 520.000			
		4) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic 230.000			
		5) Division des travaux neufs..... 20.000			
		Total..... 1.400.000			
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.451.929	2.600.000	2.600.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 500.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 200.000 *4) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic ..... 1.900.000* *Total..... 2.600.000*			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	114.000	250.000	250.000
		Détail: *1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 90.000* *2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 160.000* *Total..... 250.000*			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	61.136	75.000	75.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	719.982	730.000	730.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.367.019	1.450.000	1.780.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147.955	160.000	160.000
		Détail: *1) Entretien du domaine du port de Mertert..... 45.000* *2) Entretien du chenal..... 20.000* *3) Entretien et consolidation des berges ..... 27.000* *4) Nivellement de terrains et plantations ..... 13.000* *5) Entretien des ouvrages d'art..... 48.000* *7) Entretien de la signalisation fluviale ..... 7.000* *Total..... 160.000*			
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228.080	360.000	250.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	299.608	300.000	300.000
		Détail: *1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre..... 200.000*			

21.7 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport	*100.000*			
		Total	*300.000*			
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)		7.924	6.000	6.000
		Détail:				
		1) Entretien du chenal	*1.000*			
		2) Entretien et consolidation des berges	*1.000*			
		3) Nivellement de terrains et plantations	*1.000*			
		4) Entretien des ouvrages d'art	*2.000*			
		5) Entretien de la signalisation fluviale	*1.000*			
		Total	*6.000*			
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)		599.931	700.000	700.000
43.000 (43.22)	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice)		203.392	425.000	441.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice)		1.139.532	1.500.000	1.220.000
		Restants d'exercices antérieurs				
14.501 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)		—	35.116	—
14.508 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie		1.156	—	—
		Total de la section 21.7		24.632.143	26.166.116	25.867.000
		Section 21.8 — Bâtiments publics.- Dépenses générales				
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires		9.425.866	10.276.669	10.611.356
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*9.862.189*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*40.008*			
		3) Charges sociales patronales	*539.264*			
		4) Allocations de repas	*169.895*			
		Total	*10.611.356*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		2.562.691	2.637.143	2.710.199
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*2.336.210*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*4.031*			
		3) Charges sociales patronales	*322.472*			
		4) Allocations de repas	*47.486*			
		Total.....	*2.710.199*			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		123.237	8.929	9.100
		Détail:				
		B – Etudiants				
		1) Rémunérations de base.....	*9.100*			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.259.689	1.288.355	1.348.995
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*1.114.380*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*69.914*			
		3) Charges sociales patronales	*164.701*			
		Total.....	*1.348.995*			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		—	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*100*			
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.....		24.146	24.100	19.400
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*19.400*			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....		12.301	14.550	11.100
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires		370	3.000	1.225
		Détail:				
		2) Cours et examens	*100*			
		5) Prestations individuelles				
		a) Commission de l'aménagement artistique.....	*1.125*			
		Total.....	*1.225*			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers		—	300	450
		Détail:				
		4) Prestations individuelles				
		a) Commission de l'aménagement artistique.....	*450*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour		48.838	72.500	55.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		81.907	83.000	88.000
		Détail:				
		1) Assurances	*13.000*			
		2) Carburants et lubrifiants	*30.000*			
		3) Réparations et entretien	*45.000*			
		Total	*88.000*			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection		2.499	2.500	2.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau		58.087	60.000	61.800
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	*26.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*18.000*			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.	*100*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*8.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*9.000*			
		9) Divers	*200*			
		Total	*61.800*			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications		65.866	70.000	65.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*18.000*			
		2) Frais téléphoniques	*47.000*			
		Total	*65.000*			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)		51.859	53.000	75.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)		136.772	126.000	137.000
		Détail:				
		1) Nettoyage	*12.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*59.000*			
		3) Chauffage	*63.000*			
		4) Réparations et entretien	*3.000*			
		Total	*137.000*			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication en relation avec le centenaire de l'Administration des Bâtiments publics. (Crédit sans distinction d'exercice)		10.236	—	—
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur		84.940	100.000	85.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.447	640	—
		Total de la section 21.8	13.950.751	14.820.786	15.281.225
		Section 21.9 — Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.599.930	5.450.000	6.220.000
		Détail:			
		1) Nettoyage *255.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *835.000*			
		3) Chauffage *650.000*			
		4) Réparations et entretien *2.555.000*			
		5) Assurances *125.000*			
		6) Frais de gardiennage *1.800.000*			
		Total *6.220.000*			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.848.583	1.725.000	1.725.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *1.720.000*			
		9) Divers *5.000*			
		Total *1.725.000*			
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.992.967	1.900.000	1.900.000
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	877.034	950.000	900.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.349.899	5.650.000	5.700.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.145	26.000	25.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	965.250	700.000	700.000

21.9 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.390	125.000	125.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.589 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation....	—	3.583	—
		Total de la section 21.9	17.771.198	16.529.683	17.295.100
		Total du département 20 et 21	913.938.206	960.895.745	985.511.553

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Développement durable et des infrastructures

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	136.907.171	147.357.339	151.909.578
12	Achat de biens non durables et de services	48.871.938	61.480.407	63.838.190
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.172.361	23.088.116	22.489.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	242.137	245.000	232.600
31	Subventions d'exploitation	302.023.427	309.775.212	325.762.549
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	166.653.401	174.872.810	181.259.825
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.061.693	11.567.595	11.331.550
34	Transferts de revenus aux ménages	56.741.577	56.855.654	48.180.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.275.832	3.522.890	4.029.573
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	18.050.341	13.775.064	13.978.064
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	38.908.486	40.397.800	41.745.831
93	Dotations de fonds de réserve	113.029.842	117.957.858	120.754.793
Total		913.938.206	960.895.745	985.511.553

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		22 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES			
		Section 22.0 — Egalité des chances			
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	2.542	3.500	3.300
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.452	1.800	1.800
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	786	800	800
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	13.647	13.770	13.470
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	9.654	11.150	11.150
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.350			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 200			
		4) Consommables bureautiques..... 1.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.100			
		9) Dépenses diverses..... 100			
		Total..... 11.150			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	5.199	12.750	—
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.922	—	—
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	421.040	700.000	700.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication	37.322	50.000	28.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	35.182	50.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275.069	267.000	267.000
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

22.0 — Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.191.447	10.987.631	11.603.437
		Détail: *1) Centres d'accueil ..... 5.729.119* *2) Services ..... 5.874.318* *Total 11.603.437*			
33.001 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans la limite de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	358.186	—	—
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	246.996	257.401	257.401
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	—	60.000	60.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2009-2014".....	54.819	65.000	65.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90.000	90.000	90.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	126	—	—
		Total de la section 22.0.....	10.810.389	12.571.002	13.151.558
		Total du département 22.....	10.810.389	12.571.002	13.151.558

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Egalité des chances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.542	3.500	3.300
12	Achat de biens non durables et de services	866.399	1.107.370	1.072.320
33	Transferts de revenus aux administrations privées	9.941.448	11.460.132	12.075.938
Total		10.810.389	12.571.002	13.151.558

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	42.439.074	48.762.759	48.636.992
11	Salaires et charges sociales	1.974.353.203	2.113.905.958	2.183.257.476
12	Achat de biens non durables et de services	378.073.628	416.960.052	382.891.629
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.665.489	23.908.316	23.309.200
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	130.000.000	218.832.700
23	Intérêts imputés en débit	625.939	375.100	425.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.163.491	11.668.166	764.167
31	Subventions d'exploitation	411.145.303	411.086.985	466.307.484
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	226.503.047	270.797.319	276.538.680
33	Transferts de revenus aux administrations privées	316.889.068	361.193.866	426.076.424
34	Transferts de revenus aux ménages	415.762.808	463.515.241	443.835.783
35	Transferts de revenus à l'étranger	148.246.482	152.436.505	158.525.704
-36	Rembousements d'impôts indirects et de prélèvements	—	100	100
-37	Remboursements d'impôts directs	705.353	650.000	710.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	349.986.060	391.461.376	496.799.048
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.391.262.112	3.580.006.482	3.730.093.842
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	187.016.823	214.795.968	176.075.910
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	68.077.961	71.880.144	80.423.401
93	Dotations de fonds de réserve	1.421.212.848	1.511.676.775	1.656.339.961
Total		9.493.128.689	10.175.081.112	10.769.843.601

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES EN CAPITAL

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		30 — MINISTERE D'ETAT			
		Section 30.3 — Conseil d'Etat			
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	34.989	—	—
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	5.811	—	—
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	437	—	—
		Total de la section 30.3	41.237	—	—
		Section 30.4 — Gouvernement			
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	35.000	—
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	2.685	5.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.470	25.000	25.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	753	8.000	6.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	36.511	60.000	30.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	21.627	30.000	25.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	17.988	22.300	17.200
74.310 (74.22)	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires	—	95.000	150.000
		Total de la section 30.4	102.034	281.300	259.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 30.5 — Conseil économique et social			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2.518	1.000	40.650
		Total de la section 30.5	2.518	4.000	52.650
		Section 30.6 — Centre de communications du Gouvernement			
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	53.610	32.000	1.000
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau	—	7.500	7.500
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	8.627	9.000	9.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	746.887	715.000	1.270.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	107.198	125.000	100.000
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	48.792	55.000	60.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	226.752	225.000	160.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.816	50.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	203.293	150.000	170.000
		Total de la section 30.6	1.400.975	1.368.500	1.827.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 30.7 — Cultes			
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.500	36.500	62.000
		Total de la section 30.7	36.500	36.500	62.000
		Section 30.8 — Médias et Communications			
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	6.084	2.500	2.500
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau.....	—	100	100
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux.....	12.529	15.000	15.000
74.041 (74.22)	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux.....	1.630	4.000	4.000
		Total de la section 30.8	20.243	21.700	21.700
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	1.440	1.500	1.500
		Total de la section 30.9	1.440	1.500	1.500
		Total du département 30	1.604.947	1.713.500	2.224.550

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	100	100
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	36.500	36.500	62.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.568.447	1.676.900	2.162.450
Total		1.604.947	1.713.500	2.224.550

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
		Section 31.0 — Dépenses générales			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	27.868	—	—
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	—	54.874	95.403
		Détail:			
		1) Bureau des passeports *93.978*			
		2) Autres équipements *1.425*			
		Total *95.403*			
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	39.831	25.000	30.000
74.051 (74.22)	13.90	Frais de remplacement de scanner. (Crédit non limitatif)	—	10.000	—
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	970	4.500	21.000
74.061 (74.22)	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.100	100	100
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 31.0	107.769	94.574	146.603
		Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	373.815	410.000	337.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	33.700	30.000	30.000

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	468.224	502.000	575.000
		Détail:			
		7400 Acquisition de véhicules automoteurs			
		1) Voitures..... 189.000			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 20.800			
		7402 Acquisition d'installations de télécommunications			
		2) Télex et téléfax 34.500			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 13.670			
		7405 Acquisition d'équipements informatiques 128.400			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers 188.630			
		Total..... 575.000			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236.499	26.000	100.000
74.312 (74.22)	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	76.000
		Total de la section 31.1.....	1.112.238	968.000	1.118.000
		Section 31.4 — Immigration			
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	—	10.000	10.000
		Détail:			
		7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels..... 10.000			
		Total de la section 31.4.....	—	10.000	10.000
		Section 31.5 — Direction de la défense			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	5.000
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.224.628	1.900.000	1.800.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.522.357	857.156	1.019.237
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.000.000	37.000.000	37.000.000
		Total de la section 31.5	40.746.985	39.807.156	39.824.237
		Section 31.6 — Défense nationale			
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	177.224	217.000	65.000
74.010 (74.22)	02.10	Acquisition de machines de bureau	15.882	15.000	8.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1.885	2.000	1.000
		Détail:			
		2) Télex et téléfax 1.000			
74.030 (74.22)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77.357	17.500	6.000
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	244.058	270.500	255.000
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	116.430	76.840	199.375
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	522.659	397.740	327.695
74.080 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	4.859	5.000	5.000
74.250 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	4.985	5.000	—
74.300 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.328	34.400	6.400
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133.529	76.000	124.300
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	177.845	220.000	79.100
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection c.b.r.n.....	29.713	2.000	67.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.340 (74.22)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	36.995	27.300	20.500
74.390 (74.22)	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice)	40.870	7.000	7.600
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport	12.327	5.000	5.000
74.392 (74.22)	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif)	460.799	48.750	10.000
		Total de la section 31.6	2.072.745	1.427.030	1.186.970
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire			
74.250 (74.22)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.253	93.863	66.273
		Détail:			
		7400 Acquisition de véhicules automobiles *40.000*			
		7401 Acquisition de machines de bureau *6.860*			
		7402 Acquisition d'installations de télécommunications *2.750*			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux *1.200*			
		7405 Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques *9.300*			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau *6.163*			
		Total *66.273*			
		Total de la section 31.7	40.253	93.863	66.273
		Section 31.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne			
74.300 (74.22)	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	12.600
		Total de la section 31.9	—	—	12.600
		Total du département 31	44.079.990	42.400.623	42.364.683

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
54	Transferts de capitaux à l'étranger	3.746.985	2.807.156	2.824.237
72	Construction de bâtiments	373.815	410.000	337.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.959.190	2.183.467	2.203.446
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	—	—
93	Dotations de fonds de réserve	37.000.000	37.000.000	37.000.000
Total		44.079.990	42.400.623	42.364.683

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		32 — MINISTERE DE LA CULTURE			
		Section 32.0 — Culture: dépenses générales			
52.010 (52.20)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	350.000	275.000
61.010 (41.40)	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	174.548	100.000	246.000
61.011 (41.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des pogrammes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	3.640.000
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	544.101	3.500.000	500.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides.....	12.000	37.730	22.000
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.000 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	32.000	—
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	11.285	—	75.000
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	3.598	1.500	1.500
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.537	3.000	3.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	69.929	70.000	75.000
74.072 (74.22)	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations".....	—	22.000	—
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants.....	—	2.000	—

32.0 — Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif)	10.000.000	10.000.000	10.000.000
		Total de la section 32.0	10.816.998	14.118.430	14.837.700
		Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux			
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	30.000
		Détail:			
		2) Camionettes, camions et autobus *30.000*			
74.010 (74.22)	08.10	Acquisition de machines de bureau	—	—	10.400
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs *10.400*			
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	958	—	—
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	6.457	7.500	750
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	4.000	3.000	3.000
		Total de la section 32.1	11.415	10.500	44.150
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art			
61.010 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement de l'aile Wiltheim du Musée national d'histoire et d'art	—	600.000	600.000
		Total de la section 32.2	—	600.000	600.000
		Section 32.5 — Centre national de l'audiovisuel			
61.010 (61.41)	08.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements audiovisuels à haute résolution	—	400.000	—
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	85.000	25.000	75.000
		Total de la section 32.5	85.000	425.000	75.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 32.6 — Musée national d'histoire naturelle			
61.010 (41.12)	08.10	Dotation dans l'intérêt de la rénovation du Musée national d'histoire naturelle	—	—	540.430
		Total de la section 32.6	—	—	540.430
		Total du département 32	10.913.413	15.153.930	16.097.280

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	350.000	275.000
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	174.548	1.100.000	5.026.430
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	641.101	3.562.730	597.000
72	Construction de bâtiments	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	97.764	141.100	198.750
93	Dotations de fonds de réserve	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Total		10.913.413	15.153.930	16.097.280

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
		Section 33.0 — Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
41.050 (41.12)	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux ...	155.000	127.000	130.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	366.780	100	100
54.011 (54.21)	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.000 (74.10)	04.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	26.000	—
74.010 (74.22)	04.40	Acquisition de machines de bureau	—	7.500	—
74.040 (74.22)	04.40	Acquisition d'équipements spéciaux	—	19.073	—
74.050 (74.22)	04.40	Acquisition d'équipements informatiques.....	29.976	6.000	—
		Total de la section 33.0.....	551.756	185.773	130.200
		Section 33.2 — Recherche et innovation			
74.010 (74.22)	04.60	Acquisition de machines de bureau	—	3.000	3.000
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 3.000			
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	5.808	5.000	4.000
		Total de la section 33.2.....	5.808	8.000	7.000
		Total du département 33.....	557.564	193.773	137.200

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	155.000	127.000	130.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	366.780	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	35.784	66.573	7.000
Total		557.564	193.773	137.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		34 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 34.0 — Dépenses générales			
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.818	100	100
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.487.573	4.500.000	4.500.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.380.500	3.500.000	3.500.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	921.590	1.000.000	950.000
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.500.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940.000	940.000	—
54.036 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	181.970	500.000	500.000
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158.889	3.000.000	3.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.850.008	13.000.000	13.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422.300	90.000	90.000

34.0 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif)	—	100	100
81.031 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.648.835	10.000	80.200.000
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	91.535.483	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif)	—	100	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif)	—	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	646.475	640.700	640.700
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif)	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.640.000	15.800.000	10.000.000
		Total de la section 34.0	197.356.441	44.481.600	117.881.600
		Section 34.1 — Inspection générale des finances			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	—	5.000	5.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	—	4.000	4.000
		Total de la section 34.1	—	10.000	10.000
		Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	5.000
		Total de la section 34.2	—	1.000	5.000
		Section 34.3 — Direction du contrôle financier			
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	—	1.000	1.000
		Total de la section 34.3	—	2.000	2.000
		Section 34.4 — Contributions directes			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	19.887	49.000	54.000
		Détail:			
		1) Voitures 54.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	—	2.500	36.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	29.984	30.000	30.000

34.4 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 30.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	43.195	50.000	38.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	176.772	150.000	129.500
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels	35.174	50.000	50.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	7.286	12.400	12.400
		Total de la section 34.4	312.298	343.900	349.900
		Section 34.5 — Enregistrement et domaines			
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	16.807	18.000	18.000
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	15.416	15.650	15.650
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 15.650			
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	2.135	1.000	1.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	134.028	55.000	65.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.942	54.500	185.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	14.979	15.000	15.000
		Total de la section 34.5	193.307	160.150	300.650
		Section 34.6 — Douanes et accises			
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	66.409	70.000	70.000
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	185.301	190.000	190.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Voitures 190.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	5.166	10.000	10.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs..... 8.500			
		9) Divers 1.500			
		Total..... 10.000			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	37.135	33.000	33.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	937.025	36.000	36.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	69.168	70.000	80.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	729.956	1.276.000	2.575.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	44.986	45.000	45.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	42.968	45.000	45.000
		Total de la section 34.6.....	2.118.114	1.775.000	3.084.000
		Section 34.7 — Cadastre et topographie			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	31.658	32.000	45.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	3.223	6.000	6.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2.227	12.700	52.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40.825	44.000	67.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147.989	148.000	220.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	313.238	309.000	233.000
		Total de la section 34.7.....	539.160	551.700	623.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 34.8 — Dette publique			
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	—	100	100
91.006 (51.32)	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 34.8	—	200	200
		Total du département 34	200.519.320	47.325.550	122.256.350

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
53	Transferts de capitaux aux ménages	42.818	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	11.411.633	11.940.000	10.950.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	70.008.897	16.000.000	16.000.000
72	Construction de bâtiments	66.409	70.000	70.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	422.300	90.000	90.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.096.470	2.773.750	4.304.550
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	100.184.318	10.400	80.200.400
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	15.286.475	16.441.100	10.641.100
91	Remboursement de la dette publique	—	200	200
Total		200.519.320	47.325.550	122.256.350

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
		Section 35.0 — Economie			
31.050 (31.32)	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement	—	400.000	595.000
51.040 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.850.000	13.050.000	13.050.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.995.000	1.350.000	2.000.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900.000	—	—
51.043 (51.10)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.931.534	—	—
51.045 (51.10)	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.052 (51.20)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.053 (51.20)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	632.817	12.000.000	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	647.097	100.000	200.000
63.001 (63.21)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	293.019	150.000	300.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.035	173.800	175.000
71.010 (71.12)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155.019	5.000.000	5.000.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.077.235	3.600.000	3.600.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.989.362	8.000.000	8.000.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	30.000	30.000
		Détail: *1) Voitures 30.000*			
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	8.976	10.000	20.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	129.677	115.000	115.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels.....	24.377	46.000	45.000
74.061 (74.43)	11.10	Redevance à verser à l'a.s.b.l. Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation	117.492	281.981	281.981

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.250 (74.22)	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	110.000	—
81.030 (51.12)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.125.000	100	562.500
93.000 (93.00)	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.000.000	43.000.000	43.000.000
93.001 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	—	5.000.000	100
		Total de la section 35.0.....	65.885.640	92.417.081	76.974.881
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques			
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	15.795	—	8.000
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	79.785	89.000	83.900
74.051 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des Bilans.....	—	56.900	18.000
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	54.043	63.000	60.300
74.061 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des bilans	—	—	20.000
		Total de la section 35.1.....	149.623	208.900	190.200
		Section 35.4 — Conseil de la concurrence			
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	2.000	6.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels.....	—	500	3.200
		Total de la section 35.4.....	—	2.500	9.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 35.5 — Promotion du commerce extérieur.Commission et Office des Licences			
74.250 (74.00)	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	50.000
		Total de la section 35.5.....	—	—	50.000
		Section 35.8 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	32.000	—
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	—	—	12.300
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 12.300			
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	58.698	11.600	72.500
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	10.879	950	—
		Total de la section 35.8.....	69.577	44.550	84.800
		Total du département 35.....	66.104.840	92.673.031	77.309.081

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
31	Subventions d'exploitation	—	400.000	595.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	8.309.351	26.400.200	15.050.300
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	940.116	250.000	500.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	164.054	5.173.800	5.175.000
72	Construction de bâtiments	4.077.235	3.600.000	3.600.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	7.989.362	8.000.000	8.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	499.722	848.931	826.181
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.125.000	100	562.500
93	Dotations de fonds de réserve	43.000.000	48.000.000	43.000.100
Total		66.104.840	92.673.031	77.309.081

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		36 — MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME			
		Section 36.0 — Classes moyennes			
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	888.903	1.000.000	500.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.116.215	7.000.000	8.400.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques.....	981	3.000	4.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	3.000	2.000
		Total de la section 36.0.....	8.006.099	8.006.100	8.906.100
		Section 36.1 — Tourisme			
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	19.385	26.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	51.514	74.000	64.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	25.000	—
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques.....	40.409	46.000	46.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques.....	279	1.800	1.800

36.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	7.000	5.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500.000	7.000.000	6.000.000
		Total de la section 36.1.....	7.611.587	7.179.800	6.142.800
		Total du département 36.....	15.617.686	15.185.900	15.048.900

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes moyennes et du tourisme

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	908.288	1.026.000	526.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	7.116.215	7.000.100	8.400.100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	51.514	74.000	64.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	41.669	85.800	58.800
93	Dotations de fonds de réserve	7.500.000	7.000.000	6.000.000
Total		15.617.686	15.185.900	15.048.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		37 — MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 37.0 — Justice			
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	725	1.000	1.000
		Total de la section 37.0	725	1.000	1.000
		Section 37.1 — Services judiciaires			
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	19.690	20.000	82.160
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	24.715	25.000	25.000
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	1.000	53.396
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	17.944	20.000	35.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	6.911	7.000	7.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.936	2.500	2.500
		Total de la section 37.1	71.196	75.500	205.056
		Section 37.2 — Etablissements pénitentiaires			
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	54.090	22.000	52.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg *30.000*			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich *22.000*			
		Total *52.000*			
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau	6.254	10.500	8.000
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	444.426	410.000	389.900
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg *353.000*			

37.2 — Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire de Givenich	*36.900*			
		Total.....	*389.900*			
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques.....		20.930	21.000	21.000
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels		118.829	127.000	29.000
		Total de la section 37.2.....		644.529	590.500	499.900
		Section 37.3 — Juridictions administratives				
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau		737	10.000	5.000
		Total de la section 37.3.....		737	10.000	5.000
		Total du département 37.....		717.187	677.000	710.956

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	717.187	677.000	710.956
Total		717.187	677.000	710.956

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique			
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	—	7.000	—
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	1.003	2.000	1.000
		Total de la section 38.3	1.003	9.000	1.000
		Section 38.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	—	85.000	—
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	4.959	5.000	—
74.011 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	—	108.000	—
74.021 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	—	4.500	—
74.041 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	—	12.000	—
74.043 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif)	—	45.000	—
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Crédit sans distinction d'exercice)	3.991.348	4.156.000	—
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.597.420	2.700.000	2.700.000
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administrations). (Crédit sans distinction d'exercice)	1.885.689	3.000.000	—
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	249.590	200.000	—
		Total de la section 38.5	8.729.006	10.315.500	2.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 38.6 — Service central des imprimés			
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	53.257	—	—
74.021 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	916	—	—
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	22.045	—	—
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux.....	12.870	—	—
74.043 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif).....	45.744	—	—
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15.870	—	—
		Total de la section 38.6.....	150.702	—	—
		Section 38.8 — Service médical - Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	3.852	8.000	12.000
		Total de la section 38.8.....	3.852	8.000	12.000
		Total du département 38.....	8.884.563	10.332.500	2.713.000

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.884.563	10.332.500	2.713.000
Total		8.884.563	10.332.500	2.713.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
		Section 39.0 — Dépenses générales			
74.010 (74.22)	13.20	Acquisition de machines de bureau	—	27.500	—
74.040 (74.22)	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux	844	1.000	3.500
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	1.367	2.500	2.500
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels.....	—	100	100
74.062 (74.40)	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales.....	50.000	—	—
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.129	95.000	80.000
74.250 (74.22)	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions.....	38.253	38.500	26.000
		Détail:			
		7410 Acquisition de machines de bureau..... 7.500			
		7450 Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle d'équipements de transmission de données 17.500			
		7480 Acquisition de mobilier de bureau 1.000			
		Total..... 26.000			
		Total de la section 39.0.....	164.593	164.600	112.100
		Section 39.1 — Finances communales			
63.000 (63.21)	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.840.165	9.500.000	22.600.000
		Détail:			
		1) Ecoles régionales 9.000.000			
		2) Education précoce..... 600.000			
		3) Autres infrastructures 13.000.000			
		Total..... 22.600.000			

39.1 — Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800.000	800.000	800.000
		Détail:			
		1) Ville de Luxembourg 350.450			
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette 449.550			
		Total 800.000			
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Crédit sans distinction d'exercice)	360.000	714.500	—
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.900.000	13.900.000	—
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Crédit sans distinction d'exercice)	250.000	250.000	250.000
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	200.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	3.500.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Crédit sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	150.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	400.000	400.000	400.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	50.000	50.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	11.500.000	2.000.000	4.000.000
		Total de la section 39.1	32.950.165	31.464.500	31.950.000

39.2 — Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 39.2 — Commissariats de district			
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux.....	—	6.000	6.000
74.251 (74.22)	13.90	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux.....	—	10.000	—
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux.....	—	1.000	1.000
		Détail:			
		7401 Acquisition de machines de bureau..... 1.000			
		Total de la section 39.2.....	—	17.000	7.000
		Section 39.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	2.423	5.000	2.500
		Détail:			
		3) Acquisition d'un destructeur grande capacité..... 2.500			
		Total de la section 39.4.....	2.423	5.000	2.500
		Section 39.5 — Police grand-ducale			
72.000 (72.30)	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470.704	2.200.000	2.200.000
74.001 (74.10)	03.20	Acquisitions de mise en conformité de l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	200.000
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	192.034	100.580	85.000

39.5 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	199.102	300.000	330.000
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.798.836	1.967.658	1.720.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	—	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition ..	260.083	10.000	10.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.509.059	1.593.000	1.050.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730.281	1.040.000	1.395.285
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	598.851	1.099.420	650.000
		Total de la section 39.5.....	7.758.950	8.320.758	7.650.385
		Section 39.6 — Administration des services de secours			
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	1.041.940	925.000	170.000
72.000 (72.30)	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.559.736	2.751.962	2.586.212
		Détail:			
		4) Véhicules de secours et d'intervention 2.586.212			
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau	5.488	26.110	6.130
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.953.870	388.166	319.470

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	638.919	623.117	455.527
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques.....	399.440	194.002	586.253
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	190.698	204.732	361.720
		Total de la section 39.6.....	6.790.091	5.113.189	4.485.412
		Section 39.8 — Aménagement communal			
74.250 (74.22)	07.20	Frais d'équipement.....	6.693	—	2.000
		Détail:			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 2.000			
		Total de la section 39.8.....	6.693	—	2.000
		Section 39.9 — Administration de la gestion de l'eau			
52.010 (52.20)	07.33	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
53.010 (53.20)	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	112.655	100.000	100.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68.850	115.000	115.000
72.010 (72.10)	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	45.000	13.000
73.032 (73.21)	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.051.172	1.100.000	1.200.000
73.070 (73.41)	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	257.479	125.000	125.000
74.000 (74.10)	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	76.765	115.000	57.700
		Détail:			
		1) Voitures 51.000			

39.9 — Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs	*6.700*			
		Total	*57.700*			
74.010 (74.22)	Divers codes	Acquisition de machines de bureau		10.617	19.000	11.000
		Détail:				
		2) Photocopieuses et duplicateurs	*11.000*			
74.020 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications		994	100.000	4.000
		Détail:				
		1) Installations téléphoniques	*4.000*			
74.030 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire		253.580	335.658	172.374
74.031 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	100
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux		287.057	150.000	157.000
		Détail:				
		1) Hydrogéologie	*30.000*			
		2) Hydrologie	*52.000*			
		3) Protection des eaux	*60.000*			
		4) Laboratoire	*13.000*			
		9) Système de gestion de l'horaire mobile	*2.000*			
		Total	*157.000*			
74.050 (74.22)	07.40 07.33	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau		6.087	5.000	5.000
74.051 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.		37.919	147.700	28.000
74.060 (74.40)	07.40 07.33	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau		2.957	4.000	4.000
74.061 (74.40)	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.		212.608	257.500	215.000
74.080 (74.22)	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier		4.061	5.500	5.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole		5.990	4.250	—
		Note:				
		Voir la note à l'article 09.9.12.310.				

39.9 — Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif)	31.876.438	30.800.000	50.000.000
		Total de la section 39.9	34.266.299	33.428.808	52.212.274
		Total du département 39	81.939.214	78.513.855	96.421.671

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	112.655	100.000	100.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	22.560.955	30.504.500	28.235.000
72	Construction de bâtiments	1.070	45.200	13.200
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.308.651	1.225.000	1.325.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	14.579.445	13.839.055	12.748.371
93	Dotations de fonds de réserve	43.376.438	32.800.000	54.000.000
Total		81.939.214	78.513.855	96.421.671

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
		Section 40.0 — Dépenses générales			
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	796.051	2.270.000	1.750.000
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	318.653	320.000	622.765
		Total de la section 40.0	1.114.704	2.590.000	2.372.765
		Section 40.1 — Centre de technologie de l'éducation			
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	34.759	51.300	51.300
74.301 (74.22)	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	999.387	1.000.000	1.000.000
		Total de la section 40.1	1.034.146	1.051.300	1.051.300
		Section 40.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau	11.712	8.000	16.000
		Total de la section 40.2	11.712	8.000	16.000
		Section 40.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2.746	2.669	6.000
		Total de la section 40.3	2.746	2.669	6.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 40.5 — Etablissements privés d'enseignement			
64.000 (52.21)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.996.994	17.000.000	17.000.000
		Total de la section 40.5	11.996.994	17.000.000	17.000.000
		Section 40.7 — Education différenciée			
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	48.521	60.000	75.000
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 75.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	14.505	25.000	10.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 10.000			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	119.923	115.000	120.000
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	132.554	135.000	113.500
		Total de la section 40.7	315.503	335.000	318.500
		Section 40.8 — Service de la formation des adultes			
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	6.574	8.000	—
		Total de la section 40.8	6.574	8.000	—
		Section 40.9 — Inspectorat			
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	—	15.000	15.000
		Total de la section 40.9	—	15.000	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 41.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique			
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.106.954	100	810.583
		Total de la section 41.1	3.106.954	100	810.583
		Section 41.4 — Sports.- Dépenses générales			
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives.....	90.000	90.000	100.000
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	—	3.700	—
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	2.207	5.000	13.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	24.948	35.000	40.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	4.165	10.000	10.000
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	—	—	15.000.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	5.000.000	3.500.000	—
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.500.000	14.000.000	—
		Total de la section 41.4	21.621.320	17.643.700	15.163.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 41.5 — Institut national des sports			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	3.800	—	30.000
		Détail:			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs 30.000			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.261	13.000	13.000
		Total de la section 41.5	16.061	13.000	43.000
		Section 41.7 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	—	7.800	—
		Total de la section 41.7	—	7.800	—
		Total du département 40 et 41	39.226.714	38.674.569	36.796.148

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	796.051	2.270.000	1.750.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	90.000	100.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	3.106.954	100	810.583
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.996.994	17.000.000	17.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.736.715	1.814.469	2.135.565
93	Dotations de fonds de réserve	21.500.000	17.500.000	15.000.000
Total		39.226.714	38.674.569	36.796.148

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		42 et 43 — MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
		Section 42.0 — Famille			
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de locationvente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.075.956	7.609.000	5.898.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	—	9.000	9.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	1.003	2.000	2.000
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	60.000.000	60.000.000	75.000.000
		Total de la section 42.0.....	66.076.959	67.620.000	80.909.000
		Section 42.2 — Solidarité			
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100
		Total de la section 42.2.....	100	100	100
		Section 42.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration			
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	22.000	71.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	—	9.300	5.000
		Total de la section 42.3.....	—	31.300	76.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 42.4 — Fonds national de solidarité			
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	—	18.000	—
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	—	5.000	38.800
		Restants d'exercices antérieurs			
74.510 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	—	2.790	—
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	8.010	997	2.904
74.540 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	—	—	7.789
74.580 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	1.440	43.740
		Total de la section 42.4	8.010	28.227	93.233
		Section 42.5 — Caisse nationale des prestations familiales			
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif)	7.005	100	6.000
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	8.157	5.000	14.730
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	49.420	205.850	17.250
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	576.839	1.200.000	278.880
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	88.676	20.000	25.000
		Total de la section 42.5	730.097	1.430.950	341.860

42.6 — Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 42.6 — Maisons d'enfants de l'Etat			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	—	33.000	—
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	1.964	500	8.000
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs ... 8.000			
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers hérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.972	541	—
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	3.434	3.500	3.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier	18.248	20.000	20.000
		Total de la section 42.6	33.618	57.541	31.500
		Section 42.8 — Centre socio-éducatif de l'Etat			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	—	25.000	30.000
		Détail:			
		1) Voitures ... 30.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	8.000	5.000	4.000
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	3.975	7.000	10.000
		Total de la section 42.8	11.975	37.000	44.000
		Section 42.9 — Service national d'action sociale			
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	1.000	1.000
		Total de la section 42.9	—	1.000	1.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 43.0 — Office national de l'enfance			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	6.896	5.000	5.000
		Total de la section 43.0	6.896	5.000	5.000
		Total du département 42 et 43	66.867.655	69.211.118	81.501.693

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	6.075.956	7.609.000	5.898.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	791.599	1.602.018	603.593
93	Dotations de fonds de réserve	60.000.100	60.000.100	75.000.100
Total		66.867.655	69.211.118	81.501.693

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		44 — MINISTERE DE LA SANTE			
		Section 44.0 — Ministère de la Santé			
74.035 (74.22)	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	—	174.000	—
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	2.000	2.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	1.236	2.000	2.000
		Total de la section 44.0	1.236	178.000	4.000
		Section 44.1 — Direction de la santé			
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	42.704	25.000	25.000
		Détail:			
		2) Service de Sécurité Alimentaire ... *25.000*			
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	4.569	15.000	12.500
		Détail:			
		2) Service Orthoptique et Pléoptique ... *5.500*			
		3) Division de la santé au travail ... *7.000*			
		Total ... *12.500*			
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	—	1.400	—
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Crédit sans distinction d'exercice)	68.763	177.310	132.100
		Détail:			
		1) Services Audiophonologiques ... *34.000*			
		2) Service Orthoptique et Pléoptique ... *25.100*			
		3) Division de la Radioprotection ... *58.000*			
		4) Division de la Médecine Curative ... *1.000*			
		5) Division de la Santé au Travail ... *4.000*			
		7) Sécurité Alimentaire ... *2.000*			
		9) Service de la médecine dentaire scolaire ... *8.000*			
		Total ... *132.100*			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	100.468	35.000	40.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Service des Statistiques 40.000			
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	24.853	32.000	32.000
		Détail:			
		1) Division de la Radioprotection 32.000			
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	3.737	6.000	22.100
		Détail:			
		1) Secrétariat général 3.000			
		2) Division de la Pharmacie 3.000			
		3) Service de la sécurité alimentaire 11.000			
		4) Division de la médecine préventive 600			
		5) Services Audiophonologiques 2.000			
		6) Division de la santé au travail 2.500			
		Total 22.100			
		Restants d'exercices antérieurs			
74.530 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils	—	—	71.428
		Total de la section 44.1	245.094	291.710	335.128
		Section 44.2 — Laboratoire national de santé			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	15.000	—
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau	22.230	11.500	—
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	916	1.500	—
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	770.114	830.000	—
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	21.148	25.000	—
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	99.381	178.500	—
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier	2.638	9.000	—
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	—	2.200	—

44.2 — Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.302 (74.22)	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement	44.351	96.300	—
		Restants d'exercices antérieurs			
74.530 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	—	4.600	200.000
		Total de la section 44.2	960.778	1.173.700	200.000
		Section 44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf			
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	209.226	240.000	193.900
		Total de la section 44.3	209.226	240.000	193.900
		Section 44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques			
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	3.385.817	2.500.000	1.000.000
		Détail:			
		1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public . 500.000			
		2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998 500.000			
		Total..... 1.000.000			
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation,de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	255.606	270.000	420.000
		Détail:			
		1) Ligue Médico-Sociale (Lique Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales): Modernisations diverses..... 50.000			
		2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes 100.000			
		3) Diverses associations: grosses réparations 120.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		4) Stëmm vun der Strooss: Nouveau site Luxembourg et Atelier Schoenfels	*150.000*			
		Total	*420.000*			
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)		33.177	750.000	150.000
		Détail:				
		1) Structures de psychiatrie extrahospitalière: Logiciel de gestion de dossiers patients	*100.000*			
		3) Projets de logements encadrés en psychiatrie extrahospitalière	*50.000*			
		Total	*150.000*			
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière		125.980	182.200	144.200
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif)		36.000.000	37.800.000	28.000.000
		Total de la section 44.4		39.800.580	41.502.200	29.714.200
		Total du département 44		41.216.914	43.385.610	30.447.228

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	3.385.817	2.500.000	1.000.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	623.989	1.442.200	908.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.207.108	1.643.410	539.128
93	Dotations de fonds de réserve	36.000.000	37.800.000	28.000.000
Total		41.216.914	43.385.610	30.447.228

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		45 — MINISTERE DU LOGEMENT			
		Section 45.0 — Logement			
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.390.636	2.433.000	2.638.353
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.640.720	9.550.000	9.650.560
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	401.000	151.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.526.074	8.550.000	6.176.864

45.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.826.000	1.790.000	3.709.324
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2. 1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.182.026	3.387.000	7.683.170
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.998.018	9.500.000	9.500.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	604.978	800.000	650.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	926.679	2.500.000	1.500.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.821	15.000	15.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.727	40.000	40.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.800	20.000	20.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.937.941	2.278.000	3.509.080
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.391.674	8.184.000	9.865.590
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400.000	800.000
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.683.326	26.000.000	28.000.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	26.238	—	—
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	5.842	17.000	17.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	1.500	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	4.740	4.700	700
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.667	39.620	11.500
81.030 (51.12)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	11.500.000	1.000.000	1.000.000

45.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 45.0	75.761.907	76.961.720	84.989.041
		Total du département 45	75.761.907	76.961.720	84.989.041

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	10.383.430	22.724.500	22.326.601
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	1.182.026	3.387.000	7.683.170
53	Transferts de capitaux aux ménages	10.589.023	12.875.200	11.725.200
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	42.012.941	36.862.200	42.174.870
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	44.487	62.820	29.200
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	11.500.000	1.000.000	1.000.000
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
Total		75.761.907	76.961.720	84.989.041

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		46 — MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
		Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales			
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	18.000	—
		Total de la section 46.0	—	18.000	—
		Section 46.1 — Agence pour le développement de l'emploi			
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau	17.886	40.100	26.125
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs *16.695*			
		9) Divers *9.430*			
		Total *26.125*			
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	29.940	82.000	24.600
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	19.652	24.000	21.260
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.272	2.000	2.000
74.300 (74.22)	13.90	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques (BIZ). (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Total de la section 46.1	74.750	148.100	74.085
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	35.940	36.000	65.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau	16.294	25.000	10.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs *10.000*			
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	4.256	22.000	21.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	55.455	35.000	50.000

46.2 — Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15.897	20.000	20.000
		Total de la section 46.2	127.842	138.000	166.000
		Section 46.5 — Emploi des accidentés et des handicapés			
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.232	20.000	20.000
		Total de la section 46.5	43.232	20.000	20.000
		Total du département 46	245.824	324.100	260.085

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	245.824	324.100	260.085
Total		245.824	324.100	260.085

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	32.000	—
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	—	3.000
		Détail:			
		9) Divers ... 3.000			
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	20.027	25.000	25.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	154.964	160.000	25.000
		Détail:			
		2) Autres logiciels ... 25.000			
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	808	1.000	1.000
		Total de la section 47.1	175.799	218.000	54.000
		Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	15.086	33.749	17.444
		Détail:			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux ... 11.495			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau ... 5.949			
		Total ... 17.444			
		Total de la section 47.2	15.086	33.749	17.444
		Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	25.442	48.150	15.900
		Détail:			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieuses et duplicateurs, destructeur ... 8.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux	*7.900*			
		Total	*15.900*			
		Total de la section 47.3		25.442	48.150	15.900
		Section 47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale				
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau		1.964	—	3.500
		Détail:				
		2) Photocopieuses et duplicateurs	*3.500*			
74.250 (74.22)	13.90	Frais d'équipement		—	3.000	—
		Total de la section 47.4		1.964	3.000	3.500
		Section 47.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation				
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs		34.290	36.000	18.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau		—	—	8.000
		Détail:				
		2) Photocopieuses et duplicateurs	*8.000*			
		Total de la section 47.6		34.290	36.000	26.000
		Total du département 47		252.581	338.899	116.844

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	252.581	338.899	116.844
Total		252.581	338.899	116.844

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
		Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales			
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	23.416	25.000	25.000
		Détail:			
		1) Voitures 25.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	8.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	5.819	12.000	1.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	45.000	—
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	—	10.000	10.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	644	3.000	3.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	97.000.000	57.000.000	57.000.000
		Total de la section 49.0.....	97.029.879	57.097.000	57.048.000
		Section 49.1 — Viticulture			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	3.349	1.000	—
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	83.576	114.100	121.111
		Total de la section 49.1.....	86.925	115.100	121.111

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture			
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	146.301	147.450	150.000
		Détail:			
		1) Voitures *44.000*			
		9) Divers *106.000*			
		Total *150.000*			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	4.974	6.000	6.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	737	1.000	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	118.389	120.000	575.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	64.205	70.000	70.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	12.377	13.000	13.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.603	12.550	12.530
		Total de la section 49.2	352.586	370.000	827.530
		Section 49.3 — Sylviculture			
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228.015	557.000	250.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.305	100.000	50.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	361.483	375.000	385.000
74.000 (74.10)	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	149.970	140.000	210.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	159.389	190.000	269.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	11.982	15.000	14.000
74.060 (74.40)	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	8.197	15.000	11.000
		Total de la section 49.3	1.018.341	1.392.000	1.189.000
		Section 49.4 — Service d'économie rurale			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	1.671	7.000	7.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.439	19.920	19.920
		Total de la section 49.4	3.110	26.920	26.920
		Section 49.5 — Administration des services vétérinaires			
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.500	200.000	200.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	17.911	18.000	18.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	—	4.500	—
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications	—	—	1.500
		Détail:			
		9) Divers *1.500*			
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	149.857	55.000	55.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	—	1.000	1.000
74.060 (74.22)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	35.000	3.000
		Total de la section 49.5	234.268	314.500	279.500
		Total du département 49	98.725.109	59.315.520	59.492.061

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
53	Transferts de capitaux aux ménages	294.515	757.000	450.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	99.305	100.000	50.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	361.483	376.000	386.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	969.806	1.082.520	1.606.061
93	Dotations de fonds de réserve	97.000.000	57.000.000	57.000.000
Total		98.725.109	59.315.520	59.492.061

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		50 et 51 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
		Section 50.0 — Dépenses générales			
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	24.898	2.000	—
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	4.698	—	—
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	7.828	16.000	16.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9.263	10.000	10.000
		Total de la section 50.0	46.687	28.000	26.000
		Section 50.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	23.000
		Détail:			
		1) Voitures ... 23.000			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	5.260	7.000	2.000
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs ... 2.000			
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	26.481	27.000	28.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	24.970	25.000	25.000
		Total de la section 50.1	56.711	59.000	78.000
		Section 50.2 — Protection de l'Environnement			
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100.000	100.000	100.000

50.2 — Protection de l'Environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
52.001 (52.10)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les associations d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45.000	36.000	—
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.000	20.000
63.001 (63.21)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.000	300.000	425.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	10.099	13.000	12.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10.342	9.800	9.000
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.500.000	9.000.000	10.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	11.000.000	5.000.000	100
		Total de la section 50.2.....	19.840.441	14.459.800	10.566.600
		Section 50.3 — Administration de l'Environnement			
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400.000	400.000
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	9.000	9.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.314.158	9.000.000	13.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.901	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	26.995	30.000	—
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	8.558	12.000	16.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 16.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	689	20.000	5.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	113.803	200.000	200.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5.000	1.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	15.616	20.000	30.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	56.039	45.000	80.000
		Total de la section 50.3.....	11.545.759	9.752.000	13.752.000
		Section 50.4 — Administration de la nature et des forêts			
74.000 (74.10)	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs.....	68.540	60.000	55.000
		Détail:			
		1) Voitures 55.000			
74.001 (74.10)	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	155.660	170.000	170.000
		Détail:			
		1) Voitures 170.000			
74.010 (74.22)	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	6.893	9.000	10.500
		Détail:			
		2) Photocopieurs..... 10.500			
74.020 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1.327	1.000	1.000
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	53.393	70.000	72.000
74.050 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques.....	24.402	25.000	25.000

50.4 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.060 (74.22)	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	24.914	25.000	25.000
		Total de la section 50.4	335.129	360.000	358.500
		Section 50.5 — Transports.- Dépenses générales			
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	—	1.500
		Détail:			
		9) Divers 1.500			
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2.464	3.000	3.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	7.113	10.000	3.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	5.000	28.500
		Total de la section 50.5	9.577	18.000	36.000
		Section 50.6 — Circulation et sécurité routières			
72.010 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.475.000	4.000.000
74.000 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	174.923	287.500	—
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	26.582	43.400	—
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	457.375	620.000	675.000
74.051 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	27.540	20.340	3.900
		Total de la section 50.6	686.420	5.446.240	4.678.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 50.7 — Transports publics et ferroviaires			
81.031 (51.12)	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif)	300.000	300.000	2.107.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.500.000	12.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	2.000.000
		Total de la section 50.7	13.800.000	14.300.000	14.107.000
		Section 50.8 — Administration des enquêtes techniques			
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	100	—
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5.000	5.000
		Total de la section 50.8	—	5.100	5.000
		Section 50.9 — Navigation et transports fluviaux			
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	29.800	—	—
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	7.610	9.800
		Détail:			
		9) Divers *9.800*			
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	—	22.000	—
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	254.732	250.000	270.000
		Total de la section 50.9	284.532	279.610	279.800
		Section 51.0 — Direction de l'aviation civile			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	951	—	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Destructeur de papier 10.000			
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	—	100	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	—	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	50.000	100	100
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
		Restants d'exercices antérieurs			
74.560 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA.....	—	—	8.690
		Total de la section 51.0	50.951	400	18.990
		Section 51.2 — Garage du Gouvernement			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	206.681	260.000	250.000
		Détail:			
		1) Voitures 250.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	—	4.315	—
		Total de la section 51.2	206.681	264.315	250.000
		Section 51.3 — Aéroports et transports aériens			
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.282	1.745.000	3.500.000
		Total de la section 51.3	137.282	1.745.000	3.500.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 51.4 — Administration des chemins de fer			
74.000 (74.10)	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	22.000	—
74.010 (74.22)	12.20	Acquisition de machines de bureau	7.188	5.100	—
74.020 (74.22)	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	—	100	4.000
		Détail:			
		9) Divers ... 4.000			
74.040 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	—	2.000	—
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	983	7.390	7.000
74.060 (74.40)	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	671.025	—	50.000
		Total de la section 51.4	679.196	36.590	61.000
		Section 51.5 — Travaux publics.- Dépenses générales			
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	24.997	—	23.000
		Détail:			
		1) Voitures ... 23.000			
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	10.221	5.000	6.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.419	20.000	13.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Entretien constructif des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	207.000	75.000
		Total de la section 51.5	40.637	232.100	117.100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Section 51.6 — Ponts et chaussées			
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.884	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.183.843	1.240.000	1.380.000
		Détail: *1) Direction ..... 35.000* *2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 820.000* *3) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 340.000* *4) Division des eaux et des ouvrages d'art..... 45.000* *5) Division des travaux neufs..... 20.000* *6) Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic ..... 120.000* *Total..... 1.380.000*			
73.001 (73.13)	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.500.000	2.000.000
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.228.635	11.000.000	4.075.000
		Détail: *— Direction* *1) Etudes diverses ..... 250.000* *— Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg* *1) N 1a Réaménagement rue Tour Jacob à Clausen..... 250.000* *2) Reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir 1.750.000*			

51.6 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		— Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch				
		1) N 7 Aménagement giratoire "Massen" à Wemperhardt	*250.000*			
		2) N 8 Redressement route de Mersch à Saeul	*200.000*			
		3) N 10/N 11a Construction giratoire/parking à Echternach Lot1	*1.000.000*			
		5) N 12 "Op der Lann" à Wiltz	*25.000*			
		8) N 27 Esch-sur-Sûre/Barrage	*200.000*			
		9) Crédits de régie, études	*150.000*			
		Total	*4.075.000*			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice)		19.535.949	10.000.000	4.150.000
		Détail:				
		— Direction				
		1) Etudes diverses	*150.000*			
		— Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg				
		4) CR 122 Traversée de Rodenbourg	*300.000*			
		11) Reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir	*2.700.000*			
		— Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch				
		2) CR 135 Renforcement Herborn - Mompach	*200.000*			
		4) CR 306 Rue de Mersch à Grosbous	*50.000*			
		6) CR 310a Aménagement traversée de Boulaide	*50.000*			
		9) CR 322B Wahlhausen	*100.000*			
		13) CR 329 A Traversée de Wiltz	*100.000*			
		17) CR 343 Réaménagement traversée de Siebenaler	*300.000*			
		23) Crédits en régie, études	*200.000*			
		Total	*4.150.000*			
73.012 (73.11)	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.152.757	2.300.000	1.350.000
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		3.891.253	3.150.000	1.415.000
		Détail:				
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg	*1.000.000*			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch	*15.000*			
		3) Division des ouvrages d'art	*400.000*			
		Total	*1.415.000*			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice)		154.138	100.000	100.000
		Détail:				
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg	*50.000*			

51.6 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 50.000			
		Total..... 100.000			
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	676.337	700.000	650.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 250.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 350.000			
		3) Division des ouvrages d'art..... 50.000			
		Total..... 650.000			
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Crédit sans distinction d'exercice).....	610.000	620.000	555.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	318.586	350.000	350.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	15.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	644.963	700.000	700.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.913.343	4.500.000	3.830.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000	15.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	473.650	700.000	1.600.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.292.816	1.100.000	500.000

51.6 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.166	60.000	20.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Crédit sans distinction d'exercice).....	214.692	400.000	120.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 100.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 20.000			
		Total..... 120.000			
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	94.896	95.000	95.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.837	25.000	25.000
73.064 (73.43)	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.500.000	1.000.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	521.331	1.000.000	1.560.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109.244	6.000.000	2.530.000
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.492.916	6.500.000	11.500.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5.000	5.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
73.071 (73.43)	03.30	Réalisation d'un héliport pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

51.6 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
73.072 (73.41)	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires		91.760	180.000	180.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.993.993	3.150.000	—
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice)		—	—	2.739.500
		Détail:				
		2) Camionnettes, camions et minibus	*2.205.000*			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs	*206.500*			
		4) Accessoires pour véhicules tout usage	*71.000*			
		9) Divers	*257.000*			
		Total	*2.739.500*			
74.002 (74.10)	13.90	Acquisition de voitures automobiles		—	—	440.500
		Détail:				
		1) Voitures automobiles	*419.500*			
		9) Divers	*21.000*			
		Total	*440.500*			
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau		35.031	32.500	64.900
		Détail:				
		2) Photocopieurs et duplicateurs	*58.400*			
		9) Divers	*6.500*			
		Total	*64.900*			
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)		778	4.000	2.000
		Détail:				
		2) Télex et téléfax	*2.000*			
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)		97.478	138.000	24.700
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.006.221	2.100.000	2.525.600
		Détail:				
		1) Instruments de géodésie et de photogrammétrie	*252.000*			
		2) Equipements routiers	*249.600*			
		3) Equipements pour le service d'hiver	*509.500*			
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs	*991.000*			
		5) Equipements spécialisés pour l'auscultation spécifique des ouvrages d'art	*37.000*			
		9) Divers	*486.500*			
		Total	*2.525.600*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.010.538	1.050.000	1.025.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.582	110.000	110.000
74.043 (74.22)	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.044 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bâteau ponton de la division des ouvrages d'art.....	41.137	75.000	88.000
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	208.162	200.000	205.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	93.786	100.000	90.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier ..	22.891	40.000	56.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.800 (74.22)	12.12	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques: taxe sur la valeur ajoutée sur exercices antérieurs	—	188.219	—
		Total de la section 51.6.....	59.393.593	62.318.119	47.381.600
		Section 51.7 — Fonds d'investissements publics			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	498.578	550.000	550.000
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	5.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	112.877.894	56.400.000	57.000.000

51.7 — Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
93.002 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.100.000	52.100.000	53.000.000
93.003 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.500.000	8.500.000
93.004 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.500.000	16.300.000	19.000.000
93.005 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.000.000	55.000.000	45.000.000
		Total de la section 51.7	362.976.472	193.850.000	193.050.000
		Section 51.8 — Bâtiments publics			
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.766.369	2.500.000	4.000.000
		Détail:			
		1) Bâtiment-Tour et Centre de Conférences à Kirchberg *300.000*			
		2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg..... 1.050.000			
		4) Hémicycle 2.050.000			
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg 600.000			
		Total..... 4.000.000			
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.667	300.000	250.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.084.034	4.000.000	3.000.000
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.539.410	1.900.000	1.500.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	41.996	96.600	20.000
		Détail:			
		1) Voitures 20.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	14.729	15.000	27.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 27.000			

51.8 — Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	4.840	3.000	5.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 4.000			
		2) Télex et téléfax 1.000			
		Total..... 5.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	20.435	89.900	42.000
		Détail:			
		2) Service jardinage..... 22.000			
		4) Château de Berg 10.500			
		7) Service serrurerie 9.500			
		Total..... 42.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.994	8.000	8.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	91.328	57.500	100.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	47.850	79.000	64.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.955	6.600	7.000
		Total de la section 51.8.....	4.808.607	9.055.600	9.023.000
		Section 51.9 — Bâtiments publics.- Compétences communes			
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Services du ministère d'Etat : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	595.182	725.500	650.000
		Détail:			
		1) Château de Berg 35.000			
		2) Chambre des Députés..... 20.000			
		3) Château Senningen..... 30.000			
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich) 2.000			
		5) Maison de Cassal..... 5.000			
		6) Conseil d'Etat..... 10.000			
		7) Divers ministères..... 425.000			
		8) Divers services et imprévus..... 3.000			
		9) Palais Grand-Ducal 30.000			
		10) Service de législation..... 5.000			
		11) Centre d'études et de recherche européennes Robert Schuman 85.000			
		Total..... 650.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.081 (74.22)	Divers codes	Services du ministère des affaires étrangères : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	217.927	460.000	475.000
		Détail:			
		1) Casernes, cités, camps militaires et Etat-Major 130.000			
		3) Bureau des passeports..... 10.000			
		5) Divers services et imprévus..... 5.000			
		6) Ambassade Bruxelles..... 140.000			
		7) Ambassade La Haye 130.000			
		8) Ambassade Lisbonne 60.000			
		Total..... 475.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de la culture : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144.137	153.000	125.000
		Détail:			
		1) Musée national d'histoire et d'art 25.000			
		2) Archives nationales 10.000			
		3) Bibliothèque nationale 30.000			
		5) Musée national d'histoire naturelle 12.000			
		6) Divers services et imprévus..... 15.000			
		7) Maison Servais à Mersch 13.000			
		8) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol)..... 20.000			
		Total..... 125.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Services du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49.866	120.500	125.000
		Détail:			
		1) Administration du personnel de l'Etat 10.000			
		3) Service national de la sécurité dans la fonction publique 5.000			
		4) Centre informatique de l'Etat 30.000			
		5) Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat..... 75.000			
		6) Divers services et autres imprévus..... 5.000			
		Total..... 125.000			
74.084 (74.22)	Divers codes	Services du ministère des finances : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	342.625	418.000	280.000
		Détail:			
		1) Administration des contributions..... 155.000			
		2) Administration de l'enregistrement 60.000			
		3) Administration des douanes 29.000			
		4) Administration du cadastre 28.000			
		6) Divers services et imprévus..... 8.000			
		Total..... 280.000			

51.9 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.086 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de la justice : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	243.229	271.000	440.000
		Détail:			
		1) Cité Judiciaire à Luxembourg 200.000			
		3) Centres pénitentiaires..... 120.000			
		4) Service central d'assistance sociale 120.000			
		Total..... 440.000			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Services du ministère de l'intérieur et à la grande région : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.792.635	1.000.000	940.000
		Détail:			
		2) Police Grand-Ducale 910.000			
		4) Pisciculture à Lintgen 10.000			
		5) Administration des services de secours 20.000			
		Total..... 940.000			
74.089 (74.22)	08.30	Services du départements des sports : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	52.086	83.000	60.000
		Détail:			
		1) Institut national des sports..... 30.000			
		2) Centre national d'escrime..... 5.000			
		3) Base nautique Lultzhausen 25.000			
		Total..... 60.000			
74.090 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	949.648	1.100.000	835.000
		Détail:			
		1) Structures d'enseignement,structures d'accueil 835.000			
74.091 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de la famille et de l'intégration : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	285.635	243.000	220.000
		Détail:			
		1) Centres pour enfants			
		a) Centres conventionnés pour enfants 15.000			
		b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 3.000			
		2) Centre socio-éducatif à Dreiborn..... 30.000			
		3) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 30.000			
		4) Service national de la jeunesse..... 59.000			
		5) Centres pour handicapés 52.000			
		6) Internats socio-familiaux..... 31.000			
		Total..... 220.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.092 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de la santé : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105.724	89.500	120.000
		Détail:			
		1) Laboratoire de l'Etat..... 30.000			
		2) Division de la pharmacie et des médicaments 5.000			
		5) Centre pour toxicomanes à Manternach 25.000			
		6) Divers services 15.000			
		8) Service de la radioprotection Schengen..... 20.000			
		9) Centre thermal Mondorf..... 25.000			
		Total..... 120.000			
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Services du ministère du travail et de l'emploi : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	235.108	2.140.000	160.000
		Détail:			
		1) Administration de l'emploi..... 115.000			
		2) Inspection du travail et des mines 45.000			
		Total..... 160.000			
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Services du ministère de la sécurité sociale : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46.045	85.000	100.000
		Détail:			
		1) Inspection générale de la sécurité sociale..... 40.000			
		2) Conseil arbitral des assurances sociales 12.000			
		3) Conseil supérieur des assurances sociales 10.000			
		4) Service national d'action sociale 20.000			
		5) Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance..... 18.000			
		Total..... 100.000			
74.096 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67.882	171.000	100.000
		Détail:			
		3) Service agricole 20.000			
		4) Economie rurale 10.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich 50.000			
		6) Inspection vétérinaire 5.000			
		7) Office national du remembrement 8.000			
		8) Divers services et imprévus..... 7.000			
		Total..... 100.000			
74.097 (74.22)	Divers codes	Services du ministère de l'économie et du commerce extérieur : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.107	10.000	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Statec 10.000			
74.099 (74.22)	07.10	Services du ministère du logement : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.999	12.000	10.000
		Détail:			
		1) Aides au Logement..... 10.000			
74.101 (74.22)	07.10	Services du ministère des classes moyennes et du tourisme : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.681	29.000	30.000
		Détail:			
		2) Musée du Vin Ehnen 15.000			
		3) Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher..... 15.000			
		Total..... 30.000			
74.102 (74.22)	01.34	Administrations et services publics : acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.723.341	1.000.000	1.250.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.924	55.000	60.000
		Détail:			
		1) Centre de conférences (n.b.) Kirchberg 35.000			
		2) Hémicycle Kirchberg..... 5.000			
		4) Bâtiment Robert Schuman Kirchberg..... 10.000			
		5) Centre polyvalent de la petite enfance 10.000			
		Total..... 60.000			
74.106 (74.22)	06.34	Personnes handicapées : acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.792	15.000	15.000
74.107 (74.22)	13.90	Services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31.237	30.000	40.000
		Détail:			
		1) CEDIES 15.000			
		2) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur..... 25.000			
		Total..... 40.000			

51.9 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.108 (74.22)	13.90	Services du ministère du développement durable et des infrastructures : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	353.601	289.500	455.000
		Détail:			
		1) Administration des Bâtiments publics..... 80.000			
		2) Administration des Ponts et Chaussées..... 230.000			
		5) Administration de l'Aéroport 35.000			
		7) Administration des Eaux et Forêts..... 100.000			
		10) Services de navigation 10.000			
		Total..... 455.000			
		Total de la section 51.9.....	7.297.411	8.500.000	6.500.000
		Total du département 50 et 51.....	482.196.086	320.709.874	303.789.490

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Développement durable et des infrastructures

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	—	—
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	145.000	546.000	510.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	11.314.158	9.000.000	13.000.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	175.000	321.000	465.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	140.884	220.000	220.000
72	Construction de bâtiments	6.254.901	14.965.000	14.680.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	51.594.452	55.405.200	41.900.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	16.793.797	18.445.474	16.332.090
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	300.000	300.100	2.107.000
93	Dotations de fonds de réserve	395.477.894	221.507.100	214.575.200
Total		482.196.086	320.709.874	303.789.490

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		52 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES			
		Section 52.0 — Egalité des chances			
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	4.239	—	—
		Total de la section 52.0	4.239	—	—
		Total du département 52	4.239	—	—

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Egalité des chances

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.239	—	—
Total		4.239	—	—

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses en capital

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
31	Subventions d'exploitation	—	400.000	595.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	951.051	2.397.000	1.880.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	28.154.554	59.233.800	44.275.001
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	2.985.803	6.877.800	10.064.370
53	Transferts de capitaux aux ménages	29.836.164	29.732.500	33.675.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	18.265.572	14.747.356	14.584.920
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	174.548	1.100.000	5.026.430
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	66.480.932	71.674.430	72.085.870
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.996.994	17.000.000	17.000.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	70.313.835	21.393.800	21.395.000
72	Construction de bâtiments	10.773.430	19.090.300	18.700.300
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	61.676.248	65.096.200	51.701.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	54.526.397	57.938.786	47.556.070
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	113.109.318	1.310.600	83.869.900
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	15.286.475	16.441.100	10.641.100
91	Remboursement de la dette publique	—	200	200
93	Dotations de fonds de réserve	750.854.432	528.607.200	539.575.400
Total		1.235.435.753	913.091.072	972.676.261

Résumé:

Total général du budget des dépenses

Chapitre		**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
III	Dépenses courantes	9.493.128.689	10.175.081.112	10.769.843.601
IV	Dépenses en capital	1.235.435.753	913.091.072	972.676.261
Total		10.728.564.442	11.088.172.184	11.742.519.862

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	**2011** Compte provisoire	**2012** Budget voté	**2013** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	42.439.074	48.762.759	48.636.992
11	Salaires et charges sociales	1.974.353.203	2.113.905.958	2.183.257.476
12	Achat de biens non durables et de services	378.073.628	416.960.052	382.891.629
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.665.489	23.908.316	23.309.200
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000	130.000.000	218.832.700
23	Intérêts imputés en débit	625.939	375.100	425.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.163.491	11.668.166	764.167
31	Subventions d'exploitation	411.145.303	411.486.985	466.902.484
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	226.503.047	270.797.319	276.538.680
33	Transferts de revenus aux administrations privées	316.889.068	361.193.866	426.076.424
34	Transferts de revenus aux ménages	415.762.808	463.515.241	443.835.783
35	Transferts de revenus à l'étranger	148.246.482	152.436.505	158.525.704
-36	Rembousements d'impôts indirects et de prélèvements	—	100	100
-37	Remboursements d'impôts directs	705.353	650.000	710.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	350.937.111	393.858.376	498.679.048
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.391.262.112	3.580.006.482	3.730.093.842
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	187.016.823	214.795.968	176.075.910
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	68.077.961	71.880.144	80.423.401
51	Transferts de capitaux aux entreprises	28.154.554	59.233.800	44.275.001
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	2.985.803	6.877.800	10.064.370
53	Transferts de capitaux aux ménages	29.836.164	29.732.500	33.675.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	18.265.572	14.747.356	14.584.920
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	174.548	1.100.000	5.026.430
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	66.480.932	71.674.430	72.085.870
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.996.994	17.000.000	17.000.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	70.313.835	21.393.800	21.395.000
72	Construction de bâtiments	10.773.430	19.090.300	18.700.300
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	61.676.248	65.096.200	51.701.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	54.526.397	57.938.786	47.556.070
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	113.109.318	1.310.600	83.869.900
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	15.286.475	16.441.100	10.641.100
91	Remboursement de la dette publique	—	200	200
93	Dotations de fonds de réserve	2.172.067.280	2.040.283.975	2.195.915.361
Total		10.728.564.442	11.088.172.184	11.742.519.862

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE V

RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE			
		CHAPITRE V **Recettes pour ordre**			
1 (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	1.010.827.683	1.009.000.000	1.020.000.000
3 (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	17.919.756	18.000.000	17.000.000
5 (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	2.763.024.893	2.968.000.000	3.213.000.000
6 (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	310.872	347.916	355.448
7 (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	34.840.355	35.810.000	35.850.000
8 (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	—	100	100
10 (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	711.645.094	580.000.000	580.000.000
11 (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	22.102.942	20.000.000	22.000.000
12 (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.407.947	3.100.000	3.400.000
14 (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	23.249.146	22.000.000	22.000.000
18 (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	5.755.232	3.500.000	3.500.000
19 (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	5.329.451	12.000.000	13.350.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
20 (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	14.393.446	17.750.000	17.250.000
26 (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	136.075.322	133.500.000	133.000.000
30 (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	289.226	400.000	400.000
31 (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la règlementation sur le stationnement payant: recettes brutes	10.311.187	10.650.000	10.000.000
33 (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	126.528	133.478	129.067
34 (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	4.707	4.966	10.076
35 (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	16.959.734	17.139.455	16.867.711
37 (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	23.815.591	24.690.598	24.257.083
38 (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	13.879.330	12.000.000	15.000.000
39 (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	1.902.378	1.600.000	2.000.000
43 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A	—	94.000	100.000
44 (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG	5.177.009	32.000.000	32.000.000
48 (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	—	100	100
49 (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	—	100	100
50 (00.00)	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	15.546	19.000	17.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
51 (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.400.000	3.726.249	3.457.437
52 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	414.282	625.000	648.720
53 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	420.483	524.880	534.480
55 (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	3.035.394	1.500.000	1.500.000
56 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	—	100	100
59 (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	130.944.633	180.000.000	200.000.000
61 (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	133.862	327.000	82.000
63 (00.00)	13.90	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	65.196.411	64.000.000	64.400.000
64 (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	63.092.000	67.500.000	70.000.000
66 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	16.729	250.000	250.000
68 (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	—	100	—
70 (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	20.000	20.000	20.000
71 (10.00)	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	—	1.000	1.000
72 (84.23)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship	85.946	150.000	150.000
73 (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP"	70.350	92.489	2.000
75 (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA	—	40.000	100

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
77 (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	267.002	357.000	369.000
78 (38.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	27.576	—	60.000
79 (10.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	—	1.000	1.000
80 (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens	—	100	100
81 (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg	1.125.000	1.125.000	1.125.000
82 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	—	—	100
83 (10.00)	04.60	Part du fonds national de la recherche dans le financement de divers projets de recherche de l'Institut national de la statistique et des études économiques	—	—	100
84 (96.00)	14.10	Emprunts Sukuk : produit de l'emprunt	—	—	200.000.000
		Total des recettes pour ordre	5.088.613.043	5.241.979.631	5.724.087.822

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VI

DEPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		CHAPITRE VI **Dépenses pour ordre**			
1 (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgoluxembourgeoise en matière de douane et d'accise	1.010.827.683	1.009.000.000	1.020.000.000
3 (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune.....	17.919.756	18.000.000	17.000.000
5 (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	2.763.024.893	2.968.000.000	3.213.000.000
		Détail: *1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne* *a) à titre de ressources propres ..... 48.790.000* *b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 247.920.000* *2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:* *a) alimentation du fonds communal de dotation financière ..... 291.629.000* *b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes ..... 2.624.661.000* *Total..... 3.213.000.000*			
6 (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	327.523	347.916	355.448
7 (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.395.817	35.810.000	35.850.000
8 (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	—	100	100
10 (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	711.645.094	580.000.000	580.000.000
11 (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes.....	22.102.942	20.000.000	22.000.000
		Détail: *1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool..... 55.000* *2) Alimentation du fonds communal de dotation financière ..... 21.945.000* *Total..... 22.000.000*			

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
12 (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.407.947	3.100.000	3.400.000
14 (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes ..	23.249.146	22.000.000	22.000.000
18 (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	5.123.941	3.500.000	3.500.000
19 (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.087.412	12.000.000	13.350.000
20 (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	14.378.777	17.750.000	17.250.000
26 (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants.....	136.075.322	133.500.000	133.000.000
30 (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale.....	279.867	400.000	400.000
31 (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la règlementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	10.311.187	10.650.000	10.000.000
		Détail:			
		1) Dédommagement communal 3.000.000			
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes... 7.000.000			
		Total..... 10.000.000			
33 (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	128.890	133.478	129.067
34 (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP.....	4.795	4.966	10.076
35 (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	16.317.049	17.139.455	16.867.711
37 (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	23.761.698	24.690.598	24.257.083
38 (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	13.879.330	12.000.000	15.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
39 (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.).....	1.902.378	1.600.000	2.000.000
43 (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A.....	6.075	94.000	100.000
44 (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG	6.090.116	32.000.000	32.000.000
48 (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes ..	—	100	100
49 (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	—	100	100
50 (00.00)	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	15.546	19.000	17.000
51 (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.445.722	3.726.249	3.457.437
52 (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	269.358	625.000	648.720
53 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires.....	539.991	524.880	534.480
55 (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	3.035.394	1.500.000	1.500.000
56 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	—	100	100
59 (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	130.944.633	180.000.000	200.000.000
		Détail:			
		1) Part nationale 50.000.000			
		2) Part étrangère..... 150.000.000			
		Total..... 200.000.000			
61 (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	117.183	327.000	82.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
63 (10.00)	13.90	Versement au fonds de climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants...	65.196.411	64.000.000	64.400.000
64 (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	63.092.000	67.500.000	70.000.000
		Détail:			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière 14.000.000			
		b) Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto 28.000.000			
		c) Transfert du solde au budget courant des recettes 28.000.000			
		Total..... 70.000.000			
66 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	172.731	250.000	250.000
68 (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	—	100	—
70 (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	18.766	20.000	20.000
71 (10.00)	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	—	1.000	1.000
72 (12.16)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship.....	—	150.000	150.000
73 (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP"	67.124	92.489	2.000
75 (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA.....	—	40.000	100
77 (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour.....	99.199	357.000	369.000
78 (00.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	27.576	—	60.000
79 (00.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne.....	—	1.000	1.000
80 (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens	—	100	100
81 (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg	—	1.125.000	1.125.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
82 (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	—	—	100
83 (10.00)	04.60	Part du fonds national de la recherche dans le financement de divers projets de recherche de l'Institut national de la statistique et des études économiques	—	—	100
84 (96.00)	14.10	Emprunts Sukuk: remboursement des emprunts du Fonds Belval	—	—	200.000.000
		Total des dépenses pour ordre	5.089.289.272	5.241.979.631	5.724.087.822

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

1) Fonds de la coopération au développement
2) Fonds d'équipement militaire
3) Fonds pour les monuments historiques
4) Fonds de crise
5) Fonds de la dette publique
6) Fonds des pensions
7) Fonds pour la réforme communale
8) Fonds communal de dotation financière
9) Fonds spécial de la pêche
10) Fonds cynégétique
11) Fonds pour la gestion de l'eau
12) Fonds spécial des eaux frontalières
13) Fonds d'équipement sportif national
14) Fonds pour les investissements socio-familiaux
15) Fonds d’assainissement en matière de surendettement
16) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
17) Fonds des investissements hospitaliers
18) Fonds spécial de la chasse
19) Fonds pour la protection de l'environnement
20) Fonds climat et énergie
21) Fonds pour l'emploi
22) Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
23) Fonds d'investissements publics administratifs
24) Fonds d'investissements publics scolaires
25) Fonds des routes
26) Fonds du rail
27) Fonds des raccordements ferroviaires internationaux
28) Fonds pour la loi de garantie
29) Fonds pour la promotion touristique
30) Fonds pour l'entretien et la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat
31) Fonds de l’innovation
32) Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat

III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée

Voir volume III

1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement au moyen
- de la coopération bilatérale;
- de la coopération régionale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales agréées ;

Ce financement peut inclure des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique, y compris des frais en relation avec le recrutement d'agents de la coopération et de coopérants ainsi que la formation de boursiers et de stagiaires.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (…) Le Fonds peut servir au financement de programmes pluriannuels à négocier avec les pays partenaires ou des acteurs de coopération au développement spécialisés, par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.
Le financement des interventions peut se faire par des contributions ou subventions financières, en capital ou en nature, à accorder à des programmes ou projets

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	10.720.421	1.031.626	999.999
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale ……	144.465.792	167.658.774	178.491.591
b) Dotation supplémentaire ……..	-	-	-
- Remboursements ……	3.021.428	280.000	2.000.000
- Dépenses ……	157.176.015	167.970.401	181.253.838
- Avoir au 31.12 ……	1.031.626	999.999	237.752
II. Programme des dépenses			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD) ……	69.311.319	77.974.346	80.982.189
- Frais de fonctionnement de LD ……	9.431.810	10.962.798	11.220.000
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD ……	15.887.763	24.600.000	28.343.766
- Coopération multilatérale et multi-bilatérale. ……	17.929.491	16.500.000	20.075.070
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises ……	32.786.036	33.533.257	34.923.569
- Agents de la coopération, coopérants; autres appuis en ressources humaines aux programmes.....	3.858.121	4.400.000	4.757.704

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Aide humanitaire	7.907.447	-	-
- Fonds international de développement agricole (FIDA)	-	-	951.541
- Divers ……	64.028	-	-
Total des dépenses ……	157.176.015	167.970.401	181.253.838

2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

- Aux termes de l'article 2 de la loi , le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et par des emprunts.
- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisée par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire font l'objet de la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	130.992.945	136.734.777	141.009.875
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	37.000.000	37.000.000	37.000.000
b) Dotation supplémentaire	-	-	-
- Dépenses	31.258.168	32.724.902	28.770.056
- Avoir au 31.12	136.734.777	141.009.875	149.239.819
II. Programme des dépenses			
1) Avion A400M	6.656.248	6.236.773	189.013
2) Loi du 21 décembre 2007:			
a) Art. 1 (Total véhicules non compris)	2.108.058	13.826.108	27.081.043
Dont:			
- Armes et systèmes d'armes	199.166	3.955.962	3.450.000
- Moyens de communication	517.686	8.147.461	17.278.825
- Matériel de vision nocturne	-	-	-
- Autres investissements	1.328.869	822.685	1.102.218
- Soldat du futur (équip.individ.)	-	500.000	2.500.000
- Réaménagement Bleesdall	10.670	150.000	2.500.000
- Frais d'études	51.667	250.000	250.000
b) Art. 2 (véhicules):	-		
- Véhicules reconnaissance	19.662.222	-	-
- Véhicules tactiques	-	493.661	1.500.000
- Véhicules logistiques	2.831.640	12.168.360	-
3) Nouveaux programmes majeurs:			
- Véhicules tactiques	-	-	-
- Véhicules logistiques	-	-	-
- Autres investissements	-	-	-
Total des dépenses	31.258.168	32.724.902	28.770.056

3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 35 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009 remplaçant l'article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses courantes en rapport avec l'acquisition, la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur de monuments ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, artistique, scientifique, technique ou industriel pour le patrimoine culturel du Luxembourg.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	43.842.388	40.792.087	30.252.541
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale……	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire……	37.740	-	-
- Dépenses……	13.088.041	20.539.546	18.554.957
- Avoir au 31.12. ……	40.792.087	30.252.541	21.697.584
II. Programme détaillé des dépenses			
1. Châteaux et résidences ……	371.700	583.323	526.961
2. Fortifications ……	6.932.735	10.879.798	9.828.561
3. Patrimoine industriel ……	2.221.041	3.485.561	3.148.776
4. Patrimoine paysager ……	30.102	47.240	42.676
5. Patrimoine religieux ……	297.099	466.248	421.198
6. Patrimoine rural ……	-	-	-
7. Sites archéologiques ……	903.075	1.417.229	1.280.292
8 . Subventions en capital ……	2.332.289	3.660.147	3.306.493
Total général ……	13.088.041	20.539.546	18.554.957

4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire. Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires ……	0	100	100
- Dépenses……	0	0	0
- Avoir au 31.12……	21.715.473	21.715.573	21.715.673

5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

2) Objet:

Aux termes de l'article 13 de la loi, "ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat".

3) Recettes et Dépenses:

Aux termes de l'article 13 le fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……	148.363.264	80.202.105	13.665.160
- Alimentations :			
- normale …….	143.640.000	145.800.000	228.832.700
- supplémentaire ……	-	-	2.000.000.000
- Total ……	143.640.000	145.800.000	2.228.832.700
- Dépenses:			
- intérêts…….	196.264.158	196.264.158	218.832.700
- amortissements…….	-	-	2.000.000.000
- bons du trésor ……	15.537.001	16.072.787	15.815.050
- Dépenses totales ……	211.801.159	212.336.945	2.234.647.750
- Avoir au 31.12 ……	80.202.105	13.665.160	7.850.110

6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de le Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:
a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……	26.505.332	0	0
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire ……	395.255.546	435.397.939	449.035.000
b) Autres recettes……	154.917.010	157.412.963	159.908.917
- Dépenses * ……	576.677.888	592.810.902	608.943.917
- Avoir au 31.12. ……	0	0	0

7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. …….....	-	8.239.974	-
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	1.500.000	2.000.000	4.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	10.000.000	-	-
- Autres recettes …….....	-	-	-
- Dépenses…….....	3.260.026	10.239.974	4.000.000
- Avoir au 31.12…….....	8.239.974	-	-

8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

1) Base légale:

- Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
- Art.22 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013.

- L'article 76, paragraphe 2 alinéa (1) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental:
Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au commentaire de l'article 22 du projet de loi budgétaire, conformément à la disposition prévue à l'alinéa 2 de l'article 76 de la loi portant organisation de l'enseignement fondamental, la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la même loi. Dans ces conditions, les recettes et dépenses du fonds communal de dotation financière sont égales au montant de la dotation totale revenant aux communes diminuée de la part qui leur incombe au titre des rémunérations du personnel enseignant, montant estimé pour 2013 à 141.593.806 euros.

2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 22 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2013).

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par:

1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

-Art. 76 alinéa 2. (3) de la loi modifiée portant organisation de l'enseignement fondamental modifiant le point 4° susvisé.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……	-	-	-
- Dotations budgétaires ……	680.530.445	757.046.147	778.598.194
- Dépenses:			
Dotation à allouer aux communes ……..	806.760.161	894.454.147	920.192.000
A déduire:			
Participation des communes aux frais de rémunération du personnel de l'enseignement fondamental	-126.229.716	-137.408.000	-141.593.806
- Avoir au 31.12……	-	-	-

9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:
– au repeuplement des eaux de la première catégorie;
– au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
– à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains, qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement sur leurs propriétés riveraines;
– à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère;
– à l'établissement d'études scientifiques ayant comme but l'amélioration du milieu aquatique;
– au financement de mesures et d'aménagements visant à améliorer le milieu aquatique;
– à la construction, l'extension, l'équipement et la modernisation d'installations utilisées pour la pêche dans les cours d'eau;
– à la sensibilisation, à la formation et à l'information des pêcheurs et du public en matière de pêche et de protection du milieu aquatique.»

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	268.090	181.342	91.277
- Dotations budgétaires:			
a) Taxe piscicole (article 09.9.93.000).....	70.649	61.985	58.135
b) Dotation supplémentaire (article 09.9.93.002).....	-	-	72.870
- Dépenses……	157.397	152.050	165.650
- Avoir au 31.12……	181.342	91.277	56.632
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons ...……	85.423	56.000	49.700
2) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	27.388	50.000	91.950
3) Entretien et gestion de la pisciculture à Lintgen...……	43.597	37.050	16.000
4) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement frais ...……	989	9.000	8.000
- Total des dépenses ……	157.397	152.050	165.650

10) FONDS CYNEGETIQUE

1) Base légale:
Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (…) Le fonds est alimenté:
- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:
a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
b) la reproduction et l'élevage de gibier;
c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
e) le repeuplement des chasses.

4) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01..	716.890	-	-
- Alimentations:			
a)alimentation normale.	34.561	-	-
b)alimentation supplémentaire.	-	-	-
c) recettes diverses.	-	-	-
Total :.	34.561	-	-
- Dépenses.	-	-	-
- Avoir au 31.12.	751.451	-	-

11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

1) Base légale:

Art. 62 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau
Art. 29 du projet de loi budgétaire (engagement des études préparatoires aux projets)

2) Objet:

Art. 63: Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 65, les dépenses occasionnées pour la réalisation des études et l'exécution des travaux visés par la présente loi

Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement

3) Recettes et Dépenses:
Art. 64: Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles, par les taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées, par des emprunts ou par d'autres fonds publics

Art. 65: Projets éligibles et taux d'intervention du Fonds pour la gestion de l'eau
Ces projets concernent:
– la sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles;
– l'assainissement et l'épuration des eaux usées;
– la protection et la restauration des cours d'eau dans un état proche de la nature;
– la réduction des risques d'inondation;
– l'utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles;

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. …….....	64.209.254	49.381.570	29.154.908
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale …….....	31.876.437	30.800.000	50.000.000
b) Dotation supplémentaire…….....	-	-	-
c) Crédits transférés (loi du 19.12.2008) ……	-	-	-
- Concours communautaires …….	-	500.000	-
- Produit des redevances à instaurer suite à l'entrée en vigueur du projet de loi - cadre sur l'eau ……..	3.713.847	8.473.338	8.223.338
- Dépenses…….....	50.417.967	60.000.000	72.000.000
- Avoir au 31.12…….....	49.381.570	29.154.908	15.378.246
II. Programme des dépenses			
I. Dépenses relatives à l'assainissement des eaux (alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe (1))			
A. Projets faisant l'objet de lois, projets de loi, avant-projets de loi en préparation, en réalisation			
- Hespérange ……	-	4.237.999	-
- Beggen ……	1.312.458	-	-
- STEP Bettembourg ……	-	3.782.061	-

(en euros)

	2011	2012	2013
- Heiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur) ……	2.734.541	3.500.000	4.000.000
- Echternach ……	-	408.748	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs) ……..	-	3.250.000	1.632.177
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1……..	2.193.885	6.000.000	6.000.000
- Bonnevoie-Beggen ……	6.433.484	7.000.000	10.000.000
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1…….	-	5.000.000	5.000.000
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch/Beringen	6.397.046	8.000.000	8.000.000
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	905.126	8.000.000	8.000.000
- Assainissement du bassin tributaire de la STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus ……	-	-	-
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs) …….	1.173.616	2.000.000	2.143.642
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP Dondelange)	455.038	179.970	
- Raccordement Differdange et Oberkorn à la STEP Pétange	510.198	3.500.000	3.660.000
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck ….	30.706	10.000.000	10.000.000
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs) ……..	1.944.713	3.000.000	4.000.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs) ……..	2.584.484	4.120.000	4.000.000
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage ……	4.164.172	4.000.000	4.000.000
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage) ….	249.248	4.000.000	4.000.000
- STEP Esch/Schifflange: Amendement loi du 20.12.1999 ……	-	2.400.000	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels) ……..	150.000	4.000.000	2.000.000
- Divers	4.600.000	5.000.000	5.000.000
B. Autres projets			
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen	3.000.000	5.000.000	5.000.000
- Travaux sur la bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange) ……	2.500.000	4.000.000	4.000.000
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck	1.500.000	2.000.000	2.110.958
- Agrandissement STEP SIACH ……	-	3.500.000	7.500.000
- Agrandissement-modernisation SIDEST Übersyren ……	500.000	150.719	6.000.000
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren …….	150.719	1.500.000	4.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg	-	2.000.000	4.800.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schifflange	1.000.000	3.000.000	6.000.000
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage)	-	-	-

(en euros)

	2011	2012	2013
Assainissement de la vallée de l'Attert ……	-	-	1.500.000
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 2	-	3.000.000	3.000.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction de 2-3 steps supplémentaires (Sassel - Schmpach - Brachtenbach) y compris bassins d'orage et collecteurs)……...	-	-	-
- STEP Schifflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach ……	2.989.505	3.500.000	3.500.000
- Divers ……	2.035.614	5.501.359	8.500.000
Sous-Total ……	49.514.553	124.530.856	137.346.777
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets) ……	100%	44%	47%
Sous-total I.	49.514.553	55.000.000	65.000.000
II. Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l)) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040)	589.423	4.000.000	5.500.000
III. Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008	313.992	1.000.000	1.500.000
Total des dépenses	50.417.967	60.000.000	72.000.000

12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.
Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".
Art. 8. de la Convention: Les parties contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	1.099.963	1.077.817	1.014.018
- Dotations budgétaires ……	56.687	50.473	49.762
- Dépenses……	78.833	114.272	113.000
- Avoir au 31.12……	1.077.817	1.014.018	950.780
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons ……	60.317	49.272	53.000
2) Projets en relation avec l'amélioration de la franchissabilité des cours d'eau frontaliers ……	18.517	55.000	50.000
3) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement frais ……..	-	10.000	10.000
4) Sensibilisation Pêche.....	-	-	-
- Total des dépenses ……	78.833	114.272	113.000

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.
Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif.
Loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif.

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet de lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	44.531.848	49.610.077	27.147.745
- Dotations budgétaires			
a) normale……	21.500.000	17.500.000	15.000.000
b) supplémentaire……	-		-
- Dépenses ……	16.421.771	39.962.332	33.230.073
- Avoir au 31.12 . ……	49.610.077	27.147.745	8.917.672
II. Programme des dépenses			
VIIIe programme quinquennal	-	-	-
IXe programme quiquennal.....	16.421.771	39.962.332	33.230.073
Total des dépenses……	16.421.771	39.962.332	33.230.073

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.
Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	111.783.272	77.795.821	27.795.821
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale ……	60.000.000	60.000.000	75.000.000
b) Dotation supplémentaire ……	-	-	-
- Dépenses ……	93.987.451	110.000.000	100.000.000
- Avoir au 31.12. ……	77.795.821	27.795.821	2.795.821
II. Programme des dépenses			
1) Ministère de la Famille et de l'Intégration			
Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plans dans l'intérêt des:			
a) infrastructures pour enfants, jeunes et adultes ……..….	4.173.704	14.525.531	26.500.000
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés ……	1.301.924	5.300.000	5.300.000
c) Personnes handicapées ……	10.805.581	15.451.026	26.071.305
d) infrastructures pour le troisième âge ……	58.162.217	53.473.450	42.326.082
e) maisons relais ……	15.868.798	25.700.182	32.326.693
f) jeunesse ……	3.563.548	10.556.068	6.411.985
2) Ministère de l'Egalité des chances ……..	111.679	2.048.741	1.315.110
3) Adaptation aux normes ITM ……	-	-	5.000.000
Total des dépenses ……	93.987.451	127.054.998	145.251.175
Moins-value pour aléas et retards de chantier	-	17.054.997	45.251.175
Total des dépenses ajustées……	93.987.451	110.000.000	100.000.000

15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……	397.755	387.398	352.498
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire……	-	100	100
b) Remboursements	14.336	15.000	15.000
- Dépenses ……	24.693	50.000	50.000
- Avoir au 31.12.……	387.398	352.498	317.598

16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:
- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	37.057.399	30.913.071	29.932.124
- Alimentations:			
a) alimentation normale	8.000.000	8.500.000	8.500.000
b) alimentation supplémentaire	-	-	
c) recettes diverses.	-	-	-
Total.	8.000.000	8.500.000	8.500.000
- Dépenses	14.144.328	10.534.385	20.126.770
- Moins-value retards et aléas de chantiers:10% et 20%.	-	1.053.439	4.025.354
- Dépenses ajustées.	14.144.328	9.480.947	16.101.416
- Avoir au 31.12.	30.913.071	29.932.124	22.330.708
II. Programme des dépenses			
1. Projets en réalisation			
- C.I.P.A. Dudelange.	367.843	500.000	1.030.915
- C.I.P.A. Wiltz	9.805.589	1.350.000	795.855
- Barrage de Rosport:assainissement.	1.637.729	4.930.000	3.735.000
2. Loi budgétaire			
- Internat socio-familial spécialisé Wiltz.	-	-	-
- CHNP Ettelbruck: remise en état	-	-	-

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements.	42.201	-	-
- C.I.P.A.Niedercorn: transformation,adaptation au projet Servior.	-	150.000	1.200.000
- Foyer Eislecker Heem Lullange: transformation.	177.174	-	-
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine centrale.	1.984.528	538.385	-
- Kräizbierg Dudelange: mise en conformité Centre E. Mayrisch.	-	100.000	200.000
- CIPA Echternach: transform.r-d-ch,création cuisine de production.	25.891	100.000	500.000
- Femmes en détresse Rollingergrund: aménagement.	98.127	800.000	1.700.000
- Internat socio-familial Dudelange(anc.CNA): nvlle construction.	-	60.000	600.000
- Pré-barrage du Pont-Misère:réhabilitation.	-	13.000	1.180.000
- Pré-barrage de Bavigne:réhabilitation.	-	310.000	740.000
- Barrages secondaires de la Haute-Sûre:réhabilitation.	-	55.000	40.000
- CNHP Ettelbruck:transformation 9 bâtiments.	-	-	-
- CIPA Bofferdange: agrandissement.	-	-	-
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité.	-	-	200.000
- Valériushaff Tandel (2e phase).	-	500.000	1.000.000
- Ligue HMC Capellen: nouvelle construction.	-	200.000	300.000
- Centres pour réfugiés, divers sites.	-	500.000	3.000.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	-	-	-
3. Projets en élaboration			
- Barrage d'Esch/Sûre : assainissement(2e phase).	5.246	428.000	2.605.000
4. Nouveaux projets			
- Domaine thermal Mondorf - Château d'eau: nvlle construction	-	-	1.300.000
Total des dépenses.	**14.144.328**	**10.534.385**	**20.126.770**

17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.
Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.
En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	108.966.238	101.151.559	100.147.994
- Alimentation normale …….....	36.000.000	37.800.000	28.000.000
- Dépenses…….....	43.814.679	38.803.565	33.755.310
- Avoir au 31.12. ……	101.151.559	100.147.994	94.392.685
II. Programmes des dépenses			
A) Projets décidés (dépenses engagées)			
Extension Centre Baclesse ……	7.119.413	4.210.064	-
Centre de rééducation ……	257.760	282.793	-
CHL - Clinique Pédiatrique ……..	631.802	52.000	1.324.702
Clinique d'Eich ……	-	83.429	-
CHL - Maternité ……	123.965	297.143	-
Mise en conformité Maternité ……..	-	1.920.199	-
Centre Hospitalier (bâtiment Mère enfant) ……	-	3.800.000	5.000.000
CHL - Hôpital Municipal ……	3.256.851	640.000	227.203
CHL - Nouvelle crèche ……	-	-	500.000
Hôpital du Kirchberg (psychiatrie juvénile prov.) …….	-	211.140	680.000
Hôpital Kirchberg ……	-	191.921	-
Clinique Dr Bohler ……	354.183	36.536	-
Ste Marie Esch ……	7.910.836	4.000.000	3.000.000
CHNP (partie Centre adolescents + Hiertz) ……..	40.340	577.625	-
St Joseph Wiltz ……	1.339.191	-	-
CHdN site Wiltz dépassement ……	-	5.000.000	5.000.000
CHEM Esch ……	10.412.438	4.000.000	4.000.000
CHEM Dudelange (partie hôpital) ……	1.518.991	545.726	-
HPMA Niederkorn (mise en sécurité) ……	4.629.424	2.593.183	-
ZithaKlinik ……	-	1.000.000	6.000.000
Haus Omega 90 ……	-	1.040.000	-
Centre convalescence Colpach (Croix-Rouge) ……	2.304.357	3.521.806	-
Sous total A) ……	39.899.550	34.003.565	25.731.905

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
Frais d'experts ……	294.440	300.000	300.000
Int. et autres frais financiers ……	1.588.114	1.500.000	1.500.000
Frais d'études ……	2.032.575	2.000.000	1.500.000
Total A+Frais d'études, int. et frais financiers, HWG……	43.814.679	37.803.565	29.031.905
B) Dépenses à engager			
CHNP (loi 1999, sans Centres adolescents cf. supra) ……	-	-	1.000.000
Sous total B) ……	0	0	1.000.000
Total A+B ……	43.814.679	37.803.565	30.031.905
C) Prévisions, estimations			
CHL/INCCI extension annexe 2 ……	-	-	1.000.000
CHEM: mise en sécurité Niederkorn ……	-	1.000.000	4.000.000
CHEM: site unique ……	-	-	500.000
Sous total C) ……	-	1.000.000	5.500.000
Total A+B+C ……	43.814.679	38.803.565	35.531.905
Moins-value pour aléas et retards de chantier (5%)……	-	-	1.776.595
Dépense ajustées ……	**43.814.679**	**38.803.565**	**33.755.310**

18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:
1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;
2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.
A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.
Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses."

4) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01.	322	-	-
- Alimentations:			
a)alimentation normale.	385.797	-	-
b)alimentation supplémentaire.	-	-	-
c) recettes diverses.	-	-	-
Total :.	385.797	-	-
- Dépenses.	380.237	-	-
- Avoir au 31.12.	5.882	-	-

19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:
- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01..	66.875.634	55.132.556	37.251.306
- Alimentations:			
a)alimentation normale.	8.500.000	9.000.000	10.000.000
b)alimentation supplémentaire.	-	-	-
c) recettes diverses.	-	-	-
Total :.	8.500.000	9.000.000	10.000.000
- Dépenses	20.243.078	31.625.000	32.905.000
- Moins-value retards et aléas divers:15% et 25%.	-	4.743.750	8.226.250
- Dépenses ajustées.	20.243.078	26.881.250	24.678.750
- Avoir au 31.12.	55.132.556	37.251.306	22.572.556
II. Programme des dépenses			
- Air, bruit, climat et énergie.	2.595.063	9.800.000	12.600.000
dont pacte climat.	-	7.700.000	10.000.000
- Déchets	15.815.904	20.470.000	19.170.000
- Nature.	1.832.111	1.355.000	1.135.000
Total des dépenses	**20.243.078**	**31.625.000**	**32.905.000**

20) FONDS CLIMAT ET ENERGIE

1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, telle que modifiée par la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 (Art.4.- Extension des domaines d'intervention et modification des modalités de gestion du fonds de financement des mécanismes de Kyoto)

2) Intitulé:

Aux termes de l'article 4 de la loi du 17 décembre 2010, l'intitulé "Fonds de financemement des mécanismes de Kyoto" est remplacé à l'article 22 de la loi modifiée du 23 décembre 2004 par l'intitulé "Fonds climat et énergie".

3) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, tel que modifié, le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité créés par le protocole de Kyoto ainsi que ceux prévus par la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'effort à fournir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020. Il a également pour objet de contribuer au financement des mesures nationales afférentes qui sont mises en oeuvre en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de contribuer au financement des mesures de promotion des énergies renouvelables.

Il intervient dans les domaines suivants:
1. échange de droits d'émissions et projets communs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un accord avec un ou plusieurs pays respectivement une ou plusieurs entités privées;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition, y compris l'achat et la vente de droits d'émission;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en développement, y compris l'achat et la vente de droits d'émission;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités et projets communs;
5. financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement;
6. projets, programmes, activités, rapports et autres mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

7. mécanisme de compensation tel que prévu par l'article 7 de la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité;
8. mesures de coopération prévues par la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

4) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:
1. par des dotations budgétaires annuelles,
2. par le produit de la vente de crédits d'émissions,
3. par des dons,
4. par un droit d'accise autonome additionnel prélevés sur les huiles minérales et les gasoils destinées à l'alimentation des moteurs de véhicules routiers et utilisés comme carburant, dénommé contribution climatique,
5. par une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers fixée au budget.

Le fonds intervient
1. soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission de gaz à effet de serre respectivement par leur transfert statistique entre pays,
2. soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2 à 8, sous la forme
   a) soit d'investissements,
   b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement

c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,

d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables,

e) de participation financière directe.

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux interventions du fonds.

5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	328.143.145	400.748.106	366.396.123
- Alimentations:			
a) alimentation normale (Environnement).	11.000.000	5.000.000	100
b) alimentation normale (Energie).	-	5.000.000	100
c) contribution climatique carburant.	65.196.411	65.450.000	64.400.000
d) taxe véhicules automoteurs.	25.236.800	25.960.000	28.000.000
e) ventes d'émission	-	-	2.000.000
f) recettes diverses.	109.850	-	-
Total.	101.543.061	101.410.000	94.400.200
- Dépenses	28.938.100	135.761.983	134.377.453
- Moins-value retards et aléas divers.	-	-	
- Dépenses ajustées.	28.938.100	135.761.983	134.377.453
Avoir au 31.12.	400.748.106	366.396.123	326.418.870
II. Programme des dépenses			
1. Climat (Environnement)			
- Achats de droits d'émission	7.000.000	37.000.000	19.000.000
- Projets à l'étranger:			
a) projets mécanisme de développement propre	4.161.207	23.180.000	25.000.000
b) projets mise en oeuvre conjointe.	-	200.000	7.000.000
c) fonds multilatéraux.	2.344.231	7.405.510	7.501.828
Total.	6.505.439	30.785.510	39.501.828
- Mesures nationales	14.325.969	49.794.927	38.675.625
- Divers.	106.692	681.546	1.200.000
- Financement pays en développement.	1.000.000	4.500.000	5.000.000
Sous-total 1.	28.938.100	122.761.983	103.377.453
2. Energie			
- Mesures de compensation.	-	13.000.000	14.000.000
- Mécanismes de compensation.	-	-	17.000.000
Sous-total 2.	-	13.000.000	31.000.000
Total des dépenses ……	**28.938.100**	**135.761.983**	**134.377.453**

21) FONDS POUR L'EMPLOI

1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant création d'un fonds pour l'emploi;
Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant institution d'un code du travail.

2) Objectives:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:
1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:
1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des communes;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	96.038.566	108.179.055	48.942.524
- Produit de l'impôt de solidarité	209.604.479	215.733.436	342.624.845
- Produit de la cotisation sociale sur carburants	136.075.322	135.450.000	133.000.000
- Remboursements	43.251.210	37.600.000	38.400.000
- Dotation budgétaire normale	110.000.000	120.000.000	125.000.000
- Dotation budgétaire supplémentaire.....	50.000.000	70.000.000	-
Total	548.931.011	578.783.436	639.024.845
- Dépenses	536.790.522	638.019.967	682.629.763
- Avoir au 31.12.	108.179.055	48.942.524	5.337.606
II. Programme des dépenses			
A. Dépenses générales			
a. Indemnités de chômage			
1. Chômage complet	188.902.638	220.000.000	245.000.000

(en euros)

	2011	2012	2013
2. Remboursement du chômage des frontaliers ……	-	20.000.000	25.000.000
3. Chômage partiel ……..……...……	12.903.873	24.000.000	30.000.000
4. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique ……..……	11.643.563	13.000.000	13.000.000
Sous-total a. ……..……	213.450.074	277.000.000	313.000.000
b. Actions pour combattre le chômage des jeunes			
b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. CAT - Autres (communes, privé, etc.) ……..……..……	8.806	-	-
2. CAE - Etat (contrat appui emploi) ……..……..……	2.659.308	3.000.000	2.500.000
3. CAE - communes, asbl, etc (contrat appui emploi) ……...	2.037.305	3.000.000	3.000.000
4. CIE (contrat d'initiation à l'emploi) ……..……..……	7.652.825	8.000.000	8.000.000
5. CIE (expérience pratique) ……...……..……..……	1.576.569	1.600.000	1.700.000
6. CIE (remboursement cotisation sociale 18 mois après CIE)……	542.333	1.000.000	1.000.000
7. CAE/CIE (prime unique aux employeurs)……	544.878	500.000	500.000
8. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT ……	34.229	50.000	50.000
Sous-total b. ……	15.056.253	17.150.000	16.750.000
c. Actions en faveur de l'emploi			
c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. Stages de réinsertion profess. (hors chômeurs indemnisés)…….. …	9.541.623	11.000.000	11.000.000
2. Garantie de salaires ……	18.401.658	19.000.000	19.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs ……	328.270	350.000	350.000
4. Aides à la mobilité géographique ……....……	224.049	225.000	225.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie) ……..……	44.877.771	47.000.000	48.000.000
6. SNAS - mise au travail ……...……	22.916	22.000	22.000
7. Travaux extra. d'intérêt général + prêt de main d'œuvre (WSA) ……	1.769.732	2.000.000	2.000.000
8. Préretraite (hors sidérurgie) ……	38.590.950	40.000.000	41.000.000
9. Participation au paiement d'une indemnité de congé parental ……	11.125.000	13.500.000	13.500.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM ……...….	2.780.373	4.000.000	5.000.000
11. Frais informatiques ……...……..……	222.760	2.000.000	2.000.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs ……..…….....	14.720	100.000	100.000
13. Pool des assistants à la direction dans l'enseignement secondaire + encadrement psycho-social des chômeurs ……..	3.631.481	3.600.000	3.600.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin ……..…..……..……	-	-	-
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée ……...……	15.655.943	17.000.000	18.000.000
16. Indemnité compensatoire travailleurs reclassés……...……..……	51.359.824	59.000.000	59.000.000
17. Subsides aux employeurs (capacité de travail réduite)..……..……	731.394	1.000.000	1.000.000
18. Mesures de réhabilitation et de reconv. (capacité de travail réduite)….	84.407	200.000	200.000
19. Examens médicaux (capacité de travail réduite)…….. ……	138.300	200.000	200.000
20. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés ……..……	1.336.495	1.500.000	1.500.000
21. Divers ..…..……...……..……	1.293.894	1.500.000	1.500.000
c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire			
Initiatives sociales en faveur de l'emploi			
1. Forum pour l'emploi ……...……...……	11.841.375	10.922.252	11.500.000
2. Proactif ……...…….....	14.756.999	14.555.503	15.000.000
3. Objectif Plein Emploi ……...……..……...….	22.977.666	21.157.940	22.300.000
4. Défi-Job ……...……...……..……	319.200	630.676	650.000
5. Eng nei Schaff …..……..……..……	231.499	458.844	500.000
6. RTPH ……...……..……..……	437.600	500.000	500.000

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
7. COLABOR……	305.500	1.140.581	1.200.000
8. Aarbechtshëllef……	439.630	866.750	900.000
9. Actions locales communes ……	754.382	839.600	900.000
10. Autres……	-	2.000.000	2.000.000
c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire	2.481.631	2.556.080	2.632.763
Sous-total c. ……	256.677.042	278.825.226	285.279.763
d. Section spéciale (Formation)			
1. Aides et primes à l'apprentissage ……	12.543.025	15.000.000	15.000.000
2. Complément apprentissage pour adultes ……	2.941.491	4.000.000	4.000.000
3. NAXI - femmes en détresse……	960.000	1.265.872	1.300.000
4. Autres actions de formation du FPE ……	1.933.095	3.000.000	3.000.000
5. Projet LINTGEN de PROACTIF ……	1.375.000	1.678.869	1.700.000
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi ……	1.008.334	1.100.000	1.100.000
Sous-total d. ……	20.760.945	26.044.741	26.100.000
Sous-total A. ……	505.944.314	599.019.967	641.129.763
B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie			
1. Chômage partiel alternatif ……	212.900	3.500.000	3.000.000
2. Indemnité de réemploi ……	390.184	500.000	500.000
3. Préretraite ……	24.750.726	30.000.000	33.000.000
4. Prêt de main d'oeuvre ……	-	2.000.000	2.000.000
Sous-total B. ……	25.353.810	36.000.000	38.500.000
C. Remboursements comptables extraordinaires……	5.492.398	3.000.000	3.000.000
II. TOTAL Dépenses ……	536.790.522	638.019.967	682.629.763
III. Programme des recettes			
A. Alimentation normale			
a. Impôts de solidarité			
1. Impôt sur le revenu des collectivités ……	82.833.631	81.578.947	113.655.914
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques ……	126.770.848	134.154.489	217.132.196
3. Impôt sur le revenu des communes ……	-	-	11.836.735
b. Contribution sociale sur carburants ……	136.075.322	135.450.000	133.000.000
Sous-total A. ……	345.679.801	351.183.436	475.624.845
B. Remboursements			
1. Comptables extraordinaires ……	5.492.398	200.000	200.000
2. Remboursement chômage ……	754.165	900.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites ……	2.480.138	1.000.000	700.000

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
4. Fonds social européen …….……	343.798	200.000	200.000
5. Participation des entreprises au stage de réinsertion ……..……	4.222.924	3.000.000	3.100.000
6. Participation au coût de la préretraite …..……...…….	28.586.994	32.000.000	33.000.000
7. Remboursements initiatives sociales ……	1.215.589	200.000	200.000
8. Divers …….……...…….	155.204	100.000	100.000
Sous-total B. ……...……	43.251.210	37.600.000	38.400.000
C. Alimentation supplémentaire : Dotation budgétaire			
1. Dotation normale …….……	110.000.000	120.000.000	125.000.000
2. Dotation supplémentaire …….……	50.000.000	70.000.000	-
Sous-total C. ……...……	160.000.000	190.000.000	125.000.000
III. TOTAL Recettes …….……...……	548.931.011	578.783.436	639.024.845

22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)
Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)
Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)
Loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural (art. 55)

2) Objet:

Art. 55. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 55 (. . .) Le fonds est alimenté:
1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;
2. par les recettes et bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds;
3. par les remboursements d'aides effectués (...)

Dépenses: Voir sous "Objet"

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	10.006.041	25.258.479	489.947
- Alimentation:			
a) budgétaire normale……..……	57.000.000	57.000.000	57.000.000
b) budgétaire supplémentaire……..……	40.000.000	-	-
- FEOGA/FEADER……...……	11.497.653	12.181.468	11.812.084
Total:	108.497.653	69.181.468	68.812.084
- Dépenses…….……	93.245.215	93.950.000	68.883.840
- Avoir au 31.12 ……	25.258.479	489.947	418.191
II. Programme des dépenses			
- Loi agraire 2001.....	15.024.952	13.100.000	1.230.000
- Loi agraire 2008:			
- Axe 1: Compétitivité ……	37.193.179	40.000.000	29.021.740
- Axe 2 : Environnement & paysage ……	31.804.292	29.000.000	24.745.500
- Axe 3: Zones rurales ……	1.235.133	3.000.000	3.239.000
- Axe 4: Leader ……	1.399.377	1.900.000	1.867.600
- Mesures nationales	6.588.282	6.950.000	8.780.000
Total loi agraire 2008	78.220.263	80.850.000	67.653.840
Total des dépenses ……	93.245.215	93.950.000	68.883.840

23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art.

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	63.138.796	76.445.873	51.849.394
- Alimentations:			
a) alimentation normale	55.800.000	56.400.000	57.000.000
b) alimentation supplémentaire	57.077.894	100.000.000	-
c) recettes diverses.	-	-	-
Total	112.877.894	156.400.000	57.000.000
- Dépenses	99.570.818	201.107.199	128.066.563
- Moins-value retards et aléas de chantier:10% et 20%.	-	20.110.720	25.613.313
- Dépenses ajustées.	99.570.818	180.996.479	102.453.250
- Avoir au 31.12	76.445.873	51.849.394	6.396.143
II. Programme des dépenses			
1. Projets en réalisation			
- Centre pénitentiaire Schrassig:1ère extension.	2.108	200.000	17.064
- Centre pénitentiaire Schrassig: 2e extension (y inclus sécurité et buanderie).	-	-	-
- Parc de Hosingen: aménagement	-	-	-
- Parc de Hosingen: centre écologique	258.002	200.000	1.100.000
- Abbaye Neumünster : passerelles	43.478	250.000	70.018
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades	120.349	219.435	-
- C.P.A. Givenich:2e extension.	139.497	50.000	37.099

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Immeuble Printz et Rischard: transformations.	10.543	400.000	66.031
- C.N.A. Dudelange (y inclus centre culturel)	269.389	600.000	187.507
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage.	-	-	212.000
- Centre de conf. Kirchberg: 1e extension et modernisation.	21.510.162	6.000.000	2.000.000
- Centre de conf. Kirchberg:2e extension.	22.018.587	22.000.000	7.500.000
- Salle de concert Kirchberg.	145.961	100.000	-
- Police des Autoroutes + P.&Ch. Bertrange	4.996.079	2.500.000	1.400.000
- P&Chaussées Bertrange: atelier mécanique.	-	-	-
- Parc "3 Eechelen": aménagement.	440.255	78.904	-
- Immeubles adm.Kirchberg "Tours A et B":acquisitions.	-	79.200.000	-
- Police g.-d. Grevenmacher.	4.034.228	5.000.000	1.000.000
- Laboratoire national de santé.	8.090.180	26.000.000	26.000.000
- Labo. Nat de santé(méd.vét.+méd.legale):2e phase.	435.265	500.000	3.000.000
- Centre de Recherche public - Santé.	102.787	300.000	-
- P.&Ch. Remich: ateliers.	2.908.798	800.000	162.168
- Justice de Paix Esch/Alzette.	3.984.939	1.800.000	432.657
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière.	3.838.252	1.432.302	365.152
- Bât.publ.: atelier et dépôt (nvlle constr.) Bertrange-Bourmicht.	1.456.907	250.000	53.186
- Centre pénitentiaire Schrassig:mesures de sécurité.	3.762.604	2.000.000	2.500.000
- Centre Marienthal.	1.266.892	3.000.000	6.500.000
- Caserne Herrenberg:réhabilitation des infrastr.techniques.	3.888.507	5.000.000	5.000.000
- Caserne Herrenberg: hall logistique.	1.924.215	14.000.000	17.000.000
2. Loi budgétaire			
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	-	-	-
- Bireler Haff: transformation.	-	-	-
- Institut viti-vinicole Remich.	480.787	-	-
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure.	135.600	700.000	680.087
- Ministère de l'Education nationale:réhabilitation	1.985.557	1.350.000	186.348
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports.	1.599.416	1.010.842	300.000
- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	571.147	700.000	944.806
- Centre de Rech. Public - Santé:pavillon provisoire.	101.281	-	-
- Centre nat.de littérature Mersch (Maison Eiffes).	95.585	-	-
- INS: réfec.pelouse et modernisation hall.	-	-	-
- CP Schrassig:réfection toitures et mur d'enceinte.	320.763	600.000	500.000
- Musée 'A Possen' B.-Kleinmacher: transformation	75.579	-	-
- Ferme Casel Givenich.	141.215	-	-
- Ecole nat. des sap. Pomp.Niederfeulen:rénovation complète.	43.101	1.300.000	700.000
- Pont Abbaye Neumunster.	-	100.000	600.000
- Unité de sécurité Dreiborn.	1.398.587	3.000.000	1.781.991
- Stand de tir Reckenthal: extension.	203.631	1.000.000	3.000.000
- Château de Schoenfels:centre d'accueil et at.thérapeutique(phase1)….	456.968	1.500.000	1.300.000
- Château de Schoenfels:aménagement (phase2).	-	250.000	1.800.000
- Foyer d'accueil pour toxicomanes Luxembourg.	10.697	5.000	100.000
- Nature et Forêts Diekirch:nouv.bât.-site de l'anc.Hôtel du Midi. . .	191.313	750.000	3.200.000
- Nature et Forêts Wormeldange: constructions bureaux.	-	-	-
- Police g-d.Rédange:nvlle construction.	-	-	-
- Palais de Justice Diekirch: réaménagement/nvlle construction.	-	50.000	100.000
- Police g.-d. Strassen: nvlle construction.	808.390	83.834	-
- Police Wiltz.	-	-	-
- P. & Ch. Echternach: nouvelle construction	-	50.000	-
- P. & Ch. Clervaux: extension	-	-	-
- P. & Ch. Grevenmacher: dépôt Potaschbierg.	-	-	-
- P.& Ch. Mersch : dépôt.	126.395	700.000	2.500.000
- P&Ch. Walferdange: dépôt.	1.351.011	2.000.000	60.448
- P.& Ch. Windhof : ateliers et garage	-	-	-
- Haff Réimech	475.882	1.800.000	1.800.000
- Centre douanier Gasperich:nouvel atelier à 3 niveaux.	-	-	-

(en euros)

	2011	2012	2013
- Villa Louvigny: remise en état salle de musique.	-	-	-
- Police g.-d. Lorentzweiler: nvlle construction.	-	-	-
- Centre mosellan Ehnen: réaménagement et extension.	-	-	500.000
- Foyer Don Bosco.	88.484	4.000.000	4.000.000
- Adm.des services de secours,Gasperich: terrain d'entraînement. . .	3.450	300.000	-
- Police Verlorenkost: bâtiment administratif.	359.767	1.500.000	8.000.000
- Centre d'intervention- Luxairport.	-	-	-
- Laboratoire ASTA et infrastructures à Gilsdorf.	15.244	10.000	250.000
- Service Central des Imprimés Leudelange.	-	300.000	500.000
- "Les Rotondes" :aménagement en espace culturel.	32.621	1.500.000	2.500.000
- Centre de production artistique Bonnevoie.	1.088.953	761.633	-
- Dépôt de munition à Herrenberg.	-	-	-
- Protection civile Lintgen:construction nouvel hangar.	-	-	-
- Maison Robert Schuman: transformation presbytère.	6.171	500.000	400.000
- Chât.de Berg: construct.d'un abri pour jardiniers et parking.	257.804	-	-
- CP Schrassig:structures préfabriquées pour personnel.	-	150.000	2.300.000
- Hémicycle Kirchberg :mise à niveau.	117.557	-	-
- Château de Senningen:nvlle annexe pour permanence des communications.	-	-	-
- Château de Berg: rénovation.	-	-	-
- Centre de Hollenfels.	-	-	50.000
- Centre mosellan Ehnen: réaménagement et extension.	-	-	-
- Imprimerie et bureaux PE (libérat.Schuman): structure temporaire. .	-	-	-
- Théâtre en plein air Wiltz: reconstruction.	-	935.248	100.000
Projets en cours d'achèv.,aband.,préfinancés.	147.184	-	-
3. Projets en élaboration			
- Bibliothèque Nationale de Luxembourg.	59.652	500.000	1.000.000
- P.&Ch. Fridhaff: dépôt de sel..	-	-	-
- Centre d'accueil Burfelt.	-	100.000	-
- Bireler Haff,section cantine de la Douane: transformation.	-	-	-
- Adm.de la Nature et des Forêts, Wormeldange: constr. bureaux. . .	-	100.000	200.000
4. Etudes (loi de garantie) * partie des études			
- Bâtiment Jean Monnet II (part études).	938.462	500.000	6.000.000
- Bâtiment Konrad Adenauer: extension (part études) (déconta-mination terrain (partenariat renforcé)).	208.636	400.000	400.000
- Cour des Comptes:2e extension (part études).	-	20.000	-
- Cour de Justice UE:mise en conf.annexes A,B,C(part études).	12.545	-	-
5. Autres projets			
- Caserne Herrenberg:modernisation(part études)	-	-	-
- Maison d'arrêt à Sanem: aménagement d'un nouveau centre pénit.	13.394	700.000	1.000.000
6. Nouveaux projets (loi budgétaire)			
- Administration de la Gestion de l'Eau-service régional ouest.	-	-	-
- Administration de l'Enregistrement-Direction: assainissement et mise en sécurité du dernier étage.	-	-	200.000
- Archives nationales provisoires Bourmicht.	-	-	4.000.000
- Centre douanier Sud, Esch/Alzette.	-	-	-
- CJ9-Palais de la Cour de Justice: 5e extension (part études).	-	-	2.000.000
- CP Schrassig-logements de service: assainissement.	-	-	-
- Musée d'Histoire naturelle, Luxbg: adaptation et mise à niveau. . .	-	-	500.000
- Place de la Constitution: réaménagement.	-	-	10.000
- Poste frontalier Dudelange-Zoufftgen.	-	-	-
Total des dépenses.	**99.570.818**	**201.107.199**	**128.066.563**

24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	75.251.862	86.689.601	68.733.839
- Alimentations:			
a) alimentation normale	50.900.000	52.100.000	53.000.000
b) alimentation supplémentaire	1.200.000	-	
c) recettes diverses.	-	-	
Total	52.100.000	52.100.000	53.000.000
- Dépenses	40.662.262	77.839.735	97.288.849
- Moins-value retards et aléas de chantier:10% et 20%.	-	7.783.974	19.457.770
- Dépenses ajustées.	40.662.262	70.055.762	77.831.079
- Avoir au 31.12	86.689.601	68.733.839	43.902.760
II. Programme des dépenses			
1. Projets en réalisation			
- Lycée de garçons Luxembourg: extension.	353.663	170.226	-
- LCDiekirch:extension (ttes. les phases)	226.288	-	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher.	-	-	-
- LT Josy Barthel Mamer.	122.095	119.640	-
- Internat à Diekirch	248.705	332.519	-
- LT Esch/Alzette (Raemerich)	-	400.000	104.390
- LT Nic Biever Dudelange	481.877	1.600.000	1.100.000
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase)	4.244.450	2.800.000	1.200.000
- LT Mathias Adam Pétange:nvlle construction.	1.361.897	1.800.000	1.400.000
- LT et Internat Rédange/Attert	1.853.572	3.900.000	2.400.000
- LTC Dommeldange: annexe	9.062	90.000	88.149

(en euros)

	2011	2012	2013
- LT Esch/Alzette(Lallange)	5.340.983	3.500.000	1.662.493
- LT Mathias Adam-Jenker	2.391.546	2.500.000	-
- LT pour professions de santé	31.601	100.000	500.000
- Lycée à Junglinster	2.709.570	15.000.000	20.000.000
- Divers projets en cours d'achèv.,aband., préfinancés	-	-	-
2. Loi budgétaire			
- CNS Kirchberg: rénov.façades vitrées,vestiaires	96.698	-	-
- LTH Alexis Heck: mise en conformité cuisine	719.204	2.000.000	700.000
- Centre de Logopédie :mise en conformité	360.465	242.351	-
- Ecole Europ.Kirchberg: extension salle des sports	42.011	-	-
- LT Grevenmacher:nvlle construction	316.832	7.000.000	7.000.000
- LT Arts et Métiers: cantine et sports	353.372	4.000.000	7.500.000
- Lycée des Sports Luxembourg (Sportlycée INS)	2.968.591	6.000.000	500.000
- LT Dudelange - Annexe: hall des sports	3.093.383	2.000.000	965.643
- Athénée (rénovation): structure temporaire	9.424.073	17.000.000	3.500.000
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	-	-	-
- Ecole de la 2e chance Hamm	142.198	10.000	50.000
- LT pour professions de santé Ettelbruck	243.541	500.000	1.500.000
- LT pour professions de santé Sud (Bascharage): pavillon préfabriqué	107.646	750.000	2.000.000
- LT Michel Lucius: nvlle construction sur terrain bloc 2000	55.166	750.000	5.500.000
- Centre de Logopédie: nvlle construction	41.398	500.000	4.000.000
- LT Mathias Adam Pétange: démolition anc bâtiment	8.338	400.000	700.000
- LC Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classes,hall des sports (phases 1+2)	166.468	200.000	2.000.000
- LT /LT agricole Ettelbruck: infrastructures prioritaires	-	10.000	50.000
- Infrastructures sportives à Diekirch	-	5.000	100.000
- LM Rodange: rénovation (part études)	-	-	50.000
- LC Diekirch- Annexe Mersch: rénovation(part études)	-	-	50.000
- LT du Centre: nvlle construction,sports, réfectoire	8.625	100.000	3.000.000
- Université Luxembourg-Limpertsberg, Max-Planck Institut, Bibliothèque universitaire: transf. anc. Ecole Américaine	-	150.000	1.500.000
- L.Robert Schuman : bibl, cafet. struct d'acc., park.,alentours	-	-	-
- LT Esch-place V. Hugo:transform.+ salle des sports	-	-	-
- HMC Capellen: nvlle construction	-	-	-
3. Projets en élaboration			
- LTAgricole Gilsdorf	680.826	500.000	1.500.000
- 2e Ecole europ. et Centre de la petite enfance(part études)	-	-	-
- LT Bonnevoie: extension et remise en état (part études) (part études) (projet PPP)	-	20.000	568.174
- Athénée: rénovation	551.800	750.000	15.000.000
- Lycée Clervaux	423.365	1.500.000	1.500.000
- L.Hubert Clement:réaménagements	1.473.398	1.000.000	8.000.000
- Lycée Mondorf (part études) (projet PPP)	-	-	-
- Neie Lycée et LTPES (part études) (projet PPP)	-	-	-
4. Autres projets			
- Université Luxembourg-Limpertsberg	-	-	100.000
- Lycée funiculaire Differdange	9.557	100.000	500.000
- Nordstad-Lycée	-	20.000	150.000
- CNFPC Ettelbruck	-	20.000	100.000
5. Nouveaux projets (loi budgétaire)			
- Institut de langues à Luxembourg-Limpertsberg: assainissement énergétique,extension,alentours	-	-	750.000
Total des dépenses	**40.662.262**	**77.839.735**	**97.288.849**

25) FONDS DES ROUTES

1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:
- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).
- Loi du 29 mai 2009

2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er, ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie et les frais de maintenance et d'entretien du centre de contrôle du trafic sont imputables au Fonds des routes.
Peuvent également être imputées à charge du Fonds des routes les dépenses relatives à des travaux:
- de construction, de reconstruction, de remplacement, de réhabilitation et d'assainissements, ainsi que d'entretien des ouvrages d'art et hydrauliques de l'Etat,
- de construction de routes nationales et de chemins repris,
- de redressement et d'aménagement de la chaussée, d'amélioration et de réfection des revêtements des routes nationales et des chemins repris,
- de construction et de réfection de toute piste cyclable faisant partie du réseau national de pistes cyclables mis en place par la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables,
- d'aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation,
- d'aménagement de plates-formes intermodales et de gares routières.

Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Le Fonds des routes est alimenté:
a) par des dotations budgétaires;
b) par des recettes d'emprunts;
c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	136.315.947	67.094.448	51.829.974
- Alimentations:			
a) alimentation normale	2.000.000	5.000.000	10.000.000
b) alimentation supplémentaire	-	-	-

(en euros)

	2011	2012	2013
c) recettes d'emprunts	100.000.000	150.000.000	150.000.000
d) divers	871.499	-	-
Total:	102.871.499	155.000.000	160.000.000
- Dépenses	172.092.999	189.182.748	234.099.187
- Moins-values retards et aléas de chantiers:10% et 20%	-	18.918.275	46.819.837
- Dépenses ajustées	172.092.999	170.264.473	187.279.350
- Avoir au 31.12	67.094.448	51.829.974	24.550.625
II. Programme des dépenses			
Emprises concernant des projets achevés			
- Autoroute de Trèves	-	-	-
- Contournement de Luxembourg	-	-	-
- Collectrice du Sud	1	-	-
Liaison avec la Sarre			
- Diverses sections	1.308.547	-	-
- Bypass Hellange	-	-	1.000.000
- Station de service	-	100.000	100.000
- Sections I et II: emprises et études	84.989	-	-
Route du Nord			
- Contournement Mersch	-	-	-
- Luxembourg-Mersch	53.001.571	30.500.000	29.000.000
- Contournement d'Olm et de Kehlen	-	100.000	100.000
- Contournement Ettelbruck-Niederfeulen	4.153	250.000	250.000
- Luxembourg-Mersch:emprises et études	1.746.781	-	-
Autres projets			
- Aménagements sécuritaires	31.960	100.000	100.000
- Surveillance des chantiers			
(y non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)	-	100.000	100.000
- Inspection et classification autoroutes	-	200.000	200.000
- Aires de service	1.371.437	1.000.000	1.000.000
- "CITA"	938.201	1.000.000	3.700.000
- Entretien grande voirie	12.010.555	7.000.000	6.000.000
- Entretien OA grande voirie	-	100.000	1.500.000
- Modernisation tunnels existants	988.518	250.000	250.000
- Entretien technique CITA et tunnels	4.231.984	5.000.000	5.000.000
- Plan d'action national anti-bruit:mesures	-	100.000	100.000
- Voies bus sur autoroutes	308.284	100.000	500.000
- Contournement Alzingen, nouvelle N3	-	100.000	100.000
- Contournement Cessange	29.049	100.000	100.000
- Giratoire de Merl	-	-	-
- Giratoire à Kayl: aménagement	-	-	-
- Contournement Sandweiler	-	-	-
- Contournement de Heinerscheid	-	100.000	100.000
- Contournement Junglinster	3.527.901	5.000.000	13.000.000
- Contournement Nord de Strassen(N6 dir.échang.Bridel)	12	-	-
- Contournement Bascharage	10.694	200.000	500.000
- Pénétrante de Differdange	45.148	100.000	1.000.000
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz et			
la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette	1.290.700	700.000	309.300
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen	4.417	-	-

(en euros)

	2011	2012	2013
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange	253.342	200.000	600.000
- Bvd de Merl (giratoire N5/N34-rte d'Arlon), voie de liaison Bourmicht	41.873	300.000	1.500.000
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen	-	-	-
- N1 entre Senningerberg et aéroport	-	100.000	500.000
- N1 entre Irrgarten et aéroport	-	-	100.000
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange	-	-	-
- Echangeur de Pontpierre	97.040	100.000	2.000.000
- Echangeur de Burange	122.051	100.000	3.500.000
- Echangeur de Livange et voirie connexe	-	100.000	100.000
- Transformation /sécurisation de l'échangeur Sanem	-	-	100.000
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadder-scheier	66.077	100.000	2.200.000
- Sécurisation de l'échangeur A7/N11	-	-	-
- Giratoire N13	-	100.000	100.000
- Voirie d'accès vers la nvlle Maison d'arrêt de Sanem	-	100.000	1.000.000
- Voies de délestage à Echternach, (N10/E29/N11)	-	100.000	100.000
- Transversale Clervaux	1.337.570	100.000	2.000.000
- N27A(B7) Rond-point Fridhaff-échangeur Erpeldange-accès zone d'activités Fridhaff	-	500.000	1.000.000
- Optimisation/dédoublement de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz/Schifflange	-	100.000	100.000
- Echangeur Schifflange: réaménagement	-	-	-
- Contournement Nord Differdange N31 (études)	-	-	-
- Contournement Hosingen	-	100.000	100.000
- Contournement Troisvierges	-	100.000	100.000
- Contournement Nord Diekirch	26.836	100.000	100.000
- Contournement Remich (études)	-	-	-
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	-	-	-
- Raccord. échangeur Mertert à N1 et Port (études)	-	-	-
- Nouvel accès SIDOR (études)	-	-	-
- Desserte intercommunale de Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederkon pour accès friches industrielles (études)	-	100.000	100.000
- Mise à 2x2 voies B7 entre Colmar et Erpeldange	-	100.000	100.000
- Mise à 2x2 voies B7 entre Ettelbruck et Erpeldange	-	-	100.000
- Plateforme multimodale Hoehenhof et voirie connexe (ancien projet voirie desserte Aéroport)	62.140	100.000	100.000
- N7 Gare d'Ettelbruck	128.971	150.000	100.000
- N7 couloir multi-modale entre Ettelbruck et Diekirch	-	100.000	250.000
- N7/CR377 Réaménagement carrefour Koeppenhaff	-	100.000	150.000
- N12 Accès décharge pour matériaux inertes Folschette	41.986	100.000	200.000
- Relogement CR102 à Mamer	1.554.851	273.376	-
- N10 Redressement Machtum-Ahn-Hettermillen	-	50.000	100.000
- N10 Esplanade Remich	6.044	100.000	100.000
- N13 suppression PN5 à Dippach-Gare	275.503	500.000	500.000
- N28 raccordement N28/N2 Bous	-	-	-
- CR125 suppression PN17 à Walferdange	-	-	-
- CR124 suppression PN18 à Heisdorf	-	-	-
- CR122 suppression PN20B à Lorentzweiler	-	200.000	500.000
- CR306 suppression PN24et PN24A à Pettingen	-	100.000	100.000
- N13 réaménagement à Windhof	-	200.000	600.000
- N16 avenue Clement à Mondorf-les-Bains	-	100.000	100.000
- N1 Réaménagement à Senningerberg	-	100.000	200.000

(en euros)

	2011	2012	2013
- CR134 traversée de Wecker.	-	50.000	750.000
- Divers.	1.654.672	1.000.000	1.000.000
Ban de Gasperich			
- Aménagement bvd Raiffeisen et bvd Kockelscheuer.	161.373	200.000	5.000.000
- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas.	-	100.000	100.000
Mise à 2x3 voies des A3 et A6:			
- Croix de Gasperich.	13.265	-	-
- Croix de Cessange	82.352	-	-
- Helfenterbrück: sécurisation.	1.604.276	3.500.000	3.000.000
- Gasperich - Aire de Berchem	17.139	100.000	4.000.000
- Aire de Berchem - Bettembourg	-	-	-
- Gasperich-Bridel.	-	100.000	100.000
- Bridel-Mamer.	-	-	-
Liaison Micheville			
- Liaison Micheville (phase 1)	5.030.062	10.600.000	6.000.000
- Liaison Micheville (phase 2) (emprise pollution mise en déduction parce que reportée sur emprises).	19.418.486	15.200.000	20.500.000
- Liaison Micheville (phase 3).	-	-	2.000.000
- Liaison Micheville (emprises).	4.446.484	6.000.000	5.124.923
Voirie normale			
- Chemins repris: redressement chaussée et réfection revêtements.	27.995.542	34.000.000	25.000.000
- Routes nationales:redresssement chaussée et réfection revêtements.	13.290.589	25.000.000	20.000.000
- Pistes cyclables:construction et réfection.	2.422.712	2.000.000	3.000.000
- Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plates-formes intermodales et gares routières.	1.445.622	8.000.000	8.000.000
- Divers ouvrages d'art: assainissement.	2.348.636	3.000.000	5.000.000
Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg			
- Pont Adolphe:pont provisoire.	394.952	2.081.000	7.714.000
- Pont Adolphe (OA 750).	2.047.938	2.769.000	2.000.000
- Passerelle(OA 788).	-	50.000	50.000
Divers ouvrages d'art			
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA 174).	1.162.892	1.364.000	391.000
- Pont frontalier Moselle à Remich (OA39).	-	402.494	9.000
- Pont frontalier Grevenmacher (OA401).	168.677	1.000.000	9.629.000
- Pont frontalier Echternach(OA383).	21.663	148.000	625.000
- OA498 Insenborn et OA499 Lultzhausen	77.169	7.940.000	7.600.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA753).	691.652	1.532.000	1.340.000
- Pont sur les CFL à Schieren (OA127).	1.385.355	2.400.878	400.000
- Viaduc Serningerbach (OA1134).	-	205.000	5.255.000
- Contrat d'entretien ouvrages d'art(4ième soumission).	295.127	2.504.000	2.853.000
- Contrat d'entretien ouvrages d'art(5ième soumission).	-	63.000	1.200.000
- Viaduc Haute-Syre (OA1134)sur A1: élargissement (études)	-	-	-
- OA509 Esch-sur -Sûre et OA510 Tadler-Moulin: réhabilitation. . .	-	-	800.000
- OA 202 nouveau viaduc de Mersch (études).	79.375	-	2.000.000
- OA 208 construction d'un nouveau pont ferroviaire dans le cadre de la mise à double voie de la ligne Luxbg-Pétange.	887.803	1.000.000	648.964
- Inspection des ouvrages d'art.	-	-	500.000
Total des dépenses ……	**172.092.999**	**189.182.748**	**234.099.187**

26) FONDS DU RAIL

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le fonds du rail.
Le fonds du rail est alimenté:
- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. …….……	280.050.695	248.024.373	274.340.836
- Alimentation:			
- Dotation budgétaire normale investissement ……...……	11.500.000	12.000.000	10.000.000
- Dotation budgétaire normale gestion de l'infrastructure..……...	110.308.517	113.138.195	115.851.078
- Emprunt ……...……	100.000.000	100.000.000	-
- Subvention U.E. ……...……..…	118.770	-	2.000.000
- Restitution TVA (investissement) ……..…	23.409.342	25.240.164	26.834.533
- Restitution TVA (gestion de l'infrastructure) …….	15.649.088	18.663.406	16.970.729
- Autres recettes (Redevances,..) ……...……	32.294.371	58.333.358	21.300.000
Total ……...……...……	293.280.088	327.375.123	192.956.340
- Dépenses ……...……	325.306.410	331.226.261	396.532.847
- Moins-values retards et aléas de chantiers au niveau des dépenses d'investissement y compris études (2012: -15%, 2013: -25%)……..	-	30.167.601	65.826.027
- Dépenses ajustées ……...……	325.306.410	301.058.660	330.706.820
- Avoir au 31.12 …….…….……	248.024.373	274.340.836	136.590.356

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
II. Programme des dépenses			
Dépenses projetées:			
- Gestion de l'infrastructure	**124.422.705**	**130.108.924**	**133.228.740**
- Investissement	**187.292.072**	**187.373.800**	**248.450.375**
1) Projets en cours de réalisation:			
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg	*32.303.556*	*41.437.093*	*35.610.085*
- Adaptation Tête Nord de la Gare de Luxembourg	*30.254.397*	*26.638.131*	*23.740.057*
- Gare Belval-Université, Arrêt Belval-Lycée	*9.855.142*	*12.490.324*	*7.122.017*
- Centre de Remisage en Gare de Luxembourg	*3.553.770*	*591.958*	*2.374.006*
- Ligne du Nord (hors entretien constructif) et Gare d'Ettelbrück	*319.626*	*378.853*	*5.816.314*
- Installation d'un système de contrôle de vitesse	*4.113.708*	*1.183.917*	*4.748.011*
- Installation d'un système GSM-R	*4.077.010*	*10.655.253*	*14.244.034*
- Mise à double voie de la ligne Hamm-Sandweiler	*1.450.156*	*2.959.792*	*4.748.011*
- Nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg	*304.237*	*2.367.834*	*5.935.014*
- EuroCap-Rail	*757.633*	*5.327.626*	*33.829.581*
2) Projets en voie d'élaboration: Objectif à atteindre			
- Adaptations Têtes Sud et Ouest de la Gare de Luxembourg	*391.838*	*295.979*	*7.715.518*
- Gare périphérique Howald	*147.975*	*892.673*	*2.374.006*
- Gare Pont Rouge	*256.885*	*591.958*	*1.187.003*
- Plate-forme multimodale Bettembourg	*-*	*1.999.636*	*10.000.499*
- Point d'échange à Hollerich	*-*	*-*	*593.501*
3) Entretien constructif	*61.357.579*	*76.780.566*	*83.546.007*
dont: - Gare Differdange	*-*	*1.187.003*	*3.561.008*
- Ligne du Nord (Renouvellement de la voie)	*-*	*9.496.023*	*8.309.020*
4) Autres projets et dépenses	*38.148.560*	*2.782.207*	*4.866.711*
- Etudes	**13.591.633**	**13.743.537**	**14.853.732**
- Etudes CFL	13.239.628	13.023.086	14.244.034
- Etudes du Ministère, divers	352.005	720.451	609.698
Total des dépenses	**325.306.410**	**331.226.261**	**396.532.847**

27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du fonds des raccordements ferroviaires internationaux.

Le fonds est alimenté:
- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01. ……..……	49.915.766	51.915.766	34.628.973
- Dotation budgétaire ……	2.000.000	2.000.000	2.000.000
- Dépenses ……	-	19.286.793	9.000.000
- Avoir au 31.12 ……..……	51.915.766	34.628.973	27.628.973

28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 20 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

3) Recettes et dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	33.239.064	70.056.886	72.745.086
- Alimentations:			
a) alimentation normale	48.500.000	16.300.000	19.000.000
b) alimentation supplémentaire	87.000.000	50.000.000	-
c) location/vente.	10.346.957	8.000.000	8.000.000
Total	145.846.957	74.300.000	27.000.000
- Dépenses	109.029.135	71.611.800	92.584.400
- Avoir au 31.12	70.056.886	72.745.086	7.160.686
A. Projets en état de remboursement			
Garantie de remboursement locatif			
(garantie théorique)			
- p.m..	-	-	-
Sous-total	-	-	-
Location-vente			
Fonds Kirchberg			
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg et mesures transitoires.	-	-	-
Sous-total	-	-	-

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
Autres			
- Centre Informatique Luxembourg-Gare	1.113.124	1.128.800	-
- Contournement de Differdange	15	-	-
- Missions diplomatiques Bruxelles	1.623.766	2.000.000	2.000.000
- Campus scolaire Geesekneppchen	12.929.437	13.500.000	13.500.000
- Centre national sportif et culturel Kirchberg(CNS).	6.389.854	8.983.000	8.983.000
- Centre de recherche public Henri Tudor	1.167.887	1.200.000	1.200.000
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	6.998.999	7.000.000	7.500.000
- Cité judiciaire plateau Saint Esprit	8.618.664	8.600.000	10.500.000
- Nouvelle aérogare du Findel.	10.577.272	11.000.000	18.000.000
- Parking Findel	4.974.003	5.500.000	9.000.000
	54.393.021	**58.911.800**	**70.683.000**
B. Projets en voie de construction			
Location-vente			
- Deuxième Ecole Européenne Mamer	-	5.700.000	16.000.000
- Palais de Justice CJCE:mise à niveau annexes A,B,C.	18.903	-	5.901.400
Sous-total	**18.903**	5.700.000	21.901.400
C. Projets non entamés			
Location-vente			
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel.	-	-	-
Sous-total	-	-	-
D. Autres projets			
Location-vente			
- Palais de Justice CJCE:4e extension (p.m).	47.762.329	-	-
Sous-total	**47.762.329**	-	-
E. Locations avec options d'achat			
- Immeuble administratif à Kirchberg dit "Tour A "	6.854.883	7.000.000	-
Sous-total	**6.854.883**	**7.000.000**	-
Total sans garanties théoriques.	**109.029.135**	**71.611.800**	**92.584.400**

29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

1) Base légale:

Loi du 11 mars 2008 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Objet:

Art. 7. de la loi du 11 mars 2008 et du projet de loi relatif au 9e programme - Les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide de l'Etat sur la base des articles 1 à 5 de la présente loi sont financées par le fonds spécial dénommé «fonds pour la promotion touristique». L'avoir du fonds pour la promotion touristique au 31 décembre 2007 (respectivement 31 décembre 2012) pourra servir à la liquidation des dépenses prévues à l'article 1er de la loi y compris les dépenses engagées avant cette date pour des projets répondant aux critères d'éligibilité fixés par le 8e (9e) programme quinquennal.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.
Loi du 11 mars 2008 et projet de loi relatif au 9e programme :
Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	8.500.804	9.334.362	5.594.262
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale ……	7.500.000	7.000.000	6.000.000
b) Dotation supplémentaire……	-	-	-
- Dépenses ……	6.666.441	10.740.100	6.629.353
- Avoir au 31.12. ……	9.334.362	5.594.262	4.964.909
II. Programme des dépenses			
- Aides à l'hôtellerie ……	2.518.784	2.600.000	2.520.000
- Aides aux communes (infrastructures, campings) ……	2.088.934	6.000.000	2.366.603
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) …	1.285.366	1.300.000	1.122.750
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse ……	-	10.000	10.000
- Aides aux campings privés ……	276.386	300.000	250.000
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel ……	67.458	85.100	180.000
- Aides pour la création de gîtes ……	117.126	95.000	55.000
- Investisseurs privés ……	245.581	250.000	25.000
- Autres aides ……	66.807	100.000	100.000
- Total des dépenses ……	6.666.441	10.740.100	6.629.353

30) FONDS POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES PROPRIETES IMMOBILIERES DE L'ETAT

1) Base légale:

Loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (art.40).

2) Objet:

Art. 40 - Objet et champ d'application du fonds:
II. - Le fonds a pour objet:
a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;
b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.
Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3) Recettes et dépenses:

Art. 40 - Alimentation du fonds:
IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	35.783.251	31.670.542	29.970.542
- Alimentations:			
a) alimentation normale	52.000.000	55.000.000	45.000.000
b) alimentation supplémentaire	-	-	
Total	52.000.000	55.000.000	45.000.000
- Dépenses	56.112.710	63.000.000	68.000.000
- Moins-values retards et aléas de chantier:10% et 15%	-	6.300.000	10.200.000
- Dépenses ajustées.	56.112.710	56.700.000	57.800.000
- Avoir au 31.12	31.670.542	29.970.542	17.170.542
II. Programme des dépenses			
Etat	**1.934.568**	**2.325.000**	**3.950.000**
dont entretien.	1.574.895	925.000	950.000
dont rénovation.	359.673	1.400.000	3.000.000
Affaires étrangères.	**4.155.541**	**3.650.000**	**5.200.000**
dont entretien.	1.695.967	1.400.000	2.200.000
dont rénovation.	2.459.574	2.250.000	3.000.000
Agriculture, Viticulture et Développement rural.	**741.386**	**715.000**	**675.000**
dont entretien.	313.486	415.000	350.000
dont rénovation.	427.900	300.000	325.000
Classes moyennes et Tourisme	**113.287**	**240.000**	**175.000**
dont entretien.	45.922	40.000	40.000
dont rénovation.	67.365	200.000	135.000

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
Culture	**3.122.017**	**2.825.000**	**3.075.000**
dont entretien	*1.351.360*	1.025.000	1.075.000
dont rénovation	*1.770.657*	1.800.000	2.000.000
Développement durable et Infrastructures	**5.127.421**	**4.651.000**	**6.606.000**
- Aménagement du territoire	-	**6.000**	**6.000**
dont entretien	-	1.000	1.000
dont rénovation	-	5.000	5.000
- Environnement	**817.648**	**920.000**	**1.875.000**
dont entretien	*245.401*	320.000	375.000
dont rénovation	*572.247*	600.000	1.500.000
-Transports	**470.890**	**350.000**	**1.110.000**
dont entretien	*286.753*	100.000	110.000
dont rénovation	*184.136*	250.000	1.000.000
-Travaux publics	**3.838.884**	**3.375.000**	**3.615.000**
dont entretien	1.118.586	1.400.000	1.540.000
dont rénovation	*2.720.298*	1.975.000	2.075.000
Economie et Commerce extérieur	**21.144**	**45.000**	**65.000**
dont entretien	10.707	25.000	25.000
dont rénovation	10.436	20.000	40.000
Education nationale et Formation professionnelle	**13.282.292**	**14.860.000**	**14.800.000**
dont entretien	6.682.948	7.110.000	7.300.000
dont rénovation	6.599.343	7.750.000	7.500.000
Egalité des Chances	**3.281**	**20.000**	**26.000**
dont entretien	3.281	10.000	11.000
dont rénovation	-	10.000	15.000
Enseignement supérieur et Recherche	**492.234**	**1.100.000**	**1.100.000**
dont entretien	370.917	650.000	650.000
dont rénovation	121.317	450.000	450.000
Famille et Intégration	**8.250.070**	**9.925.000**	**10.075.000**
dont entretien	3.470.228	3.800.000	3.825.000
dont rénovation	4.779.842	6.125.000	6.250.000
Finances	**2.803.183**	**1.900.000**	**1.975.000**
dont entretien	1.393.909	1.200.000	1.225.000
dont rénovation	1.409.273	700.000	750.000
Fonction publique et Réforme administrative	**286.934**	**1.650.000**	**1.675.000**
dont entretien	267.075	1.400.000	1.400.000
dont rénovation	19.859	250.000	275.000
Intérieur et Grande Région	**2.544.246**	**3.525.000**	**3.000.000**
dont entretien	1.753.283	2.525.000	2.000.000
dont rénovation	790.963	1.000.000	1.000.000
Justice	**5.675.331**	**5.915.000**	**6.100.000**
dont entretien	3.489.936	3.515.000	3.500.000
dont rénovation	2.185.395	2.400.000	2.600.000
Logement	-	**3.000**	**5.000**
dont entretien	-	3.000	3.000
dont rénovation	-	-	2.000
Santé	**2.239.209**	**2.100.000**	**1.550.000**
dont entretien	1.953.073	1.600.000	1.000.000
dont rénovation	286.135	500.000	550.000
Sécurité sociale	**78.736**	**25.000**	**30.000**
dont entretien	78.736	25.000	30.000
dont rénovation	-	-	-
Sports	**759.259**	**450.000**	**375.000**
dont entretien	472.555	250.000	275.000
dont rénovation	286.704	200.000	100.000
Travail et Emploi	**17.372**	**65.000**	**53.000**
dont entretien	12.789	25.000	28.000
dont rénovation	4.583	40.000	25.000

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
Ministères et services divers	**3.953.519**	**4.220.000**	**4.567.000**
dont entretien.	2.008.726	1.975.000	2.250.000
dont rénovation.	1.944.792	2.245.000	2.317.000
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat	**143.175**	**1.000.000**	**1.000.000**
Coordination projets PME.	**368.506**	-	-
Total(*).	56.112.710	61.209.000	66.077.000
Réserve.	-	1.791.000	1.923.000
Total général.	**56.112.710**	**63.000.000**	**68.000.000**

(en euros)

(*) dont dépenses projets PME	*2011*	*2012*	*2013*
Projets PME.	**7.653.460**	-	-
dont entretien.	2.116.391	-	-
dont rénovation.	5.537.069	-	-

31) FONDS POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PRIVE (FONDS DE L'INNOVATION)

1) Base légale:
Loi du 5 juin 2009 ayant pour objet
1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
3. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

2) Objet:
Art. 27 - Objet et champ d'application du fonds:
(1) Le Fonds a pour objet de prendre à sa charge les dépenses occasionnées par:
a) la mise en application des régimes et mesures d'aide faisant l'objet du titre I de la présente loi;
b) la participation nationale à des programmes ou projets de coopération internationale en matière de recherche -développement-innovation;
c) l'exécution des missions de l'Agence désignée au titre II de la présente loi.

3) Ressources:
Art. 28 - (1): Le Fonds est alimenté par:
a) des dotations budgétaires de l'Etat;
b) des recettes d'emprunts à contracter par l'Etat;
c) des dons et legs, en espèces et en nature;
d) les remboursements à l'Etat des montants d'aides versées, augmentés des intérêts légaux, effectués sur base des dispositions de l'article 21 de la présente loi;
e) de tout autre revenu en rapport avec l'exécution de sa mission.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01. ……	7.844.903,0	16.274.586	289.083
- Alimentations:	-		
a) Alimentation normale ……	43.000.000	43.000.000	43.000.000
b) Alimentation supplémentaire……	-		-
Total ……	43.000.000	43.000.000	43.000.000
- Dépenses ……	34.570.317	58.985.503	43.200.000
- Avoir au 31.12……	16.274.586	289.083	89.083
II.Programme des dépenses			
- Animation de pôles d'innovation	-	-	69.120
- Conseil et soutien à l'innovation.	64.485	90.100	95.040
- Autres emplois	12.513	16.267	-
- Détachement temporaire de personnel hautement qualifié	52.111	122.500	90.720
- Etudes de faisabilité technique	328.769	1.277.282	570.240

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Participation à des programmes ou initiatives internationaux	-	-	-
- Innovation de procédé et d'organisation	-	205.000	233.280
- Investissement dans pôles d'innovation	-	-	25.920
- Aides aux jeunes entreprises innovantes	2.428.750	3.443.250	3.028.320
- Dotation Luxinnovation GIE.	2.440.000	2.545.000	2.625.000
- Mesures de minimis	711.432	1.039.000	570.240
- Protection de la propriété industrielle	2.712	9.000	25.920
- Projets/programme R&D (loi 1993)	17.856.779	22.846.052	5.274.720
- Projets/programme R&D (loi 2009)	10.666.254	27.385.358	30.582.840
- Contribution nationale au budget Eureka	6.512	6.694	8.640
Total des dépenses ……..	**34.570.317**	**58.985.503**	**43.200.000**

32) FONDS SPECIAL D'INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GIBIER

1) Base légale:

Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

2) Objet:

Art.45. Indemnisation des dommages causés par les espèces cerf et sanglier sur un fonds chassable.

3) Transfert des avoirs du fonds:

Aux termes de l'article 85 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les avoirs éventuels du fonds spécial de la chasse, institué par la loi du 20 juillet 1925, et du fonds cynégétique, institué par la loi du 30 mai 1984, sont transférés au fonds spécial d'indemnisation des dégâts de gibier.

4) Recettes et Dépenses:

Art. 45. En cas de dommage causé par les espèces cerf et sanglier sur un fonds chassable, la part incombant au locataire de chasse est finalement supportée de l'odre de neuf dixièmes par lui-même et pour un dixième par le syndicat de chasse sur les fonds duquel le dommage a été constaté.
A l'issue de l'année cynégétique, les sommes avancées par le locataire de chasse lui sont remboursées par un fonds spécial, dénommé fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. Ce fonds est alimenté par un droit supplémentaire perçu sur le permis de chasser tel que détaillé à l'article 67. Un règlement grand-ducal fixe la quote-part maximale annuelle à rembourser, ainsi que les modalités et la procédure de fonctionnement du fonds spécial. Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 mars de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

La part à supporter par le syndicat est prélevée sur le produit du droit spécial de 15% perçu annuellement sur le prix de location prévu à l'article 42. En cas d'insuffisance de fonds dans la caisse syndicale, le solde est supporté par le locataire de chasse.

Art. 67. Le permis annuel et le permis d'invité sont chacun soumis à un droit d'enregistrement et un droit supplémentaire au profit du fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier, tel que défini à l'article 45.
...

5) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2011	*2012*	*2013*
- Avoir au 01.01.	-	757.333	791.796
- Alimentations:			
a)alimentation normale.	-	419.463	403.715
b)alimentation supplémentaire.	-	-	-
c) recettes diverses.	-	-	-
Total :.	-	419.463	403.715
- Dépenses.	-	385.000	385.000
- Avoir au 31.12.	-	791.796	810.511

L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/09	Montant en circulation au 31/12/10	Montant en circulation au 31/12/11
SNCI	**loi du 02/08/1977 Art. 13.**	**illimité**	B.E. 84/93	12.394.676	0	0	0
			B.E. 85/95	12.394.676	0	0	0
			B.E. 86/96	12.394.676	0	0	0
			B.E. 87/97	12.394.676	0	0	0
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	0	0	0
			B.E. 90/00	24.789.352	0	0	0
			B.E. 91/01	24.789.352	0	0	0
			B.E. 92/02	24.789.352	0	0	0
			B.E. 93/03	24.789.352	0	0	0
			B.E. 95/05	24.789.352	0	0	0
			B.E. 96/06	24.789.352	632.714	621.170	602.077
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0
			Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0
			Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0
	lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 16 septembre 2005		LUXTRUST s.a.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.627.000
	arrêté ministériel du 16 juin 2006		garantie pour les prêts finançant la construction de logements pour les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg	20.000.000	0	0	0
	loi du 02/08/1977 Art. 13. Décision du CDG du 21/02/2006		emprunt auprès de la DEXIA-BIL	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000
Fonds du Kirchberg	**loi du 07/08/1961 Art. 3.** modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968	**19.831.482**	ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	0	0	0
Fonds Vieille Ville	**loi du 29/07/1993 Art. 6.** modifiée par la loi budgétaire 2009	**100.000.000**	crédit auprès de la BGL	3.718.403	0	0	0
			crédit auprès de la BdL	7.436.806	7.436.806	7.436.806	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	40.455.209	21.970.674	21.986.117	22.012.332
			crédit auprès de la DEXIA	9.920.000	13.658.428	13.169.248	12.051.523
			crédit auprès de la BGL BNP Parisbas			1.749.514	5.167.059
CFL	**loi mod. du 28/03/1997 Art.6.**	**500.000.000**					
	Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5		prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt EUROFIMA no 2618	0	80.000.000	80.000.000	80.000.000
			prêt EUROFIMA no 2619	0	3.200.000	3.200.000	3.200.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL	235.000.000	165.000.000	155.700.000	146.700.000
Fonds Belval	**loi du 25/07/2002 Art. 3.**	non déterminé	ligne de crédit en compte-courant BCEE, DEXIA-BIL et BGL BNP PARISBAS	490.613.000	91.878.549	143.929.278	228.921.406
Fonds Cité Syrdall	**loi du 10/12/1998 Art. 7.**	**7.500.000**	Crédit auprès de ING Luxembourg S.A.	7.436.806	3.933.744	4.828.213	4.997.370
Fonds du Logement	**loi du 25/02/1979 Art. 57.** modifiée par loi du 21/12/1990 et la loi du 20/12/1991	**25.000.000**	ligne de crédit en compte-courant BCEE	10.000.000	6.006.738	10.085.967	14.087.987
			ligne de crédit en compte courant BGL	3.000.000	2.019.288	0	0

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/09	Montant en circulation au 31/12/10	Montant en circulation au 31/12/11
BCEE	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement	7.500.000	3.421.536	3.602.669	3.755.400
Société de l'Aéroport S.A.	loi du 276/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare (DEXIA)	225.000.000	155.850.000	223.534.860	144.282.280
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Parking (BCEE)	105.000.000	73.301.526	73.301.526	69.123.081
Diverses banques de la place 2)	loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires		285.761.415	312.593.461	330.757.693
Centre national sportif et culturel	loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel		ligne de préfinancement pour l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de la COQUE	7.035.797	0	0	0
SUDCAL S.A.	loi du 7 décembre 2007 autorisant l'Etat à fournir une garantie bancaire	**18.000.000**	ligne de crédit en compte-courant BCEE (23.000.000 EUR)		7.852.564	13.695.761	16.066.476
Banque européenne d'investissement	Accord Cotonou II		En tant qu'actionnaire de la BEI, le Luxembourg garantit le non-remboursement des emprunts accordés par la BEI		n.a.	n.a.	n.a.
CARGOLUX AIRLINES INTERNAT. S.A.	loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique			-	100.000.000	75.000.000	70.000.000
Groupe bancaire DEXIA 3)	art. 44 loi budgétaire 2009, modifié par l'art. 19 de la loi budgétaire 2010	**3.000.000.000**	Le montant de la garantie correspond à 3% du montant de l'ensemble des financements levés par le groupe DEXIA venant à échéance avant le 31.10.2014	3.000.000.000	1.513.222.453	1.333.300.887	729.780.581
Groupe bancaire DEXIA 3)	Art. 47 loi budgétaire 2012	**2.700.000.000**	Le montant de la garantie correspond à 3% du montant de l'ensemble des financements levés ainsi qu'aux obligations et titres émis par le groupe DEXIA jusqu'au 31 décembre 2012 et ayant un terme de dix ans au plus	2.700.000.000	1.513.222.453	1.333.300.887	648.000.000
EFSF	Loi du 9 juillet 2010	**1.150.000.000**	La garantie est accordée à l'ESFS dans le cadre de l'instrument européen de la stabilisation de la zone euro, la part du Luxembourg dans le montant total garanti est de 0,26%.	-	-	18.069.284	76.549.752
LUXTRUST S.A.	Décision du CDG du 18.3.2011	**2.000.000**	Ligne de crédit en compte-courant BGL BNP PARIBAS	2.000.000	-	2.000.000	1.841.306
REICHERT S.A.	Loi du 29 mai 2009; Décision du CdG du 05/11/2010	**1.350.000**	L'Etat garantit envers BCEE et BGL BNP PARIBAS un maximum de 90% du montant prêté à la société REICHERT S.A. (1.500.000 Eur)	1.350.000		1.350.000	1.350.000
TOTAL				**1.605.216.653**	**2.571.146.435**	**3.868.455.648**	**2.653.310.129**

1) La garantie de ces prêts est donnée dans la cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE

3) Le groupe bancaire DEXIA au sens du règlement grand-ducal en question comporte les sociétés Dexia SA de droit belge, Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA, Dexia Banque Belgique SA et Dexia Crédit Local de France SA ainsi que leurs véhicules d'émission